

# ÉTATS GÉNÉRAUX SECTORIELS DE LA NATION

JFC

22 JUILLET 2018 NORD - CAP - HAÏTIEN  
ÉTATS GÉNÉRAUX SECTORIELS DE LA NATION  
"Ann Chita Pale"

## Gouvernance politique, économique et socioculturelle

Diagnostics et perspectives de réformes



SUD-EST



NORD-OUEST



NORD-EST



NIPPES



NORD



FRANCE

MARS 2019



# **Gouvernance politique, économique et socioculturelle**

Diagnostics et perspectives de réformes

Mars 2019





*Tu manqueras beaucoup à la nation comme manqueront tous ceux qui sont tombés après avoir fait le choix de revenir ou de rester vivre et travailler au pays natal. Apporter ta part de reconnaissance et de gratitude envers la Liberté reçue comme une offrande dans le berceau, l'Égalité chevillée dans l'âme comme une armure et la Fraternité inscrite au cœur comme un blason, tel était le défi.*

In memoriam **Natacha Castelly**  
Jean Marie THEODAT, 26 juin 2018





Le Comité de pilotage et le secrétariat technique en assemblée plénière, le 2 mai 2018 au siège des EGSN

Nos remerciements vont à : Louis Naud PIERRE, Fritz DORVILIER, Marie Carmèle Rose Anne AUGUSTE, Creutzer MATHURIN pour la réalisation du travail de traitement des données et d'élaboration du présent document ; Djems OLIVIER pour la rédaction des rapports des diverses rencontres ; Rosny DESROCHES et Paul Gustave MAGLOIRE pour la lecture minutieuse du manuscrit et leurs suggestions pertinentes.

Nos remerciements vont également à tous les membres des deux structures (Comité de pilotage et Secrétariat Technique) pour leur participation remarquable au processus d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation durant ces 11 mois.

À tous les présidents des commissions du Sénat qui ont accueilli les EGSN en mai 2018 pour échanger sur le processus d'organisation et l'approche participative adoptée pour consulter les forces organisées du territoire.

Des remerciements spéciaux sont adressés à tous les membres du personnel du Secrétariat exécutif des EGSN qui ont apporté une contribution technique inestimable au fonctionnement des EGSN particulièrement à l'équipe de communication.

Nous sommes reconnaissants envers plus de 3000 citoyennes et citoyens venus d'horizons divers pour leurs apports à l'enrichissement des échanges et des réflexions pendant plus de six (6) mois dans le cadre des rencontres sectoriels et des forums départementaux.

Une mention spéciale à la communauté haïtienne de toutes les grandes villes d'Europe et particulièrement celle du Bénin pour sa forte mobilisation et pour sa contribution inestimable à la qualité des travaux des EGSN.

Nous adressons nos chaleureux remerciements à toutes les instances étatiques et non étatiques qui ont accompagné en toute indépendance le processus d'organisation des EGSN : Le Secrétariat Général de la présidence, le Ministère de l'économie et des finances, la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Centre National d'Informations Géospatiales (CNIGS), les forces organisées dans différentes régions du pays, les forces organisées en Europe ; sans oublier des structures privées, telles que le service traiteur, Marin Noir Restaurant, Noor Logistique et Multi services, Dlo Alaska...

Nous adressons nos remerciements très spéciaux aux membres de la presse parlée, écrite et télévisée, pour avoir été parties prenantes tout le long du processus d'organisation des EGSN



## Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>19</b>
<b>I. LA GOUVERNANCE POLITIQUE.....</b>	<b>21</b>
<b>1.1. La modernisation politique.....</b>	<b>21</b>
1.1.1. La Constitution de 1987 et le modèle contractuel.....	21
1.1.2. Les libertés et droits fondamentaux des personnes.....	22
1.1.3. L'État de droit.....	23
1.1.4. La démocratie.....	23
1.1.5. Le contrôle et la régulation, l'adhésion et l'engagement.....	24
1.1.6. Le citoyen.....	25
1.1.7. La volonté politique.....	25
<b>1.2. Le conflit de règles.....</b>	<b>27</b>
1.2.1. Le modèle de la domination.....	27
1.2.2. Le rapport de force.....	27
1.2.3. Un jeu à somme nulle.....	29
1.2.4. La manipulation politique.....	31
1.2.5. La captation des ressources de l'État.....	33
1.2.6. La charité bien ordonnée commence par soi-même.....	34
1.2.7. La politique : un élément de blocage du pays.....	35
1.2.8. Perspectives de réformes.....	36
<b>1.3. Le financement et l'encadrement de la vie politique et électorale.....</b>	<b>37</b>
1.3.1. Le déficit d'un cadre législatif.....	37
1.3.2. Corruption de l'État ou corruption d'État.....	37
1.3.3. La débrouillardise politique.....	38
1.3.4. Perspectives de réformes.....	38
<b>1.4. Le Pouvoir exécutif.....</b>	<b>39</b>
1.4.1. Exécutif bicéphale.....	39
1.4.2. Un dispositif de pouvoir hétéroclite.....	40
1.4.3. L'inefficacité du poste de Premier ministre.....	40
1.4.4. Perspectives de réformes.....	41
<b>1.5. Le Pouvoir législatif.....</b>	<b>41</b>
1.5.1. Le pouvoir législatif bicaméral.....	41
1.5.2. Le pouvoir exorbitant du Parlement.....	42
1.5.3. L'ingérence des parlementaires dans les affaires gouvernementales.....	42
1.5.4. Perspectives de réformes.....	43
<b>1.6. Le Pouvoir judiciaire.....</b>	<b>44</b>
1.6.1. Administration de la justice.....	44
1.6.2. L'influence des pouvoirs exécutif et législatif sur le pouvoir judiciaire.....	44
1.6.3. L'incompétence technique des magistrats et mauvaise gestion des dossiers.....	45
1.6.4. Perspectives de réformes.....	46
<b>1.7. La décentralisation.....</b>	<b>47</b>
1.7.1. Les structures.....	47
1.7.2. Les dysfonctionnements.....	47
1.7.3. Perspectives de réformes.....	47

<b>1.8.</b>	<b>La diplomatie.....</b>	<b>48</b>
1.8.1.	La place d'Haïti sur la scène internationale .....	48
1.8.2.	Haïti : un État fragile?.....	48
1.8.3.	Perspectives de réformes.....	49
<b>II.</b>	<b>LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE.....</b>	<b>51</b>
<b>2.1.</b>	<b>La modernisation économique .....</b>	<b>51</b>
2.1.1.	Les dispositions constitutionnelles : la liberté économique .....	51
2.1.2.	L'insertion d'Haïti dans la mondialisation .....	51
2.1.3.	Le Programme d'ajustement structurel .....	52
2.1.4.	Chances et contraintes pour Haïti.....	52
<b>2.2.</b>	<b>Le conflit de règles.....</b>	<b>53</b>
2.2.1.	Le monopole .....	53
2.2.2.	Le parasitisme économique .....	54
2.2.3.	La spéculation .....	56
2.2.4.	La dollarisation partielle de l'économie .....	57
2.2.5.	L'abus de position dominante.....	58
2.2.6.	La corruption.....	59
2.2.7.	Le trafic d'influence.....	60
2.2.8.	Le manque de protection de la propriété.....	61
2.2.9.	Le manque de protection des contrats .....	64
2.2.10.	L'absence de mécanismes de prise en charge et d'indemnisation de victimes.....	65
2.2.11.	La perte de contrôle par l'État de l'administration des douanes.....	66
2.2.12.	Le manque de motivation générale .....	67
2.2.13.	Perspectives de réformes.....	68
<b>2.3.</b>	<b>Le déficit de crédit .....</b>	<b>69</b>
2.3.1.	L'exclusion des PME et des micro-entreprises.....	69
2.3.2.	La carence du crédit .....	70
2.3.3.	Le crédit agricole.....	70
2.3.4.	L'assurance agricole .....	71
2.3.5.	Perspectives de réformes.....	72
<b>2.4.</b>	<b>L'exclusion des produits nationaux du circuit de distribution .....</b>	<b>73</b>
2.4.1.	L'exclusion des producteurs nationaux des réseaux de distribution .....	73
2.4.2.	Un commerce inféodé à l'importation.....	74
2.4.3.	Une nouvelle forme d'asservissement.....	74
2.4.4.	Perspectives de réformes.....	75
<b>2.5.</b>	<b>L'insécurité alimentaire .....</b>	<b>76</b>
2.5.1.	La spirale .....	76
2.5.2.	La cartographie .....	76
2.5.3.	Perspectives de réformes.....	76
<b>2.6.</b>	<b>Le secteur minier .....</b>	<b>77</b>
2.6.1.	Le développement du potentiel minier .....	77
2.6.2.	Les enjeux politico-économiques.....	77
2.6.3.	Les défis.....	78
2.6.4.	Perspectives de réformes.....	78
<b>2.7.</b>	<b>L'énergie.....</b>	<b>79</b>
2.7.1.	La faible exploitation de ses diverses ressources énergiques .....	79
2.7.2.	L'investissement dans le secteur énergétique.....	79
2.7.3.	Perspectives de réformes.....	81

<b>2.8.</b>	<b>Le tourisme .....</b>	<b>81</b>
2.8.1.	Les atouts touristiques d’Haïti .....	81
2.8.2.	Le faible impact de l’investissement sur la croissance.....	82
2.8.3.	Le tourisme comme levier de croissance .....	82
2.8.4.	La valorisation de la dotation naturelle .....	83
2.8.5.	Les pôles de croissance .....	83
2.8.6.	Effets escomptés .....	84
<b>2.9.</b>	<b>L’environnement .....</b>	<b>84</b>
2.9.1.	La problématique de l’environnement en Haïti .....	84
2.9.2.	La dégradation de la situation environnementale d’Haïti .....	85
2.9.3.	La crise nationale de l’eau.....	85
2.9.4.	Une situation d’extrême vulnérabilité face aux aléas naturels.....	85
2.9.5.	Perspectives de réformes.....	86
<b>III.</b>	<b>LA GOUVERNANCE SOCIOCULTURELLE .....</b>	<b>87</b>
<b>3.1.</b>	<b>Le système éducatif .....</b>	<b>87</b>
3.1.1.	La politisation du système éducatif .....	87
3.1.2.	Un système éducatif à plusieurs vitesses.....	88
3.1.3.	Perspectives de réformes.....	89
<b>3.2.</b>	<b>L’enseignement supérieur .....</b>	<b>89</b>
3.2.1.	Les problèmes de gouvernance .....	90
3.2.2.	Une demande sociale forte, non anticipée et non maîtrisée.....	90
3.2.3.	La qualité de la formation .....	91
3.2.4.	L’absence de politiques scientifiques ou de développement de l’enseignement supérieur .....	92
<b>3.2.5.</b>	<b>Le modèle désuet de financement .....</b>	<b>93</b>
3.2.6.	Perspectives de réformes.....	94
<b>3.3.</b>	<b>Le système de santé .....</b>	<b>95</b>
3.3.1.	La politisation du processus de recrutement du personnel.....	95
3.3.2.	L’effondrement de la confiance dans ce système.....	95
3.3.3.	Le financement .....	96
3.3.4.	La dégradation du système de santé .....	96
3.3.5.	Perspectives de réformes.....	96
<b>3.4.</b>	<b>L’identité et l’intégration sociale .....</b>	<b>97</b>
3.4.1.	La défaillance de l’état civil .....	97
3.4.2.	Le manque d’appropriation des symboles communs de la nation .....	98
3.4.3.	La prédominance des préjugés sociaux et raciaux.....	100
3.4.4.	Perspectives de réformes.....	100
<b>3.5.</b>	<b>La situation de la femme .....</b>	<b>101</b>
3.5.1.	La violence et l’exclusion .....	101
3.5.2.	Les violences économiques et sociales .....	101
3.5.3.	La passivité de l’Etat.....	102
3.5.4.	Perspectives de réformes.....	102
<b>3.6.</b>	<b>Les droits des handicapés .....</b>	<b>102</b>
3.6.1.	La discrimination .....	102
3.6.2.	La perception sociale négative.....	103
3.6.3.	Education et inclusion .....	103
3.6.4.	Perspectives de réformes.....	104
<b>CONCLUSION.-</b>	<b>.....</b>	<b>105</b>

<b>ANNEXE I : RAPPORTS SYNTHETIQUES DES RENCONTRES SECTORIELLES.....</b>	<b>109</b>
<b>I. LES MEDIAS DE LA REGION METROPOLITAINE, 4 MAI 2018 .....</b>	<b>111</b>
<b>1.2. Diagnostic .....</b>	<b>113</b>
1.1.1. L'université.....	113
1.1.2. Le phénomène des groupes armés .....	114
1.1.3. La corruption.....	114
1.1.4. La défaillance du système sanitaire du pays et la perte des valeurs traditionnelles .....	114
<b>2. LES ORGANISATIONS DE FEMMES .....</b>	<b>116</b>
<b>2.1. Diagnostic .....</b>	<b>116</b>
2.1.1. Les préoccupations et suggestions .....	116
2.1.2. La violence faite aux femmes.....	117
2.1.3. La participation politique des femmes.....	117
2.1.4. Les États Généraux.....	118
2.1.5. Le contrôle de la qualité des produits d'importation .....	118
<b>3. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, 11 MAI 2018.....</b>	<b>119</b>
<b>3.1. Diagnostic.....</b>	<b>119</b>
3.1.1. Les problèmes d'application de la loi.....	119
3.1.2. Les engagements.....	119
<b>4. LE GROUPE « ATIS YO », LUNDI 14 MAI 2018 .....</b>	<b>121</b>
<b>4.1. Diagnostic.....</b>	<b>121</b>
4.1.1. La révision de la loi-cadre du ministère de la Culture .....	121
4.1.2. L'application de la loi sur les quotas .....	121
4.1.3. La promotion de la culture et la valorisation des artistes haïtiens .....	122
<b>4.2. Des engagements .....</b>	<b>122</b>
4.2.1. Les artistes dans le rôle d'acteurs et de partenaires .....	122
4.2.2. La construction d'un pays pour les générations futures.....	122
<b>5. LE CYCLE FONDAMENTAL, LE 22 MAI 2018 .....</b>	<b>124</b>
<b>5.1. Diagnostic.....</b>	<b>124</b>
5.1.1. Le manque de culture du dialogue .....	124
5.1.2. Le phénomène « Zokiki » .....	125
5.1.3. Le Centre de Formation pour l'Ecole Fondamentale (CFEF) .....	126
5.1.4. La délinquance juvénile.....	126
5.1.5. L'influence des ONG dans la gestion du système éducatif .....	126
5.1.6. La « bidonvilisation de l'éducation » en Haïti .....	127
<b>6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE 29 MAI 2018.....</b>	<b>130</b>
<b>6.1. Présentation générale .....</b>	<b>130</b>
<b>6.2. Diagnostic.....</b>	<b>130</b>
6.1.2. La réforme du baccalauréat haïtien .....	131
6.1.3. Le manque de valorisation de nombreux métiers .....	131
6.1.4. L'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP).....	132
6.1.5. Des problèmes d'harmonisation et de communication.....	133

<b>7.</b>	<b>L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, 5 JUIN 2018.....</b>	<b>135</b>
<b>7.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>135</b>
7.1.2.	L'engagement institutionnel .....	136
7.1.3.	La qualité de l'enseignement supérieur en Haïti .....	136
7.1.4.	Les problèmes de langue au niveau du système éducatif haïtien .....	137
7.1.5.	L'articulation entre les différents sous-secteurs du système éducatif .....	138
7.1.6.	Les EGSN .....	138
<b>8.</b>	<b>LE SECTEUR PRIVE DES AFFAIRES, LE 30 MAI 2018 .....</b>	<b>140</b>
<b>8.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>140</b>
8.1.2.	L'insuffisance de l'épargne nationale .....	140
8.1.3.	La relation ambivalente et difficile entre l'État et le secteur des affaires .....	141
<b>9.</b>	<b>LES ARTISTES MUSICIENS, 14 JUIN 2018 .....</b>	<b>143</b>
<b>9.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>143</b>
9.1.2.	Les problèmes d'encadrement et de promotion, de sécurité sociale .....	143
9.1.3.	Les problèmes d'exclusion et discrimination .....	144
9.1.4.	La formation à l'intention des jeunes artistes.....	144
9.1.5.	Le manque d'espaces de promotion des œuvres artistiques .....	145
<b>10.</b>	<b>LE DROIT DES HANDICAPÉS, 15 JUIN 2018 .....</b>	<b>146</b>
<b>10.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>146</b>
10.1.2.	La question d'accessibilité .....	147
10.1.3.	Les problèmes de discrimination .....	148
10.1.4.	La prise en charge des déficients intellectuels.....	149
10.1.5.	La situation des enfants handicapés .....	149
10.1.6.	Les personnes sourdes et malentendantes .....	150
<b>11.</b>	<b>LE DIALOGUE VODOU-CHRISTIANISME, 26 JUIN 2018.....</b>	<b>150</b>
<b>11.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>151</b>
11.1.1.	La réconciliation de la nation avec elle-même.....	151
11.1.2.	Le problème de leadership dans le vodou .....	151
11.1.3.	Les écoles congréganistes dans le paysage éducatif haïtien.....	152
11.1.4.	La discrimination en matière de subvention des églises .....	153
<b>12.</b>	<b>LE SYSTEME DE SANTE, 19 JUILLET 2018.....</b>	<b>155</b>
<b>12.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>155</b>
12.1.1.	La couverture universelle en santé .....	155
12.1.2.	Le financement des services de santé.....	156
12.1.3.	La médecine traditionnelle .....	156
<b>13.</b>	<b>BIOTECH HAITI, 27 JUILLET 2018.....</b>	<b>158</b>
<b>13.1.</b>	<b>Pertinences pour Haïti.....</b>	<b>158</b>
13.1.1.	Les différents types d'application .....	159
13.1.2.	Perspectives .....	159
<b>14.</b>	<b>LE SECTEUR PROTESTANT, 30 JUILLET 2018 .....</b>	<b>160</b>
<b>14.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>160</b>

14.1.1.	L'identité culturelle .....	160
14.1.2.	Education .....	161
14.1.3.	Economie .....	161
14.1.4.	Gouvernance du système de santé.....	162
14.1.5.	Gouvernance politique.....	162
<b>15.</b>	<b>L'INVESTISSEMENT PUBLIC, 3 AOUT 2018.....</b>	<b>164</b>
<b>15.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>164</b>
15.1.1.	L'appauvrissement du pays.....	164
15.1.2.	L'importation .....	165
15.1.3.	La précarité des ressources publiques .....	166
15.1.4.	La disparité entre la croissance démographique et la croissance économique.....	167
<b>16.</b>	<b>LE SECTEUR TRANSPORT, 6 AOUT 2018.....</b>	<b>170</b>
<b>16.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>170</b>
16.1.1.	L'accessibilité des routes.....	170
16.2.	L'introduction anarchique des motocyclettes .....	171
16.3.	La modernisation du transport .....	171
16.4.	La situation de désespoir des transporteurs.....	173
<b>17.</b>	<b>LE SECTEUR ARTISTIQUE, 7 AOUT 2018.....</b>	<b>175</b>
<b>17.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>176</b>
17.1.1.	L'âge d'or de la peinture haïtienne .....	176
17.1.2.	L'absence d'encadrement de la part de l'Etat .....	176
17.1.3.	Le manque de valorisation des œuvres artistiques en Haïti .....	177
<b>18.</b>	<b>DES QUARTIERS DE LA ZONE METROPOLITAINE, 8 AOUT 2018 .....</b>	<b>180</b>
<b>18.1.</b>	<b>Les problèmes .....</b>	<b>180</b>
18.1.1.	La problématique des gangs .....	180
18.1.2.	Le phénomène d'exclusion sociale et d'injustice sociale .....	182
18.1.3.	La démission de l'État .....	183
18.1.4.	Des réformes au niveau de la justice .....	183
<b>19.</b>	<b>LA SECURITE ALIMENTAIRE, 9 AOUT 2018.....</b>	<b>185</b>
<b>19.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>186</b>
19.1.1.	Les cinq constats .....	186
19.1.2.	La libéralisation radicale des marchés .....	186
19.1.3.	Les mesures.....	187
<b>20.</b>	<b>LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SANTE, 10 AOUT 2018 .....</b>	<b>189</b>
<b>20.1.</b>	<b>Les grands champs de la santé.....</b>	<b>189</b>
20.1.1.	Importance de la biotechnologie et de la médecine traditionnelle.....	189
20.1.2.	La santé mentale.....	190
<b>20.2.</b>	<b>La réforme du système de santé .....</b>	<b>191</b>
20.2.1.	Les déterminants de la santé .....	191
20.2.2.	La capacité de pilotage du système de santé.....	191
20.2.3.	L'insuffisance des ressources économiques .....	192
20.2.4.	La capacité de mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé .....	192

<b>21.</b>	<b>LE SECTEUR JEUNESSE, 14 AOUT 2018.....</b>	<b>194</b>
<b>21.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>194</b>
21.1.1.	Le consensus autour des éléments du progrès économique et social.....	194
21.1.2.	La nécessité d'un consensus entre les politiciens.....	195
21.1.3.	Les EGSN : une initiative citoyenne.....	196
21.1.4.	Le manque d'investissement du secteur privé dans la formation.....	196
21.1.5.	Haïti, un projet non réalisé.....	197
<b>22.</b>	<b>L'ÉTAT DE DROIT, 24 AOUT 2018.....</b>	<b>199</b>
<b>22.1.</b>	<b>La responsabilité des citoyens dans l'effondrement du pays.....</b>	<b>199</b>
22.1.1.	La responsabilisation des citoyens.....	200
22.2.	L'application de la loi.....	200
<b>23.</b>	<b>LE POTENTIEL MINIER D'HAÏTI, 7 SEPTEMBRE 2018.....</b>	<b>201</b>
<b>23.1.</b>	<b>La problématique.....</b>	<b>201</b>
23.1.1.	Le secteur de l'énergie et des mines en Haïti : sujet à controverse.....	201
23.1.2.	La concentration de gisement d'or et de cuivre dans le grand Nord.....	202
<b>24.</b>	<b>DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, 13 SEPTEMBRE 2018... 203</b>	
<b>24.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>203</b>
24.1.1.	La crise de confiance.....	203
24.1.2.	Le problème de conscience individuelle et collective.....	204
<b>25.</b>	<b>LES GROUPEMENTS POLITIQUES, 14 ET 17 SEPTEMBRE 2018.....</b>	<b>205</b>
<b>25.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>205</b>
25.1.1.	Le lien entre les EGSN et la Commission d'amendement de la Constitution.....	205
25.1.2.	La prolifération exagérée des partis et groupes politiques.....	206
25.1.3.	Le rapport des classes sociales en Haïti.....	206
25.1.4.	Le financement des partis.....	207
25.1.5.	Les EGSN et la révolution sociale.....	207
25.1.6.	<i>Se kolonn ki bat</i> : la négation du sens de l'État.....	208
<b>26.</b>	<b>LE SECTEUR DES DROITS HUMAINS, 26 SEPTEMBRE 2018.....</b>	<b>210</b>
<b>26.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>210</b>
26.1.1.	L'inclusion de la population dans la démarche des EGSN.....	210
26.1.2.	Les EGSN : une forme de dialogue.....	211
26.1.3.	La nécessité de responsabiliser l'État.....	212
26.1.4.	Un peuple autodestructeur, une société égoïste et malade.....	212
26.1.5.	Le problème électoral, la corruption et la méfiance de la population.....	213
<b>27.</b>	<b>L'ORGANISATION DU PEUPLE EN LUTTE, 2 OCTOBRE 2018.....</b>	<b>215</b>
<b>28.</b>	<b>FUSION DES SOCIAUX-DEMOCRATES, 2 OCTOBRE 2018.....</b>	<b>216</b>
<b>28.1.</b>	<b>La nécessité d'un dialogue franc entre tous les secteurs de la vie nationale.....</b>	<b>216</b>
28.1.1.	La confiance de la population.....	216
28.1.2.	La sensibilisation du secteur politique.....	217
<b>29.</b>	<b>LES SAGES-FEMMES, 8 NOVEMBRE 2018.....</b>	<b>218</b>

<b>29.1.</b>	<b>Le contexte socio-sanitaire d'émergence de la profession .....</b>	<b>219</b>
29.1.1.	Le décès materno-infantile élevé .....	219
29.1.2.	La situation et identification des problèmes majeurs .....	220
<b>29.2.</b>	<b>Propositions selon les trois axes .....</b>	<b>220</b>
29.2.1.	Gouvernance politique.....	220
29.2.2.	Gouvernance économique.....	222
29.2.3.	Gouvernance sociopolitique .....	223
<b>ANNEXE II : RAPPORTS SYNTHETIQUES DES FORUMS.....</b>		<b>225</b>
<b>I.</b>	<b>FORUM NATIONAL PREPARATOIRE, ARCAHAIE 16 MAI 2018 .....</b>	<b>226</b>
<b>1.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>227</b>
1.1.1.	La construction de l'homme haïtien .....	227
1.1.2.	Le respect de la loi et des principes républicains.....	227
1.1.3.	La politique comme l'un des principaux fléaux du pays .....	228
1.1.4.	Un système éducatif à plusieurs vitesses.....	229
1.1.5.	Les cinq pouvoirs en Haïti .....	229
<b>II.</b>	<b>FORUM DEPARTEMENTAL DU NORD-OUEST, 22 JUIN 2018 .....</b>	<b>231</b>
<b>2.1.</b>	<b>Présentation des communes .....</b>	<b>233</b>
2.1.1.	Port-de-Paix .....	233
2.1.2.	Saint-Louis du Nord.....	234
2.1.3.	Anse-à-Foleur.....	234
2.1.4.	Chansolme .....	235
2.1.5.	Môle Saint Nicolas.....	236
2.1.6.	La Pointe .....	236
2.1.7.	Bassin Bleu .....	236
2.1.8.	Jean Rabel .....	237
2.1.9.	Baie-de-Henne .....	237
2.1.10.	Bombardopolis.....	238
<b>III.</b>	<b>TABLE RONDE A JEAN RABEL, 23 JUIN 2018 .....</b>	<b>239</b>
<b>3.1.</b>	<b>Diagnostic.....</b>	<b>239</b>
3.1.1.	L'absence de services sociaux de base.....	239
3.1.2.	La mise en place d'une structure communale .....	239
<b>IV.</b>	<b>FORUM DEPARTEMENTAL DU NORD-EST, 30 JUIN 2018 .....</b>	<b>240</b>
<b>4.1.</b>	<b>Présentation des communes .....</b>	<b>242</b>
4.1.1.	Ouanaminthe .....	242
4.1.2.	Mombin-Crochu .....	243
4.1.3.	Caracol .....	243
4.1.4.	Mont-Organisé .....	244
4.1.5.	Sainte-Suzanne.....	244
4.1.6.	Trou du Nord.....	245
4.1.7.	Carice .....	245
4.1.8.	Fort-Liberté .....	246
4.1.9.	Terrier Rouge .....	246
4.1.10.	Vallières.....	247
4.1.11.	Capotille .....	248



4.1.12.	Ferrier.....	248
<b>V.</b>	<b>FORUM DEPARTEMENTAL DU NORD, 2 JUILLET 2018 .....</b>	<b>250</b>
<b>5.1.</b>	<b>Présentation des communes .....</b>	<b>251</b>
5.1.1.	Ranquitte.....	251
5.1.2.	Pignon .....	252
5.1.3.	La Victoire .....	253
5.1.4.	Pilate .....	253
5.1.5.	Borgne.....	254
5.1.6.	Plaisance .....	254
5.1.7.	Saint-Raphaël .....	255
5.1.8.	Port-Margot .....	256
5.1.9.	Bahon .....	256
5.1.10.	Dondon .....	257
5.1.11.	Grande-Rivière-du-Nord .....	257
5.1.12.	Milot.....	257
5.1.13.	Bas-Limbé.....	258
5.1.14.	Limbé.....	259
5.1.15.	Acul-du-Nord.....	259
5.1.16.	Plaine du Nord .....	259
5.1.17.	Cap-Haïtien .....	260
5.1.18.	Quartier Morin .....	261
5.1.19.	Limonade .....	261
<b>6.</b>	<b>FORUM DEPARTEMENTAL DU SUD-EST, 18 AOUT 2018.....</b>	<b>263</b>
<b>6.1.</b>	<b>Présentation des communes .....</b>	<b>265</b>
6.1.1.	Cayes-Jacmel.....	265
6.1.2.	Marigot.....	266
6.1.3.	Côtes de Fer .....	266
6.1.4.	Bainet .....	267
<b>6.2.</b>	<b>Frustration des autorités locales : les CASEC.....</b>	<b>267</b>
6.2.1.	Le malaise des CASEC.....	267
6.2.2.	Des retards de salaires .....	268
<b>7.</b>	<b>FORUM DEPARTEMENTAL DES NIPPES, 20 AOUT 2018.....</b>	<b>269</b>
<b>7.1.</b>	<b>Présentation des communes .....</b>	<b>271</b>
7.1.1.	Anse-à-Veau .....	271
7.1.2.	Paillant .....	272
7.1.3.	Petit Trou de Nippes .....	273
7.1.4.	Petite Rivière des Nippes .....	274
7.1.5.	L'Asile .....	274
7.1.6.	Arnaud.....	275
7.1.7.	Fonds-des-Nègres .....	275
7.1.8.	Miragoâne.....	276
7.1.9.	Formation du comité intercommunal.....	278
<b>8.</b>	<b>FORUM D'EUROPE ET D'AFRIQUE, 8 ET 26 DÉCEMBRE 2018.....</b>	<b>279</b>
<b>8.1.</b>	<b>Gouvernance politique .....</b>	<b>281</b>
8.1.1.	Pour un véritable État de droit en Haïti .....	281
8.1.2.	Méconnaissance de la Constitution .....	281

8.1.3.	Sortir de la République de Port-au-Prince .....	281
8.1.4.	Les partis politiques .....	282
8.1.5.	La culture de la corruption en Haïti .....	282
8.1.6.	Les recommandations avancées .....	283
<b>8.2.</b>	<b>Gouvernance Économique.....</b>	<b>284</b>
8.2.1.	Déficiences des infrastructures.....	284
8.2.2.	Les secteurs prioritaires identifiés.....	284
8.2.3.	Les Freins au développement .....	285
<b>8.3.</b>	<b>Gouvernance socio culturelle .....</b>	<b>286</b>
8.3.1.	La culture dans notre vie comme peuple.....	286
8.3.2.	Éducation : quelle École pour Haïti? .....	287
8.3.3.	Santé : quelle politique de santé à adopter en Haïti?.....	287
8.3.4.	Les recommandations des participants sur la gouvernance socio culturelle.....	287
8.3.5.	Engagements pris fermement par les participants .....	288
<b>ANNEXE III : MATRICE DES DOLEANCES, PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS EMANANT DES FORUMS DEPARTEMENTAUX.....</b>		<b>289</b>
<b>ANNEXE IV : LES MEMBRES DES STRUCTURES DE SUPPORT .....</b>		<b>305</b>
	Le Comité de Pilotage .....	305
	Le Secrétariat Technique .....	305

## INTRODUCTION

Les États Généraux sectoriels de la Nation ont été convoqués par le Président Jovenel Moïse afin de débattre – suivant une démarche inclusive et trans-partisane – des problèmes d’Haïti et de permettre aux Haïtiens de tous les secteurs dans le pays et à l’étranger de réfléchir et de faire des propositions sur l’orientation harmonieuse et enrichissante à donner à leur société. Ce grand dialogue est resté malheureusement inachevé. En effet, les événements des 6, 7 et 8 juillet 2018 ont contrarié le déroulement des activités déjà programmées. Le processus devrait déboucher sur deux documents : un *Diagnostic par secteur* et un *Pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès économique et social*. Ces documents devaient être validés et adoptés par les délégués des groupes organisés ayant participé aux travaux préparatoires, ce dans le cadre d’un grand Forum National. Arrivé à termes le 28 septembre 2018, le mandat n’a pas été renouvelé.

Les activités ont été programmées en cinq phases.

1. la consultation par la présidence auprès des groupes organisés en vue de la mise en place des structures d’organisation des EGSN : le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique ;
2. les rencontres avec les groupes organisés des différents secteurs au niveau central d’une part et, d’autre part, les forums départementaux destinés aux acteurs issus des populations locales (sections communales, communes) et les forums de la diaspora ;
3. la réalisation de la synthèse des rapports des rencontres et des forums ainsi que des cahiers de doléances, de propositions et d’engagements ;
4. le Grand Forum National qui devrait valider : le document de diagnostic par secteur ; le Pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès économique et social ;
5. la vulgarisation des documents.

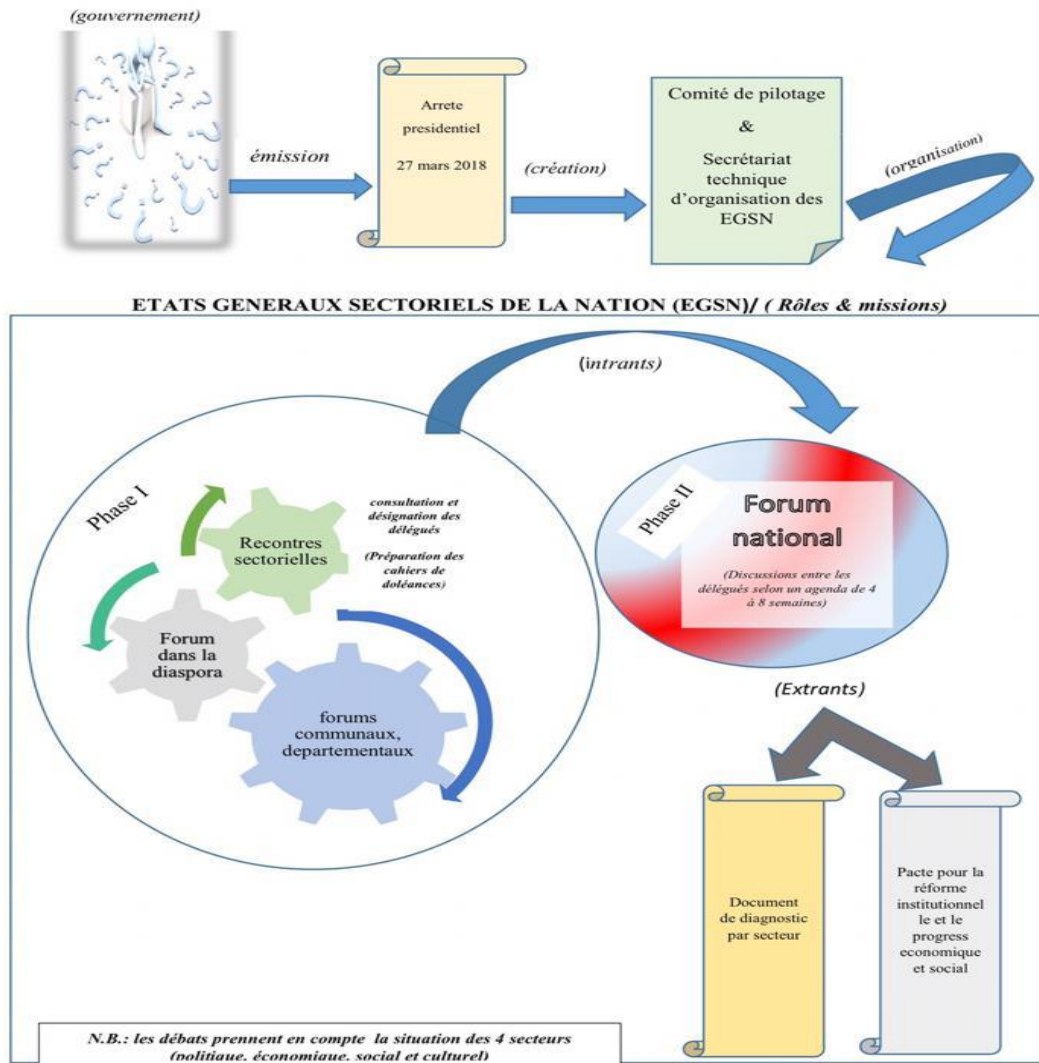
Il convient de noter qu’un guide pour la préparation des cahiers de doléances, de propositions et d’engagements a été élaboré et proposés aux organisations participantes. Ces cahiers s’articulent autour des axes suivants :

1. Gouvernance politique ;
2. Gouvernance économique ;
3. Gouvernance socioculturelle.

A l’intérieur de chaque axe, la présentation est organisée autour de trois grandes sections :

1. la première section présente les problèmes, tels qu’ils sont identifiés à travers les discussions ;
2. la seconde section comprend les solutions proposées en rapport avec chaque problème ;
3. la troisième section expose les engagements.

**Le logigramme**



Les résultats présentés dans ce document concernent les données recueillies auprès de représentants et leaders de plus de six cent (600) groupes organisés de la Nation, à l’occasion des rencontres sectorielles, de cinq (5) forums départementaux (Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Sud-Est, Nippes), d’un forum national préparatoire à l’Archaïe et d’un forum de la diaspora (Europe/Afrique), touchant plusieurs milliers de personnes. L’intérêt des données tirées des témoignages des participants aux travaux préparatoires est de permettre de mieux appréhender les obstacles à la gouvernance politique, économique et socioculturelle. Ces obstacles consistent en la prédominance de règles archaïques qui rentrent en conflit avec les règles modernes définies par la Constitution et les traités et conventions dont Haïti est partie destinées à régir les rapports dans les secteurs politiques, économiques et socioculturels.

## I. LA GOUVERNANCE POLITIQUE

La gouvernance politique est marquée par le processus de modernisation politique, avec des exigences en termes d'efficacité, d'efficacités et de performance des trois pouvoirs de l'État, des collectivités territoriales et des citoyens. Exigences qui sont traduites dans des règles définies par la Constitution aussi bien que les traités et conventions ratifiés et signés par Haïti organisant la vie civile et politique dans cette société. Mais ce processus est entravé par le conflit de règles, se manifestant par le manque de sens de ces exigences aux yeux des individus.

### 1.1. La modernisation politique

#### 1.1.1. La Constitution de 1987 et le modèle contractuel

La gouvernance politique définie par la Constitution de 1987 est sous-tendue par le modèle contractuel. Ce modèle consiste en une structuration des relations autour des pôles « paix-violence ». La force qui est le principe des rapports dans la nature (exemple : la loi de la chute des corps sur terre, loi la gravitation universelle, la poussée d'Archimède, et autres lois de la physique) est remplacée par la légalité : un produit de la raison qui veut que les rapports civils et politiques soient soumis aux lois fondées sur la Constitution exprimant la volonté du Peuple souverain<sup>1</sup>. Cette volonté présuppose un contrat social originel<sup>2</sup>. Autrement dit, les humains sont gouvernés par la raison, et non pas par la force naturelle. Et ils agissent en connaissance de cause, et non sous le diktat des forces occultes ou des impulsions des désirs égoïstes ; d'où la reconnaissance de l'importance de la science dans leur vie aussi bien que de l'autonomie de leur volonté nécessitant qu'ils aient la pleine et entière maîtrise de leurs passions ou de leurs sentiments.

Le progrès est une quête vers la maîtrise totale de soi, de ses rapports avec les autres et avec la nature, nécessitant un effort de volonté. Il se matérialiserait dans un monde de « paix perpétuelle » à construire<sup>3</sup> : la condition nécessaire de bonheur, d'émancipation et d'épanouissement de la véritable nature humaine, de développement durable.

Le modèle contractuel repose sur des valeurs fondamentales, telles que : la liberté, l'égalité, la dignité de tous les êtres humains (ou « *tout moun se moun* »), l'autonomie de la volonté, la solidarité et la justice. Personne ne peut se prévaloir d'une quelconque supériorité ou détenteur d'une vérité à imposer. Par voie de conséquence, toute relation ne peut être que contractuelle.

Le contrat présuppose une relation où chaque partie s'engage à satisfaire les besoins ou les intérêts de l'autre. Par exemple, le producteur s'intéresse d'abord aux besoins du client pour la satisfaction desquels il produit, en échange de son argent dont il a besoin pour continuer à produire en vue d'optimiser son profit. De même le bailleur cherche à satisfaire les besoins de logement du locataire qui, en retour, lui permet de valoriser sa maison. C'est la même logique qui est à l'œuvre dans la relation entre le politicien et le citoyen : le politicien répond, à travers un programme politique, aux aspirations et préoccupations du citoyen qui, en échange, lui délègue son pouvoir par un vote. C'est ce qu'on appelle la *relation gagnant-gagnant*, c'est-à-dire

---

<sup>1</sup> C'est « Le Peuple Haïtien [qui] proclame la présente Constitution » (Constitution de 1987, Préambule).

<sup>2</sup> Thomas Hobbes, *Léviathan* (1651), Paris, Sirey, 1996 ; Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social* (1762), Paris, Gallimard, Coll. Flio/Essais, 1964.

<sup>3</sup> Emmanuel Kant, *Projet de paix perpétuelle* (1795), Paris, collection Mille et Une Nuits, 2001.

une situation où un acteur cherche à maximiser ses propres gains en contribuant à la réalisation des intérêts de l'autre partenaire. L'une des variantes est la *relation donnant-donnant* dans laquelle les protagonistes d'une négociation recherchent l'aboutissement souvent partiel de leurs revendications. La relation gagnant-gagnant ou donnant-donnant est contraire à la relation d'exploitation ou d'instrumentalisation de l'homme par l'homme propre au modèle esclavagiste colonial qui constitue un lourd héritage pour la société haïtienne.

L'union d'intérêts des parties en relation implique un devoir de coopération et de collaboration. Toutefois, les vulnérabilités respectives des parties sont prises en compte. La tendance à commettre des abus de position dominante, ou à utiliser les faiblesses de l'autre, pour tirer injustement un avantage quelconque de la relation contractuelle, est toujours présente. D'où la recherche de meilleurs dispositifs possibles de prévention ou de répression de cette tendance. C'est, sur le plan politique, cette fonction que doit remplir la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Sur le plan civil, la relation contractuelle est protégée par le principe de l'opposabilité des conventions selon lequel le tiers doit s'abstenir de tout acte qui peut entraver l'exécution du contrat d'autrui. Ce principe est constitutif d'un ordre public incarné par l'État. Le modèle autocratique se manifeste comme la négation de ce modèle contractuel.

#### 1.1.2. Les libertés et droits fondamentaux des personnes

La Constitution de 1987 érige au rang de fondement du régime gouvernemental « les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective » (Préambule). Il convient de noter la consécration d'un certain nombre de valeurs fondamentales : la vie, la liberté, la sûreté, la propriété, l'égalité, constituent propriétés humaines et sociales qui ont du prix. Leur violation est donc de nature à déclencher la réaction négative des acteurs. Ce qui risque de mettre radicalement en péril l'ordre social dont il est nécessaire d'assurer le maintien. D'où, il s'ensuit que, pour prévenir les contestations sociales qui naîtraient de leur violation, il serait indispensable de mettre en place des institutions capables d'assumer et de garantir ces exigences individuelles.

Par conséquent, la nécessité d'établir des principes fermes devant fixer les devoirs et les droits des individus se fait sentir. Ces devoirs et droits doivent fixer non seulement les mutuelles obligations des individus entre eux, mais encore de l'Etat envers les individus, en termes de prestations de service ; notamment dans le domaine de la protection de la vie et des biens des acteurs ainsi que leur sécurité, et cela, en échange de leur adhésion à l'ordre établi. Finalement la finalité de l'ordre politique instauré est, entre autres, de « garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et la poursuite du bonheur; conformément à son Acte d'indépendance de 1804 et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 » (Préambule).

Les libertés et les droits fondamentaux de l'individu sont l'alpha et l'oméga de la Constitution. Quant à l'État, sa fonction n'est autre que celle qui consiste à garantir leur. Du succès de cette entreprise dépend, en dernière instance, sa légitimité. La sûreté des personnes est élevée au rang des droits naturels imprescriptibles de l'homme (avec la liberté, la propriété et la résistance à l'oppression, article 2). D'où l'interdiction catégorique des arrestations arbitraires qu'elle pose aux termes de son article 7. Les impératifs d'ordre public du moment ne doit, en aucun cas, supprimer les libertés et les droits fondamentaux des personnes. D'où résulte l'institution des voies de recours en « Habeas Corpus » contre la détention illégale (Art. 26.2).

### 1.1.3. L'État de droit

L'État de droit ne réduit pas à des mécanismes de contrôle de la légalité des actes ou des faits de chacun, de l'individu à la puissance publique. Il implique également l'affirmation du droit comme source de l'identité individuelle et collective : pour s'intégrer dans la société et en devenir l'un de ses principaux organes vitaux, l'individu doit se construire à travers la connaissance de la loi qui contient la vérité de chacun ; et ce, en tant qu'elle l'institue comme citoyen libre, détenteur des droits civils et politiques. C'est par là seulement qu'il accède à l'émancipation et à la libération totale, donc se réconcilie avec lui-même comme citoyen et avec la société : « La jouissance, l'exercice des droits civils et politiques constituent la qualité du citoyen » (Constitution de 1987, article 16). La loi devient finalement la source de la force des individus, en tant qu'il confère à chacun un pouvoir sur soi-même et sur les autres. Pouvoir qui est garanti par la possibilité de recours auprès des Cours et Tribunaux en cas de violation de la part d'autrui. Le propre de la loi est de structurer la volonté en la canalisant vers le bien : ceci est identifié au respect des libertés et droits fondamentaux des personnes, à la conformité à l'ordre public garanti par les institutions démocratiques et républicaines, au système de production et de distribution national, aux bonnes mœurs. C'est donc par la soumission à la loi que chacun se construit comme sujet moral et éthique, comme citoyen libre et autonome.

La loi confère des droits à l'individu, l'institue comme personnalité juridique entièrement intégrée dans la vie civile et politique. C'est une démarche globale qui ne vise pas seulement à garantir la sécurité de sa vie et de ses biens, mais aussi sa sûreté<sup>4</sup>. Il s'agit également de l'intégrer dans la société, tout en lui rendant capable de produire une action autonome. L'autonomie est identifiée à la capacité d'exercer librement ses droits civils et politiques, c'est-à-dire sans aucune forme de pression interne et externe : « Les Haïtiens sans distinction de sexe et d'état civil, âgé de dix-huit (18) ans accomplis, peuvent exercer leurs droits civils et politiques s'ils réunissent les autres conditions prévues par la Constitution et par la loi » (Constitution, article 17). Cette démarche vise à le transformer en sujet civil et politique, c'est-à-dire un être capable de décision ou d'engagement et de responsabilité. Si la soumission totale à la loi lui est exigée, c'est pour l'initier au chemin qui le conduit vers l'acquisition d'une autonomie et, surtout, lui permettre de prendre conscience de son inscription dans une histoire, une culture et une société dont il doit s'appropriier et vivre les valeurs et normes axées sur la protection des libertés et droits fondamentaux de la personne.

L'État de droit suppose donc une sécurité légale. C'est cette sécurité qui rend possible la vie civile et politique. Il consiste principalement à réaffirmer la primauté de la légalité sur la violence, la force et/ou la ruse. Mais le manque d'ancrage de la croyance en la légalité dans les mœurs aboutit au désinvestissement de ce principe comme source de la légitimité et de la moralité publique aussi bien que de l'identité personnelle comme citoyen. Cela a pour effet la faillite de l'État de droit.

### 1.1.4. La démocratie

La Constitution instaure la démocratie comme mode de sélection des gouvernants. Ce qui signifie que le pouvoir vient du peuple, et non plus d'une autorité suprême extérieure ; et encore moins de la puissance des baïonnettes. En effet, le terme « démocratie » est formé à partir de deux termes grecs : dêmos, « peuple » ; kratos, « puissance », « souveraineté ». Ce terme évoque

---

<sup>4</sup> Voir Louis Naud Pierre, « La juridicisation de la vie économique et sociale en Haïti », in *Droit et Société. Revue Internationale de Théorie du Droit et de Sociologie juridique*, LGDJ, No 65, 2007, p. 123-151.

le principe selon lequel la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens qui l'exercent soit directement (par des référendums), soit indirectement par l'intermédiaire de ses représentants élus. Ainsi que le dispose l'article 58 : « La souveraineté nationale réside dans l'universalité des citoyens. Les citoyens exercent directement les prérogatives de la souveraineté par: a) l'élection du Président de la République; b) l'élection des membres du Pouvoir législatif; c) l'élection des membres de tous autres corps ou de toutes assemblées prévues par la constitution et par la loi ». Et l'article 59 précise que « Les citoyens délèguent l'exercice de la souveraineté nationale à trois (3) pouvoirs : a) le pouvoir législatif ; b) le pouvoir exécutif ; c) le pouvoir judiciaire. Le principe de séparation des trois (3) pouvoirs est consacré par la constitution.

Autrement dit, dans le régime politique institué, c'est le peuple qui détient le pouvoir. Ce régime se distingue en cela des autres régimes, à savoir : la monarchie (gouvernement d'un seul qui détient son pouvoir de Dieu : roi, reine, empereur) ; l'aristocratie (gouvernement de quelques individus qui revendiquent leur pouvoir, en s'appuyant sur la légitimité que leur confère le prestige lié à leur capital socioculturel) ; l'oligarchie (gouvernement d'un petit groupe de personnes qui détiennent également le pouvoir économique) ; la théocratie (gouvernement par des dirigeants religieux) ; la dictature (gouvernement d'un seul homme qui concentre tous les pouvoirs entre ces mains, donne tous les ordres, et qui s'appuie directement sur la violence). Dans la démocratie, les élections par lesquelles les citoyens délèguent leur pouvoir à des représentants doivent se tenir au suffrage universel, de façon régulière et fréquente. Dans le cadre de la décentralisation, il s'agit de la démocratie locale, de la démocratie de proximité, etc.

La démocratie est perçue comme la garantie ultime des libertés et droits fondamentaux de la personne. La participation confère aux citoyens le pouvoir de défendre et de promouvoir ces libertés et droits en leur permettant de choisir leurs dirigeants en fonction de leurs compétences et autres capacités à résoudre les questions auxquelles ils sont confrontés, notamment : celles de la protection de la liberté, de la propriété, de l'activité de production de biens et services ainsi que celles de leur accessibilité pour tous. C'est ainsi que la citoyenneté devient un enjeu majeur.

La citoyenneté est pour ainsi dire investie d'une normativité faisant de l'individu un acteur politique qui lutte pour la promotion de ses libertés et droits fondamentaux. Elle est supposée être également un mécanisme de formation de la volonté politique qui se définit par l'engagement envers l'idéal d'une « *une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante* » (Constitution de 1987, Préambule). Elle suppose la responsabilisation des individus en tant que citoyens.

La démocratie et la citoyenneté supposent une capacité propre aux citoyens à faire l'usage de leur raison pour à la fois choisir leurs dirigeants et déterminer des critères de justice, de liberté et d'indépendance. D'où l'obligation de « s'instruire et se perfectionner » (Constitution de 1987, article 52-1, alinéa g) à leur charge.

#### 1.1.5. Le contrôle et la régulation, l'adhésion et l'engagement

La démocratie et l'État de droit doivent donc assumer une double fonction. La première est le contrôle et la régulation par le canal du droit en vue de faciliter une coopération efficace entre tous les acteurs individuels et collectifs. La seconde est la stimulation de l'adhésion et de l'engagement de ces derniers à travers la participation<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Fritz Dorvilier, *Gouvernance associative et développement local en Haïti*, Port-au-Prince, Éditions de l'Université d'État d'Haïti, 2009.



L'objet de la démocratie et de l'État de droit est pour ainsi dire d'accroître la capacité des individus et des mouvements sociaux à dépasser leur position oppositionnelle pour passer en mode propositionnel de façon à peser sur ou à intervenir dans le processus d'accomplissement de leur rôle et de leur destin de peuple. Ces structures de bonne gouvernance ont pour ainsi dire partie liée à la citoyenneté.

#### 1.1.6. Le citoyen

Pour faire faire fonctionner l'organisation politique qu'elle présuppose, la Constitution institue le citoyen comme l'organe de base. Son existence et son rôle sont pour la bonne marche de cette organisation. Il doit : « a) respecter la constitution et l'emblème national ; b) respecter les lois ; c) voter aux élections sans contrainte ; d) payer ses taxes ; e) servir de juré ; f) défendre le pays en cas de guerre ; g) s'instruire et se perfectionner ; h) respecter et protéger l'environnement ; i) respecter scrupuleusement les deniers et biens de l'Etat ; j) respecter le bien d'autrui ; k) œuvrer pour le maintien de la paix ; l) fournir assistance aux personnes en danger ; m) respecter les droits et la liberté d'autrui.

Parmi ces obligations, il convient de souligner l'injonction de « s'instruire et se perfectionner ». Pour jouer efficacement son rôle dans le fonctionnement de la nouvelle organisation moderne, le citoyen doit non seulement chercher constamment à acquérir les connaissances qui peuvent lui permettre d'être efficace et performant, mais encore de progresser tout en accomplissant ses tâches avec plus de maîtrise. La science et le progrès deviennent finalement la finalité de l'existence citoyenne. Le citoyen aurait l'obligation morale et légale de s'élever vers l'objectivité, l'universalité et la nécessité incarnées par l'État. Il doit tendre vers la maîtrise totale de son existence personnelle et de l'existence collective à travers à la fois les productions matérielles et la participation aux délibérations collectives.

L'instruction a une valeur intrinsèque pour le citoyen parce qu'elle lui ouvre un champ nouveau pour son épanouissement en tant qu'acteur du fonctionnement et du développement d'une organisation politique moderne qui lui garantit la vie, la liberté, la sûreté, la propriété. Pour participer à la définition de l'orientation de cette organisation, il faut de la lumière. S'instruire, c'est recevoir des « éclairages » sur des sujets. L'information aide le citoyen à développer un « point de vue », voire une « vision » du monde. De même, la perfection constitue la finalité de son existence. La notion de perfection renvoie ici au modèle culturel moderne. Dans ce modèle, la perfection se réfère à l'image de l'émancipation et de l'autonomie que le travail permet de réaliser. Se perfectionner, c'est travailler sur soi-même et sur ses relations à soi-même, aux autres, à l'État dans lequel se déroule son existence, et apprendre ainsi à « œuvrer pour le maintien de la paix ». La perfection est identifiée à la maîtrise de soi englobant notamment sa pensée, sa parole et ses actes ; maîtrise qui rend possible le respect de ses obligations citoyennes, présupposant la capacité à résister aux mauvais penchants de notre nature afin de n'en pas devenir les victimes.

#### 1.1.7. La volonté politique

La citoyenneté est perçue comme le catalyseur de la *volonté politique* incarnée dans le Peuple. En effet, c'est le « Le Peuple Haïtien [qui] proclame la présente Constitution ». Ici, la *volonté politique* se présente comme l'engagement du « Peuple Haïtien » à agir pour :

- garantir ses droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et la poursuite du bonheur, conformément à son Acte d'indépendance de 1804 et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;

- constituer une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante ;
- rétablir un État stable et fort, capable de protéger les valeurs, les traditions, la souveraineté, l'indépendance et la vision nationale ;
- implanter la démocratie qui implique le pluralisme idéologique et l'alternance politique et affirmer les droits inviolables du Peuple Haïtien ;
- fortifier l'unité nationale, en éliminant toutes discriminations entre les populations des villes et des campagnes, par l'acceptation de la communauté de langues et de culture et par la reconnaissance du droit au progrès, à l'information, à l'éducation, à la santé, au travail et au loisir pour tous les citoyens et citoyennes ;
- assurer la séparation, et la répartition harmonieuse des pouvoirs de l'Etat au service des intérêts fondamentaux et prioritaires de la Nation ;
- instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective ;
- assurer aux femmes une représentation dans les instances de pouvoir et de décision qui soit conforme à l'égalité des sexes et à l'équité de genre. (Préambule)

## 1.2. Le conflit de règles

### 1.2.1. Le modèle de la domination

Fondées sur le modèle contractuel, les règles constitutionnelles rentrent en conflit avec les règles existantes résultant du modèle de la domination. Le propre de ce modèle est de présupposer la négation de l'autre, de ses intérêts et de ses préoccupations : l'autre n'existe pas ; il est deviné comme menace à conjurer par la force ou par la ruse, ou comme instrument à exploiter pour parvenir à ses fins. Produisant une relation de type *gagnant-perdant*, ce modèle se présente comme la négation de la relation *gagnant-gagnant* ou *donnant-donnant*.

Né dans le contexte haïtien d'une longue expérience accumulée de génération en génération (colonisation, esclavage, tyrannie politique, exploitation économique, exclusion sociale), le modèle de la domination consiste en une structuration des relations autour des pôles « domination-subordination ». Le rapport des individus se trouve a priori placé sous le signe du combat les uns contre les autres. Refusant la position de subordination que tend à lui imposer l'autre, chacun tente de s'installer dans un rôle dominant ou attend impatientement le moment d'inverser le rapport de force en sa faveur.

C'est sous l'angle de la prégnance du modèle de la domination qu'il faut considérer l'attitude de confrontation ou de manipulation qui caractérise les relations des individus les uns avec les autres. Dans ce modèle, le rapport de force constitue la règle cardinale. Elle structure la vie sociopolitique haïtienne, où sans cesse des forces opposées s'affrontent ; toute idée suscite son contraire, toute initiative une hostilité. Aucune position n'est fixe ; aucune situation n'est stable, c'est-à-dire définitivement acquise.

### 1.2.2. Le rapport de force

Dans le jeu politique haïtien, le rapport de force est la règle cardinale. Cette règle s'est imposée à la faveur d'une longue expérience de confrontation politique violente, plus précisément au cours du siècle des baïonnettes<sup>6</sup>. Ce siècle couvre en fait la période allant de 1804 à 1915, date du début de l'occupation américaine qui a pris fin en 1934. Le principal trait de cette expérience est l'avènement d'une image qui évoque l'absence de sens de la Constitution relativement à la réalité des luttes de pouvoir, où la force des baïonnettes détermine le gagnant et le perdant. Cette image se cristallise dans la mémoire collective et est véhiculée à travers l'expression populaire « *Konstitisyon se papye, bayonèt se fè* » (La constitution est faite de papier, les baïonnettes sont en fer). Cette expression affirme le primat de la force sur la légalité en ce qui concerne l'organisation des rapports dans tous les domaines, notamment dans le domaine politique. Cette croyance est prégnante dans les esprits.

La règle du rapport de force s'énonce comme suit : vaincre ou être vaincu. Il y a d'autres formulations : tuer ou être tué. Il n'y a pas de troisième option. Les relations sont avant tout perçues comme un lieu de confrontation entre des protagonistes qui opposent leurs forces et leurs armes respectives, cherchent à s'éliminer, à s'écraser, à se détruire mutuellement. Il n'y a pas de place pour le compromis : celui que je ne peux dominer, exploiter ou manipuler est une menace pour moi ; je dois, au mieux, le neutraliser ou, au pire, l'éliminer. Ce modèle implique le rejet de

---

<sup>6</sup> Mathon, Alix, 1985, *Haïti, un cas : la société des Baïonnettes, un regard nouveau*, Port-au-Prince, Éditions Le Natal.

l'idéal de paix à la réalisation duquel le citoyen doit œuvrer : « œuvrer pour le maintien de la paix » constitue l'une des obligations du citoyen (Constitution de 1987, article 52-1).

Il va de soit que la règle du rapport de force est un obstacle à la démocratie. Elle détermine un refus systématique de toute démarche de négociation, de compromis et de concessions<sup>7</sup>. Elle est l'expression négative – consciente ou inconsciente – d'un doute radicale sur la bonne foi des autres auxquels une intention malveillante est prêtée *a priori*. Chaque acteur est alors dans une logique négative : il reste bloqué par l'image de la méchanceté ou de la fourberie de l'autre qui lui apparaît, à ce moment, comme un obstacle rédhibitoire. André Corten analyse cette logique qui caractérise les relations sociopolitiques en Haïti en termes de « diabolisation de l'autre »<sup>8</sup>. Laënnec Hurbon parle de la « perception d'une quasi-fatalité du mal »<sup>9</sup>. Dans le cas qui concerne ici, le mal, c'est la souffrance vécue et imposée à travers l'interaction avec les autres porteurs de menace et de danger pour soi-même. Il en découle l'anéantissement de la confiance, avec en corollaire la généralisation de la méfiance qui constitue l'une des préoccupations centrales exprimées par les intervenants.

La méfiance surdétermine l'attitude des acteurs politiques, notamment à l'égard du système électoral. L'obsession de chaque candidat est de faire en sorte qu'il ne se fasse pas voler les élections. Personne ne croit en la sincérité du processus électoral. Chacun tend davantage à recourir à tous les moyens qu'il juge à propos pour gagner les élections que de chercher à se conformer aux règles qui assurent la sécurité et la fiabilité de ce processus. Plutôt que de s'engager dans la création de partis structurés et organisés capables de prendre en charge une campagne électorale coûteuse, mobiliser la population autour des solutions proposées à ses problèmes, les candidats préfèrent souvent utiliser les groupes criminels pour intimider les concurrents et leurs partisans, vandaliser des bureaux de votes, mettre en place des opérations d'achat de votes et de corruption des agents électoraux à tous les niveaux, etc. *L'impunité dont bénéficient les auteurs de ces violences ne fait que jeter le discrédit sur tout le processus électoral.*

C'est ainsi que les scrutins se terminent toujours dans la cacophonie, où chacun se proclame vainqueur. Tout le monde doute de la sincérité des résultats publiés par le Conseil électoral. Personne n'est donc prédisposé à admettre sa défaite. Cela se traduit par la systématisation des contestations, débouchant souvent sur des crises politiques postélectorales.

La neutralisation des règles constitutionnelles au profit de la règle du rapport de force s'explique principalement par deux raisons.

La première indique le *manque d'intégration de la société haïtienne*. Ce manque signifie l'absence, entre les Haïtiens, d'une conscience collective. Cet ensemble de croyances et de sentiments communs qui produit spontanément soumission et loyauté des individus par rapport au groupe ou à la société auxquels ils appartiennent<sup>10</sup>. Venus d'horizons divers, les créoles, les bossales, les blancs et les arabes qui composent cette société n'ont pas su forger des valeurs communes, et de promouvoir par ce biais l'esprit d'entente et de concorde. La religion, l'école, l'université, n'ont pas pu servir de vecteur d'appropriation des valeurs consacrées par la Constitution de 1987. C'est tout naturellement que les représentants de ces groupes ethniques ne

<sup>7</sup> Webster Pierre, *Il faut que les choses changent*, Montréal, CIDIHCA, 2004, p. 112.

<sup>8</sup> André Corten, *Misère, religion et politique en Haïti*, Paris, Karthala, 2001.

<sup>9</sup> Laënnec Hurbon, *Dieu dans le vodou haïtien*, Paris, Payot, 1972, p. 203.

<sup>10</sup> Émile Durkheim, *De la division du travail social* (1897, Paris, PUF, coll. Quadrige), 1991.

peuvent pas se reconnaître des droits et des devoirs réciproques, se faire des concessions mutuelles, donc créer une dynamique collective leur offrant la possibilité de rechercher la satisfaction de leurs intérêts réciproques. À ce propos, *les participants insistent sur la division, l'exclusion, la discrimination et l'hostilité qui caractérisent notre société*. Ces phénomènes se traduisent par une instabilité provoquée par le mépris et la méfiance que les individus ressentent les uns à l'égard des autres. C'est ainsi que toute relation sous-tendue par des intérêts politiques et économiques crée de l'insécurité et de l'angoisse : la peur d'être perdant, d'être floué, voire d'être éliminé. D'où l'inscription des individus dans une logique de combat comme mécanisme d'auto-défense, impliquant un comportement oscillant entre l'attaque et la fuite ; comportement que le sens commun désigne par le terme de *marronnage*.

La deuxième raison est liée à la ***prédominance du modèle de la domination***. Le propre de ce modèle est de créer un état d'esprit où les intérêts politico-économiques constituent a priori des facteurs de rivalité. Car, il n'existe pas de solution acceptable par tous qui permet d'assurer à la fois l'articulation et l'équilibre de ces intérêts. Le résultat est que les intérêts des plus faibles sont toujours sacrifiés aux intérêts des plus forts. Ce manque d'articulation et ce déséquilibre des intérêts des différentes parties crée un climat qui attise la flamme de l'envie et de la convoitise, ce empêche aux individus de prendre conscience de leur complémentarité et de leur interdépendance dans le cadre de la division du travail social, et donc du lien de solidarité organique qui les lie les uns aux autres. L'affaiblissement du sentiment de solidarité politique, économique et sociale rend les individus indifférents aux obligations que la Constitution leur impose.

Il y a un consensus général sur l'idée que le point de départ pour résoudre les problèmes du pays réside dans un accord politique. La soumission aux règles constitutionnelles, notamment celui de la règle de l'élection, apparaît comme l'un des éléments essentiels de cet accord. Ce qui devrait favoriser la stabilité politique du pays : « *Tout le monde doit se mettre d'accord sur le fait que les dirigeants sont issus d'élections et on doit respecter la durée de leur mandat* ». Dans le même ordre d'idée, il faut noter l'un des engagements formulés dans les forums : *l'obéissance civile*.

*L'obéissance civile* en tant qu'engagement indique la prédisposition des participants à sortir de la règle du rapport de force propre à la nature et à s'inscrire dans la quête d'un véritable contrat social : une union formée autour de l'unité supérieure du Bien commun. Cette union présuppose l'instauration d'un pouvoir souverain qui assure un rôle de coordination, plus précisément qui garantit la confiance entre tous. L'engagement consiste à faire émerger une solution saillante, un pouvoir autour duquel un agreement puisse intervenir. Sans formuler explicitement les contours de ce contrat social, les participants en sentent la nécessité. Ils font preuve de lucidité, en énonçant l'engagement à l' « *obéissance civile* ». Ils font ainsi montre de grande conscience de lumière et de rationalité, leur permettant de percevoir la soumission à un pouvoir souverain qui garantit des biens essentiels à tous, en particulier : la sécurité en matière d'exercice des droits et libertés publics, de jouissance de la propriété privée, de mise en œuvre des contrats, et d'indemnisation de victimes des événements naturels et humains.

### 1.2.3. Un jeu à somme nulle

Un jeu à somme nulle est une partie où le gain de l'un constitue une perte pour l'autre partie. C'est cette image qui s'impose aux acteurs politiques en Haïti : la politique est un jeu à somme nulle, avec un vainqueur et un vaincu. Et l'élément déterminant de la victoire n'est pas la

qualité de l'offre politique, le talent et l'ingéniosité, mais la force ; une leçon tirée de l'expérience de ce qui marche dans le combat électoral en Haïti depuis l'adoption de la Constitution en 1987. Seuls les candidats qui disposent de la force de violence (groupe armé), de l'argent, et des réseaux adéquats sont en mesure de gagner les élections. Donc, il faut être dans la position du plus fort. D'où une quête de puissance qui conduit à une forme de criminalisation politique. Le politicien cherche l'appui des secteurs qui pratiquent la violence, en échange de protection. Les participants établissent un lien entre la prolifération des gangs dans les quartiers difficiles avec cette stratégie politicienne.

La rencontre avec les médias a été l'occasion pour certains journalistes de tirer la sonnette d'alarme sur le phénomène d'interférence de la politique, économique et criminelle. Cette interférence est la principale cause du développement de la délinquance juvénile et du phénomène des bandes armées dans les quartiers marginalisés de Port-au-Prince. Les autorités marginales ou de substitution se multiplient dans des quartiers dits sensibles, et rançonnent la population à longueur de journées. Dans ces quartiers, ce sont ces individus armés qui organisent la vie de la population, qui assurent la collecte des taxes pour des services publics comme l'eau et l'électricité. Certains travailleurs de la presse, qui n'ont pas hésité à parler de la criminalisation du secteur politique en Haïti, demandent à l'État d'assumer ses responsabilités, de créer les conditions nécessaires afin de mettre un terme au phénomène des bandes armées dans le pays.

Le besoin de soutien des gangs dans la bataille politique où il doit nécessairement un vainqueur et un vaincu est la base de l'insécurité qui se généralise au cours de ces dernières années. Le représentant d'une organisation basée au Pont-Rouge fait remarquer que les jeunes des quartiers pauvres n'ont d'autre *alternative que la prise des armes*. Il se demande : « *Comment l'État peut-il aider les quartiers populaires à sortir des griffes des bandits. Comment il va faire pour sauver les jeunes qui n'ont pas encore pris les armes ? Il faut que l'État cesse d'encadrer les hommes armés, il faut encadrer de préférence les membres des organisations, créer des écoles professionnelles, écoles artistiques, des centres sportifs* ». Un autre responsable d'organisation évoluant à Village Démocratie, Fort Dimanche, décrit un tableau sombre de la situation des habitants de son quartier. « *Les habitants ne se sentent pas en sécurité, nous ne recevons aucune visite des autorités. Pas de latrine, on ne vit pas comme des êtres humains. On est né sans emploi, on se sent exclus* ». Elle explique que « *la seule école professionnelle est la manipulation des armes à feu* ».

Pour le politicien traditionnel, les gangs apportent un soutien qui fait souvent pencher le rapport de force à son avantage. À l'occasion des élections, ces groupes permettent en effet d'intimider les candidats en face, de vandaliser les bureaux où ces derniers ont une avance significative, d'arracher le vote d'électeurs « ignorants », ainsi de suite. Ces violences s'ajoutent aux autres pratiques permettant de gagner des élections ou accaparer le pouvoir en dehors des règles légitimes. Il s'agit notamment de l'achat de votes, la corruption de responsables de bureaux de vote ou de conseillers électoraux. Me Julien voit dans ces pratiques la base de l'effondrement du pays.

Les vrais responsables du déclin d'Haïti sont nous-mêmes. Nous-mêmes dirigeants, pour avoir accepté notre accès à un pouvoir acquis en dehors d'une structure citoyenne réelle et n'avoir rien fait pour corriger cette anomalie ; Nous-mêmes électeurs, pour n'avoir pas la saine liberté de notre choix lors des élections et malgré ce handicap, en plein XXI<sup>e</sup> siècle nous continuons à voter encore contrairement à nos voisins pour notre malheur.

Ces pratiques signifient la négation de la Constitution, des institutions démocratiques, des droits et libertés fondamentaux des personnes, des intérêts de l'État, de la souveraineté appartenant à l'ensemble des citoyens. Négation qui débouche sur le chaos des prétentions politiques rivales : chacun surestime sa capacité à diriger le pays, et nie aux autres cette prétention. Il en découle une grave anomie politique. Celle-ci se caractérise par un conflit fondamental : celui entre les règles du jeu politique consacrées par la Constitution de 1987 d'une part et, d'autre part, les règles traditionnelles émanant des expériences des violences propres à la période dites des baïonnettes, génération après génération ; les premières sont refoulées au profit des secondes. Le pays s'enferme de cette façon, depuis l'indépendance, dans une spirale d'instabilité politique faite de scissions en plusieurs États, de guerres civiles, d'insurrections, de coups d'État, de dictatures.

#### 1.2.4. La manipulation politique

La manipulation politique consiste en un discours visant à modifier l'opinion des citoyens sans que personne ne s'en rende compte. Elle prend généralement une allure d'objectivité. Mais cette objectivité n'est qu'une illusion. Car, il y a mépris des véritables intérêts des citoyens auxquels le discours semble s'intéresser. En réalité, l'objet du discours n'est pas l'exposition de la vision des problèmes collectifs et des modes d'interventions pour les résoudre, mais la modification de la conduite des citoyens dans le sens des intérêts du porteur du discours. Il s'agit souvent de la popularité personnelle, ou de la décrédibilisation de concurrents.

La popularité constitue une ressource politique. En effet, à l'occasion des élections, elle peut se convertir en vote en faveur du politicien. Elle peut, au moment des grands choix politiques, notamment la formation de gouvernement, favoriser sa participation à la table de négociation. La décrédibilisation de concurrents est une stratégie d'élimination de la concurrence ou d'affaiblissement des détenteurs du pouvoir.

La manipulation signifie que le discours ne s'intéresse pas au sort de la population ; seul compte son soutien, lequel est nécessairement décisif dans le jeu du rapport de force. Une fois aux commandes du pouvoir, le porteur du discours manipulateur s'occupe des choses autres que la défense des intérêts du peuple qui l'a élu ; il donne à l'État d'autres orientations, voire le détourne au profit d'autres intérêts. Le cas des obligations de l'État en matière d'éducation est un bon exemple de cette attitude. A propos des personnes handicapées, un intervenant rappelle que « *la Constitution de 1987 fait obligation à l'État d'assurer la scolarisation universelle de tous les enfants* ». De plus, Haïti a signé d'autres instruments internationaux qui prennent en compte le droit des personnes à besoins spéciaux. Mais, ce sont les associations et fondations œuvrant dans le domaine de la défense des personnes handicapées qui remplissent ces missions en lieu et place de l'État. Le cas des personnes du troisième âge est, de ce même point de vue, assez significatif : « *ce sont surtout les ONG qui prennent en charge cette catégorie sociale. L'État ne se soucie pas des personnes âgées. Dans certains quartiers, les personnes âgées sont même considérées par des membres de la population comme des loups-garous et sont parfois victimes de violences* ».

La règle de la manipulation est en filigrane dans d'autres pratiques épinglées par les délégués dans le cadre des forums départementaux. On en trouve une illustration dans les interventions de la délégation de Plaisance où, en matière de gouvernance politique, l'accent est mis sur « l'absence d'un projet de société durable qui prend en compte toutes les revendications

de la population ». Selon les membres de cette délégation, il faut réduire le nombre de partis politiques et opérer des réformes constitutionnelles.

La proposition « l'absence d'un projet de société durable » est là pour nous révéler le caractère mensonger des messages des politiciens et de leur parti dont ils ne sont pas dupes. En effet, les politiciens et les partis politiques défendent tous un projet de société. Projet qui se décline en promesses électorales ou propositions égrainées dans les médias. Autrement dit, cette proposition ne nous parle donc pas de documents, de la pertinence des mesures, et encore moins de l'accueil de ces mesures dans l'opinion. Elle est là pour signifier autre chose : le discours des politiciens et des partis politiques haïtiens est creux, et n'a d'autres buts que la défense d'intérêts très personnels et de clans. Leur effort pour remplir tous les compartiments de l'administration publique avec leurs partisans qui, très souvent, ne satisfont pas les exigences professionnelles les plus élémentaires, est pris pour un exemple de cette fausseté.

Somme toute, « l'absence d'un projet de société durable » revient à dire que les politiciens et leur parti politique ne s'intéressent pas aux intérêts du « Peuple Haïtien », lesquels sont identifiés aux « droits inaliénables et imprescriptibles à la vie, à la liberté et la poursuite du bonheur » ; droits qui sont érigés par la Constitution en fondement du projet de société (Préambule).

La manipulation concerne surtout un groupe social particulier. Ceci rassemble des personnalités de la société civile, de l'extrême droite et à l'extrême gauche de la classe politique haïtienne : elles s'emparent de certains problèmes auxquels est confrontée la population et les porter sur la place publique à travers les émissions d'opinions et de grandes écoutes, dites « Talk Show », sans nullement y apporter des réponses concrètes. Ces problèmes sont souvent limités, notamment à : la corruption, la prévarication, l'abus de pouvoir et la violation des droits de l'homme de la part de l'équipe du pouvoir exécutif en place. Les problèmes liés à la structure et au fonctionnement du système socioéconomique producteur de l'appauvrissement accru de la population et de la violence sociale sont occultés. Il s'agit notamment de : ceux de la prédominance de l'importation plus lucrative que l'activité industrielle en elle-même, du monopole commercial, de la spéculation sur les devises étrangères, du marché noir, des collusions d'intérêts, des fraudes douanières, des évasions fiscales, des trafics illicites, du verrouillage du crédit. Ils s'autoproclament le secteur démocratique et populaire.

Chacun nourrit la prétention de devenir un leader en fonction de sa proximité avec les journalistes vedettes des médias qui leur tendent régulièrement le micro, et donc leur permettre de se vendre aux auditeurs et téléspectateurs des émissions de grande écoute. Ainsi, devient prédominant dans les médias le discours de contestation de l'équipe du pouvoir exécutif, de dénonciation des dérives gouvernementales, et ce à l'exclusion du discours d'annonce des projets et des politiques publiques. Ainsi, se construit un espace public d'opinions qui est aux antipodes de l'idéal de l'espace public tel qu'il se caractérise dans la Cité grecque (πόλις), et dans le monde bourgeois<sup>11</sup>, où il est corrélatif de tout ce qui se rapporte à la *chose publique*<sup>12</sup>. Dans le cas présent, les considérations relatives à la justice et à la solidarité, à la prospérité et à

---

<sup>11</sup> Jürgen Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962), Paris, Payot, 1997.

<sup>12</sup> Voir Platon, *La république*, Paris, GF-Flammarion, 1966, pp. 174-6175 ; Cicéron, *De la république des lois*, Paris, GF-Flammarion, 1965, pp. 29-30 ; Aristote, *La politique*, Paris, J. Vrin, 1989, pp. 21-23, 29.



productivité de la société sont hors des préoccupations de ces nouveaux leaders du secteur dit démocratique et populaire.

#### 1.2.5. La captation des ressources de l'État

La captation des ressources de l'État se présente comme la finalité du jeu politique, depuis le règne de Toussaint Louverture<sup>13</sup>. D'autant que l' élu doit se procurer les ressources en vue de financer la campagne pour sa réélection. Il doit également amasser suffisamment d'argent en vue de se mettre à l'abri des besoins. C'est une *logique politicienne archaïque* : elle repose à la fois sur le manque de capacité de résister au penchant pour l'abus de position et la peur de manquer. Incapable de percevoir les spécificités et les enjeux de sa fonction en lien avec le défi de la modernité politique, prisonnier de ses passions, l' élu déréalise la réalité au point de perdre sa souveraineté sur lui-même. Cette perte de maîtrise de soi a pour effet de le faire basculer dans l'irrationalité : la négation de ses obligations citoyennes telles que définies dans la Constitution. Cette dérive est considérée comme la source du problème d'Haïti.

*Les crises que connaît le pays proviennent des problèmes politiques. Si le pays est pauvre, l'éducation fonctionne mal, tout cela découle uniquement d'un problème politique que les EGSN ne peuvent pas résoudre. Le consensus qu'il faut chercher ce n'est pas dans la population, car il n'y a pas de problème entre les citoyens. Ce sont les politiciens qui doivent s'asseoir ensemble pour trouver un consensus. Un autre problème, c'est quand on a élu un président, une fois que quelque chose ne va pas, on veut son départ.*

Par voie de conséquence, l'instabilité politique est une conséquence de la manière de faire de la politique dans ce pays : les luttes entre les politiciens en vue de monopoliser les ressources publiques. Il s'agit là d'une source de crises politiques à répétition qui caractérisent le pays. Ces crises se cristallisent autour du fonctionnement des assemblées politiques. Les élus (maires, députés, sénateurs) s'entredéchirent et n'inspirent plus confiance : « *Il n'y a aucun respect pour les élus parce qu'ils ne veulent pas s'entendre, ils ne veulent pas travailler ensemble au profit de la communauté. Il y a beaucoup de division entre magistrats et députés, entre députés et sénateurs et c'est la population qui en fait les frais ; pourtant ils ont été élus pour servir la population* ». Ils transforment les administrations centrales et locales en prébendes réparties entre leurs partisans. C'est la raison pour laquelle les élus locaux et les parlementaires n'arrivent pas à travailler ensemble : « *ils ne veulent pas travailler ensemble, pourtant ils ont été élus pour défendre les intérêts de la population* ».

La logique de captation des ressources signifie l'échec du citoyen défini par un ensemble d'obligation. Cet échec se manifeste par la prédominance d'une attitude égoïste et cupide, laquelle caractérise à la fois le politicien et l'homme d'affaire.

*Quelle est la finalité des EGSN ? Y-a-t-il une durée ? La situation du pays est grave. Il n'y a pas de volonté politique pour changer les choses. Il y a deux tendances qui s'affrontent : un groupe qui s'accapare des ressources en s'identifiant à l'État et un autre groupe qui place ses capitaux à l'étranger. L'éducation est politisée. Beaucoup de gabegie administrative. La solution du pays dépend de Dieu et de la mobilisation populaire.*

En fin de compte, le problème de la modernisation politique est lié à la permanence d'une conception qui fait de la captation des ressources la finalité de l'action politique. Cette conception se cristallise dans les luttes de pouvoir entre des factions rivales. Cette façon de faire de la politique remonte à 1806, après l'assassinat de Dessalines. La principale conséquence de

---

<sup>13</sup> Voir : Leslie J.R., Péan, *Economie politique de la Corruption (De Saint-Domingue à Haïti, 1791-1870)*, Port-au-Prince, Éditions Mémoire, 2000.

cette conception est l'instauration d'un état de guerre par les politiciens. Guerre qui revêt un caractère permanent et passionnel, faisant émerger une situation d'ingouvernabilité. Parce qu'elle rend impossible l'établissement d'un terrain d'entente relatif à un *modus vivendi* au sein de l'oligarchie divisée en une multitude de cliques construites sur la base d'affinités électives de type familial et amical, ou de collusions d'intérêts.

#### 1.2.6. La charité bien ordonnée commence par soi-même

Dans les discussions relatives à la gouvernance politique émerge un problème fondamental : celui des luttes de pouvoir entre les politiciens qui sont peu sensibilisés par rapport aux aspirations et aux préoccupations de la population. Dans ces conditions, leurs intérêts ne sont pas liés à ceux du peuple. Si leurs intérêts se distinguent et s'opposent à ceux du peuple, alors en quoi consistent ces intérêts ? La réponse à cette question est donnée au détour d'une réflexion sur l'usage des ressources publiques : « *Il y a trop de gaspillage au niveau du parlement, trop de gaspillage dans le pays. Nos ressources sont très mal utilisées ; cela prouve qu'on n'a pas vraiment un problème d'argent* ».

Le « *mal utilisé* » veut nous signifier autre chose que le manque d'efficacité des investissements publics sur lequel insistent d'autres intervenants. Cette expression parle du captage des ressources par ceux dont la position leur permet de le faire. Le gaspillage au niveau du parlement et dans le pays signifie que les ressources existent, mais elles ne sont pas allées là où elles devraient aller, afin d'apporter un souffle au développement local et national : « *cela prouve qu'on n'a pas vraiment un problème d'argent* ». Si nous n'avons pas un problème d'argent, alors nous avons un problème de gestion. Ce problème présuppose une concurrence de deux règles : celle qui veut que les *ressources publiques servent d'intrants aux activités de production et de fourniture de biens ou de services publics* et celle qui veut que *la charité bien ordonnée commence par soi-même*.

La *charité bien ordonnée commence par soi-même* est une règle qui commande de travailler pour soi, avant de travailler pour les autres, ou de se servir avant de penser aux autres : ceux qui décident de l'allocation des ressources publiques entre les organes de l'État s'attribuent le montant qu'ils jugent nécessaire. Cela s'illustre par l'augmentation croissante des budgets de la présidence, de la primature et du parlement. Là où le citoyen voit le gaspillage, le politicien voit la justice.

### 1.2.7. La politique : un élément de blocage du pays

Concernant la gouvernance politique, les participants aboutissent à une conclusion paradoxale : *la politique est un élément de blocage du pays, dans tous les secteurs politique, économique et social*. Les propos d'un participant concernant l'impact négatif de la politique sur la formation professionnelle traduisent le sentiment général (voir l'ensemble des rapports synthétiques notamment des forums départementaux et de la diaspora) :

Nous avons raté l'occasion de doter l'INFP d'un cadre légal. La nouvelle loi (votée récemment) a été préparée à l'insu des acteurs. Même les cadres de l'INFP n'ont aucune idée du contenu de cette loi. L'enseignement technique et professionnel est traité en parent pauvre, c'est un système politisé, l'INFP est pris en otage par un groupuscule, les techniciens sont mis à l'écart, il y en a qui ont même quitté le pays, ils ne sont pas valorisés.

Pour parvenir à l'efficacité et à l'efficacités des structures administratives, les intervenants n'entrevoient qu'une solution : la dépolitisation. C'est ce que suggère un autre intervenant à propos du secteur de la formation professionnelle.

Ce secteur est dominé par des politiciens et bureaucrates. L'école JB Damier se trouve aujourd'hui dans une situation critique, alors que ce centre a déjà formé plusieurs générations de techniciens... Au cours des dernières décennies, 91 usines de production ont fermé leurs portes.

Si l'on essaie de comprendre les intervenants, la négativité que recèle la politique haïtienne consiste dans l'aveuglement des acteurs politiques face aux grands défis auxquels le pays est confronté, et qui font l'objet des discussions, rencontres après rencontres, forums après forums. Il s'agit notamment de : ceux de la sauvegarde de la souveraineté et l'indépendance d'Haïti dans une gouvernance mondiale globale ; de la possibilité pour la nation haïtienne de tirer profit du système de production mondialisé par la valorisation optimale de ses ressources naturelles, historiques et humaines ; de la création d'un sentiment d'unité et de cohésion entre les groupes sociaux très hétérogènes du pays. Finalement la politique haïtienne n'est pas un vecteur de conception et d'élaboration de solutions pour la population ; elle est un problème à résoudre à travers les EGSN.

Mais, au fond, que signifie cette conclusion ? Révèle-t-elle une attitude profonde de rejet de la politique ? Y a-t-il une alternative à la politique pour faire face à ces grands défis ?

En réalité, la conclusion partagée par l'ensemble des intervenants ne nous parle pas de la politique en tant que telle. Ils semblent vouloir nous parler d'autre chose : le comportement irrationnel des acteurs politiques. L'irrationalité consiste à faire un usage personnel du pouvoir, tendance qu'ils semblent eux-mêmes reprocher dans leur discours dans les médias. Autrement dit, d'un côté, ils se plaignent également de la situation catastrophique du pays ; de l'autre côté, ils adoptent des comportements destructeurs du pays : ils remplissent l'administration avec des incompetents qui leur sont inféodés, bloquent le fonctionnement des pouvoirs par des combines de toute sorte, pratiquent la corruption et le trafic d'influence dans le cadre non seulement des embauches à des postes au sein de secteurs aussi sensibles que l'éducation, la santé et la justice, mais encore de la passation des marchés publics. Ils apparaissent ainsi sourds et aveugles face notamment aux : problèmes qui assaillent le « Peuple Haïtien » ; exigences d'efficacité et d'efficacité de l'administration dans tous les secteurs, relativement à la prise en charge des grands défis susmentionnés. Ils contribuent par ces comportements à la faillite de l'État dont ils sont les dépositaires du pouvoir.

Le paradoxe ici, c'est qu'on est souvent face à des acteurs politiques avec un discours très conscient des enjeux et des défis, mais au comportement irrationnel. On est ici face à la problématique de « faiblesse de volonté » dans le sens de Elster : les acteurs politiques sont bien conscients de la situation, mais ils agissent dans un sens qui entraîne son aggravation<sup>14</sup>. Ce comportement irrationnel indique la présence d'une passion qui parasite leur volonté d'agir conformément à leur propre conviction.

La question reste de savoir en quoi consiste cette passion ? Qu'est-ce qui la déclenche ? En quoi conduit-elle l'acteur politique au timon des affaires à perdre contact avec la réalité politique, économique et sociale du pays qu'il représente ?

Ces questions sont trop importantes pour les évacuer. On peut trouver une esquisse de réponse dans les conditions de l'entreprise politique dans le contexte haïtien. La précarité et la vulnérabilité se présentent comme les deux traits principaux du jeu politique haïtien. Le politicien est renvoyé à lui-même pour se faire élire, gérer les problèmes de ses électeurs et de ses partisans, y compris des proches et des membres de la famille qui le sollicitent pour faire jouer son influence auprès des autorités publiques qui doivent prendre des décisions en leur faveur. Il ne peut véritablement s'appuyer sur un parti solide, comme ressource. Les partis sont faiblement organisés et institutionnalisés. Ils ne sont pratiquement d'aucun secours pour l' élu. Il faut également noter un autre fait : la menace du risque de la chute sociale après son mandat qui guette le politicien. Tout cela conduit le politicien à des comportements de survie, donc archaïques.

Beaucoup d'acteurs politiques qui ont participé aux travaux préparatoires des EGSN font montre d'un niveau de stress et de peur extrême. Les incertitudes entourant leur situation politique remplace la confiance dans un système politique permettant à chacun d'apporter sa pierre dans l'édifice national. Ils se retrouvent, comme beaucoup d'Haïtiens, dans une posture de *Naje pou soti* » (sauve-qui-peut), renvoyant leur conviction morale et politique au second plan. Beaucoup d'élus nationaux fuient leur circonscription du fait de manque de moyens pour répondre à l'excès de la sollicitation émanant de la population, et plus particulièrement de leurs partisans, de leurs amis et de leur famille.

Somme toute, la conclusion selon laquelle la politique constitue un élément de blocage du pays n'implique pas un rejet de la politique, mais des comportements irrationnels des acteurs politiques sous l'emprise du stress et de la peur. C'est une invitation aux citoyens de réfléchir sur la situation de ceux à qui ils délèguent leur pouvoir. Cette conclusion doit être mise en relation avec toute la réflexion sur *le financement et l'encadrement de la vie politique et électorale*.

#### 1.2.8. Perspectives de réformes

Pour sortir du schéma de luttes politiques traditionnelles, les participants ont formulé des recommandations visant à pacifier et à rationaliser la vie politique haïtienne. Ces recommandations visent à instaurer une réforme basée essentiellement sur la capacité fonctionnelle des élus. Les propositions se déclinent en sept points :

1. l'instauration d'un système électoral durable (Conseil électoral permanent), fiable et décentralisé ;
2. la mise en place des sanctions plus sévères pour candidats qui contreviennent à la loi électorale, notamment ceux qui recourent à la violence ;

---

<sup>14</sup> Jon Elster, *Agir contre soi: la faiblesse de volonté*, Paris, Odile Jacob, 2007, p. 60.

3. la mise en place de balises dans le processus d'admission de candidatures aux élections ;
4. le contrôle de la circulation de l'argent dans le secteur politique ;
5. l'harmonisation des mandats (temps électoral);
6. la qualification (niveau d'éducation) des élus ;
7. l'offre d'un encadrement et de support aux femmes candidates.

Les propositions sont orientées selon une double préoccupation centrale.

La première concerne la sincérité des résultats électoraux que doit garantir un *système électoral fiable et décentralisé*. Ce système est supposé s'articuler autour de trois éléments fondamentaux : d'une part, des acteurs compétents et engagés en faveur du progrès du pays interagissant dans le cadre de compétitions électorales, aptes à donner le meilleur d'eux-mêmes à travers la tâche politique à accomplir ; d'autre part, un cadre législatif clair et bien défini ; enfin un Conseil électoral permanent jouissant constitutionnellement de l'indépendance et de l'autonomie dans son fonctionnement et sa gestion qui garantissent sa neutralité et son impartialité dans l'organisation d'élections libres et dans la prise de décisions relatives aux contentieux électoraux.

La deuxième préoccupation met en exergue la qualification des élus. De ce point de vue, les propositions visent à compléter la légitimité politique des élus avec la qualification académique. La politique est de cette façon comprise comme un travail concret, constitué d'un ensemble de tâches et d'opérations qui réclame un ensemble de compétences. Ce travail demande de même aux politiciens de répondre (ou de se situer par rapport) à des exigences ou contraintes d'ordre socio-économique et politique. Et cette réponse nécessite la maîtrise des savoirs et des savoirs spécifiques que doit garantir une formation académique solide. Elle nécessite également une bonne formation éthique et déontologique. Car, dans leurs activités de prise de décision, les élus sont souvent obligés d'opposer aux diverses exigences ou contraintes les limites d'une éthique personnelle et d'une déontologie professionnelle.

### **1.3. Le financement et l'encadrement de la vie politique et électorale**

#### **1.3.1. Le déficit d'un cadre législatif**

L'absence de mécanismes transparents de financement de la vie politique et électorale en Haïti est représentée comme un obstacle majeur. Ce type de financement s'effectue en dehors de tout cadre législatif. À l'heure actuelle, rien n'interdit à un parti politique ou à un candidat de recevoir le financement de n'importe qui. Il n'existe aucun plafonnement des dépenses électorales. La participation de l'État à la vie politique par le financement partiel des campagnes électorales n'est nullement encadrée. Il en est de même du don des particuliers aux partis. Le financement des campagnes électorales par les hommes d'affaires est pratiqué sans aucune forme d'encadrement. Les comptes de campagnes et des partis politiques ne sont pas rendus publics. Les déclarations de patrimoine et d'intérêt des élus sont inexistantes. C'en est là la principale source de corruption de l'État et d'entorse à la règle de la concurrence loyale propre à l'économie moderne adoptée depuis les années 1980-1990.

#### **1.3.2. Corruption de l'État ou corruption d'État**

Par le financement de la vie politique et électorale en Haïti, des représentants du secteur des affaires, et bien d'autres, prennent le contrôle direct des lieux stratégiques de l'État : à savoir, le Parlement et l'Exécutif. Il n'y a pas seulement ici mainmise indirecte sur l'État par « conseillers-lobbyistes » interposés, comme c'est en général le cas auprès du Président de la

République, du Premier ministre ou des ministres, mais appropriation directe des leviers de commande de l'État au profit d'intérêts privés. C'est ainsi que les partis au pouvoir tendent à détourner une partie des fonds publics à des fins électorales, mais encore à favoriser les financeurs de leur campagne dans l'octroi des marchés publics lors des appels d'offres. En corollaire, c'est l'instauration d'un système pervers fondé sur la collusion des intérêts des détenteurs du pouvoir et des hommes d'affaires, impliquant le trucage des marchés publics au profit de ces derniers et les dessous-de-table des contrats. La corruption devient dès lors un mode de fonctionnement du système politique.

L'absence d'encadrement légal et institutionnel du financement de la vie politique et électorale constitue l'un des facteurs les plus favorables à la corruption de l'État et du dysfonctionnement des marchés publics en Haïti. Malgré des progrès législatifs sur la corruption, le blanchiment des avoirs, la justice haïtienne reste assez démunie. Et malgré les enquêtes en cours portant sur de graves affaires de corruption, le Pouvoir judiciaire est traité en parent pauvre par rapport aux Pouvoirs exécutif et au Pouvoir législatif.

### 1.3.3. La débrouillardise politique

Les organes de la gouvernance politique, comme le Parlement, les Assemblées Territoriales, l'Exécutif, font les frais de l'absence de mécanismes transparents de financement de la vie politique et électorale. Les élus sont souvent des débrouillards. Pour assurer leurs élections, ils mobilisent leurs réseaux personnels, recherchent par eux-mêmes le financement de leur campagne électorale, utilisent les dispositifs cognitifs collectifs, notamment : les partis qui offrent une bannière politique et les groupes de supporters locaux qui assurent la mobilisation des électeurs sur le terrain. Une fois élus, ces débrouillards sont davantage préoccupés à trouver les moyens d'accroître leurs ressources personnelles garantissant leur réélection plutôt que de donner le meilleur d'eux-mêmes dans l'accomplissement de tâches constitutives de leur fonction. D'où le dysfonctionnement de ces organes clés favorisant toutes les dérives politiques.

### 1.3.4. Perspectives de réformes

Face aux dérives politiques constatées dans le fonctionnement des organes de la gouvernance politique les participants recommandent l'instauration de mécanismes transparents de financement de la vie politique et électorale en Haïti. Ces recommandations visent à lutter contre le financement politique occulte et à y instaurer une réforme basée essentiellement sur la transparence. Il s'agira de prendre des mesures concrètes pour assainir le système de financement actuel en abaissant le plafond des dons individuels, ceci par :

1. la révision de la loi sur le financement des Partis politiques ;
2. l'augmentation de la contribution publique au financement des partis ;
3. l'abaissement du plafond des dépenses permises dans les campagnes électorales ;
4. l'exigence de plus d'information sur les donateurs, dont l'identité de l'employeur ;
5. la mise en place des sanctions plus sévères pour ceux qui contreviennent à la loi ;
6. la mise à la disposition de l'ULCC de plus de ressources humaines pour combattre le financement illégal et être en mesure d'effectuer un véritable travail de vérification, d'inspection et de recherche sur les acteurs du champ politique.

#### 1.4. Le Pouvoir exécutif

Le Pouvoir exécutif est caractérisé par des contradictions internes. Celles-ci se déclinent en quatre points :

1. Exécutif bicéphale (Président/Premier ministre) ;
2. Régime politique (hétéroclite) à améliorer ;
3. Faible efficacité et efficience du poste de Premier ministre ;
4. Moins de Ministères rendrait l'administration moins couteux et plus agile.

##### 1.4.1. Exécutif bicéphale<sup>15</sup>

La nature *bicéphale de l'Exécutif* est consacré par l'article 133 de la Constitution qui dispose que « Le pouvoir exécutif est exercé par : a) le Président de la République, Chef de l'État; b) le Gouvernement ayant à sa tête un Premier Ministre ». Ce montage institutionnel est identifié à un problème en raison du conflit lié à l'incohérence des dispositions des articles 134, 137, 155 et 156.

D'un côté, « le Président de la République est élu au suffrage universel direct à la majorité absolue des votants, établie à partir des votes valides conformément à la loi électorale » (Constitution, article 134). Aux termes de son article 136, la Constitution dispose que « Le Président de la République, Chef de l'État, veille au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des institutions. Il assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État ».

De l'autre côté, aux termes de l'article 137, le Président de la République doit choisir son Premier Ministre au sein du parti majoritaire au parlement ou, à défaut de cette majorité, en consultation avec le Président du Sénat et celui de la Chambre des Députés : « Le Président de la République choisit un Premier Ministre parmi les membres du parti ayant la majorité absolue au Parlement. La majorité est établie sur la base des résultats électoraux des élus dans chacune des deux Chambres. A défaut de cette majorité, le Président de la République choisit le Premier Ministre en consultation avec le Président du Sénat et celui de la Chambre des Députés ». Toutefois, rien n'est dit au cas où il y a deux partis majoritaires : l'un à la Chambre des députés, l'autre au Sénat.

Le résultat est la dépossession du Président de la République, qui est élu au suffrage universel direct, du pouvoir de conduire la politique de la Nation. Là se situe une contradiction fondamentale : d'un côté, le peuple élit un Président de la République sur la base de promesses électorales ; de l'autre côté, la Constitution lui impose de choisir un Premier Ministre chargé de conduire la politique de la nation parmi les membres du parti majoritaire au Parlement, ou, à défaut, en concertation avec les présidents des deux chambres. Et il n'est responsable que devant le Parlement. Autrement dit, c'est au Premier Ministre qu'est confiée la responsabilité d'élaborer et de coordonner la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, et ceci dans la plus grande indépendance par rapport au Président de la République. C'en est là une source de contradiction. En effet, de son côté, le peuple attend des résultats du Président de la République qu'il a voté sur la base de promesses électorales. Et c'est bien là tout le paradoxe : il s'agit en réalité d'un Président faible, qui n'est même pas en mesure de choisir en toute responsabilité et en toute

---

<sup>15</sup> Voir le Rapport final de la Commission Spéciale sur l'Amendement de la Constitution de la Chambre des Députés, mars 2018.

autonomie celles et ceux qui sont appelés à l'appuyer dans l'exécution de ses tâches. Cette incohérence crée une situation de conflit entre les deux têtes de l'Exécutif.

#### 1.4.2. Un dispositif de pouvoir hétéroclite

Par ailleurs, aux termes de son article 155, la Constitution de 1987 dispose que « Le Premier Ministre est le Chef de Gouvernement ». Et l'article 156 de préciser que « Le Gouvernement conduit la politique de la Nation. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions prévues par la Constitution ». En principe, c'est le vote de confiance en faveur de sa Déclaration de politique générale par le Parlement qui le consacre en tant que Chef de Gouvernement. Autrement dit, le Premier ministre tire sa légitimité en tant que Chef du Gouvernement du Parlement. D'où le caractère hétéroclite du dispositif de pouvoir institué par la Constitution : mi-présidentiel et mi-parlementaire.

Le dispositif de pouvoir institué a plusieurs traits. En premier lieu, il s'inscrit dans la tradition du bicaméralisme, un système d'organisation politique qui divise le Parlement en deux chambres distinctes : une chambre basse (Chambre des représentants ou des députés) et une chambre haute (le Sénat). Instauré par la Constitution de 1816, ce système est maintenu par toutes les Constitutions suivantes jusqu'à celle de 1950. En second lieu, l'emprise du Pouvoir législatif sur l'Exécutif, en particulier sur le gouvernement, rappelle le régime parlementaire britannique. Mais ici, deux différences s'imposent. D'une part, les parlementaires haïtiens ne peuvent pas être ministres (stricte séparation des pouvoirs). D'autre part, les deux chambres constitutives du parlement haïtien peuvent séparément renverser le gouvernement<sup>16</sup>. En troisième lieu, les pouvoirs étendus du Sénat en matière notamment de nomination de certains hauts dignitaires de l'État évoquent le bicaméralisme du système américain. Enfin, un exécutif bicéphale, avec un Président élu au suffrage universel direct et un Premier Ministre dont le gouvernement est responsable devant le parlement s'apparente au régime de la V<sup>e</sup> République française, avec cette double différence que : d'une part, le pouvoir du chef de l'État haïtien est inférieur au pouvoir qu'exerce son homologue français plus précisément en matière de définition de la politique de la nation, de décisions relatives aux questions de défense ; d'autre part, le gouvernement d'Haïti est responsable devant les deux chambres, alors que le Gouvernement français n'est responsable que devant la chambre basse qui constitue l'Assemblée nationale<sup>17</sup>. Dans le cas haïtien, le concept Assemblée nationale désigne la réunion des deux chambres.

#### 1.4.3. L'inefficacité du poste de Premier ministre

Il convient de noter *l'inefficacité du poste de Premier ministre* sur laquelle insiste la grande majorité des participants. Cette situation est fonction de deux facteurs principaux. Le premier est, on l'a vu, le conflit latent ou ouvert avec le Président de la République. Le second facteur relève du mode de sa désignation et de contrôle de l'action de son gouvernement.

En résumé, le pouvoir gouvernemental est concentré entre les mains du Premier Ministre qui, lui-même, est réduit à l'impuissance face à des parlementaires qui disposent de moyens de pression très importants à son encontre. Le Premier Ministre, chef du Gouvernement, ne peut alors rien faire en dehors des deals politiques. La nécessité d'avoir une majorité au Parlement pour voter sa politique générale et le budget présenté par son gouvernement, ainsi que les projets

<sup>16</sup> Un régime parlementaire se reconnaît à la révocabilité mutuelle des deux pouvoirs exécutif et législatif. La chambre basse peut renverser le gouvernement.

<sup>17</sup> Voir : Commission spéciale sur l'amendement de la constitution de la Chambre des Députés, Septembre 2017, *Constitution de 1987 : failles, irritants et questions criques*, Chambre des Députés.



de loi, le conduit à un jeu de marchandage permanent avec les parlementaires. Ces derniers doivent lui apporter le soutien nécessaire pour gouverner en échange de faveurs. Cela va jusqu'à leur octroyer tous les ministères, toutes les directions générales, et les autres postes lucratifs au sein de l'appareil de l'État. C'est la confiscation, à travers le Premier Ministre, des appareils gouvernementaux par le Parlement qui n'a aucune responsabilité vis-à-vis de la population en termes d'intervention directe pour répondre à ses besoins.

#### 1.4.4. Perspectives de réformes

Face aux blocages constatés dans le fonctionnement de l'Exécutif bicéphale, les participants ont formulé des recommandations visant à corriger les anomalies du montage institutionnel de gouvernance qui distribue le Pouvoir exécutif entre un Président de la République, chef de l'Etat élu au suffrage universel direct, et un Premier ministre autonome, chef du gouvernement provenant de la majorité parlementaire distincte parfois de la majorité présidentielle. Ces recommandations concernent plus spécifiquement :

1. Amendement de la Constitution
  - a. la suppression du poste de Premier Ministre ;
  - b. l'instauration d'un régime présidentiel où le pouvoir exécutif est concentré entre les mains du Président de la République élu au suffrage universel direct ;
2. Mise en place des balises constitutionnels et légaux pour empêcher l'exécutif de se subordonner le judiciaire ;
3. Diminution du nombre de Ministères.

### 1.5. Le Pouvoir législatif

#### 1.5.1. Le pouvoir législatif bicaméral

La Constitution de 1987 s'inscrit, on l'a vu, dans la tradition bicamérisme (ou bicaméralisme) : « Le pouvoir législatif s'exerce par deux (2) Chambres représentatives. Une (1) Chambre des députés et un (1) Sénat qui forment le Corps Législatif » (article 88). Les députés sont élus au suffrage universel direct organisé au sein de chaque collectivité municipale constituant une circonscription électorale et représente donc directement le peuple : « La Chambre des députés est un corps composé de membres élus au suffrage direct par les citoyens et chargé d'exercer au nom de ceux-ci et de concert avec le Sénat les attributions du Pouvoir législatif » (article 89). Le Sénat qui représente les départements : « Le sénateur de la République est élu au suffrage universel à la majorité absolue dans les assemblées primaires tenues dans les Départements géographiques, selon les conditions prescrites par la loi électorale » (article 94-2). La réunion de la chambre des députés et du Sénat forme l'Assemblée nationale.

Le Parlement vote la loi et que son domaine est distinct de celui du règlement : « Le Pouvoir législatif fait des lois sur tous les objets d'intérêt public ». La compétence du Pouvoir législatif est resserrée sur l'essentiel : la discussion et le vote de la loi qui exprime la volonté générale, celle du peuple souverain. Ainsi est opposé très nettement les binômes Parlement/loi et Gouvernement/règlement.

Il faut noter le pouvoir de contrôle qu'exerce le Parlement sur le Gouvernement. Ce pouvoir est étendu à l'ensemble de l'action gouvernementale et à l'évaluation des politiques publiques, avec l'assistance désormais expresse de la Cour des Comptes. Dans ce cadre, il a pour mission de voter le budget de l'État et de contrôler l'exécution de ce budget. Il peut censurer le gouvernement (motion de censure), mais ne peut renverser le Président de la République.

Le Parlement exerce d'autres contrôles sur le Gouvernement, lorsque les deux chambres sont réunies en une seule Assemblée constituant l'Assemblée Nationale : « La réunion en une seule Assemblée des deux (2) branches du pouvoir législatif constitue l'Assemblée Nationale » (article 98). Parmi ces contrôles, il convient de noter : la décision concernant « l'opportunité de l'état d'urgence et de l'état de siège » (article 98.3, alinéa 6) ; la réception « à l'ouverture de chaque session, le bilan des activités du Gouvernement ».

### 1.5.2. Le pouvoir exorbitant du Parlement

Les participants mettent l'accent sur le fait que le Parlement n'est contrôlé par aucune autre institution. Il peut ouvrir une enquête, interpellier, prendre une résolution et même censurer le Gouvernement. Il peut aussi, à travers la Chambre des députés, mettre en accusation le Président de la République, le Premier Ministre, les Ministres et les Secrétaires d'État, les membres du Conseil Electoral Permanent et ceux de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif, les juges et officiers du Ministère Public près de la Cour de Cassation, les juges de la Cour de Cassation et le Protecteur du citoyen d'État par devant la Haute Cour de justice, par une majorité des 2/3 de ses membres » (article 93). Constituée par le Sénat (article 97, alinéa 2), la Haute Cour de justice juge, sans appel ni recours en cassation ni recours gracieux, les accusations portées par la Chambre des députés contre ces catégories d'agents susmentionnés de l'administration publique : « Le Président de la République a le droit de grâce et de commutation de peine relativement à toute condamnation passée en force de chose jugée, à l'exception des condamnations prononcées par la Haute Cour de Justice » (article 146).

Le principal constat est l'absence de mécanisme de contrôle du Parlement. Il ne peut pas être dissout par le président et c'est le seul, on l'a vu, qui fait les lois. En fin de compte, la Constitution ne s'inscrit pas dans une logique de séparation étanche et rigide du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif. Elle crée en réalité une hiérarchie, dominée par le pouvoir législatif. Ce système crée une situation favorable à l'ingérence des parlementaires dans les affaires gouvernementales.

### 1.5.3. L'ingérence des parlementaires dans les affaires gouvernementales

Les participants sont unanimes à dénoncer l'ingérence des parlementaires dans les affaires gouvernementales. Comme on vient de le voir, les mécanismes instaurés par la Constitution créent une situation où le Parlement dispose des pouvoirs très étendus sur le Gouvernement qui a besoin de son soutien pour gouverner. C'est un déséquilibre qui s'avère être la source de transactions où les parlementaires marchandent leur soutien au Gouvernement, quitte à tourner le dos à leurs électeurs. Ce déséquilibre se traduit par la fragilisation du Chef de Gouvernement contraint de négocier tous les postes de son cabinet ministériel, y compris ceux des directions générales, ceux des conseils d'administration des organismes autonomes, et dans la diplomatie.

Cette ingérence a comme, entre autres conséquences, la baisse du niveau de compétence des titulaires des postes susmentionnés (ministres, directeurs généraux, diplomates, membres conseils d'administration, etc.) ou des difficultés dans la qualité de management, des décisions, ou du service public, ceci d'année en année. Il en découle le développement d'une fonction publique en dehors des exigences de l'administration moderne caractérisée par la maîtrise des compétences liée à l'augmentation du niveau de technicité du mode de gestion de la vie politique, économique et sociale. Ce qui nécessite la qualification fondée sur une formation préalable. Il en découle la faillite de l'État.

Le principal trait de la faillite de l'État haïtien est une incapacité à prendre et à mettre en œuvre des décisions éclairées concernant les politiques publiques et même à en élaborer. En corollaire, c'est l'anéantissement de la volonté politique, caractéristiques des États fragiles. C'est ainsi que tous les documents de stratégie de développement d'Haïti adoptés depuis 1986 demeurent sans effet, faute d'un leadership étatique efficace et performant dans la conduite des réformes dans la mise en œuvre des programmes et projets afférents aux stratégies définies.

#### 1.5.4. Perspectives de réformes

##### 1. Amendement de la Constitution

- a. Les propositions sont les suivantes :
- b. l'adoption d'un système législatif monocaméral (chambre basse), avec la suppression du Sénat de la République ;
- c. l'instauration de mécanismes de contrôle des parlementaires.

Les participants proposent dans leur grande majorité l'adoption d'un « système législatif monocaméral » comme corollaire à un exécutif monocéphale ; ce qui implique la suppression du Sénat de la République. Quel est le sens de cette proposition ? S'agit-il d'une simple question de faire des économies, comme pourrait conduire à le penser les longues considérations technico-politiques sur le coût de fonctionnement des institutions définies par la Constitution ? Que veulent nous dire les participants à travers cette proposition ?

Certes, des voix s'élèvent de plus en plus pour déplorer le dysfonctionnement du Parlement. Cette situation s'illustre par la difficulté à organiser des séances. Il faut également noter la faible efficacité du travail parlementaire, avec très peu de textes de loi votés ; ceci, législature après législature. Il faut également souligner la dénonciation répétée de l'intrusion des parlementaires dans les affaires du pouvoir exécutif, notamment en matière de mise en œuvre de projets aussi bien que de nomination et de gestion des carrières des fonctionnaires. D'aucuns pensent même le financement du fonctionnement d'un tel parlement relève du gaspillage.

Pourtant, il semble que les participants veulent nous dire autre chose ; ils nous invitent dans le cadre des travaux préparatoires aux États généraux sectoriels de la nation à réfléchir sur la problématique de cette deuxième chambre (le Sénat) du parlement créée par la Constitution. Cette instance ne semble représenter aucune entité politique concrète. Cette réflexion vaut la peine de s'y arrêter.

En effet, dans les systèmes fédéraux, les secondes chambres ont pour fonction de représenter les composantes de la fédération. C'est par exemple le cas en ce qui concerne les États-Unis où chaque État désigne deux sénateurs pour le représenter au sein du Sénat fédéral. Dans le cas de la Suisse, la fonction de représentation des cantons fédérés est assumée par le Conseil des États qui est composé sur les mêmes bases : chaque canton y désigne deux conseillers pour le représenter. En Allemagne, la fonction de la représentation des Lander (États souverains) fédérés, est prise en charge par le Bundesrat. Mais les personnes (au moins trois par Lander selon la taille) qui siègent au sein de cette chambre fédérale sont mandatées par les gouvernements des Lander et obéissent scrupuleusement à leurs instructions.

En Grande-Bretagne, la deuxième chambre assumait à ses débuts une fonction de représentation de la noblesse et du clergé. À l'heure actuelle, une partie de ses membres sont nommés à vie par la reine sur proposition du Premier ministre. L'autre partie provient des lords héréditaires ; elle est élue parmi les membres des différentes pairies du Royaume-Uni. Il faut y ajouter les lords clercs de l'Église d'Angleterre, membres de droit.

Dans le cas français, le Sénat « assure la représentation des collectivités territoriales de la République » (l'article 24 alinéa 3 de la Constitution de 1958). Cette représentation est assurée par le fait que le collège électoral sénatorial est composé d'élus des collectivités territoriales en tant grands électeurs. Mais, les sénateurs français assurent la représentation globale et indifférenciée de l'ensemble des collectivités territoriales, et non pas spécifiquement de la collectivité dans le cadre de laquelle ils ont été désignés.

Le Sénat haïtien ne correspond à aucun de ces quatre modèles. L'article 94 de la Constitution de 1987 dispose que « Le Sénat est un Corps composé de membres élus au suffrage direct par les citoyens et chargé d'exercer en leur nom, de concert avec la Chambre des Députés, les attributions du Pouvoir législatif ». Certes, ils sont élus par département : « Le nombre des sénateurs est fixé à trois (3) sénateurs par département » (article 94.1). Mais, le département ne joue ici que le rôle d'une circonscription électorale. Aucune référence n'est faite à la représentation des collectivités départementales en ce qui concerne le Sénat : le département n'a été retenu que comme cadre de l'élection. Enfin de compte, le Sénat haïtien n'a aucune utilité ni aucune pertinence politique. Il fait doublon avec la Chambre des députés qui représentent le peuple (ou la nation) indivisible.

## **1.6. Le Pouvoir judiciaire**

### **1.6.1. Administration de la justice**

Le Pouvoir judiciaire est l'institution chargée d'administrer la justice à travers ses tribunaux. Sa fonction est d'assurer la préservation, la protection et la sauvegarde des droits que consacrent les lois (article 173).

Les principaux acteurs du Pouvoir judiciaire haïtien sont les magistrats professionnels auxquels se joignent, au sein des tribunaux criminels, des citoyens (les jurés) pour rendre la Justice. Ils sont aidés par d'autres acteurs, notamment : les avocats, les fondés de pouvoirs, les greffiers, les huissiers, les policiers, tous appelés auxiliaires de Justice. Les magistrats professionnels sont répartis en deux grandes catégories : les magistrats du Siègne et les magistrats du Parquet (ou debout).

- Les magistrats du Siègne composent les juridictions de jugement au sein des tribunaux de paix, des tribunaux de Première Instance, des Cours d'appel et de la Cour de Cassation.
- Les magistrats, affectés dans les Parquets près les Tribunaux de Première Instance, les Cours d'appel et la Cour de Cassation, sont appelés Commissaires du gouvernement. Ils sont aidés d'un ou de plusieurs substituts, selon la taille de la juridiction. Ces magistrats assurent la fonction de recherche et de poursuite des crimes et délits. Ils requièrent la peine en matière pénale ; ils sont la partie jointe autorisée à émettre simplement un avis sur l'affaire, en matière civile.

### **1.6.2. L'influence des pouvoirs exécutif et législatif sur le pouvoir judiciaire**

Le manque d'indépendance résulte, selon la grande majorité des participants, des mécanismes même de nomination des magistrats professionnels. Aux termes de l'article 175 de la Constitution : « Les juges de la Cour de Cassation sont nommés par le Président de la République sur une liste de trois (3) personnes par siège soumise par le Sénat. Ceux des cours d'appel et des Tribunaux de Première Instance le sont sur une liste soumise par l'Assemblée départementale concernée; les juges de paix sur une liste préparée par les Assemblées

communales ». L'article 176 limite les choix des politiques dans les nominations des magistrats en stipulant que : « *La Loi règle les conditions exigibles pour être juge à tous les degrés. Une Ecole de la Magistrature est créée* ». Cet article consacre pour ainsi dire l'idée de la définition d'un statut pour le magistrat et l'exigence d'une formation spécialisée pour l'accès à cette fonction. Et l'article 177 de la Constitution stipule que les magistrats : « *ne peuvent être destitués que pour forfaiture légalement prononcée ou suspendus qu'à la suite d'une inculpation. Ils ne peuvent être l'objet d'affectation nouvelle, sans leur consentement, même en cas de promotion. Il ne peut être mis fin à leur service durant leur mandat qu'en cas d'incapacité physique ou mentale permanente dûment constatée.* » Cette disposition n'est qu'une application d'un principe fondamental : l'inamovibilité.

S'agissant des magistrats du parquet qui dépendent hiérarchiquement du Ministre de la Justice, le Code d'instruction criminelle (CIC) leur confère une certaine liberté d'action dans le cadre de l'exercice de leur fonction (articles 13 et 16). Ils ont le droit d'agir sans attendre l'ordre du Ministre de la Justice. En outre, ils ont la possibilité de développer, oralement, à l'audience, des arguments conformes à leurs convictions personnelles qui peuvent même être contraires aux arguments de leurs conclusions écrites dans lesquelles ils sont tenus à l'obéissance (art. 271, CIC).

En réalité, comme le font remarquer les participants, les magistrats debout aussi bien que les magistrats assis (du Siègre), ne bénéficient d'aucune sécurité dans leur fonction. Ils sont, comme toujours, nommables et révocables à merci. Cela montre bien que l'indépendance posée dans les textes n'est pas effective. Les acteurs judiciaires sont plutôt conduits à se conformer dans leurs pratiques professionnelles aux logiques et aux intérêts des acteurs civils et politiques les plus puissants, lesquels ont les moyens de les tenir par l'ambition et par la peur.

#### 1.6.3. L'incompétence technique des magistrats et mauvaise gestion des dossiers

La défaillance du Pouvoir judiciaire est rapportée à l'incompétence technique des magistrats et mauvaise gestion des dossiers. Cette défaillance s'illustre plus précisément à travers le système d'enquête criminelle qui est faiblement organisé et dépourvu de professionnels compétents aussi bien que des moyens matériels les plus basiques : téléphone, fax, photocopieuses, machine à écrire, classeurs, etc.. Plusieurs agents interviennent activement lors de la phase d'instruction : le Juge de Paix, le Commissaire du Gouvernement, le Juge d'instruction.

En ce qui concerne le juge de paix, il exerce un pouvoir particulièrement important dans le processus de l'instruction, en tant qu'officier de police judiciaire – auxiliaire du Commissaire du Gouvernement – ainsi que le disposent les articles 11 et 12 Code d'instruction criminelle. A ce titre, il est compétent en matière de constats relatifs aux crimes et délits, signifiés par des procès-verbaux. Mais, par ignorance ou simplement par perversité (corruption), les juges de paix agissent le plus souvent en dehors de la légalité. Ainsi par exemple nombre d'entre eux prennent l'habitude de décerner toutes sortes de mandats : mandat de comparution, mandat d'amener ou mandat de dépôt, sans en avoir légalement la compétence. En outre, ils ordonnent souvent la mise en détention provisoire de personnes, sans transmission du dossier au parquet. Les motifs invoqués (ce qui arrive rarement) ne constituent pas toujours une infraction au regard du droit.

On comprend dès lors la relation qui existe entre l'absence de savoir-faire professionnel ou de la corruption de ces officiers de police judiciaire et l'entretien d'un système d'impunité sélectif en Haïti, du fait de la nullité de la procédure que ces pratiques *arbitraires* entraînent

souvent en faveur des puissants qui peuvent se payer le service d'un avocat. Ce sont donc les pauvres qui subissent pleinement cet *arbitraire* judiciaire.

#### 1.6.4. Perspectives de réformes

Face aux blocages liés à la dépendance du Pouvoir judiciaire, les participants formulent les propositions suivantes :

1. Amendement de la Constitution
  - a. la responsabilisation du pouvoir judiciaire dans la prise des décisions ;
  - b. la neutralisation de l'influence politique dans le recrutement, la nomination et la carrière des magistrats.
2. la création d'un cadre favorable au respect des droits de la personne ;
3. le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption, le trafic de stupéfiants, le crime organisé, les activités des gangs, la criminalité transnationale mettant en cause le régime monétaire ;
4. le rétablissement de l'autorité de l'État (État fort).

L'ensemble des propositions relatives au pouvoir judiciaire est centré sur l'indépendance de ce pouvoir, servie par des juges bien formés en vue de garantir le « respect des droits de la personne ». Cette question est étroitement liée à celle des garanties institutionnelles dont doit bénéficier le justiciable, en ce qui a trait, notamment à : sa liberté, sa sûreté, sa sécurité, sa propriété. Ce problème renvoie donc au statut de la magistrature, à la carrière judiciaire, au statut de l'Ecole de la magistrature et à celui du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ). Le problème de la nomination, de la stabilité et de la révocation des juges est inclus dans cette problématique générale. Il s'agit ainsi d'établir un cadre humain, matériel, spirituel, moral et légal propice à la distribution d'une saine et réelle justice pour tous. Cette indépendance est considérée comme un pré-requis indispensable pour l'existence même d'une société respectueuse d'un régime de Droit. Elle doit s'articuler autour des garanties disciplinaires et de carrière des juges.

L'indépendance est ici posée comme une condition *a priori* de l'impartialité. Pour être impartial, le juge doit être libre de toute influence externe. Ce principe d'indépendance présuppose l'inamovibilité et la soustraction de l'évolution de la carrière du magistrat au politique : le juge ne doit avoir rien à craindre ni à espérer du pouvoir politique. Il doit être mis à l'abri de la carotte et du bâton. Pour cela, il s'agit d'instaurer un système rationnel de recrutement, d'évolution de carrière et de mobilité, afin de garantir non seulement l'indépendance des magistrats mais plus encore le développement de personnalités compétentes et intègres au sein du système judiciaire. Cela suppose la mise en place d'un système de garanties constitutionnelles et légales qui empêchent toutes interférences ou pressions dans l'exercice de la fonction judiciaire.

Certaines propositions concernent les questions transversales. Elles portent notamment sur le renforcement institutionnel qui doit garantir l'indépendance des pouvoirs dans leurs actions et décisions, l'autorité de l'État, l'ordre démocratique. Il s'agit au fond du renforcement de l'État qui doit le respect des droits et libertés publics.

## 1.7. La décentralisation

### 1.7.1. Les structures

La décentralisation constitue un important acquis de la Constitution de 1987. Elle se réalise à travers la mise en place de trois niveaux de collectivités territoriales : la section communale, la commune et le département. Et chacune de ces collectivités est dirigée par un Conseil :

- le Conseil d'Administration de la Section Communale » (CASEC) et le cartel de magistrats -maires des communes sont élus au suffrage direct pour 4 ans ;
- le Conseil Départemental est élu au suffrage indirect, par l'Assemblée Départementale
- les membres du Conseil interdépartemental formé d'un représentant de chacune des Assemblées départementales sont choisis au sein des différents conseils.

Chaque conseil est assisté d'une Assemblée qui est pensée comme une sorte de parlement local. Celle-ci a pour mission d'exercer une autorité de surveillance sur le Conseil donné :

- l'Assemblée de la Section Communale (ASEC), élue au suffrage direct pour 4 ans ;
- l'Assemblée Municipale (AM)
- l'Assemblée départementale.

La finalité de cette double structure est la limitation des pouvoirs sur le plan local. Toutefois, il convient de noter que ces institutions territoriales n'ont jamais été totalement mises en place. Et, quand elles existent, elles sont défailtantes. Leurs structures sont fragilisées autant par les mauvaises pratiques de l'Exécutif et des élus nationaux (députés, sénateurs) que par l'attitude souvent inadaptée de ceux qui sont chargés de les faire fonctionner. On en trouve une bonne illustration dans le cas des conflits minant le fonctionnement des cartels de magistrats en charge d'administrer les communes. Cette formule ne marche pas. Le constat général est que partout où il y a cartel, il y a division et conflit. Ce format de gestion est une source de crise.

### 1.7.2. Les dysfonctionnements

D'aucuns pensent que la décentralisation n'est, en l'état actuel des choses, qu'un vain mot. Car les mécanismes de transfert de pouvoir qu'elle implique sont soit défailtants soit totalement absents. En effet, les maires participants aux forums se plaignent généralement du fait d'être totalement dépourvus des ressources humaines et matérielles nécessaires à l'exécution de leurs attributions. Les ressources pour les communes sont captées par l'administration centrale qui en redistribue une partie aux parlementaires en fonction de leur influence politique. Or, ce sont eux les principaux responsables du développement de leur commune. La raison en est qu'ils n'ont pas, à leur avis, le pouvoir d'inviter, de convoquer, d'interpeller et de renvoyer. Il y a un équilibre entre les pouvoirs que cette décentralisation est supposée comporter.

### 1.7.3. Perspectives de réformes

Le blocage constaté dans le fonctionnement du dispositif de décentralisation conduit à formuler les recommandations suivantes :

5. Amendement de la Constitution
  - a. la réduction des niveaux des collectivités territoriales ;
  - b. la suppression des cartels;
  - c. la suppression de certaines Assemblées et Conseils;
  - d. le retour à un seul maire ;
  - e. le redécoupage des espaces administratifs du territoire.

## 1.8. La diplomatie

### 1.8.1. La place d'Haïti sur la scène internationale

Depuis quelques années, l'image d'Haïti ne cesse de se dégrader sur le plan international. Cette dégradation est liée, en grande partie, à la décision des Nations Unies de définir la situation qui prévaut en Haïti comme une « menace contre la paix » ou comme une « rupture de la paix ». Ce qui l'inscrit dans le cadre du Chapitre VII de la Charte (art. 39-51) intitulé « Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression ». C'est cette disposition qui permet notamment l'entrée en guerre ou le recours à la force par les Nations Unies par le biais du Conseil de sécurité. L'inscription au Chapitre VII fait apparaître Haïti comme un pays dangereux.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le déploiement sur le territoire national des forces onusiennes de maintien de la paix au cours de ces trois dernières décennies. Les principales sont :

- 2017- : Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti (MINUJUSTH) ;
- 2004-2017 : Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH);
- 2000-2001 : la Mission internationale civile d'appui en Haïti (MICAH);
- 1999-2000 : la Mission de police civile des Nations Unies en Haïti (MIPONUH) ;
- 1997 : la Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MITNUH);
- 1996-1997 : la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) ;
- 1993-1996 : la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), avec composante de police civile (POLCIV)
- 1993-2000 : la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH).

### 1.8.2. Haïti : un État fragile?

L'inscription d'Haïti au chapitre VII de la Charte des Nations Unies s'accompagne de tout un discours définissant Haïti comme un État fragile. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le principal trait de l'État fragile réside dans l'anéantissement de « la *volonté politique* et/ou [de] la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques »<sup>18</sup>. Cette définition implique trois postulats qui sont mobilisés par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement :

- i) « la déficience des structures de gouvernance »<sup>19</sup> est la cause de l'insuffisance de la croissance, de la pauvreté massive et des conflits dans les États fragiles ;
- ii) les États fragiles sont produits par le manque de légitimité, d'efficacité et de solidité des institutions nationales (le marché, la démocratie et l'État de droit) ;
- iii) ce manque entretient la « corruption et l'absence de transparence, qui hypothèquent l'adhésion de la population »<sup>20</sup>.

Un lien est ainsi établi entre l'État de droit, la démocratie et le marché. Ce lien se fonde sur la conception selon laquelle le développement est le résultat des échanges de droits de propriété sur les marchés. On en trouve une illustration dans la manière dont le Programme des

<sup>18</sup> OCDE, « L'expérimentation des principes pour l'engagement international dans les États fragiles », 2005, p. 2.

<sup>19</sup> Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, 2005, p. 2.

<sup>20</sup> Ibid., 2.



Nations Unies pour le Développement (PNUD) analyse les causes de l'insuffisance de la croissance et de la pauvreté en Haïti. Ces problèmes sont rapportés à un « manque jusqu'à ce jour [d'] une base juridique acceptée par tous, permettant d'établir les droits de propriété de chacun dans l'économie. La vulnérabilité économique vient avec le déni des droits des uns et des autres et l'impossibilité de tous de se mettre d'accord sur un même droit »<sup>21</sup>. Il en résulte d'importants efforts pour renforcer les systèmes juridique et judiciaire, aussi bien que le système de participation citoyenne devant accroître l'adhésion de la population aux politiques mises en œuvre.

Cette démarche est à la base des divers grands Documents-Cadres de l'État d'Haïti élaborés par la suite. Il s'agit plus particulièrement de : *Bilan commun de pays* (2000) ; *Cadre de coopération intérimaire* (2004) ; *Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté* (DSNCRP, 2008) ; *Plan d'action pour le développement et le relèvement national* (PADNA), présenté à la conférence des donateurs du 31 mars à New-York 2010 ; *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (PSDH, 2012). Il importe de noter que l'ensemble de ces documents ont été préparés avec l'appui financier et technique de la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (BID), les Nations Unies et la Commission européenne.

### 1.8.3. Perspectives de réformes

La dégradation de la place d'Haïti sur la scène internationale est liée à l'image négative qui lui est accolée. Face à cette situation, il est urgent de prendre les dispositions suivantes :

1. le renforcement des capacités nationales en matière de maintien de l'ordre et de la primauté de droit, impliquant :
  - a. la poursuite et l'accélération du système judiciaire et pénitentiaire national ;
  - b. la modernisation de la Loi du 29 novembre 1994 créant la Police nationale d'Haïti (PNH) ;
  - c. le renforcement de l'Armée d'Haïti ;
  - d. l'amélioration de la législation haïtienne et des dispositifs de lutte contre le crime organisé: narcotrafic, blanchiment des capitaux et financement du terrorisme ;
  - e. le renforcement de la capacité d'investigation criminelle ;
  - f. la réforme du Système de l'état civil.
2. la construction d'une image qui devrait servir de modèle pour construire l'identité et la place d'Haïti sur la scène internationale, à travers :
  - a. le rôle qu'Haïti doit effectivement jouer au sein des institutions multilatérales régionales telles que la CARICOM (Comment voulons nous que les autres pays de la CARICOM conçoivent Haïti ?) ;
  - b. le positionnement d'Haïti dans certaines relations bilatérales, en précisant les types de relation à développer avec les pays en question : dépendance, collaboration, compétition, partenariat, autres (ex. : Haïti / République Dominicaine, États-Unis, Canada, France, etc.) ;
  - c. le positionnement d'Haïti par rapport à l'Afrique, en précisant le type de relation qu'Haïti doit développer avec ses institutions multilatérales telles que l'UA ;
  - d. le positionnement d'Haïti par rapport au peuple noir à travers le monde (Autrefois Haïti était la fierté des peuples noirs, et demain ? Comment devrions nous, nous représenter auprès de ces peuples ?) ;

---

<sup>21</sup> PNUD, *La vulnérabilité en Haïti* », 28.

- e. le positionnement d'Haïti par rapport à l'Asie, notamment : Chine/Taiwan, Japon, Korea, Indonésie, Inde, et d'autres puissances comme la Russie.
3. la projection à l'extérieur d'une image alternative à celle stigmatisante : substituer l'image d'une Haïti en tant que lieu de création et de développement culturel à celle d'une Haïti comme le pays le plus pauvre des Amériques.

## II. LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE

La gouvernance économique est marquée par la libéralisation de l'économie dans les années 1980-2000, une exigence de l'insertion d'Haïti dans la mondialisation. L'objectif affiché de cette libéralisation est la création des conditions du libre développement des potentialités créatrices des agents par émulation réciproque, dans un système de production et d'échange mondialisé. Cette libération est postulée comme la finalité même de l'organisation de l'économie. Axée sur la libre concurrence, l'économie de marché est utilisée comme forme pour atteindre ce but final : la possibilité pour la société de profiter du talent et du génie de ses membres contraints de rivaliser en ingéniosité et en créativité pour offrir des biens et des services de qualité, de plus en plus variés et nombreux, pour satisfaire une demande mondialisée. La libre concurrence devrait favoriser la rationalisation des échanges.

En Haïti, la libéralisation de l'économie s'est imposée à la faveur de l'insertion d'Haïti dans la mondialisation.

### 2.1. La modernisation économique

#### 2.1.1. Les dispositions constitutionnelles : la liberté économique

La Constitution de 1987 consacre la liberté économique. Celle-ci se définit comme le libre choix et le libre exercice de toute activité économique, y compris le droit de consommer, sans aucune forme de contrainte. Comprenant la *liberté contractuelle*, elle se manifeste dans une ouverture des marchés, la protection des droits de propriété et de la concurrence, ainsi que la reconnaissance de la libre entreprise. Elle est nécessairement associée à une *économie de marché* : « La liberté économique est garantie tant qu'elle ne s'oppose pas à l'intérêt social. L'Etat protège l'entreprise privée et vise à ce qu'elle se développe dans les conditions nécessaires à l'accroissement de la richesse nationale de manière à assurer la participation du plus grand nombre au bénéfice de cette richesse » (article 245).

Cette disposition de la Constitution tient compte de la dynamique d'insertion d'Haïti dans la mondialisation en cours depuis 1947, avec l'adhésion au Système Commercial multilatéral (SCM).

#### 2.1.2. L'insertion d'Haïti dans la mondialisation

Les années 1980-2000 sont marquées par l'accélération du processus d'insertion d'Haïti dans la mondialisation. Ce processus est impulsé à la faveur de la signature et/ou ratification par Haïti de nombreux traités et accords de libre échange, avec en conséquence l'ouverture de l'économie haïtienne à la concurrence internationale. Dans ce cadre, il convient de noter : l'adhésion d'Haïti au Système Commercial multilatéral (SCM) depuis 1947 suite à son adhésion à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT de 1947) dont elle est l'un des Membres fondateur. A la suite de la conclusion des négociations commerciales multilatérales (NCM) du Cycle d'Uruguay qui s'est achevé en octobre 1994, Haïti est devenu Membre originaire de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le 30 janvier 1996<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup>L'Acte Final Reprenant les Résultats des Négociations Commerciales Multilatérales de l'Uruguay a été sanctionné par le Décret présidentiel du 11 avril 1995. En conséquence, Haïti est liée à tous les accords commerciaux multilatéraux issus du Cycle d'Uruguay, à l'exception des accords plurilatéraux.

Il convient de noter également l'adhésion d'Haïti à la Communauté de la Caraïbe (CARICOM). L'objectif poursuivi ici est une alliance stratégique avec les partenaires caribéens en vue d'une meilleure participation aux discussions sur les questions du commerce régional, l'investissement, etc. Il s'agit aussi de tirer profit des opportunités offertes par les dispositifs d'accord conclus par la CARICOM avec des pays tiers en matière commerciale et d'investissement, tels que : Accord CARICOM/Colombie ; Accord CARICOM/Costa Rica ; Accord CARICOM/Cuba ; Accord CARICOM/République Dominicaine ; Accord CARICOM/Venezuela ; Accord de Partenariat Economique (CARIFORUM et Communauté Européenne).

C'est dans ce cadre que s'inscrit la vague des réformes économiques en Haïti dans les années 1980-2000, à la faveur de la mise en œuvre du Programme d'ajustement structurel. Ce programme était devenu l'une des conditionnalités pour l'octroi des prêts aux pays du sud par les bailleurs de fonds internationaux.

### 2.1.3. Le Programme d'ajustement structurel

Le principal objectif visé par le Programme d'ajustement structurel concerne à la fois la stabilisation de l'économie et l'accroissement de l'efficacité et de la compétitivité de l'industrie. La stratégie consiste en une libéralisation totale du commerce par, notamment : la suppression des obstacles non tarifaires ; l'uniformisation des réglementations internes ; l'abaissement des droits de douane. Dans le cas d'Haïti, il convient d'énumérer les principales grandes mesures mises en œuvre :

- le vote, en 1996 (46<sup>e</sup> Législature), de la loi-cadre relatif à la modernisation des entreprises publiques du pays ;
- la suppression des protections douanières offertes jusque-là aux productions nationales ;
- les réformes de la balance des paiements :
  - Il en découle une intégration des marchés de capitaux étrangers et nationaux dans un contexte d'instabilité politique entretenue donc d'incertitude; avec pour corollaire, la réduction de la capacité de l'État à contrôler les mouvements de capitaux.
- la suppression des obstacles non tarifaires, l'uniformisation des réglementations internes, l'abaissement des droits de douane ;
- le retrait de l'État de l'économie, la réduction des effectifs de la fonction publique (les départs volontaires), les coupes dans les dépenses sociales.

Cette libéralisation est supposée, d'un côté, obliger les acteurs économiques à se renforcer leurs capacités de production et d'échange et, de l'autre côté, les inciter à inscrire leurs entreprises dans une dynamique économique globale. Cela suppose la prise de conscience d'une interdépendance économique mondiale.

S'agissant plus spécifiquement du programme de privatisation, le résultat attendu est la solution durable au problème de sous-capitalisation des entreprises publiques par le développement de l'actionnariat populaire.

### 2.1.4. Chances et contraintes pour Haïti

La mondialisation des échanges crée une situation où le commerce international, notamment la vente des biens et services, devient la principale source de « la richesse des nations ». Par la signature et/ou ratification par Haïti des traités et accords de libre échange susmentionnés, Haïti s'intègre dans ce mouvement de mondialisation au sein duquel des

chaînes de valeur ajoutée de plus en plus complexes se mettent en place. Cette intégration est une opportunité pour Haïti qui, de ce cette façon, se trouve en mesure de bénéficier d'une part la plus importante possible de cette richesse ; ce en développant ses avantages comparatifs.

Mais, tirer bénéfice de l'intégration à ce système de production et d'échange mondialisé n'est possible qu'à une condition : Haïti doit disposer d'un tissu économique solide et dynamique, structuré par des entreprises compétitives capables de produire et commercialiser des biens et services de qualité. C'est cet objectif que vise la vague de libéralisation de l'économie, impliquant le programme de privatisation des entreprises publiques. Il s'agit de créer un environnement qui permettrait la croissance économique et l'insertion dynamique de l'économie nationale dans l'économie mondiale.

Mais, Haïti fait face à des contraintes majeures, qui constituent des obstacles qui apparaissent même comme indépassables. C'est ainsi que les lois et les institutions de marché qui sont introduites n'induisent pas les mêmes comportements que ceux observés dans les sociétés occidentales. Leur introduction aboutit même à des résultats inattendus par rapport au modèle théorique qui justifie leur adoption. On assiste en effet à un détournement des fonctions et des règles de l'économie de marché aussi bien que des activités des entreprises publiques privatisées<sup>23</sup>.

## **2.2. Le conflit de règles**

Les comportements et les attitudes régis par les règles émanant du modèle archaïque de domination ont pour effet d'arrêter ou ralentir le mouvement, la progression, le passage de l'économie rentière et improductive traditionnelle génératrice de crise politique et socioéconomique à l'économie de marché moderne axée sur la productivité et la compétitivité au service de la croissance de la richesse.

### **2.2.1. Le monopole**

Les participants aux travaux des EGSN font un constat fondamental : la règle du monopole prend le pas sur la règle de la concurrence. S'agissant de l'application de la règle du monopole, une triple stratégie est mise en lumière. En premier lieu, des opérateurs s'assurent de la mainmise sur l'importation et la distribution en gros des biens concernés, entraînant la suppression de la concurrence. En second lieu, la conclusion d'ententes secrètes leur permet d'obtenir le contrôle des marchés correspondants et d'empêcher l'arrivée de nouveaux importateurs/vendeurs. Enfin, des moyens d'intimidation, voire d'élimination pure et simple sont mis en œuvre à l'encontre d'autres concurrents existants ou potentiels. Ils se trouvent ainsi en position de jouer sur les marchés comme au poker : créer artificiellement la rareté pour pratiquer le marcher noir, augmenter les prix à l'occasion de chaque période de troubles, ainsi de suite. Autrement dit, il s'agit d'un contrôle absolu de l'offre et par conséquent du prix. C'est ainsi qu'en Haïti, le prix des produits, y compris l'alimentation en supermarché, revient jusqu'à 40 à 50 % plus cher par rapport aux autres pays de la région. Or, les produits qui s'écoulent sur le marché haïtien sont de plus mauvaise qualité.

---

<sup>23</sup> Arnousse Beaulière « Haïti dans l'impasse économique et sociale : une analyse en terme de gouvernabilité », in Louis Naud Pierre, *Haïti, les recherches en Sciences sociales et les mutations sociopolitiques* (sous la direction), Paris, L'Harmattan, 2007.

Il convient de noter que plus de 80% des besoins de consommation du pays sont satisfaits par l'importation. Cela concerne notamment : les produits alimentaires, les combustibles minéraux, les machines et matériels de transport, les articles manufacturés, les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques, les produits pétroliers. D'où l'importance de ce sujet pour la population. Il n'est donc pas étonnant que cette question se trouve au cœur des discussions dans le cadre des travaux préparatoires des EGSN. Dans cet ordre d'idée, il est à propos de souligner l'émergence, entre autres, de deux problèmes essentiels :

- l'effondrement du secteur agricole et du secteur des industries de substitution à l'importation.
- Le second problème relève du manque de contrôle de la qualité des produits d'importation.

Certes, ces deux problèmes ont déjà fait l'objet de nombreuses réflexions dans d'autres cercles, profanes et savants. Mais, ce qui intéresse les participants ici, ce n'est pas directement le programme d'investissements (financiers et matériels) à mettre en œuvre dans les secteurs pour les dynamiser et les rendre plus compétitifs ; ce n'est pas non plus la structure et le fonctionnement des marchés de l'importation. Ils veulent dire autre chose :

- *la satisfaction des besoins de consommation d'un pays est une affaire d'ordre public ; elle nécessite des dispositions légales, institutionnelles et administratives pour le garantir de manière impérative.*

Par exemple, en matière alimentaire, la sécurité et la souveraineté, sont les maîtres mots qui structurent la réflexion des intervenants. C'est dans cette logique que s'inscrit toute la réflexion sur la nécessité de valoriser nos potentiels naturels, historiques et culturels, aussi bien que nos potentialités dans les domaines minier et énergétique. Il en est de même de la maîtrise de la biotechnologie, de la synthèse biomoléculaire et de l'extraction végétale. On peut, dans ce même ordre d'idée, mentionner le plaidoyer en faveur du renforcement de l'ancrage de l'université haïtienne dans son environnement socio-économique par une politique d'encadrement. Il s'agit de nous assurer une certaine sécurité quant aux moyens de satisfaction de nos besoins de consommation.

À travers la réflexion relative aux deux problèmes mis en évidence, les participants épinglent la situation qui prévaut en matière de moyens de satisfaction des besoins de consommation du pays. Ils invitent à questionner le *laxisme* et la *passivité* de ceux qui sont censés incarner l'ordre public, débouchant sur un *laisser faire général* mis à profit par des opérateurs économiques pour s'enrichir sur le dos de la population prise en otage.

Le message des participants est que le monopole n'est pas seulement une entorse à la règle de la concurrence « libre et non faussée » selon la doxa des néolibéraux ; il constitue une menace pour la sécurité et la souveraineté du pays en ce qui concerne la capacité d'assurer la satisfaction des besoins de consommation de la nation.

### 2.2.2. Le parasitisme économique

Le principal constat fait par les participants est que l'économie haïtienne est devenue une économie de comptoir au cours de ces trente dernières années. En témoigne le primat de l'importation. On en trouve une illustration dans le secteur agricole qui, jadis, assurait l'autonomie du pays en matière alimentaire. « Haïti n'est plus un pays essentiellement agricole,

des produits étrangers en provenance notamment de la République Dominicaine inondent le marché, le petit agriculteur haïtien est incapable d'assurer sa survie ». Prenant du déclin irrémédiable de l'agriculture, certains vont même jusqu'à plaider pour le choix de « la culture qui est un secteur porteur de l'économie nationale ».

Le primat de l'importation indique la faiblesse de notre tissu économique. Ceci demeure à l'état embryonnaire. Il s'articule autour des industries en balbutiement et des services publics et privés limités dans leur ambition par le manque de vision et de moyen.

Faiblement structurées et dotées de capacités managériales et technologiques restreintes, les entreprises haïtiennes traditionnelles sont peu enclins à investir dans la production nationale et locale. Ce sont en général des entreprises de type individuel ou familial dont leur gestion fermée et non transparente ne facilite pas leur financement par appel public de ressources ou émission d'actions afin de pouvoir évoluer vers un type de propriété plus collective basé sur l'actionariat.

La minorité opulente se détourne de la production au profit de la spéculation où la possibilité de profit rapide et maximum est très forte. D'où la transformation des grandes entreprises industrielles publiques qu'elle a acquises dans le cadre du programme de privatisation des années 1990-2000 en usines de mise en sac des mêmes produits importés. Il s'agit là d'un des effets pervers de la privatisation. Celle-ci était censée favoriser l'accroissement de la performance de l'entreprise donnée et la concurrence.

La spéculation repose sur une motivation centrale : l'obtention de profit sans la contrepartie de création de valeur ajoutée ou de richesse. Les spéculateurs n'ont pas le sentiment d'être parties prenantes d'un système de production mondialisé où leur profit doit être égal à leur contribution à la réalisation de la finalité de ce système : production et échange de bien et de services pour la satisfaction des besoins du marché. Quand bien même ils connaissent les normes de la concurrence, de la productivité et de la compétitivité, les spéculateurs préfèrent suivre la loi de la spéculation intériorisée de génération en génération. Les détenteurs du pouvoir se gardent de contrer cette loi par l'application de loi de la concurrence en vue de prévenir et sanctionner les contrevenants aux règles et principes de la concurrence. Il s'agit de ne pas se mettre à dos les représentants de cette minorité, lesquels disposent d'une capacité de déstabilisation redoutable. Ces agents publics tendent même à transformer l'État en source de rente, à travers les marchés publics par lesquels les finances publiques sont captées par le privé.

En conséquence, c'est le développement d'une économie de comptoir, très dépendante des importations et des transferts de fonds internationaux pour soutenir la consommation des ménages, au détriment du développement et de la diversification de l'appareil productif national et local. En 2017, le montant de l'importation net de biens et de services s'élève à 3,67 milliards USD ; alors que l'exportation stagne à la hauteur de 800 million. Le déficit courant de la balance des paiements est atténué par les transferts privés, 2,7 milliards USD en 2017 (32% du PIB). À ce propos, Fritz Duroseau fait remarquer que lorsque nous dépensons au-dessus de ce niveau de transfert privé, on observe sur le marché des changes une demande excédentaire de dollars par rapport à l'offre de dollars. En corollaire, c'est l'augmentation du taux de change. La BRH, face à ce cas de figure, est obligée d'utiliser ses instruments de politique monétaire : elle injecte des dollars sur le marché et utilise des instruments de gestion de liquidité.

La prédominance de l'économie de comptoir est favorable à la spéculation. L'importateur cherche les pays où les prix des produits sont les plus bas pour faire son achat— quitte à prendre

ceux de mauvaise de qualité voire de contrefaçons – pour, ensuite, les vendre aux prix d'autant plus élevés qu'il est en situation de monopole. Il convient de noter les fraudes douanières et la contrebande qui lui permettent d'empocher le montant des taxes à l'importation, des droits de douane.

Enfin le spéculateur vit en parasite dans le sillage à la fois des producteurs des pays étrangers et des consommateurs nationaux, mais aussi de l'État. Cette pratique économique s'apparente à celle analysée en termes de parasitisme économique par Yves Saint-Gal dans une étude intitulée *Concurrence parasitaire ou agissements parasitaires* (1956). Le parasitisme économique emprunte sa définition au parasitisme biologique (« état de l'animal ou du végétal qui prélève sa nourriture sur un autre être vivant, aux dépens de ce dernier<sup>3</sup> »). Il désigne « le fait pour un tiers de vivre en parasite dans le sillage d'un autre en profitant des efforts qu'il a réalisés, de la réputation de son nom et de ses produits »<sup>24</sup>.

La notion de parasitisme économique avait déjà été utilisée avant sa théorisation par Yves Saint-Gal. À ce propos, au cours de la Première Guerre mondiale, il faut noter l'important arrêt rendu en 1918 par la Cour suprême des États-Unis en faveur de l'*Associated Press*. Cette agence avait accusé une autre agence, *International News Service*, de reproduire les nouvelles relatives à la guerre qu'elle a diffusées sans payer les droits qui s'y rapportent. L'arrêt estime que « le coût du service (la recherche de l'information) serait prohibitif si la récompense (sous forme de protection) devait être aussi limitée ». Cet arrêt a pour effet de consacrer la théorie de l'usurpation des créations d'autrui ayant une valeur marchande. Mais, c'est à la jurisprudence allemande qu'on doit, dans les années 1920, la première qualification comme une faute le fait de s'approprier le résultat du travail d'autrui sans lui verser les redevances correspondantes à ses droits d'auteur<sup>25</sup>.

### 2.2.3. La spéculation

Un lien est établi entre l'effondrement de la production nationale au profit de l'importation de produits de consommation et la forte préférence pour la spéculation des opérateurs dominants de l'économie haïtienne. La spéculation s'entend ici comme le fait pour un agent de prendre des décisions d'achat de biens au moment d'un excès provisoire de l'offre sur la demande, ce par anticipation d'une insuffisance provisoire de l'offre où ils espèrent vendre ces mêmes biens à prix forts. Opérations qui leur permettent d'engranger d'importants profits rapides et faciles. La logique spéculative mise sur l'avènement d'un état économique futur et hypothétique de rareté des biens acquis afin d'en retirer un avantage. Le spéculateur n'est donc pas dans une logique de production ; il est dans une dynamique d'achat de biens à bas coût en période où l'offre excède la demande et de vente de ces mêmes biens en période où la demande explose. Le spéculateur cherche davantage à jouer avec la loi du marché (l'offre et la demande) pour en tirer de juteux profits par l'imposition de prix très élevés, qu'à organiser son entreprise en vue de produire et de fournir les biens et les services selon le niveau de la demande. Dans les pays industriels, la spéculation a fait son apparition dans la sphère des marchés financiers dans les années 1970 avec la libéralisation financière correspondant à l'abandon du régime de changes. Elle a pour effet la multiplication des crises de change, à la suite d'attaques spéculatives sur les monnaies.

---

<sup>24</sup> Yves Saint-Gal, *Concurrence parasitaire en agissement parasitaire*, RIPIA, 1956.

<sup>25</sup> Dominique Perdreaux, « Parasitisme économique et propriété intellectuelle » In *Stratégie-Éthique*, 2008, IV-10-64



S'agissant d'Haïti, la spéculation apparaît comme la véritable loi de l'économie : le profit n'est pas recherché dans la création de la valeur ajoutée, c'est-à-dire un supplément d'ingéniosité qui confère au bien ou au service créé une qualité particulière qui le rend plus désirable ; il est réalisé par la spéculation sur la rareté des biens achetés à bas prix là où il y a excès de l'offre en vue de les vendre aux prix fort<sup>26</sup>. Autrement dit, on ne cherche pas à gagner de l'argent en développant des activités destinées à transformer les ressources naturelles (air, eau, terres, etc.) et autres en biens productifs ou en biens de consommation, ou à produire des services de qualité pour satisfaire les besoins du marché ; l'achat au coût le plus bas possible et la vente au coût le plus élevé possible deviennent les principales opérations d'enrichissement.

Dans la logique spéculative, l'objectif premier devient l'écrasement de la concurrence. Il ne s'agit pas d'améliorer ses moyens de production et de perfectionner ses propres compétences. Mais, d'être le seul sur le marché. Le consommateur ne doit pas avoir le choix entre plusieurs offres. Il ne doit pas avoir non plus le choix entre plusieurs qualités de produits. Pour cela, les autorités de la concurrence doivent être impérativement neutralisées. C'est la finalité du trafic d'influence et de l'abus de position dominante.

La spéculation se traduit par des marges bénéficiaires exorbitantes. On en trouve une illustration en matière de produits alimentaires. Au cours de ces dernières années, la spéculation sur les marchés agricoles a joué un rôle important sur la hausse des prix, ce indépendamment des prix sur le marché international. Cette spéculation crée une situation où les consommateurs sont contraints d'acquérir les biens alimentaires à des prix toujours plus élevés. Ce qui emmène, notamment les populations vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 dollar par jour, à renoncer à la satisfaction des autres besoins qui sont tout aussi importants tels que : la scolarisation des enfants, la santé de membres du ménage.

#### 2.2.4. La dollarisation partielle de l'économie

La dollarisation partielle participe de la logique de la spéculation. On spéculer sur la dévalorisation de la gourde par rapport au dollar. Cette spéculation s'opère à travers notamment : la fixation unilatérale du taux de change par les banques elles-mêmes et par le grand commerce qui exige le paiement des marchandises en dollar ou en gourdes au taux ; la création artificielle de la rareté du dollar ; la dollarisation partielle de l'économie. Finalement, le profit se réalise sur la base de l'achat et de la vente de dollars d'un côté et, de l'autre côté, sur les marges sur les transactions commerciales que permettent la conversion de la gourde en dollar américain.

En effet, de plus en plus, le prix des biens et des services est indexé directement sur le taux de change du dollar américain en gourde ; taux qui augmente de façon croissante. La question ne se pose nullement en termes d'adhésion ou de refus de la dollarisation. Le problème est celui de l'impact social de cette dollarisation partielle de l'économie ; il est catastrophique. La dollarisation partielle implique une perte continue du pouvoir d'achat des ménages, notamment les salariés ; tandis que s'accroissent les marges bénéficiaires des spéculateurs. La raison en est qu'en l'état actuel tous les agents ne reçoivent pas leurs revenus en dollar ou, au

---

<sup>26</sup> La spéculation, qui se généralise en situation de déflation ou, inversement, d'inflation : la hausse du prix d'un bien (ou une hausse générale des prix) peut être interprétée comme le signe d'une rareté future, donc comme le signal qu'il faut acheter *maintenant* et le plus possible, car plus tard le bien ne sera plus disponible ou il sera plus cher : la demande augmente. Inversement, une baisse de prix peut s'interpréter comme le signal qu'il est avantageux d'attendre pour acheter, car le bien sera disponible encore moins cher plus tard : la demande baisse (Source :<http://fr.wikipedia.org/wiki/>).

moins, « au taux du jour ». Seul le spéculateur bénéficie de ce privilège : celui de dresser sa facture en dollar ou en gourdes, au taux du jour, d'une part et, d'autre part, de libeller en gourdes ses charges salariales et ses obligations envers l'Etat et ses services. La dollarisation partielle apparaît comme un stratagème à la source de substantiels gains pour les spéculateurs.

Le résultat est l'instauration d'un système de spoliation des consommateurs et l'appauvrissement continu de la société. Phénomène qui s'illustre par l'effondrement du revenu per capita annuel en Haïti oscillant autour des 800 dollars, tandis que la République Dominicaine qui n'avait pas 1 000 dollars vers les années 1990 s'approche aujourd'hui des 7 000 dollars.

Lors de la rencontre sur l'investissement, Fritz Duroseau croit nécessaire de s'inspirer de l'expérience des Dominicains car, dit-il, c'est un pays qui progresse énormément sur le plan économique, social et humain. Haïti vit une situation d'épargne nationale négative ; ce qui implique, en fait, une bonne partie de ce qui est consommé par le secteur privé et le secteur public est financé par l'épargne excédentaire d'autres pays. Cette épargne excédentaire est orientée principalement vers des financements humanitaires, l'épargne privée excédentaire qui nous vient sous forme de transfert de la diaspora et sert pour financer les besoins familiaux, des dépenses de consommation et qui amène à l'importation. Plus précisément, plus de deux tiers de ce qui est consommé en Haïti provient de l'extérieur.

Le résultat est le déficit chronique de la balance commerciale du pays, selon Monsieur Duroseau. Alors qu'avant le séisme du 12 janvier 2010 le pays importait environ 1.9 milliard de dollars de marchandises par année. A la faveur des flux importants d'aide humanitaire à la suite de cette catastrophe, ces importations sont passées à environ 3.5 milliards de dollars. Financé par l'aide externe, ce supplément d'importations par n'a pas trop d'impact sur le taux de change.

Somme toute, la loi de la spéculation présuppose le rejet d'une vision de long terme qui sous-tend les investissements industriels lourds au profit d'une quête de gain rapide sans trop d'investissement et de charges récurrentes de gestion. Ce qui conduit le spéculateur à l'hostilité à l'égard de toute forme de rationalisation et de normalisation des pratiques économiques<sup>27</sup>. Il en découle une attitude négative à l'égard des règles du marché, notamment la transparence, la compétitivité, la productivité, la créativité, la concurrence loyale. La défaillance des instruments juridiques et des mécanismes de contrôle de ces règles devient une occasion pour spéculer sur les profits illicites possibles. Ce qui conduit l'ensemble de la société dans une spirale d'« appauvrissement exponentiel ».

### 2.2.5. L'abus de position dominante

Les participants n'ont pas utilisé le terme abus de position dominante, une pratique commerciale qui est interdite par le droit de la concurrence. Toutefois, les pratiques qu'ils dénoncent mettent en évidence des agents économiques qui utilisent leur position dominante sur les marchés pour entraver le jeu de la concurrence, en recourant à des pratiques abusives, telles que : l'entente avec l'autorité ou l'administration publique pour bloquer des processus de dédouanement, de renouvellement de patente, pour imposer des conditions excessives et coûteuses à des investisseurs nationaux et internationaux, la concentration de diverses fonctions commerciales, le dumping (achat de produits de mauvaise qualité ou de contrefaçons dans d'autres pays pour les vendre au pays). Le but est d'éliminer un concurrent ou à empêcher l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché.

---

<sup>27</sup> Etzer Charles, *Le pouvoir politique en Haïti, de 1957 à nos jours*, Paris, 1994, Karthala.

Par exemple, les grands importateurs, font également office de distributeurs et de grossistes, recrutent directement des « têtes de pont » à l'échelle du pays, auxquels ils avancent une partie de la marchandise à crédit. La partie payée, souvent le quart de la marchandise, représente généralement la totalité du montant réel, les trois quart à crédit correspondant au profit de l'importateur. De leur côté, les « têtes de pont » vendent leurs produits à la cascade de petits revendeurs du marché informel. Ce système de commercialisation entraîne non seulement le surendettement des intermédiaires, mais encore la faillite des anciens concurrents traditionnels, à savoir : les *Madan Sara*, les femmes « qui s'approvisionnaient à Panama, Curaçao, New York, Hong Kong »<sup>28</sup>.

En position dominante sur les marchés de gros et de détail, les importateurs sont libres non seulement d'imposer leurs propres prix, mais encore d'exiger, en contradiction avec la loi, le règlement de leurs créances en dollar américain, ou en gourde (monnaie nationale) mais au taux de change journalier<sup>29</sup>.

Ces pratiques relèvent d'un capitalisme archaïque, où, selon Max Weber, les activités « sont orientées vers l'acquisition par la violence<sup>30</sup>, semblables en cela « à la guerre et à la piraterie »<sup>31</sup>.

#### 2.2.6. La corruption

La corruption, c'est le fait d'un agent public qui reçoit des offres, promesses, dons ou avantages quelconques pour accomplir ou s'abstenir d'accomplir un acte de sa fonction ou facilité par sa fonction. La corruption implique deux protagonistes : un corrupteur et un corrompu. Le corrupteur offre de l'argent ou des avantages pour obtenir une décision qui lui est favorable en infraction avec la loi ; le corrompu est celui qui reçoit ces récompenses en échange de cette décision qu'il prend. On parle de corruption active, pour le corrupteur et de corruption passive, pour le corrompu.

La corruption est massivement dénoncée comme l'un des principaux obstacles au développement d'Haïti. L'ampleur de ce phénomène est illustré par le propos d'un des participants à la rencontre avec les représentants des médias de la région métropolitaine de Port-au-Prince : « *La corruption s'installe dans nos institutions et tous nouveaux arrivants doivent pouvoir s'adapter, c'est-à-dire prendre la forme du vase ; sinon ils sont condamnés à être pauvres* ».

Certaines sphères de l'administration publique sont hyper sensibles au phénomène de corruption. Il s'agit plus précisément de celles qui sont directement en contact avec le monde économique où des grands intérêts commerciaux et industriels sont en jeu. C'est le cas notamment de la douane où la corruption prend diverses formes : la principale consiste en des faveurs accordées aux entreprises ou aux particuliers en échange de pots-de-vin versés à des fonctionnaires de l'administration douanière. S'agissant des entreprises et des particuliers, cette corruption permet de réduire sensiblement le montant des taxes dues à l'importation. Pour les fonctionnaires de l'administration des douanes, il s'agit de retirer un bénéfice privé de leur pouvoir discrétionnaire en lieu et place d'une recette publique. Le résultat est une perte de

---

<sup>28</sup> Suzy Castor et al. , « Un demi-siècle de Mutations sociétales en Haïti », in Rencontre, Port-au-Prince, N° 18, CRESFED, novembre 2003, p. 21.

<sup>29</sup> Éric Paul, La décote de la gourde face au dollar, Port-au-Prince, C3 Éditions, 2016.

<sup>30</sup> Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), Paris, Plon, coll, 2008, p. 11.

<sup>31</sup> Max Weber, *op. cit.*, p. 59.

recettes pour l'État et une baisse de la richesse nationale. Car, même en considérant les pots-de-vin versés aux fonctionnaires, les montants acquittés par l'importateur sont alors inférieurs à ce qu'ils devraient être en l'absence de corruption. Finalement, la corruption douanière constitue un fléau qui risque à terme de compromettre les efforts de développement économique et social du pays.

Au-delà des sphères qui sont directement en contact avec le monde économique, c'est toute l'administration publique haïtienne qui est affectée par le phénomène de corruption. Cette corruption se nourrit de trois facteurs. Le premier est la complexité de certaines procédures. Le second facteur concerne l'opacité de l'administration ; état qui est illustré par l'absence d'informations sur l'état d'avancement d'un dossier. Enfin, le vide éthique se traduit par un comportement parasite : la priorité est donnée aux avantages à tirer de sa position, au détriment de l'injonction de l'efficacité et du résultat. L'absence de motivation rend alors les agents administratifs improductifs ou complices actifs de la destruction et de la dilapidation des ressources affectées aux activités constitutives du service que doit fournir l'administration. C'est ainsi que les citoyens et citoyennes se trouvent démunies et deviennent alors la proie de racketteurs se faisant passer pour des facilitateurs pour accélérer la prise de décision en leur faveur ou le traitement de leurs dossiers. Aucun dossier ne peut suivre son cours de façon automatique, sans une influence externe.

Dans ce vide éthique total, la corruption ne se limite pas à l'obtention d'argent ou des avantages quelconque en abusant de sa position ; elle s'étend à abuser de la faiblesse ou de la vulnérabilité de l'autre dans un cadre hiérarchique. Cela s'illustre au niveau du système éducatif haïtien. À ce sujet, plusieurs intervenants insistent sur le cas de certains éducateurs qui sont impliqués dans l'exploitation des jeunes (viols, détournement de mineur, etc.). Les intervenants croient qu'il s'agit là d'un problème de société qui doit être abordé dans le cadre de ces états généraux : « *Nous avons l'intérêt de changer le pays, pour cela, nous avons besoin de cadres bien formés. Nous devons assurer la formation de ceux et celles qui vont diriger le pays, il nous faut une école pour former ces futurs dirigeants* ». Les EGSN doivent, selon eux, servir d'occasion à toute la population pour parler d'éducation, réfléchir sur les principaux problèmes du pays. C'est toute la population, les éducateurs, les universitaires, les petits commerçants, qui doivent faire valoir leurs préoccupations.

La corruption constitue un fléau pour le pays. Les participants du Forum de Paris parlent même d'une culture de la corruption en Haïti : « La corruption envahit tout, même la manière de voir le monde. On l'érige en vertu ». La culture de la corruption s'articule autour d'un certain nombre d'images qu'expriment un certain nombre d'expressions populaires qui s'érigent même en maximes. Il s'agit notamment de : « M'ap demele'm » ; « Sòt ki bay, enbesil kip a pran » ; « Degaje pa peche ». Ces maximes servent de critères d'appréciation quant aux comportements acceptables ou normaux, toute référence à la société et à ses impératifs normatifs et fonctionnels y étant absente. La satisfaction des besoins personnels passe avant les exigences éthiques et morales qui commandent de ne pas nuire à autrui, voire de rechercher son bien-être. En effet, personne ne s'indigne contre le développement spectaculaire de pratiques illicites mettant en cause la liberté, la propriété et, par là même, la sécurité publique.

#### 2.2.7. Le trafic d'influence

Le trafic d'influence est à la base de la politisation des procédures de recrutement dans l'administration publique et de passation des marchés publics en Haïti. Ce concept désigne le fait

pour une personne d'abuser de l'influence que lui confère sa fonction dans l'administration, dans une société, ou dans une enceinte législative, de ses amitiés ou des liens de collaboration qu'il a pu nouer avec d'autres agents publics pour obtenir d'une autorité ou administration publique une décision favorable à un tiers-bénéficiaire, en échange d'une récompense (dons ou avantages quelconques). Le trafic d'influence implique trois acteurs : le bénéficiaire de la décision (qui fournit la récompense), l'intermédiaire (qui utilise son influence comme un élément de transaction) et la personne cible (autorité ou administration). Le trafic d'influence se distingue de la corruption proprement dit en ce que celui qui reçoit les dons ou avantages quelconques en échange de la décision donnée n'étant pas lui-même habilité à prendre cette décision. Autrement dit, l'auteur de l'infraction ne se place pas dans le cadre de sa fonction, mais bien en dehors de celle-ci. Ce n'est donc pas de sa fonction, mais de sa qualité dont le corrompu abuse.

Même si la notion de trafic d'influence n'apparaît pas directement dans les propos des participants, il semble clair que les auteurs de certaines pratiques qu'ils dénoncent ne prennent pas directement la décision souhaitée en faveur d'un proche ou d'un partisan ; ils ne font qu'user de leur influence pour obtenir de l'autorité ou de l'administration publique concernée cette décision. C'est le cas en matière de recrutement, de nomination et de promotion au sein de l'appareil étatique où le parlementaire intervient comme intermédiaire entre le candidat ou titulaire d'une fonction et l'autorité de décision. Le résultat est une politisation du système éducatif, du système de santé, de l'administration publique et de la justice. En ce qui concerne l'éducation, par exemple, un participant fait remarquer que : « La politique est présente même au niveau des directions techniques. Les cadres ne sont pas assurés dans leur poste, ils peuvent être renvoyés à tout moment. Dépolitiser le système c'est l'une des conditions essentielles à la réforme de l'éducation en Haïti »

Le type de pratiques de financement de la vie politique et électorale semble participer d'un système de trafic d'influence. D'un côté, le pouvoir législatif, réglementaire, administratif ou exécutif, fait d'un parlementaire ou d'un membre du pouvoir exécutif une personne très influente. D'autre part, compte tenu de l'absence de transparence dans les procédures de passation de marché, l'octroi des marchés publics se fait par des arrangements. Cela également à tous les échelons, du ministère au conseil d'administration local, de la macro à la micro-économie, portant sur tous les domaines, de la construction d'ouvrages publics aux permis d'importation et d'exportation. D'où l'importance des personnes influentes susceptibles de faire office d'intermédiaires entre l'entreprise et l'autorité ou l'administration publique qui prend les décisions.

#### 2.2.8. Le manque de protection de la propriété

Aux termes de son article 448, le Code civil dispose que : « La propriété est le droit de jouir et de disposer des choses, de la manière la plus absolue, pourvue qu'on n'en fasse point un usage prohibé par les lois ou les règlements ». Et l'article 449 de préciser que « Nul ne peut être contraint de céder sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, et moyennant une juste et préalable indemnité ». Et les articles 572 et 573 organisent l'accession à la propriété. Aux termes de ces dispositions, le droit de propriété s'acquiert par contrat (à titre onéreux ou à titre gratuit), par voie successorale ou par prescription acquisitive. Le principe de propriété est déjà énoncé dans l'article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui a

consacré le caractère sacré et inviolable de la propriété<sup>32</sup> et repris dans la Constitution de 1987 en son article 36. La propriété est attestée par un titre, un acte authentique, garanti par l'État.

Au cours des travaux des EGSN, les discussions étaient centrées sur deux types de propriété : la propriété foncière et la propriété intellectuelle.

Le manque de protection de la propriété constitue une grande préoccupation. Deux types de propriété sont particulièrement en cause : la propriété foncière et La protection intellectuelle.

La propriété foncière désigne les biens fonds (terrains) sur lesquels une personne a un droit de propriété. Ce droit consiste pour son titulaire de jouir et de disposer des espaces des terres ou des terrains, de la manière la plus absolue, pourvu qu'il n'en soit pas fait un usage prohibé par les lois et règlements. Ce droit reconnu aux personnes physiques et morales de droit privé ne porte exclusivement que sur le sol, les ressources naturelles du sol et du sous-sol étant la propriété exclusive de l'Etat.

Au cours de la rencontre avec le secteur privé, cette question a fait son apparition dans les débats. Bernard Craan a insisté sur l'importance de la sécurité foncière dans la perspective de l'amélioration de l'environnement des affaires. Le titre de propriété est, selon lui, important pour mettre en confiance les investisseurs.

Or, le constat général est l'insécurité foncière qui devient la norme. Au cours de ces dernières années, on assiste à une recrudescence des pratiques d'accaparement de terres du domaine public que de terres des personnes privées (individus, sociétés, associations, etc.) dans la région métropolitaine. Des personnes se voient ainsi privées de leur droit de propriété sur des terres acquises par leurs aïeux, parfois depuis plusieurs décennies. Une fois accaparées, les terres sont clôturées et utilisées généralement pour des projets immobiliers. Les travaux de construction se déroulent souvent sous la surveillance des hommes armés qui montent la garde jour et nuit, menaçant tous ceux qui veulent s'aventurer dans la zone. Les membres de la diaspora paient un lourd tribut à cette insécurité foncière, n'étant pas là pour défendre physiquement leurs biens.

Ce phénomène de dépossession de propriétaires est rendu possible par une disposition de la Constitution de 1987. En son article 36.2, ladite Constitution pose le principe de la possibilité de privation d'une personne de son droit légitime de propriété ; et ceci sur décision d'un magistrat, ou dans le cadre d'une réforme agraire : « Nul ne peut être privé de son droit légitime de propriété qu'en vertu d'un jugement rendu par un tribunal de droit commun passé en force de chose souverainement jugée, sauf dans le cadre d'une réforme agraire ». Certains acteurs publics corrompus du système de gestion des titres fonciers mettent à profit cette disposition pour spolier de vrais propriétaires.

Le trait particulier des nouvelles pratiques de dépossession est l'instrumentalisation de la justice pour légaliser l'accaparement foncier. Les spoliateurs s'arrangent pour avoir un titre de propriété en bonne et due forme par un jugement. Ainsi, est mobilisé tout un réseau de notaires, de doyens des tribunaux civils, de commissaires de gouvernement, d'arpenteurs, de juges, d'huissiers et de policiers ; des acteurs qui interviennent respectivement dans le processus de spoliation : établissement du titre de propriété foncière en faveur du spoliateur ; ordonnance d'autorisation de l'arpentage des terres en question ; exequatur à l'ordonnance d'arpentage ; jugement privant l'ancien propriétaire de « son droit légitime de propriété » ; signification des actes au nom des tribunaux aux parties ; exécution des jugements appuyée sur la force publique.

---

<sup>32</sup> Voir Emmanuel Charles, *Conflits fonciers et sécurisation foncière en Haïti*, Paris, Espérance, 2016.

Il ya lieu ici de mettre un éclairage sur le rôle du jugement par défaut : un jugement rendu alors qu'une partie est absente. Le bienfondé des conclusions du juge repose alors sur celles de la partie présente. Certes, le Code de Procédure Civile prévoit que « la partie condamnée par défaut pourra former opposition, dans les trois jours de la signification » (article 20). Mais, ce droit est supprimé dans les faits : le propriétaire n'est nullement au courant de la procédure déclenchée contre lui ; et encore moins du jugement rendu par défaut le privant de son droit de propriété. En effet, dans ces cas, les huissiers se gardent de signifier la citation à comparaître aux propriétaires, conformément aux prescrits de l'article 9 du Code de procédure civile. Ils recourent à la ruse : la signature de l'accusé de réception de l'assignation par n'importe quel complice. *Uyisyè a soufle ak la* (l'huissier souffle l'acte) est le jargon créole utilisé dans le milieu pour désigner cette stratégie cynique. Existait un jugement contre lui, le propriétaire est expulsé de son domaine.

Les pratiques d'accaparement foncier en dehors de l'apparence légale continuent d'exister, font remarquer plusieurs participants. Ces pratiques doivent, selon eux, être replacées dans un débat plus large : celui des liens entre la violence, les stratégies des groupes sociaux et l'État. Ces liens sont à l'œuvre dans le mode de gestion des quartiers populaires de la région métropolitaine. « *On ne valorise plus les leaders communautaires, les chefs de gang ne nous respectent pas, parce l'État leur permet de créer des fondations. Il faut que l'État prenne ses responsabilités. Dans les quartiers populaires, les problèmes sont nombreux : pas d'eau potable, pas d'école professionnelle, les projets ne peuvent pas être exécutés à cause des chefs de gangs* ». Un responsable d'une organisation à Fort National, affirme qu'il y a des problèmes fonciers dans son quartier, beaucoup de gens ont perdu leur propriété.

Dans le monde rural, le vol constitue la principale source de violation de la propriété. Le vol concerne plus spécifiquement le bétail, les récoltes et les autres produits de la terre. Commis en bandes organisées qui agissent par raids sur plusieurs départements, le vol décourage les agriculteurs et les éleveurs. Très organisés, armés, les voleurs bénéficient souvent de complicités au sein des autorités locales. Il en découle la ruine d'un nombre croissant de paysans. De plus en plus de personnes ont peur d'investir dans l'agriculture et dans l'élevage. En fin de compte, le vol représente l'un des principaux risques de désorganisation du secteur agricole et de l'élevage en Haïti. Aussi, compte tenu de l'importance du secteur, les participants estiment que l'Etat, à travers les forces de sécurité, doit davantage prendre ce problème à bras-le-corps pour mettre hors d'état de nuire les bandits. C'est pour cette raison que les intervenants aux forums départementaux, dans leur grande majorité, identifient « l'absence de sous-commissariats de police dans les sections communales » comme un problème crucial.

En ce qui concerne la propriété intellectuelle, les artistes sont victimes de vol de leurs œuvres. C'est ainsi que nombre d'artistes meurent dans le dénuement. Dans un Manifeste présenté lors de la rencontre avec le collectif « ATIS YO », le non-respect du droit d'auteur est identifié comme l'un des principaux obstacles au développement du secteur culturel haïtien. Les participants insistent sur l'absence de protection des œuvres littéraires, des créations musicales, graphiques et plastiques, mais aussi des logiciels, des créations de l'art appliqué, des créations de mode, etc. L'absence de protection concerne également des droits voisins du droit d'auteur que détiennent les artistes-interprètes, les producteurs de vidéogrammes et de phonogrammes, mais aussi les entreprises de communication audiovisuelle. A propos du droit d'auteur, Haïti fonctionne dans le déni sans tenir compte des exigences financières des producteurs d'œuvres intellectuelles.

En effet, les membres du collectif « ATIS YO » dénoncent les pratiques d'utilisation et de réutilisation abusives des œuvres intellectuelles sans reverser de redevance, donc sans que les auteurs perçoivent leurs droits. On diffuse les musiques dans les stations de radio et de télévision, dans les boîtes de nuit, dans les festivals, et dans d'autres lieux publics, sans s'acquitter des droits d'auteur qui s'y rapportent. Il en est de même des œuvres littéraires. Cela pose deux problèmes. Le premier est d'ordre moral : on nie à l'auteur la paternité de l'œuvre et l'intégrité de celle-ci. Le second problème se rapporte aux droits patrimoniaux, qui confèrent à l'auteur un monopole d'exploitation économique sur l'œuvre, pour une durée variable (selon les pays ou cas) au terme de laquelle l'œuvre entre dans le « domaine public ».

Dans son intervention, Monsieur Raoul DENIS Jr, dit Ti-Ra, déplore le fait qu'on nie à l'auteur le droit de disposer de ses œuvres et de toucher une rémunération, en contrepartie de son utilisation ou réutilisation à des fins commerciales par une tierce. Des copies d'albums musicaux de films, de manuels scolaires, se vendent dans les rues, au vu et au su de la police. Il n'existe aucune réaction policière et judiciaire. Dans le même temps, certains artistes ont des conditions de vie extrêmement difficile. Au cours des trente dernières années, des artistes comme Dubréus, Nemours Jean-Baptiste, Ti Manno, Master Dji, Azor, Kaycee, Éric Charles, Almando, Porky, Black Alex, Black Izy, Manno Charlemagne, Boulo Valcourt, ont péri par manque d'assistance médicale, de moyens économiques ou d'encadrement social.

#### 2.2.9. Le manque de protection des contrats

Le problème du manque de protection des contrats apparaît en filigrane dans les discussions, sans qu'elle soit explicitement thématifiée, lorsque les participants parlent des dysfonctionnements de la justice qui est garante de la loi, et donc des contrats. Dans cet ordre d'idée, un intervenant soutient qu'il est urgent « de repenser le pays, d'opérer des *réformes au niveau de la justice*... C'est la loi qui construit le pays. Il faut des sanctions pour les gens qui ne respectent pas la loi ou qui violent la loi ». Un autre renchérit pour dire que « les problèmes d'application de la loi sont à la base de cette situation (insécurité), la justice n'est pas équitable. Il y a des autorités qui sont au-dessus de la loi, le système judiciaire n'est pas indépendant ».

Un contrat est en effet une loi entre parties, en vertu de leur échange de consentement. Il est l'expression du libéralisme qui fait de la volonté la seule source créatrice de droit et d'obligation. Selon ce principe, l'homme est un être libre ; il ne peut pas être soumis à des obligations autres que celles qu'il a voulues. Les individus sont entièrement libres de se lier par contrat. Ils organisent leurs rapports contractuels comme bon leur semble. Le seul fait qu'ils aient voulu ce contrat veut qu'ils soient obligés de l'exécuter. La volonté individuelle est ainsi reconnue comme une puissance totale. Elle est le siège ultime de la force obligatoire du contrat. Le Code civil pousse cette logique jusqu'au bout : l'obligation est attachée immédiatement à la personne de chaque individu et, a fortiori, aux divers rapports que celui-ci noue avec autrui ; et ceci, peu importe que des conventions soient légalement formées ou non dans ces circonstances.

A propos des conventions légalement formées, le Code civil met en œuvre le principe de l'autonomie et de la souveraineté de la volonté. En son article 925, il confère le caractère de loi à ces conventions conclues entre des parties. Ainsi, elles « ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel, ou pour les cause que la loi autorise. Elles doivent être exécutées de bonne foi ». Dans cet article, la bonne foi est présumée de droit jusqu'à preuve du contraire. Parce que l'habilitation à contracter accordée aux intéressés par la loi suppose la reconnaissance de leur intégrité éthique et intellectuelle qui suppose la propension à respecter spontanément la parole



donnée et les engagements pris d'une part, le sens de la loyauté, de la lucidité, de l'équité, de la discipline de pensée et de la sagesse pratique d'autre part. C'est cette considération éthique qui conduit l'article 926 à étendre le champ de l'obligation non seulement « à ce qui est exprimé dans les conventions, mais encore à toutes les suites que l'équité, l'usage ou la loi donnent à cette obligation d'après sa nature ». Dans cette perspective, le contenu juridique consiste principalement dans l'article 933, lequel ouvre un droit de recours en dommages-intérêts en cas d'inexécution de l'obligation de faire ou de ne pas faire de la part du débiteur.

Et le contrat peut prendre plusieurs formes : un engagement, une entente, un énoncé de travail, une lettre d'intention ayant force exécutoire, un bon de commande, un contrat (contrat de bail, contrat d'assurance, contrat de mariage, etc.) une convention collective ou une convention de syndicat d'artistes ou tout autre document liant des personnes signataires. On parle aussi de quasi-contrats : ce sont des actes volontaires qui ne consistent pas en un accord de volonté mais qui oblige quand même son auteur envers les tiers et parfois les tiers envers lui (exemple : la responsabilité civile).

La défaillance de la justice signifie l'absence de recours en cas de violation des contrats. Pour de nombreux intervenants, il s'agit là d'une forme d'insécurité qui constitue un véritable frein à l'investissement. L'incertitude des contrats met en cause la prévisibilité qui est indispensable pour attirer de nouveaux investissements dans le pays. On ne peut pas parler de prévisibilité en dehors de la stabilité, la sécurité et de la protection des contrats.

#### 2.2.10. L'absence de mécanismes de prise en charge et d'indemnisation de victimes

Les participants ont mis en évidence l'absence de mécanismes de prise en charge et d'indemnisation de victimes de catastrophes naturelles et criminelles qui se multiplient. La situation liée à l'ouragan Matthew, classé catégorie 4 sur l'échelle Saphir-Simons en est un bon exemple. En octobre 2016, cet ouragan a frappé le pays. Des milliers d'exploitants agricoles (plus de 2 millions de personnes), particulièrement dans le grand sud, ont été touchés et décapitalisés. Les sous-secteurs pêche et élevage ont accusé de lourds dégâts ; les installations de base ont été endommagées et des pertes élevées de matériel et d'équipements de pêches ont été enregistrées. Les effets de l'ouragan ont handicapé les systèmes de production et fragilisé les exploitations du secteur ; les petits agriculteurs et les petites agricultrices sont particulièrement vulnérables et ont très peu de capacité pour relancer leur exploitation.

A ce sujet, la psychologue Sophonie Zidor déplore le fait que les interventions se résument à l'aide humanitaire : les problèmes de nourriture étaient priorités, alors qu'il y avait des victimes qui nécessitaient de l'aide psychologique. Elle a montré que les victimes étaient déstabilisées et n'avaient reçu aucune assistance de l'État en termes d'intervention post-traumatique. On peut signaler l'impasse totale sur la question de l'indemnisation des victimes de cette catastrophe naturelle, s'ajoutant à celles du tremblement de terre de 2010.

Le cas des victimes des accidents de la route a également fait l'objet d'âpres débats. Lors de la rencontre avec les syndicats de transport, les intervenants mettent en évidence les conséquences négatives de l'absence de mécanismes de prise en charge et d'indemnisation de ces victimes. *Les citoyens, lors d'un accident, résolvent leurs différends par des moyens alternatifs, parfois violents.* Tout accident de circulation qui implique la mort d'un résident dans un quartier populaire débouche la plupart du temps sur le lynchage du conducteur du véhicule. D'où la multiplication du délit de fuite dans ce type d'accidents.

On peut aussi noter les victimes d'erreurs médicales, de la vente de produits dangereux, peu sûrs ou falsifiés, de licenciement abusif ou d'accident du travail, d'abus ou de violences de toutes sortes. C'est le cas pour les femmes et les personnes victimes de discriminations et de violences basées sur le genre. Certes, elles ont des droits. Mais, elles n'ont pas les moyens de les défendre par devant les tribunaux. Elles n'ont pas toujours les moyens de se payer les services d'un avocat, et, lorsqu'elles y parviennent, celui-ci est souvent assez peu sensibilisé aux spécificités de leur cas. Au lieu d'être un espace de soutien, l'espace judiciaire reproduit au contraire les discriminations et même parfois les violences envers ces personnes vulnérables.

Les femmes des couches pauvres ne sont pas les seules à être exposées aux abus ou violences. Dans les milieux culturels, l'absence d'intermédiaire entre les artistes et le public rend les femmes très vulnérables. Il n'y a pas de promoteur ou d'agent culturel pour assurer la visibilité des artistes. Il s'instaure ce que Raoul Denis Jr appelle un rapport de domination entre les gens qui se présentent comme promoteurs culturels et les artistes qui, dans la majorité des cas, n'arrivent pas à vivre de leurs productions. Certains promoteurs sans scrupule exigent des faveurs sexuelles de la part des artistes féminins afin de leur permettre de participer à des événements culturels : *« Il y a un problème de promoteur culturel dans ce pays. Il n'y a pas d'écoles pour former les agents et promoteurs culturels. Les soi-disant promoteurs profitent de la production des artistes pour s'enrichir. Quand il s'agit d'artistes féminins, ils cherchent à les abuser sexuellement. Les artistes ont un cœur généreux, ils veulent écouler leurs produits »*.

La prédominance des abus ou violences multiformes détruit la relation morale qui doit lier les individus entre eux : la moralité signifie qu'ils se reconnaissent réciproquement comme membres d'une même communauté humaine où règne une atmosphère de respect et de confiance, s'ouvrent les uns aux autres et se sentent solidaires entre eux. Les abus ou violences ont pour ainsi dire pour effet de saper les bases morales de la société, empêchant l'épanouissement de comportements courageux et intègres, témoignant d'un attachement sincère à la communauté. Il est donc nécessaire que tout est mis en œuvre pour faire cesser ces abus ou violences.

#### 2.2.11. La perte de contrôle par l'État de l'administration des douanes

Des témoignages nombreux mettent en lumière la mainmise de certains acteurs puissants du secteur de l'importation sur les douanes, dans les aéroports et les ports. Ce contrôle leur confère un double avantage. D'une part, ils peuvent faire rentrer et sortir des produits interdits, des produits contrefaits ou d'origine inconnue, aussi bien que des espèces protégées, en infraction avec la réglementation sur l'importation et l'exportation : ceci, tout en faisant de fausses déclarations concernant la quantité de marchandises soumises au contrôle douanier. D'autre part, ils accèdent aux informations concernant les marchandises importées par des concurrents. Grâce à ces informations, ils peuvent, par le biais de leurs relais au sein des postes douaniers, intervenir pour arrêter ou ralentir le processus de dédouanement. Le blocage peut prendre plusieurs formes, notamment : l'augmentation exagérée des tarifs douaniers pour les produits concernés ; le prolongement excessif des délais dans la procédure de dédouanement impliquant des pénalités par jour de retard. Selon les témoignages collectés, nombre de nouveaux importateurs sont contraints d'abandonner leurs produits à la douane ou de les revendre à des commerçants puissants de la place.

Ayant sûrement compris que celui qui a la mainmise sur la douane s'assure une prospérité dans les affaires, les membres de la minorité dominante s'engagent dans une lutte sans

merci pour le contrôle de la direction générale des douanes (AGD). Le but est triple : avoir la garantie que tous leurs produits rentrent et sortent librement du pays ; diminuer sensiblement le montant des taxes sur l'importation et l'exportation qu'ils doivent payer à l'État ; bloquer les marchandises des concurrents d'entrer dans le pays.

#### 2.2.12. Le manque de motivation générale

Le terme motivation est utilisé à trois reprises, dans l'ensemble des interventions notées : une fois comme solution au « manque d'implication des parents dans la politique éducative qui a pour conséquence un taux d'échec élevé » ; deux fois, comme engagement face au problème de défaillance de l'état civil. Cette défaillance est associée à des raisons d'ordre historique. Devenues la proie de la voracité de leurs agents tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, les populations rurales ont développé une attitude de défiance à l'égard des systèmes judiciaire et administratif du pays. C'est ainsi que, pendant longtemps, les paysans ne sont guère motivés à faire enregistrer par les autorités administratives la naissance des enfants. Cette attitude est révélatrice d'un problème plus fondamental : le manque de citoyenneté. La citoyenneté, on l'a vu, peut être définie comme un engagement envers un Etat qui incarne l'intérêt général, lequel est identifié à l'ordre qui rend possible la liberté, la propriété, l'industrie, la prospérité, la sécurité et la solidarité collective.

Dans les propos des participants, la motivation est donc comprise comme un processus psychologique corrélatif de l'engagement de la personne dans une action : qu'il s'agisse d'une entreprise et d'un État, ou d'un projet collectif. La motivation apparaît alors comme cette force intérieure qui pousse à l'action ou au travail finalisé par la volonté de transformation des objets en utilité pour soi et pour autrui. Ainsi, le recours à ce concept s'avère particulièrement utile pour comprendre les cognitions et comportements dans bien des champs de l'activité humaine : le commerce, la politique, l'industrie, l'administration en sont quelques exemples.

Les participants ont en effet épinglé un certain nombre de problèmes définis par l'absence, indiquant un manque de motivation. Dans la longue liste de ces problèmes, on peut souligner : l'absence de dispositif de distribution de produits nationaux ; l'absence de soutien à la production nationale ; l'absence de crédit pour les producteurs agricoles ; l'absence de dispositifs d'exploitation des ressources culturelles ; l'absence de promotion des sites touristiques du pays ; l'absence de moyens d'exploitation des ressources naturelles disponibles ; l'absence d'infrastructures (hôtel, accessibilité, piste d'accueil, restauration, téléphérique) dans les zones où se situent les parcs nationaux historiques ; l'absence d'encadrement technique pour les paysans ; l'absence de protection de la propriété privée ; l'absence d'un secteur privé dynamique et progressiste ; l'absence de politique publique en matière économique ; l'absence d'industrie de transformation de certains produits agricoles saisonniers ; l'absence de projection dans le futur collectif.

Les individus et les groupes qui forment cette société finissent par incarner la présence de l'absence. Ils sont là face aux problèmes qui les assaillent quotidiennement. Les solutions sont connues et opérationnalisées dans de nombreux documents-cadres de stratégie de développement du pays, au niveau national et sectoriel. Ils connaissent ces solutions et les égrènent dans leur discours dans les médias, dans les colloques, au Conseil des ministres et de gouvernement, au Parlement, et dans d'autres espaces publics. Mais, ils restent passifs. Ils n'agissent pas, ou mieux, ils sont agis par leurs passions cupides et égoïstes. Ils veulent s'enrichir. Ils veulent le pouvoir. Ils veulent la gloire. Pour réaliser ces fantasmes, ils sont prêts à tout, quitte à escroquer, voler,

tuer, ou provoquer leur propre perte et la perte de la nation. Ils désertent l'engagement. Ils ne cherchent pas à prendre leur destin collectif en main par l'action ou travail et l'industrie. Ils se laissent vivre à travers des objets (grosses maisons, voitures de luxe, etc.) que l'argent amassé par tous les moyens permet de se procurer. Ils apparaissent ainsi comme des êtres sans destin ni but transcendant. Ils sont insensés. Ils vivent dans l'instant présent, sans se préoccuper de leur propre avenir sur cette terre d'Haïti acquise au prix du sang des ancêtres. Ils renient le passé. Ils se renient eux-mêmes comme inscrits dans une glorieuse histoire. Ils ne luttent pas contre le présent inique et ignominieux. Bien au contraire, ils cherchent à exploiter ce présent. D'où leur basculement dans la perversion. S'agissant de leurs propres enfants, ils ne leur proposent comme horizon de vie que des études et d'une installation dans un autre pays. Finalement, ils sont sans identité. Ils ne sont ni citoyens ni esclaves, ni acteurs ni victimes dans cette horrible situation. Ils flottent dans la société, à la merci des dieux, ou du « *Blan* » (Blanc).

Autrement dit, les individus et les groupes en présence n'ont pas de motivation autre que la recherche de profit sans création de valeur ou richesse. Ils sont de cette façon fermés à l'appel moderne à la productivité, à la compétitivité, à l'efficacité et à la performance. En réalité, ils pratiquent une sorte de renoncement à eux-mêmes en tant qu'acteurs engagés dans un processus de modernisation de leur vie politique, économique et sociale. Ils deviennent alors la pierre d'achoppement de ce processus. Il s'agit là d'une négativité qui s'illustre à travers le rejet de la science et de la raison, mais aussi de l'injonction de contribuer par leur action ou travail à la constitution d' « une nation haïtienne socialement juste, économiquement libre et politiquement indépendante » (Constitution de 1987, Préambule). D'où l'enferment dans une sorte de médiocrité, élevant l'enrichissement et le plaisir au rang de finalité de l'existence. C'est ainsi que chacun est davantage préoccupé à se procurer les moyens d'un sauvetage personnel qu'à jouer son rôle de citoyen actif d'une société démocratique et d'acteur d'un système de production mondialisé. Il s'ensuit l'instauration d'un règne de sauve-qui-peut général (« *Naje pou soti* »), avec en corollaire un état de désordre et d'insécurité généralisée pour tous.

### 2.2.13. Perspectives de réformes

Face au rejet massif constaté des règles de fonctionnement d'une économie moderne dans le pays, des recommandations sont formulées en vue de réformes. L'objectif visé ici est la création des conditions d'une appropriation de ces règles par les agents économiques à tous les niveaux et dans toutes les sphères de l'économie haïtienne. Cela passe par la mise en place de mécanisme de dialogue permanent autour des injonctions économiques des entreprises et leurs outils pour y faire face. Les recommandations concernent notamment :

1. la création des conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle classe d'affaires en mesure de prendre en main le processus de modernisation de l'économie haïtienne ;
2. le renforcement des Structures légales, la Régulation et le renforcement de la loi, la mise en place de programme d'Education et de Formation, l'instauration des Facilités de fonctionnement (Gestion en Partenariat Public-Privé) ainsi que la Promotion de Culture et Valorisation des artistes ;
  - permettre à l'industrie haïtienne d'atteindre un niveau de qualité compatible avec l'ouverture des frontières dans le cadre de l'adhésion d'Haïti à différents accords commerciaux ;
  - contribuer à la restructuration et à la modernisation des PME et améliorer leur compétitivité en fonction des défis liés à l'ouverture économique du pays ;
  - faciliter l'accès des entreprises haïtiennes au financement, à l'information et à différents services de soutien (appui-conseil : formation, appui technique, information sur les marchés,

- conseil de mise à niveau, etc. ; appui au démarrage d'entreprises : mise en place d'incubateurs d'entreprises, de programmes de subvention, etc.) ;
- contribuer à l'amélioration du climat des affaires en favorisant le dialogue et les partenariats public et privé.
3. le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption ;
  4. la réalisation d'un consensus sur les règles économiques ;
  5. la mise en place de mécanismes de prévention et de répression des abus et manipulations de marché ;
  6. l'amélioration de la transparence dans la passation des marchés publics ;
  7. la réduction des impacts des cataclysmes environnementaux (séisme, ouragans, inondations) ;
  8. la lutte contre les pratiques de monopole et d'oligopole;
  9. la régulation et le contrôle du marché des devises ;
  10. le renforcement des mécanismes de protection de la propriété ;
  11. le renforcement des mécanismes de protection des contrats ;
  12. le renforcement des mécanismes d'indemnisation des victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle, ou des activités industrielles, et des fraudes commerciales et financières.
  13. l'augmentation de l'effectif des policiers dans toutes les sections communales ;
  14. la construction d'un sous-commissariat par section.

### **2.3. Le déficit de crédit**

#### **2.3.1. L'exclusion des PME et des micro-entreprises**

Selon les chiffres disponibles, on peut parler seulement de carence de crédit aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux micro-entreprises. En effet, les grandes entreprises contrôlent 80% du portefeuille de crédit des banques commerciales. Les PME et les micro-entreprises sont contraintes de s'adresser aux Institutions de Micro Finance (IMF). Les causes expliquant cette carence de crédit à ces types d'entreprises sont liées à un certain nombre de facteurs.

En premier lieu, certaines causes sont internes aux PME. Parmi ces causes, la principale est leur faible structuration qui se traduit par une absence de plan d'affaires. A cette faiblesse centrale s'ajoutent d'autres problèmes. Les principaux sont :

1. l'inadéquation de la base des fonds propres ;
2. l'inadéquation des garanties disponibles ;
3. le caractère lacunaire des projets présentés par les PME et les micro-entreprises ;
4. la confusion entre projets et idées de projets.

En second lieu, il faut noter des causes internes aux banques elles-mêmes. A ce propos, il convient de citer:

1. la méconnaissance du secteur des PME et des micro-entreprises ;
2. l'absence de spécialité en évaluation de crédit PME et micro-entreprise ;
3. l'inadéquation des ressources (courte maturité du passif bancaire) ;
4. la rigidité des politiques et procédures de crédit.

En troisième lieu, le cadre légal et réglementaire de fonctionnement des banques est générateur de contraintes. Celles-ci influent sur la carence de crédit aux micro-entreprises et aux PME. Les contraintes sont les suivantes:

1. la restriction légale imposée aux banques en matière de gage sans dépossession, avec en corollaire la réduction de la capacité des PME à fournir des garanties;
2. l'interdiction de prendre des hypothèques sur les biens ruraux de famille, avec clause de voie parée, ayant en conséquence le frein au crédit pour les PME agricoles.

Enfin, certaines contraintes sont associées aux problèmes fonciers. Les principaux sont :

1. les lacunes du cadastre ;
2. le manque de validité des titres de propriété.

Les faits montrent que l'offre de crédit s'adresse à un nombre restreint d'entreprises, notamment les grandes entreprises. Autrement dit, le crédit est donné au compte-gouttes. À ce propos, la Société financière internationale (IFC), institution membre du Groupe de la Banque Mondiale, près de la moitié des micros, Petites et Moyennes Entreprises locales haïtiennes, ont des besoins de financement qui ne sont pas satisfaits par les institutions financières haïtiennes. Ce besoin en financement est estimé à plus de 2,5 milliards de dollars<sup>33</sup>.

### 2.3.2. La carence du crédit

Dans cette même optique, il faut noter que le modèle de crédit appliqué par les institutions financières haïtiennes n'octroie pas suffisamment de crédit. Le crédit au secteur privé représente seulement 19% du PIB contre 31% pour les pays à faibles revenus et 48% pour les pays de l'Amérique latine et de la Caraïbe<sup>34</sup>. Et enfin, seulement 43% des dépôts collectés par les banques sont convertis en prêts, alors que, dans la région de la Caraïbe, 65% des dépôts bancaires, en moyenne, sont utilisés pour le crédit au secteur privé.<sup>35</sup>

Dans un rapport élaboré par une Commission mixte sur la relance du crédit à la production, l'accent est mis sur le caractère concentré du marché de crédit haïtien.

*Le marché de crédit haïtien est très concentré à plusieurs égards. En effet, les trois plus grandes banques du système détiennent plus de 76% du marché du crédit et les 100 plus grands emprunteurs, soit moins de 0.5% des clients du système, accaparent plus de 50% du portefeuille de prêts totaux. De plus, ces crédits sont majoritairement octroyés à des secteurs tournés vers l'importation ou à faible valeur ajoutée. Cette dernière caractéristique induit des impacts indésirables sur la balance de paiements, le taux de change et l'inflation<sup>36</sup>. Ainsi la BRH, dans la poursuite de ces objectifs de stabilité des prix se voit souvent contrainte de stériliser la liquidité excédentaire du système bancaire afin de maintenir un environnement macroéconomique stable<sup>37</sup>.*

Cette concentration du marché du crédit a conduit l'État haïtien à adopter une *Stratégie nationale d'inclusion financière* ; et ceci, sous la houlette de la BRH, mettant l'accent sur le renforcement des institutions financières de type coopératif ciblant les petites et moyennes entreprises, ainsi que les travailleurs autonomes.

### 2.3.3. Le crédit agricole

---

<sup>33</sup> Haïti Libre du 20 juin 2014.

<sup>34</sup> Rapport de la Commission mixte sur la relance du crédit à la production, 16 décembre 2013.

<sup>35</sup> Haïti Libre du 16 juin 2014

<sup>36</sup> Vu la forte pondération des produits importés dans l'indice des prix à la consommation haïtien.

<sup>37</sup> Rapport de la Commission mixte sur la relance du crédit à la production, 16 décembre 2013.

Dans les forums départementaux, l'accent est mis très fortement sur l'absence de crédit et d'assurance agricoles. C'est, selon les intervenants, un véritable frein au développement du secteur agricole. Ils soutiennent que les investissements dans le secteur ne bénéficient d'aucun apport budgétaire du pays, et encore moins de l'apport d'investisseurs privés. Dans ces conditions, il ne peut y avoir d'efficience de l'emploi des fonds.

En effet, l'agriculture fait face habituellement à deux types de risque : les chocs économiques et les risques climatiques. En Haïti, les aléas climatiques constituent des menaces récurrentes dont les dommages sont à l'origine de la décapitalisation des producteurs et des acteurs des filières. Le producteur médian s'appauvrit au fil des années sans un recours qui leur permet de reprendre leurs activités. De 2008 à 2016, le pays a connu 10 cyclones ou tempêtes tropicales dont 4 sont arrivés au cours de la seule année 2008, deux en 2012 ; le séisme de janvier 2010 ; deux sécheresses prolongées (2012 et 2014), l'ouragan Matthew en octobre 2016. C'est ainsi qu'en 2008, les institutions de microfinance non-coopératives financières qui ont consenti des prêts au secteur agricole ont connu des pertes considérables suite aux quatre ouragans qui ont ravagé Haïti. La plupart de ces institutions se sont retirées de ce marché des prêts agricoles, le jugeant peu rentable. Ces défections ont encore réduit l'offre de crédit en milieu rural qui, à cette période, est évaluée à un montant de 90 millions de Gourdes par année. Ce qui représentait environ 20% du portefeuille de ces institutions. La pertinence de besoin d'un système d'assurance agricole est très évidente. Cependant, la complexité du système agricole permet pour le moment de cibler des producteurs ayant une certaine capacité de production et les filières les plus rentables.

Le système financier privé s'est distingué par sa réticence à financer le secteur. Cependant, quelques changements sont observés avec la mise en place de lignes de crédit dans certaines régions du pays et les taux restent très élevés. Cependant, dans le temps, l'État avait pris des risques en octroyant des crédits agricoles à travers la Banque Nationale de Développement Agricole (*BNDA, décret aout 1989*) ou la Banque de Crédit Agricole (BCA), il est clair que non seulement ces structures n'ont pas pu influencer le système ni répondre aux attentes des acteurs, mais il n'existait pas non plus d'assurance agricole à cette époque. La combinaison du crédit et de l'assurance du risque du crédit n'est pas suffisante pour prendre en compte les besoins dans le secteur. L'assurance contre les risques de la production permettra d'aider les producteurs à limiter les effets sur leur revenu et leurs capacités de production.

#### 2.3.4. L'assurance agricole

S'agissant de l'assurance agricole, cette question doit être abordée dans une double perspective : a) comme tampon et outil de protection de l'agriculteur face aux risques qui peuvent survenir lors des saisons agricoles ; et b) comme caution de garantie devant faciliter l'accès de l'agriculteur au crédit agricole.

Pour avoir un vrai système de crédit et d'assurance agricole adapté aux besoins des demandeurs (*en termes de capital, intérêt, durée et modalités de remboursement, cadre légal*) et pour améliorer ou sécuriser le climat global des affaires, cette mesure insiste sur ces conditions :

1. une structure pérenne et bien constituée, avec une stratégie propre au secteur agricole où l'État devra assurer même en partie les risques financiers pour faire fonctionner l'institution. D'où la nécessité de compter sur un bassin de compétences dans le domaine, avec une bonne connaissance de la réalité;

2. des investissements importants à la fois couvrant les différents risques liés à l'exploitation agricole et des activités para agricoles, fonctionnant en adéquation avec le calendrier agricole et pratiquant des taux d'intérêt acceptables et des modalités de paiement adaptées;
3. un partenariat public privé (PPP) par l'inclusion des principaux acteurs, c'est-à-dire les agriculteurs/producteurs, comme de véritables actionnaires dans l'institution. Ceci éviterait de confier seulement aux agences de crédit ou de micro-finance, aux assureurs, le programme d'assurance agricole. C'est par là qu'un tel système constituera un important outil de développement économique pour le pays.

### 2.3.5. Perspectives de réformes

Face à la fragilité et à la vulnérabilité de l'entreprise haïtienne, notamment les *nano, petites, moyennes et entreprises* de production et transformation dynamiques et innovantes, des recommandations sont formulées. L'objectif est de renforcer le tissu entrepreneurial de l'économie haïtienne. Il s'agit plus spécifiquement de mettre Haïti en situation de tirer profit de nombreux traités de libre échange qu'il a signés et/ou ratifiés. La condition pour ce faire est d'avoir un tissu économique, suffisamment performant avec entreprises compétitives capables de produire et commercialiser des biens et services de qualité. Le moins que l'on puisse dire est que la situation actuelle des entreprises haïtiennes ne permet pas au pays de bénéficier de ces accords et rien ne laisse présager une amélioration de la situation en l'état des choses. De ce fait, il incombe aux pouvoirs publics d'accompagner les entreprises haïtiennes à se mettre à niveau en vue de les rendre dynamiques et compétitives.

Deux éléments concourent à la nécessité pour les pouvoirs publics auxquels il incombe de tracer les voies du développement économique et social du pays, de concevoir un cadre pour accompagner les entreprises haïtiennes vers le changement et la modernisation. Le premier est la vision nationale de faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030. Le second élément est le contexte international dans lequel Haïti évolue, qui se veut être un monde économique ouvert à la concurrence et au commerce.

Le principe qui guide ce choix est celui de rapprochement des banques commerciales du secteur des *nano, petites et moyennes entreprises*. Les réformes devraient apporter des réponses claires et précises notamment aux problèmes suivants :

1. L'accès au crédit
  - a. le cadre législatif et réglementaire du système de crédit ;
  - b. la relation des banques et le secteur des *nano, petites et moyennes entreprises* ;
  - c. l'éligibilité des artisans et des *nano, petites et moyennes entreprises* au système bancaires ;
  - d. le cadastre et titre de propriété ;
  - e. la résolution des contentieux.
2. Le renforcement des capacités des acteurs économiques et sociaux, doit :
  - a. permettre à l'industrie haïtienne d'atteindre un niveau de qualité compatible avec l'ouverture des frontières dans le cadre de l'adhésion d'Haïti à différents accords commerciaux ;
  - b. contribuer à la restructuration et à la modernisation des *nano, petites et moyennes entreprises* et améliorer leur compétitivité en fonction des défis liés à l'ouverture économique du pays ;



- c. faciliter l'accès des entreprises haïtiennes au financement, à l'information et à différents services de soutien (appui-conseil : formation, appui technique, information sur les marchés, conseil de mise à niveau, etc. ; appui au démarrage d'entreprises : mise en place d'incubateurs d'entreprises, de programmes de subvention, etc.) ;
- d. contribuer à l'amélioration du climat des affaires en favorisant le dialogue et les partenariats public et privé.

S'agissant du secteur agricole, les intervenants préconisent la mise en place de leviers financiers incitatifs au développement de l'entrepreneuriat agricole qui respectent les normes nationales et internationales. Il faut des idées nouvelles pour inventer des fonds spécifiques qui supporteront les grandes décisions de l'État dans ce secteur souvent critiqué comme très risqué. Une inclusion de la diaspora et des banques privées du pays, avec des outils spécifiques, peuvent aider à résoudre les problèmes de crédit chronique, d'assurance récolte et post-récolte qui touchent sévèrement le secteur. Cette politique suppose de :

1. concevoir un cadre légal et mettre en place une société mixte de crédit-assurance et de participation des producteurs.
2. permettre aux agriculteurs/producteurs de se couvrir contre les risques liés aux aléas
3. faciliter l'accès de l'agriculteur haïtien au crédit agricole

Ces réformes institutionnelles devront être complétées par la mise en place d'un Programme National de Coaching en Conduite de Changement (PNCCC). Ce Programme pourra s'appuyer sur une équipe d'experts haïtiens et/ou étrangers ayant la mission d'assister l'entreprise pendant cinq à six mois, en procédant aux actions suivantes :

1. le diagnostic des forces, faiblesses, menaces et opportunités de l'entreprise et élaboration d'un plan d'actions répondant à ses besoins spécifiques.
2. La mise en œuvre du plan d'action par des actions de formation et d'accompagnement.

L'assistance technique et managériale, réalisée par le biais de l'intervention d'experts « métiers » et permettrait aux entreprises d'accéder à des services touchant notamment :

1. la planification stratégique ;
2. la gestion et organisation industrielle ;
3. la production et innovation technologique ;
4. le développement commercial, exportations et partenariat ;
5. les consortia et regroupements d'entreprises ;
6. la veille technologique et concurrentielle ;
7. le coaching financier et l'accès au financement.

## **2.4. L'exclusion des produits nationaux du circuit de distribution**

### **2.4.1. L'exclusion des producteurs nationaux des réseaux de distribution**

Les travaux préparatoires aux EGSN mettent en évidence le manque d'accès des producteurs locaux aux circuits de distribution formels. En effet, les magasins existants sont réservés à l'écoulement de produits importés, la production locale n'ayant d'autres débouchés que le marché en plein air associé à l'économie informelle. En plus, de nombreux obstacles se dressent contre toutes initiatives d'intégration de cette production dans le circuit formel de l'économie. C'est un frein à la production nationale.

Autrement dit, les producteurs nationaux assurent directement la vente de détail au consommateur final dans les marchés (produits agricoles, agro-industries), ou dans leurs ateliers (ameublement, vêtements, chaussures, etc.), ou dans un réseau de consommateurs finaux constitué sur la base de bouche à oreille. Ils ne bénéficient donc pas de réseaux de distribution au commerce de gros et de détail que constituent les petits commerçants, la grande distribution (les supermarket) ou les grossistes qui sont souvent liés aux importateurs.

#### 2.4.2. Un commerce inféodé à l'importation

Les produits importés disposent de canaux de distribution très importants à l'échelle du pays. Ces canaux revêtent la forme d'un commerce inféodé à l'importation : de *nano, petits et moyens commerçants propriétaires* de leur affaire sont liés à des importateurs dans le but non seulement de recevoir des marchandises de façon régulière mais encore d'obtenir de meilleures conditions d'achat et de paiement. Autour de ce commerce s'organise tout un système de microfinance. La microfinance apparaît ici comme l'autre versant du système financier haïtien qui peut amener les non bancarisés ou encore les nano et petits commerçants d'accéder aux services traditionnels de dépôt et de prêt. En effet, le système bancaire est concentré dans la zone métropolitaine (Port-au-Prince) où près de 70 % de ses succursales opèrent. Du fait que le coût d'établissement des succursales classiques sont élevés, la population vivant dans des zones rurales et reculées n'est pas desservie. En revanche, 80% des institutions de micro-finance (IMF) sont situées en dehors de la capitale. C'est ainsi que les IMF desservent un nombre plus élevé d'agents économiques comparativement au système bancaire (70% contre 30%).

Près de 80% de personnes générant un revenu en Haïti sont des travailleurs indépendants et en majorité des propriétaires ou employés de micro ou nano-entreprises. Les IMF à elles seules fournissent plus de prêts que les banques et les coopératives réunies. Il s'agit de ce qu'on appelle le microcrédit dont le montant varie entre cinq Mille (5,000.00) et un Million (1,000,000.00) de gourdes (60 à 12 000 USD). Ces transactions financières ne sont nullement règlementées aujourd'hui. Ce vide légal constitue un risque pour les clients, en particuliers pour les nano, micro et petits entrepreneurs. Les IMF fixent en effet elles-mêmes les règles du jeu, le montant des prêts et les taux d'intérêt. Certaines exigent, en plus, des frais d'ouverture de dossier et de consultation. Les taux d'intérêt peuvent atteindre jusqu'à 60 % l'an. Les bénéficiaires préfèrent se soumettre volontiers à ce système d'extorsion plutôt que de s'adresser aux usuriers traditionnels exigeant des taux d'intérêt dépassant parfois les 200 % l'an ; pratiques que la malice populaire qualifie de « *kout ponya* » (coup de poignard). Si bien que d'aucuns affirment même que le microcrédit dispensé par les banques et les ONG constitue une forme d'asservissement des bénéficiaires, en contrepartie du prêt sans autres garanties que leur bonne réputation attestée par un cautionneur.

#### 2.4.3. Une nouvelle forme d'asservissement

Les récits s'accordent à nous dire que le microcrédit permet aux populations les plus vulnérables d'entreprendre une activité génératrice de revenus, donc de réduire la pauvreté au sein des couches populaires et rurales. Et que cela entraînerait un accroissement de leur contribution au PIB, donc à la fois la croissance et la redistribution du revenu national. En revanche, et c'est un fait notable, désormais le bénéficiaire ne pourra plus se passer du prêt qui rapporte davantage à l'IMF donnée qu'à lui-même. En cas de la cessation du prêt, il est contraint d'abandonner l'activité, et donc retombe dans la situation de pauvreté extrême d'avant.

Le commerce inféodé conjugue ainsi la puissance de la grande entreprise commerciale articulée autour d'un réseau de points de vente à l'échelle d'un pays (exemple : Intermarché, Leclerc, Auchan en France ; Intersport, Edeka et en Allemagne ; Walmart aux États-Unis, etc.) avec la souplesse d'une *nano, petites et moyennes entreprise*. La vente des marchandises à crédit constitue une forme importante d'inféodation de *nano, petits et moyens commerçants propriétaires* permettant à des importateurs-grossistes-distributeurs-détaillants d'écouler rapidement leur stock.

#### 2.4.4. Perspectives de réformes

Les leçons apprises nous montrent que pour augmenter la production nationale, il n'est pas nécessaire, à court terme, d'agir sur les capacités de production ; il faut dans l'immédiat organiser la distribution des produits nationaux. L'existence d'un marché régulier prédisposera les producteurs à une démarche de renforcement de leurs propres capacités de production. Cette stratégie suppose, notamment :

1. l'instauration d'un système d'aide à la structuration et l'organisation des producteurs dans tous les domaines ;
2. Mise en place d'une banque publique de crédit et d'assurance agricoles ;
3. la création de labels de certification de produits ;
4. la mise en place et l'exécution des mécanismes de normalisation et de standardisation des produits ;
5. la création des liens entre les producteurs, les transformateurs locaux, les petits commerçants, la grande distribution (les supermarket) ;
6. la stimulation des activités de grossistes en produits nationaux ;
7. la mise en place d'un cadre règlementaire, fiscal et technique approprié ;
8. la mise en place d'un cadre légal pour le fonctionnement des institutions de microfinance.
9. Le contrôle de la qualité des produits d'importation ;
10. La clarification et la simplification des procédures et des mécanismes permettant de limiter les risques de corruption dans les processus douaniers, allant du pré-dédouanement, du dédouanement et à la phase l'enlèvement d'une part et, d'autre part, la mise en place du *ticket libérateur* : celui-ci de regrouper dans un seul schéma l'ensemble de tous les paiements en douane. C'est une stratégie qui devrait permettre d'aider dans la prévention de la corruption ;
11. La mise en place du *Programme de vérification des importations (PVI)*.

Le Programme consiste à déléguer à une entreprise privée l'inspection des marchandises importées avant embarquement (IAE) dans les ports, les aéroports, chez les exportateurs, ou à destination. Les rapports d'inspection complètent ainsi l'information fournie dans les déclarations douanières et peuvent être utilisés par l'administration des douanes pour liquider les droits et taxes. L'information supplémentaire fournie par l'entreprise privée en charge de la vérification est censée limiter le pouvoir discrétionnaire des douaniers et ainsi être un moyen de réduire la corruption de cette administration.

## 2.5. L'insécurité alimentaire

### 2.5.1. La spirale

Le constat général est le basculement d'Haïti dans la spirale de l'insécurité alimentaire depuis une trentaine d'année. Parmi les facteurs en cause, il convient de noter :

1. la dégradation continue et accélérée des bassins versants ;
2. le taux de croissance nettement plus rapide de la population haïtienne estimée à 2,5 % contre seulement 1% de celui de la productivité agricole, l'an ;
3. l'absence d'une véritable politique d'aménagement du territoire ;
4. la non exécution d'un vrai plan national de développement entraînant une dépendance sans cesse croissante du pays vis-à-vis de l'extérieur.

Il s'agit de briser ce cercle vicieux pour non seulement concourir à la satisfaction à bon compte des besoins alimentaires et des préoccupations des Haïtiens face à leurs aliments, mais encore développer efficacement l'agriculture considérée par le PSDH comme l'un des piliers de la refondation économique du pays.

### 2.5.2. La cartographie

Une étude de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) met en évidence l'existence d'un nombre important de zones qui sont classées en insécurité alimentaire chronique modérée (niveau 3) ou en insécurité alimentaire chronique sévère (niveau 4). Les zones concernées se situent principalement dans les départements suivants : Nord-Ouest, Nord-Est, Centre, Sud-Est, Nord en partie<sup>38</sup>, Artibonite en partie<sup>39</sup>.

- Environ 15% de la population des zones analysées sont en insécurité alimentaire chronique sévère (niveau 4) ce qui correspond à une situation dans laquelle les ménages souffrent de déficits saisonniers de la quantité d'aliments durant plus de 4 mois de l'année, ne consomment pas un régime de qualité adaptée et sont susceptibles d'avoir des enfants présentant des retards de croissance sévère.
- Environ 28% de la population sont en insécurité alimentaire chronique modérée (niveau 3) ce qui correspond à une situation dans laquelle les ménages souffrent de légers déficits continus de la quantité d'aliments et/ou de déficits saisonniers de la quantité d'aliments durant 2 à 4 mois de l'année. Ils n'ont pas un régime de qualité adaptée et sont susceptibles d'avoir des enfants présentant des retards de croissance modérés.
- Environ 31% de la population se trouvent en insécurité alimentaire légère (niveau 2) ce qui correspond à une situation dans laquelle les ménages peuvent régulièrement avoir accès à un régime adapté en terme de quantité mais ne consomment pas toujours un régime de qualité adaptée. Ils ne sont pas susceptibles d'avoir des enfants présentant des retards de croissance.

Il est donc urgent de mettre en œuvre des politiques publiques de nature à réduire les effets des facteurs sous-jacents à ce phénomène. C'est, selon la CNSA, la condition sine qua non pour parvenir à une amélioration de la qualité et la quantité de la consommation alimentaire et réduire la malnutrition chronique dans tout le pays.

### 2.5.3. Perspectives de réformes

---

<sup>38</sup>Ranquite, Pignon, LaVictoire, Dondon, St Raphael, Bahon

<sup>39</sup>Anse-Rouge, Terre Neuve, Gonaives(6e Bassin), Gros Morne(6<sup>e</sup>Savanne Carré, 7<sup>e</sup> Moulin), St Marc, La Chapelle, Verettes (1<sup>e</sup> Liancourt, 2<sup>e</sup> Belanger, 3<sup>e</sup> Guillaume Mogé), La Chapelle

Pour traiter les causes structurelles de l'insécurité alimentaire, les participants proposent d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable politique de souveraineté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle en Haïti, dont l'objectif central se déclinerait en trois moments :

1. A court terme, stabiliser le prix des cinq (5) produits de consommation de base : riz, maïs, haricot, farine et huile, par le contrôle du processus achat-vente-livraison-transport.
2. À moyen terme, mettre en œuvre le plan de relance agricole, en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la croissance économique d'Haïti.
3. À plus long terme, promouvoir une véritable politique de nutrition visant à un retour aux habitudes alimentaires axées sur des produits agricoles locaux disponibles.

Cette politique pourrait s'articuler autour des grands axes suivants :

1. Stabilisation de l'offre de produits agricoles ;
2. Réduction de la vulnérabilité de la production agricole ;
3. Amélioration du système de distribution des produits agricoles ;
4. Meilleur transfert des ressources vers les couches les plus vulnérables.

## **2.6. Le secteur minier**

### **2.6.1. Le développement du potentiel minier**

Notre pays a connu très peu d'exploitation minière d'envergure. Les deux principales expériences se résument à la Reynold dans les Nippes et à la Sedren aux Gonaïves dont les exploitations de bauxite et de cuivre ont cessé depuis près d'un demi siècle. La loi existante dans le domaine est vieille de plus de trente ans, et constitue un blocage au développement du secteur.

Or, les dernières études réalisées dans ce domaine font ressortir que le pays dispose d'un important potentiel géologique et minier, notamment des gisements d'or, d'argent et de cuivre. Les recherches effectuées au cours de ces vingt dernières années ont permis de mettre en évidence un potentiel minier assez prometteur, susceptible d'ouvrir la voie à une intense activité minière nationale.

### **2.6.2. Les enjeux politico-économiques**

Tous les indicateurs économiques actuels présentent un tableau extrêmement sombre. Jusqu'à date, les nombreuses mesures prises en matière de la politique budgétaire et monétaire pour contenir les effets pervers des déséquilibres macro-économiques, notamment sur la décote de la gourde et l'inflation qui en découle, restent inefficaces.

Mais, le problème central demeure l'existence d'une double contrainte fondamentale qui constitue des obstacles à toute politique de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, au cours de ces trente dernières années.

1. l'insuffisance de l'épargne nationale pour assurer le financement de la croissance nécessaire à l'atteinte de l'objectif de faire d'Haïti un pays émergent à l'horizon 2030 ;
2. l'exclusion d'Haïti du marché financier international en raison de l'annulation de sa dette, alors que l'aide internationale reçue est en diminution constante.

Dès lors, l'exploitation du potentiel minier d'Haïti, dont la valeur s'élèverait selon certaines estimations à 20 milliards de dollars, apparaît comme une véritable opportunité. Ce secteur a d'autant plus d'intérêt pour le Gouvernement d'Haïti que de nombreuses études

présentent ces ressources comme un facteur clé de la croissance économique mondiale, capable de générer un impact positif à long terme sur nos vies, la société et les nations. Sept (7) dimensions génératrices de valeur pour tous les acteurs du secteur ont été identifiées :

1. Environnement fiscal (taxes, redevances, etc.), juridique et réglementaire)
2. Emplois et Qualifications
3. Environnement et Biodiversité
4. Cohésion sociale, Implications culturelles et socio-économiques
5. Marchés publics et chaîne d'approvisionnement locale
6. Enrichissement et activités en aval
7. Infrastructures

### 2.6.3. Les défis

Haïti est, on l'a vu, classé dans la catégorie des États dits « fragiles » (fragile states), c'est-à-dire inopérants à des degrés divers, quand ils ne sont pas littéralement « effondrés » (failed states)<sup>40</sup>. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les « États fragiles » sont « des pays où font défaut la volonté politique et/ou la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques axées sur les pauvres, et qui sont en proie à un conflit violent et/ou dont la gouvernance est faible »<sup>41</sup>. D'où le traitement de la situation haïtienne en référence au Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies.

La fragilité de l'État d'Haïti constitue une source d'inquiétude pour tous les secteurs de la vie nationale qui, ainsi, se montrent hostiles à l'idée d'une exploitation de ces ressources. Compte tenu des manques de l'État haïtien en termes de capacité, de capital (humain, socioculturel et économique) et de coordination multi-niveaux (ou gouvernance), les secteurs de la vie nationale anticipent le pire, convaincus que ces ressources vont être dilapidées et de l'impossibilité d'en tirer profit pour le pays, notamment des plus vulnérables, ils formulent néanmoins les propositions subséquentes.

### 2.6.4. Perspectives de réformes

Dans la perspective du développement du potentiel minier du pays, il est très important que le Gouvernement d'Haïti rassure ses partenaires nationaux et internationaux. Plus spécifiquement, il doit produire un certain nombre d'orientations et de les décliner sous forme de programmes projets devant permettre, notamment :

1. le renforcement des capacités de l'État dans la poursuite des objectifs définis ;
2. la résolution des problèmes liés au manque du capital humain, socioculturel et économique ;
3. le renforcement des mécanismes de coordination multi-niveaux.

Plus spécifiquement, il s'agit, à travers une politique, de rendre disponibles des outils permettant de moderniser le cadre légal et de l'ajuster aux besoins particuliers du secteur. Ces outils devraient permettre également :

1. l'amélioration du management d'ensemble du secteur ;

---

<sup>40</sup> Jan Verlin « Haïti : État failli, État à (re)construire », in *Cahiers des Amériques latines*, 75 (2014) ; François Gaulme, « Consolider les États fragiles », in *Études*, 2010/6 (Tome 412), pp. 729 à 740 ; Corten, André, 2011, *L'État faible. Haïti et République Dominicaine*, Québec, Mémoire d'encrier.

<sup>41</sup> Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), « L'expérimentation des principes pour l'engagement international dans les États fragiles », 2.

2. la stimulation des activités dans les filières et les sous-secteurs ;
3. la mise en place de mécanisme de respect des normes d'exploitations des mines et des hydrocarbures ;
4. le renforcement de la compétence à la fois des individus et des entreprises ;
5. la mise à la disposition des entreprises nationales un cadre fiscal et de crédit favorable ;
6. la création d'un cadre foncier et d'aménagement territorial convenable, mais aussi de coordination du jeu des acteurs.

L'objet de cette politique est de proposer un cadre de valorisation des ressources minières inventoriées en Haïti. Il s'agit de formuler un ensemble cohérent de mesures visant à faciliter l'exploitation durable de ces ressources. Plus spécifiquement, la politique du développement de ce secteur devrait faciliter :

1. la production des informations clés nécessaires à la création d'une politique d'intervention pour les mines à grande échelle ;
2. l'obtention de la part optimale de rente économique du gouvernement ;
3. la mise en place d'un régime d'imposition approprié, clair et stable ;
4. la maîtrise des facteurs structurels et favorables ;
5. la gestion des acteurs sociaux (nationaux, régionaux et locaux).

## **2.7. L'énergie**

### **2.7.1. La faible exploitation de ses diverses ressources énergiques**

Haïti a une faible exploitation de ses diverses ressources énergiques. Pour obtenir 80% de l'énergie consommée dans le pays, les acteurs de la filière bois de feu et charbon de bois récoltent anarchiquement une part importante des maigres ressources ligneuses restantes. Pour presque tout le reste de l'énergie consommée (20%), Haïti achète cher de l'étranger : soit 40% de sa balance des paiements. Notons qu'elle utilise le tout de manière peu efficace.

Dans « **Le Plan national de développement du secteur de l'énergie** », le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) enregistre cet état de fait. Il insiste sur l'impact de l'usage intensif de la biomasse qui est associé à des problèmes comme les risques pour la santé et la déforestation.

Malgré une autonomie apparente, les besoins énergétiques du pays étant satisfaits à environ 80% par la biomasse locale et l'hydroélectricité, l'impact de la demande est dévastateur. En effet, le bois de feu et le charbon de bois représentent 75% de la demande énergétique, tournée essentiellement vers la cuisson avec un faible niveau d'efficacité de l'ordre de 22% pour les réchauds traditionnels et de 30% pour les réchauds améliorés. L'exploitation irrationnelle de cette biomasse a réduit presque à néant la couverture végétale du pays. Tandis que 20% de la demande restante est comblée par les produits pétroliers importés, lesquels consomment plus de 50% des capacités d'importation du pays et pèsent lourd sur l'économie haïtienne.

La déforestation est perçue comme une menace environnementale à long-terme, qui semble ne pouvoir être combattue avec efficacité qu'en remplaçant les combustibles comme le bois et le charbon de bois par des sources alternatives d'énergie comme le Gaz de Pétrole Liquéfiés (GPL), l'électricité, le gaz naturel ou les produits pétroliers (par exemple le kérosène).

### **2.7.2. L'investissement dans le secteur énergétique**

Le secteur de l'énergie affecte directement tous les autres secteurs de la vie nationale. Il ne peut y avoir de croissance économique dans la perspective de faire d'Haïti un pays émergent

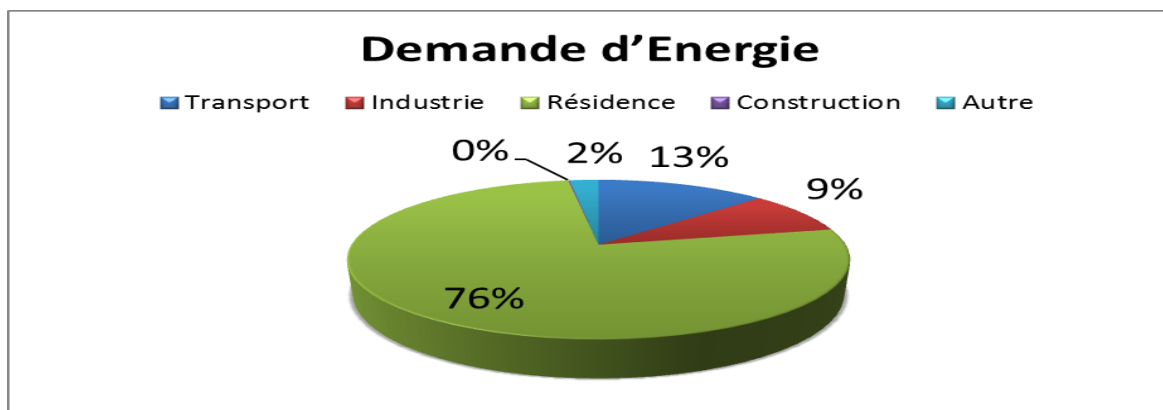
à l'horizon 2030, tel qu'énoncé dans le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), sans une amélioration sensible de la question énergétique. Pour cela, nous devrions inévitablement intéresser les investisseurs, nationaux et internationaux, à investir massivement dans ce secteur, tout en s'assurant que l'État joue son rôle d'investisseur actif et régulateur.

L'efficacité et l'efficience accrues de ce secteur favoriseront la productivité nationale. Il en découlera le développement des secteurs de croissance ciblés par le Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH), en l'occurrence : l'agriculture, le tourisme et la construction.

À date, la situation est plutôt catastrophique. En témoignent, ces quelques chiffres cités ici à titre indicatifs :

- 80% de la matrice énergétique sont constitués par la biomasse, bois de feu et charbon ;
- 85% de la matrice électrique proviennent des produits pétroliers ;
- 10% du budget du pays sont consacrés à la subvention de l'État pour le secteur de l'énergie électrique ;
- 30% d'accès à l'électricité pour la population
- 5% d'accès à l'électricité en zone rurale
- 25% de recouvrement des dépenses de production
- 66 % de perte de la production totale en électricité en raison de l'inefficacité du réseau et des vols d'électricité ;
- 1.160 GWh représentent la consommation annuelle en Haïti, contre 14.500 pour la République dominicaine et 18.000 pour Cuba ;
- 111 KWh représentent la consommation per capita en Haïti, contre 1.350 pour la République dominicaine et 1.603 pour Cuba ;
- 244 MW, c'est la puissance installée en Haïti, contre 5.400 pour la République dominicaine et 5.880 pour Cuba ;
- 30 millions Latino-américains et Caribéens n'ont pas d'accès à l'électricité, 7 millions vivant en Haïti.

### Structure de la demande en énergie électrique<sup>42</sup>



<sup>42</sup> Source : René Jean-Jumeau, « Perspectives pour le Secteur de l'énergie en HAÏTI », Présentation dans *Dialogue citoyen sur l'Énergie*, Conseil de développement économique et social (CDES), Jeudi 14 avril 2016.



**Tableau de comparaison avec les pays voisins<sup>43</sup>**

	Population	Consommation annuel 2014 GWh	Puissance Installée (MW)	Consommation per capita kWh/p ans
<b>République de Cuba</b>	11.231.886	18.000	5.880	1.603
<b>République Dominicaine</b>	10.738.451	14.500	5.400	1.350
<b>République d'Haïti</b>	10.442.801	1.160	244	111

### 2.7.3. Perspectives de réformes

Pour faire face à la crise du secteur de l'énergie en Haïti, des recommandations sont formulées en vue de réformes :

1. l'élaboration d'un cadre politique global de développement du secteur de l'énergie en Haïti, combinant un :
  - a. système électrique fiable (un système électrique sans coupures d'électricité dans lequel les citoyens peuvent avoir confiance à l'heure de planifier leurs activités) ;
  - b. système électrique abordable (un système qui prête ses services à un prix modéré) ;
  - c. système orienté selon les contraintes du changement climatique (les énergies renouvelables n'ont pas des coûts variables) ;
  - d. système qui permet à l'État d'obtenir des ressources fiscales.
2. la valorisation des potentiels énergétiques d'Haïti, par :
  - a. la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel pour le développement des potentiels énergétiques d'Haïti ;
  - b. le développement de la micro-hydroélectricité (inférieure ou égale à 10 MW) et de l'hydroélectricité (supérieure à 10 MW) ;
  - c. le développement de la biomasse ;
  - d. le développement de l'Eolien offshore et onshore (Nord'Ouest, Lac Azuei) ;
  - e. le développement du solaire ;
  - f. la valorisation des zones arides : développement de la culture du nopal ;
3. le développement d'un plaidoyer pour faire du secteur de l'énergie d'Haïti un outil efficace de croissance intégrée pour un Haïti émergent à l'horizon 2030 ;
4. l'augmentation de l'effectif des agents forestiers.

## 2.8. Le tourisme

### 2.8.1. Les atouts touristiques d'Haïti

D'une manière générale, la perception d'Haïti à l'étranger paraît plutôt controversée. D'un côté, le pays souffre d'une image altérée par l'instabilité sociopolitique chronique, depuis 1804. D'un autre côté, la perception étrangère est très positive en raison de ses patrimoines historique et culturel très riches et diversifiés. Selon l'avis de plus d'un, une exploitation efficiente et efficace de la culture haïtienne et des sites naturels et historiques dont dispose le pays pourrait constituer la locomotive du développement tant recherché, car les sites touristiques et historiques d'Haïti sont classés parmi les meilleurs de la Caraïbe et il n'est pas sans savoir que cette région est l'une des meilleures destinations touristiques balnéaires du monde.

<sup>43</sup> Fidel Pérez Montes, "Un Système électrique pour Haïti", Présentation dans *Dialogue citoyen sur l'Énergie*, Conseil de développement économique et social (CDES), Jeudi 13 juin 2016, Primature.

Malheureusement, la non exploitation de cette potentialité culturelle et touristique d'Haïti favorise la projection d'une image de pays caractérisé uniquement par une situation socio-économique précaire jointe à une instabilité politique récurrente et des vulnérabilités croissantes aux catastrophes naturelles de plus en plus fréquentes. Quand on parle d'Haïti à l'extérieur on se réfère toujours au tremblement de terre de 2010 et aux cyclones dévastateurs. Haïti a, entre autres, la réputation d'un pays instable socio-économiquement en raison surtout de sa mauvaise position dans le classement des pays les plus pauvres de l'hémisphère.

La perception étrangère voit aussi Haïti comme l'un des pays les plus corrompus au monde car selon le dernier rapport de 2017 de « *transparency international* », Haïti est le pays le plus corrompu de la Caraïbe, et l'avant dernier du continent américain devant le Venezuela. Avec un score de 22 points obtenus sur 100, Haïti occupe la 157<sup>ème</sup> place sur 180, et appartient à la catégorie des pays ayant le niveau de corruption le plus élevé au monde.

De cet état de fait, des mesures drastiques doivent être prises afin de redorer l'image et la perception d'Haïti à l'échelle internationale.

### 2.8.2. Le faible impact de l'investissement sur la croissance

D'une manière générale, les investissements publics ont des impacts très limités sur la croissance. En effet, au cours des sept dernières années, le volume d'investissements a augmenté de 4.2% en moyenne ; alors que le taux de croissance moyen du PIB n'a été seulement que de 2.8%. Toutefois, comparé aux autres pays de la région, le taux d'investissement d'Haïti est relativement élevé alors que la croissance ne suit pas forcément.

Une étude du Cirad<sup>44</sup> révèle que le taux d'investissement (29% du PIB en moyenne) d'Haïti se situe dans la moyenne des pays de la Caricom et la République Dominicaine, ce qui laisserait à penser que la croissance haïtienne ne souffre pas d'un déficit d'investissement compte tenu du niveau du PIB. L'étude a attiré l'attention sur la nature des investissements qui se concentre essentiellement sur des secteurs à faible productivité du travail et à faible valeur ajoutée. Cette inefficacité des investissements publics s'expliquent par les effets d'un certain nombre de contraintes. Les principales sont :

- La faiblesse des investissements publics liée à la précarité des ressources financières de l'Etat ;
- la réticence de certains agents économiques qui, à court terme, bénéficient de la forte pondération des dépenses de fonctionnement dans le total des dépenses et du financement monétaire du déficit budgétaire ;
- la réticence de la composante importatrice (de biens) du secteur privé.

### 2.8.3. Le tourisme comme levier de croissance

Compte tenu de ses atouts naturels, historiques et culturels, Haïti peut s'appuyer sur le tourisme pour amorcer son développement. Il s'agit au fond de repositionner Haïti comme l'une des destinations touristiques.

---

<sup>44</sup> Agricultural Research For Development, Chapitre 2. Diagnostic global de croissance et implications pour le secteur agricole, Thierry Giordano, p.11

En effet, au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, Haïti s'est positionné comme l'une des destinations les plus prisées de la Caraïbe<sup>45</sup>. Au cours de ces trente dernières années, on a assisté à la rupture de cette dynamique, ce en raison de plusieurs facteurs : instabilité politique, inadéquation des structures d'accueil, mauvais rapport qualité/prix, entre autres, mauvais image du pays. Par voie de conséquence, le nombre d'arrivées de touristes vers la destination Haïti a diminué considérablement, passant de 239.200 touristes en 1987 à 96.439 en 2004, soit une baisse de près de 60 pour cent en 17 ans<sup>46</sup>.

#### 2.8.4. La valorisation de la dotation naturelle

A l'instar la plupart des pays de la Caraïbe, Haïti devrait opter pour une stratégie axée sur la valorisation de sa dotation naturelle (plages, soleil, montagnes). Pour ce faire, les pays en question ont établi un cadre favorisant les investissements directs étrangers (ID). C'est ainsi que la République Dominicaine a fait passer ses flux annuels d'ID de 71 millions à 3,7 milliards de dollars EU alors que pour Haïti ces derniers ont atteint leur pic historique de 372 millions en 2017. Cette stratégie a été à l'origine de rentrées touristiques massives pour la république voisine, passant de 1,56 milliard à 6,7 milliards de dollars de 1995 à 2017. Pour la même période les rentrées touristiques haïtiennes sont passées de 90 à 511 millions de dollars. Nos choix économiques conjugués à une instabilité chronique et défavorable à l'investissement ont limité notre progrès économique et notre développement humain avec un PIB annuel per capita passant de 480 à 766 dollars de 1991 à 2017. Pour la République Dominicaine, cet indicateur est passé de 204 dollars en 1960 à 984 dollars en 1991 et 7052 dollars en 2017.

Pour le cas d'Haïti, en plus de la dotation en atouts naturels, nous disposons d'atouts culturels et historiques (fortifications et autres) qui constituent un avantage comparatif par rapport aux autres pays de la région. Ainsi, est proposée une **stratégie économique axée sur la valorisation de la filière touristique avec une emphase particulière sur les atouts historiques et culturels**. Donc, *les consultations qui visent la recherche des consensus requis devront porter sur la présentation des bénéfices et coûts dudit choix à court, moyen et long terme.*

#### 2.8.5. Les pôles de croissance

Compte tenu de la limitation des ressources étatiques, il est proposé que la mise en œuvre de ladite stratégie se fasse progressivement à travers une sous-stratégie de pôles de croissance économiques. Cette dernière qui pourrait ressembler à une phase pilote consisterait à :

1. identifier dans chaque département géographique (Grand SUD, Grand Nord, Ouest-Centre) une commune à fort potentiel de tourisme axé sur les atouts naturels, historiques et culturels ;
2. choisir ladite commune comme pôle de croissance prioritaire ;
3. élaborer un plan d'aménagement et de valorisation de la commune choisie ;
4. élaborer une stratégie d'attraction des investissements locaux et internationaux pour la commune sélectionnée avec un accent particulier sur la diaspora haïtienne ;

---

(<sup>45</sup>) Selon les statistiques de l'ONTRP : 10.788 visiteurs en 1951 ; 67.700 en 1956, soit 6 fois plus de visiteurs en 5 ans ; en 1970, l'industrie touristique représentait plus de 20 pour cent des exportations et a créé plus de 60.000 emplois directs et indirects. Sa participation dans le PIB s'élevait à 3,5 pour cent et les recettes annuelles atteignaient \$50 millions.

<sup>46</sup> Groupe Banque Mondiale. « Cadre Intégré : Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) ». République d'Haïti, 2013, p. 114

5. pouvoir ladite commune en infrastructures, énergies et en services publics de grande qualité (sécurité, santé, éducation, loisirs, salubrité, protection de l'environnement, etc.).

La demande massive de services touristiques aura des effets sur le développement des secteurs suivants :

1. L'agriculture et l'agro-industrie ;
2. La construction ;
3. Les infrastructures ;
4. Les énergies renouvelables ;

#### 2.8.6. Effets escomptés

1. Croissance économique soutenue et durable ;
2. Créations massives d'emplois ;
3. Réduction de la pauvreté et amélioration des indicateurs sociaux ;
4. Augmentation substantielle des rentrées nettes de devises ;
5. Stabilité macroéconomique (taux de change et inflation stables) ;
6. Approfondissement financier ;
7. Réduction des vulnérabilités de l'économie aux chocs externes ;
8. Elargissement de l'assiette fiscale ;
9. Recouvrement de la fierté nationale ;
10. Amélioration de l'image internationale du pays.

Ces effets escomptés devraient être présentés aux différents agents économiques en vue de minimiser les réticences car les opportunités qu'ils doivent générer seront profitables à toute la société.

## 2.9. L'environnement

### 2.9.1. La problématique de l'environnement en Haïti

La problématique de l'environnement en Haïti s'inscrit dans la crise climatique globale. Cette crise révèle la nécessité de mettre en place des régulations écologiques à la hauteur des dérèglements actuels. Le réchauffement climatique se traduit par une élévation progressive des températures sur terre. Ce réchauffement est dû en grande partie aux activités humaines entraînant l'accélération des émissions de CO<sub>2</sub> et d'autres gaz à effet de serre. Les effets négatifs se manifestent à un triple niveau. Le premier est celui de l'environnement, impliquant la fonte des glaciers, élévation du niveau des mers, désertification, cyclones. Le second niveau concerne le bien-être des populations, entraînant les pénuries alimentaires, stress hydrique, maladies, réfugiés climatiques. Le troisième niveau met en exergue l'économie, plus particulièrement : le coût énergétique de la climatisation, coût de la pollution, coûts sociaux des maladies

En septembre 2015, Haïti a élaboré la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN), comme apport aux négociations qui devaient aboutir à l'accord sur le climat en décembre 2015 à Paris. Le CPDN s'inscrit dans le prolongement d'un certain nombre de documents de référence antérieurs, notamment : le Programme Pilote sur la Résilience Climatique (PPRC) élaboré en 2015. Malgré ces efforts, la situation environnementale d'Haïti ne cesse de se dégrader.

### 2.9.2. La dégradation de la situation environnementale d'Haïti

Les pressions exercées sur les ressources naturelles sont extrêmes. Elles sont aggravées par le flou du cadre institutionnel et régulateur national et local. Ce qui contribue à une dégradation accélérée des aires protégées et des forêts. Les taux alarmants de déboisement mènent à des processus d'érosion accélérés des sols et de sédimentation des cours d'eau. A ceci s'ajoute l'inexistence d'un mécanisme d'appui et de coordination nationale de lutte contre la dégradation des terres et de protection de la biodiversité.

Le cadre physique qui constitue le socle d'existence de l'entité haïtienne risque de ne plus pouvoir soutenir le développement de la population si rien n'est fait pour contrer la dégradation. Chaque année ce sont plusieurs millions de m<sup>3</sup> de terre qui s'en vont à la mer.

### 2.9.3. La crise nationale de l'eau

Le pays se trouve déjà confronté à une dégradation accélérée de ses ressources en eau, tant du point de vue de sa quantité que de sa qualité. Cette crise nationale de l'eau est liée à trois éléments :

1. une inégale desserte des services en eau, avec 56% de la population qui en sont exclus ;
2. une exploitation anarchique des ressources hydriques ;
3. l'expansion de la contamination de l'eau de surface et de l'eau souterraine peu profonde à travers le pays.

Ici, le problème fondamental est l'absence de préoccupations et de stratégies d'assainissement.

### 2.9.4. Une situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels

Haïti est un pays en situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels : séismes, cyclones, sécheresses et inondations. Cette vulnérabilité est le résultat de la combinaison de plusieurs facteurs :

1. La dégradation de l'environnement ;
2. Les taux très élevés de pauvreté et de vulnérabilité sociale de la population ;
3. Des problèmes de gouvernance et de manque de maîtrise de l'espace rural et urbain.

La catastrophe du 12 janvier 2010, les inondations répétées, mais aussi l'explosion démographique des grandes villes, la paupérisation des collectivités locales, mettent en évidence la fragilité du territoire et de notre environnement. Tout cela montre l'urgence de mettre en place de mécanismes de gestion du territoire et de ses ressources à travers une politique axée sur des instruments légaux et de planification ; et ceci tel qu'énoncé dans le Plan Stratégique pour le Développement d'Haïti (PSDH), dont l'objectif est de « Renforcer le leadership et les capacités du Gouvernement, des autorités locales et des communautés pour assurer la planification et la gestion des territoires et des ressources en vue de réduire les risques et d'améliorer les conditions de vie en milieu rural et urbain ».

Nous ne savons pas encore pourquoi, ni comment mettre en application les mesures qui sont capitales pour la survie de la population et de l'entité haïtienne. La fragilité de notre territoire est aussi due à notre position géographique, dans un espace truffé de failles au point de rencontres de plusieurs plaques tectoniques. C'est une donnée avec laquelle nous devons apprendre à vivre et rendre la population toujours prête à faire face aux conséquences.

### 2.9.5. Perspectives de réformes

Face à la catastrophe environnementale les participants ont formulé les recommandations suivantes :

1. la prise de disposition pour utiliser les différents types d'instruments permettant d'atteindre les objectifs fixés en matière d'atténuation des effets des changements climatiques aussi qu'en matière d'adaptation à ces changements, notamment : la réglementation, la fiscalité et le marché des quotas d'émission dit marché carbone.
2. la mise en place des mécanismes pour assurer l'adaptation d'Haïti aux changements, notamment par :
  - a. une gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ;
  - b. la gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ;
  - c. la préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire ;
  - d. le développement de la bio-économie, l'agriculture climato-intelligente et biologique.
3. l'élaboration et la mise en œuvre la réglementation nécessaire à la réalisation des objectifs en matière d'atténuation des effets des changements climatiques aussi bien qu'en matière d'adaptation à ces changements.
4. le développement d'une fiscalité environnementale, impliquant de cesser progressivement : la subvention du pétrole importé, l'exonération des génératrices importées des droits de douane, encourageant ainsi l'autoproduction en matière d'énergie
5. l'exonération des équipements importés relatifs aux énergies renouvelables sont des droits de douane ;
6. la création de conditions favorables à la mise en place du marché des quotas d'émission du gaz à effet de serre (GES) dit marché carbone en Haïti, aussi bien qu'à l'accès des entreprises haïtiennes au marché du carbone international en vue de la commercialisation de leurs crédits carbone.

### III. LA GOUVERNANCE SOCIOCULTURELLE

La gouvernance socioculturelle participe de ce processus global de modernisation du pays. Dans ce cadre, l'enjeu est l'édification d'une société inclusive, ouverte et tolérante faisant la place à toutes les sensibilités politiques et religieuses, à toutes les femmes et à tous les hommes, quelles que soient leurs origines ethniques et culturelles adhérant aux valeurs du vivre ensemble définies dans la Constitution. La réalisation de cette finalité passe par la mise en place de mécanismes qui doivent favoriser à la fois l'appropriation des valeurs constitutionnelles et l'accès de tous aux services sociaux de qualité (éducation, santé, document d'état civil, etc.). Cela implique de réviser le rôle de l'éducation pour renforcer l'adéquation intégration-participation citoyenne, d'offrir une plus grande protection aux populations vulnérables, plus particulièrement les personnes à besoins spéciaux et les femmes, de construire une conscience et une identité collective autour des valeurs cardinales que sont : le patriotisme, l'honnêteté, la probité, la rigueur, l'abnégation et le leadership.

#### 3.1. Le système éducatif

Par système éducatif, on entend l'ensemble constitué par les instances d'initiative et de conception, les structures de planification, de production et de gestion, ainsi que les établissements d'enseignement. S'agissant du cas spécifique d'Haïti, ce système se caractérise par quatre principaux *obstacles* :

- la politisation des mécanismes de recrutement du personnel à tous les niveaux ;
- le développement d'un système éducatif à plusieurs vitesses en raison de la faiblesse des dispositifs de financement, d'harmonisation des curricula et de certification des établissements scolaires ;
- la défaillance des mécanismes de contrôle de la qualification et de l'intégrité des acteurs du système ;
- le manque chronique de financement.

##### 3.1.1. La politisation du système éducatif

Les participants ont, d'une façon générale, insisté sur la politisation du système éducatif haïtien. Selon eux, toute réforme de ce système doit nécessairement passer par sa dépolitisation : « *La politique est présente même au niveau des directions techniques. Les cadres ne sont pas assurés dans leur poste, ils peuvent être renvoyés à tout moment. Dépolitiser le système c'est l'une des conditions essentielles à la réforme de l'éducation en Haïti* ». Un nombre important de participant insistent sur la très forte influence des députés et des sénateurs dans le processus de recrutement du personnel enseignant, y compris pour les examens officiels : ce sont des parlementaires qui choisissent les surveillants, les étudiants et les cadres du système étant mis à l'écart. La présence de personnes sans qualification à l'intérieur du système est le plus souvent à l'origine des mouvements de grève dans les lycées et les écoles nationales. Les élus (maires, députés, sénateurs) s'entredéchirent et n'inspirent plus confiance.

La politisation du système éducatif se développe sous fond d'une culture administrative fondée sur le « patronage » (système des protections politiques) héritée du passé et non sur le « mérite ». Cette culture administrative présuppose le rejet de la règle de performance qui est

présentée comme un levier dynamique de la bonne gouvernance, en ce sens qu'elle permet d'atteindre l'efficacité en termes de prestations de service. Ce rejet est à la base de la qualité médiocre du service rendu aux contribuables, à la lenteur administrative et de l'attitude transgressive à l'égard de certains principes fondateurs, comme notamment l'équité et même l'éthique. La coutume du « patronage » constitue une source de corruption dans l'administration publique et le facteur déterminant de la faillite des institutions publiques.

La politisation désigne plus spécifiquement l'emprise du politique sur l'administratif à travers le processus de recrutement, de nomination et de gestion de la carrière des fonctionnaires. Cette politisation de la fonction publique haïtienne prend une double forme : d'une part, la collusion des fonctionnaires et des politiques, alimentant la corruption et la prévarication ; d'autre part, l'adhésion explicite ou implicite de fonctionnaires à un parti politique, comme garant de sa carrière. Autrement dit, dans l'administration publique haïtienne, le recrutement, les nominations et les promotions sont conditionnés par des considérations politiques. L'allégeance aux détenteurs du pouvoir est plus déterminante que la compétence et la performance. La prédominance d'un système où la loyauté politique et personnelle ainsi que la docilité sont plus récompensées que le mérite constitue un obstacle très important à la mise en œuvre d'une réforme dans l'administration publique haïtienne essentiellement basée sur la performance.

### 3.1.2. Un système éducatif à plusieurs vitesses

Le système éducatif haïtien se caractérise par le caractère disparate des dispositifs de financement, d'harmonisation des curricula et de certification des établissements scolaires. Ce qui conduit en gros aux catégories suivantes : école publique ; école non publique et école privée ; ou encore, congréganiste ; laïque ; accréditée et non encore accréditée ; urbaine et rurale ; enfin, les écoles internationales qui évoluent indépendamment du ministère de l'éducation. Il y a, de plus, dans ces écoles multiples des pratiques linguistiques qui accentuent les différences car les langues d'enseignement et d'apprentissage sont soit le français et le créole, soit le français, soit l'anglais, dans certains cas. En conséquence, on assiste au développement d'un système éducatif à plusieurs vitesses.

Il convient de noter que ce système éducatif à plusieurs vitesses présente ce caractère dès les origines de la Nation haïtienne. Les écoles des milieux urbains étaient distinguées de celles des milieux ruraux, différence que l'occupation américaine va renforcer par la séparation de l'autorité de tutelle et la modification du curriculum des écoles rurales passées sous le contrôle du ministère de l'agriculture. Il faudra la loi du 7 mars 1978 pour que le ministère de l'éducation reprenne le contrôle de l'ensemble du système éducatif.

Mais, au cours des trente dernières années, le manque de budget et de personnel de supervision et d'encadrement, ainsi que d'enseignants en qualité et en quantité suffisante, jointe à la croissance démographique, contribue à l'éclatement des structures. La multiplication des « écoles borlettes » qui reçoivent massivement les enfants des masses populaires et paysannes en est l'illustration ultime.

Du côté de la formation professionnelle, on y retrouve des disparités semblables. Mais, ces disparités se compliquent ici d'autant plus que l'ensemble du sous-secteur est sous le contrôle distinct de plusieurs ministères, dont l'Éducation, la Santé et les Affaires sociale. En dépit d'importants efforts de coordination interministérielle et de rapprochement avec le patronat, l'intervention de plusieurs ministères constitue un frein au processus d'harmonisation



des curricula. C'est ainsi que les profils de compétence des diplômés sont assez peu en adéquation avec les besoins du marché.

Les participants sont unanimes à reconnaître que ce système éducatif à plusieurs vitesses a une très forte influence sur l'état de division de la société, en ce sens qu'il contribue à renforcer les préjugés sociaux et à creuser encore davantage les inégalités sociales originelles, c'est-à-dire celles héritées de l'époque coloniale. Autrement dit, ce système ne fait que reproduire, tout en les renforçant, les disparités entre les descendants des créoles et les descendants des bossales. Une sérieuse reprise en main s'impose.

### 3.1.3. Perspectives de réformes

Face aux blocages liés à la politisation constatés dans le fonctionnement de l'administration publique haïtienne en générale et le système éducatif en particulier, les participants aux travaux préparatoires des EGSN ont esquissé des Perspectives de réformes. Ces recommandations visent à dépolitiser l'administration et à y instaurer un système basé essentiellement sur le mérite. Ils recommandent notamment :

1. la dépolitisation du système éducatif, présupposant la séparation des fonctions techniques et politiques afin d'assurer la continuité de l'État et protéger l'intégrité, l'efficacité et le caractère républicain de l'administration publique.
2. la promotion de la règle de la compétence et de la performance au sein du système éducatif haïtien ;
3. la promotion de la culture du mérite, du contrôle de gestion ou des résultats ;
4. la modernisation et l'adaptation des méthodes de gestion publique en rapport avec la priorité à la gestion des ressources humaines, des finances publiques et de l'information ;
5. la limitation de l'influence des politiques dans le processus de recrutement, de nomination et de promotion des fonctionnaires dans les secteurs et à tous les niveaux ;
6. une meilleure intégration de la langue nationale, le Créole, dans le processus d'enseignement-apprentissage ;
7. l'instauration d'une école inclusive et performante ;
8. l'augmentation du nombre d'écoles publiques (jusqu'à réduire drastiquement la part des écoles privées) ;
9. la mise en place d'une politique adaptée de la formation professionnelle et technique ;
10. la construction d'écoles professionnelles dans tout le pays ;
11. la révision des modalités de financement de l'éducation en général.

## 3.2. L'enseignement supérieur

Les échanges avec les participants de la rencontre avec le sous-secteur de l'enseignement supérieur ont fait ressortir un ensemble de problèmes qui minent son développement institutionnel et sa capacité à répondre aux besoins multiples et urgents du pays. Ce sont :

1. les problèmes de gouvernance dus à l'absence de cadre légal et réglementaire pour encadrer son fonctionnement et son évolution d'ensemble ;
2. une demande sociale forte, non anticipée et non maîtrisée ;
3. l'inadéquation des infrastructures des établissements ;
4. la qualité de la formation dispensée sans égard aux standards internationaux du domaine ;

5. la pertinence très questionnable de l'enseignement et de la formation dispensés ;
6. le modèle désuet de financement.

### 3.2.1. Les problèmes de gouvernance

Les débuts de notre enseignement supérieur remontent au XIX<sup>e</sup> siècle avec la création de facultés distinctes et indépendantes l'une de l'autre mais rattachées à des ministères. C'est surtout au XX<sup>e</sup> siècle que commencent les initiatives pour les regrouper et former la première université publique du pays, l'Université d'Haïti. A partir de la loi de 1960 qui la transforme en Université d'État d'Haïti, l'UEH va devenir le plus important établissement de ce niveau du système éducatif et jusqu'en 1986. Alors que de nouveaux établissements publics externes à l'UEH sont créés pour répondre aux besoins de modernisation et de certains ministères dans les années 1980, il n'existera qu'un très petit nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur. La Constitution de 1987, ayant libéré l'opportunité d'offrir ce niveau d'enseignement on va observer à partir des années 1990 une augmentation importante du nombre d'établissements privés. La tendance persistera jusque de nos jours au point qu'on compte, dès 2012, plus de 200 établissements d'enseignement supérieur. Malgré les efforts du Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle pour se doter d'une direction dédiée à ce sous-secteur, ce foisonnement de structures de formation supérieur s'est fait en dehors de tout cadre légal et réglementaire puisque le domaine ne dispose pas encore de loi pour réguler son fonctionnement, ni de politique pour orienter et encadrer son développement.

En résumé, le sous-secteur de l'enseignement supérieur haïtien évolue dans l'anarchie généralisée. On ouvre sans aucune préoccupation des normes et des standards de base des établissements d'enseignement supérieur sous la dénomination d'université. L'absence de cadre juridique définissant les responsabilités politiques, académiques et administratives ainsi que le statut de chacune des catégories d'acteur pèse encore lourdement sur le développement du domaine. Dans les circonstances actuelles, c'est l'ensemble de l'enseignement supérieur qui est affecté par un sérieux problème de gouvernance ; problème auquel la Conférence des recteurs, présidents et responsables des établissements et universités d'Haïti (CORPUHA), récemment créée (2011), espère pouvoir s'attaquer, entre autres préoccupations. Dans le monde contemporain, tout établissement d'enseignement supérieur qui souhaite tenir la route face à l'évolution accélérée des sociétés, doit disposer de documents d'orientation et de règlements harmonisés avec la législation du pays et qui régissent ses relations internes et externes.

### 3.2.2. Une demande sociale forte, non anticipée et non maîtrisée

Il existe présentement quatre réseaux distincts d'établissements d'enseignement supérieur : l'UEH; les établissements publics externes à l'UEH ; les Universités publiques en région (UPR) et les établissements privés, regroupant tant des universités que des structures offrant un enseignement non universitaire. Et le poids total de la clientèle dépasse les 100.000 étudiants. Ceci donne un ratio de moins de 1'étudiant pour 100 habitants.

L'offre de formation supérieure se concentre principalement dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. De l'ensemble des établissements répertoriés, moins de 20 % sont implantés en dehors de la zone de la Capitale. C'est d'ailleurs ce qui explique la décision du MENFP à partir de 2006 de créer les universités publiques en région (UPR). Dans l'ensemble, les établissements du supérieur offrent le plus souvent des programmes dans les mêmes domaines de formation, à savoir : le domaine juridique, l'administration et la gestion; les sciences sociales et

humaines; l'informatique et le domaine de la santé. Ces programmes concernent essentiellement le premier cycle, bien que depuis quelques années, on observe une tendance chez certains des établissements à mettre sur pied des programmes de deuxième cycle ou maîtrise, parfois en collaboration avec des universités de l'extérieur, sous le mode présentiel, ou en ligne. L'offre de formation supérieure se caractérise par une multiplicité de programmes redondants et sans diversité. La prolifération d'établissements d'enseignement supérieur est une exploitation anarchique et irrationnelle de la demande sociale. Due, entre autres, à l'évolution de la société haïtienne et à la massification de l'enseignement secondaire où, depuis les années 2000, ce sont en moyenne près de 30.000 diplômés qui en sortent annuellement, cette demande en croissance n'est pas vraiment prise en compte puisque, la capacité d'accueil de nouveaux entrants dans les établissements du supérieur est bien loin de pouvoir répondre à ce nombre de diplômés du secondaire. Les principales victimes demeurent bien évidemment les finissants et les diplômés du supérieur, car ils se retrouvent majoritairement au chômage après leurs longues et dispendieuses études.

### 3.2.3. La qualité de la formation

Le temps des études de premier cycle a été allongé du fait que les institutions d'enseignement supérieur doivent procéder à la mise à niveau des nouveaux entrants qui ne maîtrisent pas les habiletés de base découlant de l'apprentissage des matières telles que le créole, français, les mathématiques, les méthodes de raisonnement et de travail intellectuel. Cette situation augmente le coût de la formation que doivent supporter les familles. Le temps de la formation au niveau du premier cycle varie entre trois et cinq ans d'une institution à l'autre et selon le champ d'étude.

Généralement, en plus du taux de déperdition qui est élevé durant les deux premières années du premier cycle, le taux de diplomation est faible car l'obtention de la licence requière la rédaction d'un mémoire. Exigence que la majorité des étudiants ne peuvent remplir pour les raisons suivantes : 1) le mode d'enseignement n'oriente pas les étudiants vers l'atteinte de ce point crucial de leur formation universitaire ; 2) l'absence d'encadrement de la part des professeurs qui n'ont aucune obligation contractuelle de ce genre ; 3) enfin, l'absence de la documentation nécessaire vient souvent compliquer voire rendre impossible cette tâche pour les étudiants.

Les ressources pédagogiques, telles que bibliothèques de niveau universitaire, manuels d'enseignement et documentation appropriés font sévèrement défaut. Certes, des efforts remarquables sont consentis par certains établissements en matière de documentation et grâce au progrès de l'Internet favorisant, avec la coopération, la consultation en ligne et l'accès à des fonds documentaires à travers l'AUF, par exemple, mais il s'agit de cas exceptionnels.

Une étude<sup>47</sup>, réalisée en 1997, constatait que la qualification académique des professeurs varie grandement d'une institution à l'autre. La majorité des enseignants avait le niveau de licence et de maîtrise. Ils n'ont pas reçu de formation à la pédagogie universitaire. Bien que ces dernières années on a enregistré des initiatives pour familiariser les professeurs à l'importance de la pédagogie de l'enseignement supérieur, mais cela reste marginal par rapport aux besoins en cette matière si déterminante pour la qualité de l'enseignement dispensé.

---

<sup>47</sup> . Creutzer Mathurin (1997), Enseignement supérieur en Haïti : État, enjeux et perspectives, MENJS, Plan national d'éducation et de formation, Port-au-Prince.

Quant au statut du personnel enseignant, il s'agit d'un corps tout à fait disparate. La très grande majorité des enseignants sont des vacataires, c'est-à-dire des chargés d'enseignement payés en fonction du nombre d'heures de cours dispensés. Dans certaines institutions, il existe un petit noyau d'enseignants à temps plein, mais les limites financières des établissements ne leur permettent pas de les fidéliser sans qu'ils aient besoin d'offrir leurs services ailleurs. Pour la grande partie d'entre eux, enseigner n'est pas leur seule forme d'exercice professionnel pour assurer les moyens nécessaires d'une vie décente. Cette situation a des conséquences néfastes sur la qualité de la formation supérieure en général : il y a de toute évidence un manque de disponibilité des professeurs pour encadrer les étudiants, pour participer à la vie de l'institution, pour contribuer au développement d'une expertise sur les problèmes de la société haïtienne et à la production du savoir qui, en retour, aide à enrichir l'enseignement à dispenser.

La qualité de l'enseignement supérieur est également influencée par les conditions du fonctionnement institutionnel qui se retrouvent généralement dans la Charte de l'institution. En effet, celle-ci regroupe : les règlements administratifs, les règlements académiques, ainsi que la philosophie de l'évaluation des apprentissages et du progrès des étudiants, de l'enseignement et de l'institution<sup>48</sup> aux plans de ses performances académiques, administratives et de sa mission par rapport à la société et au milieu de l'enseignement supérieur. Ces éléments ne semblent exister en totalité dans aucun de ces établissements du pays. S'ils s'en trouvent dans de rares exceptions de manière partielle, leur application demeure très limitée, car ces pratiques sont lourdes et requièrent le plus souvent de recourir à des pairs des autres établissements au pays ou à l'étranger.

### 3.2.4. L'absence de politiques scientifiques ou de développement de l'enseignement supérieur

Contrairement aux idées reçues, l'université n'a jamais été un tour d'ivoire détachée de son milieu d'implantation. Aussi loin qu'on puisse remonter, il y a des traces d'intégration et de contribution de l'université à son milieu, comme au Moyen-Âge où des universitaires entreprenaient des activités de recherche « commanditées » par les marchands payeurs<sup>49</sup>. Dans nos sociétés contemporaines cette articulation avec le milieu est souvent encouragée et stimulée grâce aux politiques scientifiques ou de développement de l'enseignement supérieur.

L'absence de telles politiques en Haïti a, entre autres, pour effets de faciliter l'évolution en vase clos des établissements universitaires : c'est-à-dire loin des attentes sociales et des besoins du pays en termes de développement économique, social et culturel et de production de savoirs sur la réalité nationale. La formation dispensée est générale et purement abstraite. S'appuyant sur des manuels importés des pays occidentaux, cette formation demeure sans aucun rapport avec les besoins des ministères, des employeurs et l'évolution du marché du travail haïtien. Les établissements de l'enseignement supérieur, en général, se soucient peu de savoir à quelle fin la formation était dispensée. Elles n'ont développé des liens ni avec le marché du travail, ni avec les associations professionnelles. Elles sont donc peu informées des possibilités d'emploi pour les finissants et les diplômés qui semblent connaître une situation de chômage aigu.

---

<sup>48</sup> . Il y a quelques exceptions parmi les universités du pays qui ont déjà tenté une certaine forme d'évaluation institutionnelle, soit à la faveur de leur appartenance à des réseaux internationaux, tels que l'AUF ou d'autres d'obédience confessionnelle (le réseau des universités adventistes), soit en raison de l'intérêt des dirigeants préoccupés par le développement de leur institution.

<sup>49</sup> . Cf. J.L. de Meulemeester (2011), Quels modèles d'université pour quel type de motivation des acteurs? Une vue évolutionniste, Pyramides, no. 21; <https://journals.openedition.org/pyramides/804>.

La recherche qui est aussi une autre façon d'articuler l'activité d'enseignement supérieur avec les besoins de la société n'est pas complètement absente du milieu, cependant il ne s'en fait que dans quelques rares institutions, par la volonté et le dynamisme de certains professeurs. Mais, comme elles ne font pas partie de la fonction enseignante et qu'il n'existe aucun mécanisme institutionnel pour la promouvoir, les activités de recherche, sous commandites des ministères, des ONG et des services de coopération internationale s'avèrent tout à fait insuffisantes pour arriver à ancrer la recherche dans la pratique de l'enseignement supérieur en Haïti. Cette dimension de la fonction professorale demeure à un stade tellement embryonnaire qu'elle ne peut avoir vraiment d'effet réel ni sur la qualité, ni sur la pertinence de l'enseignement.

Cela étant, les problèmes de société, les questions qui agitent le monde actuel, les enjeux de l'éducation à l'ère du numérique, etc., échappent pour une large part aux réflexions universitaires haïtiennes. Les défis pédagogiques et les autres problèmes liés à l'école ou qui concernent les rapports entre l'université et la société, sont assez peu pris en charge par les enseignants eux-mêmes. En conséquence, notre système d'enseignement supérieur n'a pas encore trouvé les formules susceptibles de jeter les bases de la révolution pédagogique dont il a tant besoin pour pouvoir s'inscrire dans la modernité contemporaine.

Les possibilités de rapprochement entre l'université et la société ouvertes à la suite du séisme de 2010 ne se sont pas matérialisées en ce sens. Cette désarticulation signifie que l'enseignement supérieur haïtien perd sa quête de pertinence ainsi que sa finalité pragmatique pour devenir de simples opportunités pour des entrepreneurs sans projet pédagogique désireux de gagner sa part de la demande sociale de formation supérieur en croissance continue.

### **3.2.5. Le modèle désuet de financement<sup>50</sup>**

Le financement de l'enseignement supérieur demeure une préoccupation majeure pour la plupart des participants. Le coût global de l'enseignement supérieur au niveau national est, pour une bonne part, assumé par les familles haïtiennes, car depuis quelques années, sous l'effet de la massification de l'offre privée de formation supérieure, le nombre d'étudiants fréquentant les établissements privés avoisine les 60% de la clientèle. Du côté des établissements publics, il n'y a que l'UEH qui dispose d'un budget régulier, soit 2, 000,000, 000.00 milliard de gourdes pour l'exercice 2017-2018, principalement axé sur le fonctionnement, mais son développement en pâtit car le volet investissement n'est pas toujours garanti. Les deux autres réseaux publics obtiennent leur financement à partir du budget de leur ministère respectif qui les soutient. Il faut cependant noter que le réseau des UPR et quelques-unes des structures de formation externe à l'UEH sont plus exposés à des aléas budgétaires en raison des mécanismes de décaissement propres de l'administration publique. En général, même si le financement des établissements publics est assuré à partir du budget national selon le Ministère de « tutelle », les étudiants paient néanmoins des frais minimums de scolarité. Ainsi, pour l'ensemble des trois réseaux publics la dépense par étudiant est de USD \$ 273.00<sup>51</sup> et l'ensemble de ce financement public de l'enseignement supérieur représente .33% du PIB.

---

<sup>50</sup> . Concernant les données utilisées ici, cf. Jacob, S. (2018). « Massification and the public financing of higher education in Haïti: Issues and challenges ». *Sage Journals* (online First). Available at : "https://doi.org/10.1177/0020852318781457". Article first published online: July 19, 2018.

<sup>51</sup> . Comparativement à l'ensemble des PMA la dépense publique par étudiant est de USD \$ 875.00; pour les pays de l'Afrique Sub-Saharienne elle est de USD\$ 2.000.00 et représentent 335 du PIB.

Dans le cas des établissements privés, ce sont principalement les frais de scolarité payés par les étudiants ou leur famille qui couvrent en grande partie les dépenses. Certains ont accès à d'autres sources de financement venant de fondations ou d'organisations internationales, ou encore d'agences de coopération bilatérales ou multilatérales. Comme il s'agit d'établissements de petite taille et que la capacité de payer de la clientèle n'est pas élastique, il devient évident que ces structures font face à des moyens fort limités et qu'il est difficile de penser qu'elles puissent parvenir à répondre aux standards caractéristiques d'un enseignement supérieur de qualité. Ainsi, l'idée du « crédit étudiant » avancée par un des participants semble trouver ici sa pertinence et tout son sens. Cependant, quand on sait qu'une proportion non négligeable des diplômés du secondaire partent à l'étranger pour des études supérieures et de plus en plus vers la République voisine, il appert urgent d'engager la modernisation devant réformer le sous-secteur de l'enseignement supérieur haïtien pour espérer « créer la confiance et la solidarité » qui permettront de retenir au pays tout au moins une partie de cette population étudiante.

En effet, selon les données de la République Dominicaine, les jeunes Haïtiens qui y étudient constituent 73% de la population étudiante étrangère. De plus, un calcul partant de la base tout à fait conservatrice de 12.000 étudiants conduit à une estimation de transferts annuels équivalant au moins à USD\$ 120.000.000. Donc, si le modèle actuel de financement - public ou privé - de l'enseignement supérieur s'avère inadéquat et complètement dépassé, une réforme modernisant le sous-secteur et introduisant des mécanismes de financement plus appropriés aux besoins du domaine se révélerait doublement rentable.

### 3.2.6. Perspectives de réformes

Les participants reconnaissent que l'enseignement supérieur est confronté à un ensemble de problèmes spécifiques de par la nature même du domaine qu'il constitue avec ses techniques, ses approches. Mais, ils admettent également qu'il est important de comprendre qu'il a été une composante complémentaire d'un système éducatif élitiste, orienté vers l'exclusion de la majorité. Ce qui a contribué au rejet des propres progénitures du système qui ont alors perdu la confiance dans les institutions nationales ainsi que le sentiment d'appartenance nécessaires à la constitution du sens de la solidarité collective. Voilà ce qui semble s'être dégagé comme le principal défi devant orienter la réforme de l'enseignement supérieur qui, en raison des compétences et des habiletés qu'il peut développer chez l'individu, a un rôle incontournable à jouer dans la reconstruction des capacités nationales. Pour les Perspectives de réformes il y a lieu de retenir principalement :

1. la mise en place d'une réelle structure apte à comprendre, encadrer et accompagner le développement de l'enseignement supérieur pour le bénéfice de la nation, en commençant par lui donner le cadre juridico administratif qui stimulera le relèvement institutionnel des établissements et universités ;
2. la mise en place d'une structure de veille et de gestion de la demande sociale de formation supérieure afin de s'assurer qu'elle reçoive toujours une réponse appropriée qui tienne compte des aspirations de la population et des besoins évolutifs de la société haïtienne ;
3. le renforcement des mécanismes de régulation et de contrôle des établissements, universités et autres (publics ou privés), qui fournissent les services de formation supérieure à la population afin de s'assurer qu'ils disposent des infrastructures adaptées à leur mission pouvant répondre aux besoins de développement personnel et professionnel des différentes catégories de personnel qui y œuvrent ;

4. la mise en place d'un système commun de contrôle de qualité concernant l'enseignement et la formation dispensés en encourageant les institutions à se doter des outils et mécanismes qui la garantissent tout en veillant à ce que ces activités soient conformes aux standards généralement reconnus pour le domaine de l'enseignement supérieur au plan international ;
5. la mise en œuvre de dispositifs de promotion du développement de la connaissance de la réalité haïtienne dans ses différentes dimensions, par la stimulation de la recherche, et son intégration dans la formation et l'enseignement afin de s'assurer que la nation disposera toujours, en son sein, de l'expertise et des connaissances nécessaires à son avancement et son épanouissement ;
6. la reconnaissance du caractère stratégique et nationale de l'enseignement supérieur, que les établissements de formation soient publics ou privés, ils méritent le soutien financier de la collectivité. En conséquence, il est hautement recommandé de rechercher le modèle approprié de financement capable d'assurer le fonctionnement régulier et le développement harmonieux de ce secteur de la vie nationale.

Tous ces différents points, pour aboutir à des résultats concluants, requièrent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes spécifiques avec la participation des acteurs sociaux concernés.

### **3.3. Le système de santé**

La deuxième série se rapporte au système de santé. À ce propos, l'accent est mis sur les faits suivants :

1. la politisation du processus de recrutement du personnel à tous les niveaux ;
2. l'effondrement de la confiance dans ce système ;
3. le financement ;
4. La dégradation du système de santé.

#### **3.3.1. La politisation du processus de recrutement du personnel**

Le système de santé a pour fonction de soigner et guérir. Aussi, les différents organes comme l'hôpital, les cliniques et les autres centres de soin ont pour mission et devoir d'accueillir en permanence et sans discrimination, en consultation comme en hospitalisation, tous les patients dont l'état exige des soins hospitaliers préventifs, curatifs ou palliatifs.

Le principal constat est la défaillance de ce système, ce en raison de l'absence d'un personnel qualifié, consciencieux et dévoué. Parmi les facteurs explicatifs de cette défaillance, les participants mettent en évidence la politisation du processus de recrutement du personnel.

#### **3.3.2. L'effondrement de la confiance dans ce système**

Le phénomène central au cours de ces dernières années, outre l'exclusion de la grande majorité de la population des soins de santé, c'est l'effondrement de la confiance dans ce système. Au niveau des couches supérieures les femmes enceintes préfèrent souvent dépenser toutes leurs économies pour partir à l'étranger au moment de l'accouchement. Il en est de même pour des suivis médicaux ordinaires.

Cette défiance traduit l'état de délabrement du système sanitaire haïtien. Haïti ne dispose que d'un seul hôpital de niveau 3 (Hôpital de Mirbalais). En prenant en compte la disponibilité des infrastructures médicales et sanitaires, le coût des services et le prix des médicaments, la cartographie de la pauvreté d'Haïti atteste que les conditions de santé en Haïti sont les plus

mauvaises de l'hémisphère occidental. Les possibilités d'accès aux soins de base sont nettement insatisfaisantes. Cette situation ne cesse de se détériorer. Cela constitue la principale préoccupation qui ressort dans l'ensemble des interventions des délégués dans les forums départementaux. Chaque jour, de nouvelles maladies font leur apparition, alors que les infrastructures sanitaires sont défaillantes. Cela est encore pire pour les personnes vivant en situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté qui ne bénéficient d'aucune couverture d'assurance maladie.

### 3.3.3. Le financement

Le financement du fonctionnement de notre système de santé dépend en grande partie de la coopération internationale. Seulement 2 % du budget national sont alloués à ce secteur. Il convient de noter que 80 % de cette allocation est affecté au salaire des fonctionnaires. Tout ce qui a trait à l'investissement provient largement de l'extérieur. Ainsi, à tous les niveaux, les organisations internationales tendent à remplacer l'État au lieu de lui venir en support pour compenser certaines failles.

Par ailleurs, l'investissement privé dans le secteur est très faible. L'absence d'une couverture sanitaire universelle constitue une pierre d'achoppement pour ce secteur. Les soins sont financés à 65 % par les ménages. Or 44 % des ménages ruraux vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et 26 % des ménages urbains connaissent la même situation. Comment demander à ces gens de payer les soins médicaux ? Cette préoccupation transparait dans les interventions de l'ensemble des délégués. Ils demandent tous à l'Etat de construire des centres de santé dans les sections communales et d'un hôpital de référence dans les communes.

### 3.3.4. La dégradation du système de santé

Le principal constat est la dégradation du système de santé haïtien. Cette dégradation s'illustre par le non-respect de droits de l'homme au sein de ce système. Des médecins professionnels continuent de travailler dans l'irrespect de la santé humaine. À cela s'ajoute un manque de sensibilité par rapport au droit à la vie des citoyens. Par manque de moyens matériels, les médecins sont incapables de sauver un patient au sein d'une salle opératoire. Cas qui est enregistré dans de nombreux hôpitaux du pays. Les hôpitaux manquent de tout, notamment du personnel qualifié et de matériels appropriés.

Selon les participants, la dégradation du système de santé est surtout liée à la défaillance des mécanismes aussi bien du contrôle de la qualification et de l'intégrité du personnel de santé que de la normalisation du fonctionnement des infrastructures sanitaires et des services hospitaliers.

### 3.3.5. Perspectives de réformes

Face à la dégradation du système de santé, les participants aux travaux préparatoires des EGSN font les recommandations suivantes :

1. la poursuite des réformes, ce qui suppose de :
  - a. actualiser et de mettre en œuvre la politique nationale de santé et du plan directeur de santé (2012-2022) ;
  - b. prendre des mesures qui doivent aboutir à la mise en œuvre de la politique nationale de Pharmacie et des médicaments ;
  - c. prendre des dispositions pour finaliser et adopter le plan de réforme du système hospitalier et des services de santé de la Commission présidentielle.



2. le renforcement du cadre légal du système de santé, ce qui suppose de :
  - a. renforcer l'environnement juridique et réglementaire du secteur de la santé ;
  - b. élaborer et faire voter par le Parlement la loi portant sur le code éthique pour la recherche épidémiologique, la recherche biomédicale, la recherche sur les systèmes de santé, la recherche en médecine traditionnelle ainsi que la recherche en sciences humaines et sociales.
3. l'organisation des services de soins de santé, ce qui suppose de :
  - a. Valoriser la fonction de gestion des structures et programmes de santé ;
  - b. Prendre des mesures qui doivent aboutir au renforcement du centre ambulancier national ;
  - c. Prendre des mesures qui doivent aboutir au renforcement des actions de prévention, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
  - d. Prendre des mesures qui doivent aboutir au renforcement de la médecine dentaire.

### **3.4. L'identité et l'intégration sociale**

La troisième série met en exergue l'identité et l'intégration sociale. Dans cet ordre d'idée, un ensemble de problèmes a été évoqué. Certains sont liés au dysfonctionnement du système de gestion de l'état civil :

1. un nombre important d'Haïtiens ne peuvent pas jouir pleinement de leurs droits, à cause d'un état civil défaillant.
2. d'autres sont associés au manque d'appropriation des symboles communs de la nation, notamment : le drapeau, l'emblème et le sceau de la République, les bâtiments publics, la devise et l'hymne national, le patrimoine culturel et historique (tangibles et intangibles), avec en corollaire ;
3. enfin, la prédominance des préjugés sociaux et de couleur, les clivages entre les catégories sociales fait l'objet des préoccupations.

#### **3.4.1. La défaillance de l'état civil**

Les participants ont mis l'accent sur l'existence d'un nombre important d'Haïtiens ne pouvant pas jouir pleinement de leurs droits, à cause d'un état civil défaillant. Cette défaillance dénote la faillite du système de l'état civil haïtien qui s'articule autour de trois structures étatiques, à savoir : le Ministère de la Justice, le Ministère des Affaires Etrangères et les Archives Nationales. Il convient de noter que ces structures n'arrivent pas à travailler de façon coordonnée dans le sens d'une sécurisation juridique des documents. Aucun contrôle n'est exercé sur les Officiers de l'Etat civil et sur les registres d'actes. La plupart du temps, ces registres ne sont pas transmis au Ministère de la justice et de la sécurité publique.

Le Service d'Inspection et de Contrôle de l'Etat civil n'a jamais été opérationnel faute de moyens et de mesures d'accompagnement. Aussi, les lacunes et dysfonctionnements constatés au niveau de l'état civil y trouvent-ils, en partie, leur source.

La structure, voire l'autorité de relais, assurant la tutelle des officiers d'état civil dans les communes, à savoir le Commissaire du Gouvernement et le Doyen du Tribunal Civil ne jouent pas en réalité le rôle qui est le leur. Cela participe naturellement d'une des lacunes constatées à ce propos. Cette situation affecte d'une manière générale, l'ensemble des bureaux d'état civil du pays, exception faite de certains d'entre eux qui ont reçu appui et assistance de certains projets. A ces contraintes et difficultés, s'ajoute le problème crucial de l'absence de budget pour ce volet. Il s'en suit la défaillance quasi-totale de ces structures.

Les conséquences des lacunes et des dysfonctionnements des services sont très graves. Certes, le code civil haïtien fait mention de la gratuité de certains actes d'état civil, comme l'acte de naissance pour les nouveaux nés qui ne dépassent pas 24 mois. Mais, aucun budget n'est alloué au fonctionnement des bureaux de l'état civil. On estime à environ 40 %, la proportion de la population qui se retrouve actuellement avec un état civil soit non répertorié, soit enregistré dans des conditions d'illégalité. De nombreuses personnes vivent sans acte d'état civil, situation à laquelle il faut ajouter le cas non moins important des enfants abandonnés.

Les mécanismes d'identification et d'attribution des noms et prénoms des personnes ne sont pas réglés de manière explicite par le droit positif haïtien. De plus, par ignorance, négligence et carence professionnelle, certains officiers d'état civil transcrivent mal les informations contenues dans les déclarations. Il s'en suit l'épineux problème de la transformation et du changement de nom. Il est fréquent que des personnes d'une même famille portent un patronyme écrit différemment. C'est la question du lien juridique entre parents et enfants et du droit à l'identité qui est par là même posée. En effet, les requêtes relatives à la « rectification », à la « déclaration tardive » engorgent à l'heure actuelle les tribunaux de première instance.

Ainsi, une grande partie du pays se trouve toujours dans une sorte d'anonymat civique qui l'empêche de bénéficier des prérogatives minimales attachées à tout individu du fait même d'exister : les droits de la personnalité, le nom, l'état, la capacité et le domicile.

### 3.4.2. Le manque d'appropriation des symboles communs de la nation

La Nation haïtienne est constituée de quatre groupes distincts :

- a. les anciens libres créoles, noirs et mulâtres, nés dans la colonie ;
- b. les nouveaux libres, c'est-à-dire les esclaves nés en Afrique au moment de la révolution de 1804 ;
- c. les européens ;
- d. les arabes.

Séparés et hiérarchisés par les préjugés raciaux structurant les rapports sociaux à Saint-Domingue, les créoles et les bossales ont développé une animosité réciproque<sup>52</sup>. Au lendemain de l'indépendance, l'échec des tentatives des créoles de renvoyer les bossales dans les plantations par le « caporalisme agraire »<sup>53</sup> se traduit par une séparation radicale : s'identifiant à l'occident catholique, les premiers se replient dans les villes afin « de monopoliser tout ce que respectivement l'armée et l'administration civile pouvaient offrir de sinécures et positions stratégiques à partir desquelles il était possible d'attirer vers soi une partie substantielle des bénéfices du commerce, dont l'essentiel se trouvait délégué à des négociants consignataires étrangers, établis dans les différents ports du pays »<sup>54</sup> ; les seconds sont refoulés dans les campagnes qui forment ce que Gérard Barthélemy appelle le « pays en dehors » où se conservent et se transmettent, de génération en génération, les traditions africaines à travers le vaudou<sup>55</sup>. À

---

<sup>52</sup> Laënnec Hurbon, *Comprendre Haïti. Essai sur l'État, la nation, la culture*, Paris, Karthala, 1987.

<sup>53</sup> Le « caporalisme agraire » est une sorte de servage instauré par Sonthonax dans la foulée de la proclamation de l'affranchissement général le 29 août 1793. Formalisé par Toussaint par les règlements de culture (voir notamment : l'Ordonnance du 18 mai 1798, le règlement de police du 12 octobre 1800, la Constitution du 13 juillet 1801, l'arrêté du 7 mai 1801 et l'arrêté du 24 novembre 1801), ce régime a été repris après l'indépendance pour les premiers dirigeants.

<sup>54</sup> André Marcel d'Ans, *Haïti, paysage et Société*, Paris, Karthala, 1987, p. 198.

<sup>55</sup> Gérard Barthélemy, *Le pays en dehors. Essai sur l'univers rural haïtien*, Port-au-Prince/Montréal, Henri Deschamps/CIDIHCA, 1989.

l'intérieur des créoles, il faut noter le conflit de couleur ayant atteint son paroxysme à l'occasion de la guerre du Sud en 1799 opposant des noirs et des mulâtres<sup>56</sup>. Il s'agit là de blessures historiques qui ne sont pas guéries.

Les européens et les arabes sont arrivés en Haïti au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Ils se sont cantonnés dans le commerce. Actuellement, ils détiennent l'essentiel des richesses et contrôlent l'économie du pays. Ils s'enferment dans un petit monde à part totalement coupé du reste de la société. De cette coupure naît naturellement une hostilité des franges de plus en plus nombreuses de la population haïtienne qui expriment leur mal-être, face à une spirale d'appauvrissement. Ces réactions des « *Pitit Desali'n* » contre les « *Pitit Petyon* » sont empreintes d'hostilité, certes. Mais comment ne pas voir que si hostilité il y a, c'est moins par haine viscérale que par attente déçue : le renoncement à la production nationale au profit de l'importation et de la spéculation comme bases de l'enrichissement. Le mouvement politique se réclamant de Dessalines n'a en réalité aucune commune mesure avec une haine des descendants des bossales à l'égard des créoles, noirs et mulâtres, des arabes et des blancs. Ce mouvement ressemble fort à une réaction face à l'indifférence de ces élites vis-à-vis de leurs devoirs fondamentaux d'exemplarité, de représentation, de défense de l'intérêt général et surtout de leur responsabilité de s'assurer de la sécurité des moyens de satisfaction des besoins de consommation du pays et l'intégration efficace d'Haïti dans le système de production mondialisé.

L'animosité qui caractérise les relations entre les divers groupes sociaux en présence renvoie à la rupture du lien social. D'autant que le dysfonctionnement de l'école n'a pas permis de construire une identité commune par l'appropriation des symboles communs de la nation, notamment : le drapeau, l'emblème et le sceau de la République, les bâtiments publics, la devise et l'hymne national, le patrimoine culturel et historique (tangibles et intangibles). Séparés symboliquement les uns des autres, ces groupes sont peu prédisposés à rentrer dans un rapport de contrat social. Personne ne se sent responsable de l'autre.

L'absence de reconnaissance réciproque des membres des quatre groupes sociaux en présence comme des frères, membres d'une même famille haïtienne et d'une même patrie, a une importante conséquence : leur difficulté à rentrer dans le modèle contractuel qui sous-tend la Constitution de 1987. Modèle qui présuppose la considération réciproque des personnes et des *relations gagnant-gagnant*, ou encore des *relations donnant-donnant*. Cette double présupposition signifie que tout désir de maximiser ses gains implique de s'intéresser aux intérêts de ceux dont la collaboration est nécessaire. Bien au contraire, c'est le mépris qui s'impose dans les relations des individus entre eux. C'est l'expression du modèle de domination hérité de la période esclavagiste coloniale.

Dans la domination, la règle principale est le rapport de force. Chacun tend à prendre avantage sur l'autre, à le manipuler, le phagocyter, bref, le violenter. On le voit dans le domaine politique aussi bien que dans le domaine économique : le critère c'est la maximisation des gains personnels aux dépens de l'autre partenaire. Il en découle un état de *sauf-qui-peut* général (ou *Naje pou soti*). La malice populaire traduit bien cet état d'esprit particulier : « *zafè kabrit pa zafè mouton* » (les ennuis de la chèvre ne concernent pas le mouton).

---

<sup>56</sup> Michel Hector, « Camp-Gérard ou le couronnement de la marche vers l'unité pour l'indépendance », in *Le Matin*, 18 juillet 2006.

### 3.4.3. La prédominance des préjugés sociaux et raciaux

Les préjugés ont constitué la base de la société coloniale. Cela est inhérent à la nécessité même de conservation de la division du travail esclavagiste colonial : l'institution des barrières séparant les divers groupes les uns des autres, notamment les préjugés sociaux doublés de préjugés raciaux. C'est cette nécessité qui gouverne le Code noir, dont le but se limite à la légalisation de ces barrières, et ce à l'exclusion des pans entiers de la vie sociale tels que les mœurs violentes, brutales et cupides.

Les préjugés participent de la violence (symbolique) érigée finalement en principe d'organisation de la société esclavagiste coloniale. Ils survivent à l'effondrement de ce système. Les groupes en présence continuent encore de se référer à ces préjugés pour se définir et distinguer les uns des autres. D'où leur difficulté à attribuer un sens aux nouveaux principes énoncés dans la Constitution de 1987, organisant leurs échanges sur le plan politique, économique et social. Il s'ensuit leur refus d'accepter les limites en termes d'obligation et d'interdiction imposées à leurs passions égoïstes : désir de toute-puissance, de richesse et de gloire. Cette attitude négative constitue le principal obstacle aux progrès en matière de l'État de droit, de la démocratie et de la modernité économique.

### 3.4.4. Perspectives de réformes

Face à l'incohérence qui caractérise l'identité et l'intégration sociale en Haïti, les participants aux travaux préparatoires des EGSN font les recommandations destinées à favoriser les éléments culturels constitutifs des repères identitaires :

1. la promotion des œuvres artistiques et culturelles, ce qui suppose de :
  - prendre des mesures pour accompagner et développer la production des œuvres artistiques et culturelles ;
  - valoriser et protéger les œuvres littéraires, scientifiques, artistiques et culturelles du pays ;
  - prendre des mesures afin d'assurer la protection, la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel d'Haïti tout en faisant le suivi des Conventions signées par l'Etat haïtien dans le domaine.
2. la valorisation des monuments historiques et lieux de mémoire, ce qui suppose de :
  - Prendre des mesures afin d'assurer une gestion rationnelle des monuments historiques et lieux de mémoire ;
  - Assurer la gestion des sites naturels, matériels et immatériels à caractère patrimonial dans une perspective de développement local et régional ;
  - Réaliser l'inventaire des patrimoines culturels du pays et créer une banque de données patrimoniales au service de la diplomatie culturelle haïtienne.
3. La promotion de la tolérance, ce qui suppose de prendre des mesures, de concert avec les organismes compétents, pour garantir la liberté de croyance et le bon fonctionnement des espaces culturels dans le respect des lois de la république, des traditions et de la paix publique.

### 3.5. La situation de la femme

#### 3.5.1. La violence et l'exclusion

La situation de la femme est encore problématique, ce dans les pays pauvres comme dans les pays riches. Elle ne se limite pas à une culture, région ou pays en particulier, ni à des groupes spécifiques de femmes dans une société. Toutes les femmes pourraient être victimes d'une façon ou d'une autre, dans quelque pays que ce soit. Cependant, dans les pays sous développés où le niveau de protection institutionnel est faible, les femmes sont davantage exposées à être victimes d'actes de violence et d'exclusion. Haïti se situe dans cette catégorie ; il n'offre pas un environnement propice aux femmes pour qu'elles jouissent pleinement et entièrement de tous leurs droits fondamentaux. Toutes les femmes haïtiennes, quel que soit leur niveau d'éducation, ses possibilités économiques, son rang social, font d'une façon ou d'une autre, face à la violence ou à la discrimination dans ce pays. Toutefois, il faut reconnaître aussi que celles qui sont les plus pauvres sont plus exposées à la violence et à la discrimination. Les femmes de la paysannerie, les habitants des bidonvilles, les analphabètes, les femmes au chômage et sans ressources économiques et celles qui résident dans les quartiers chauds de la capitale sont davantage victimes des actes de violences que les autres.

Pourtant, les femmes haïtiennes bénéficient d'importante protection. En plus des instruments régionaux et internationaux de protection des femmes, la Constitution de 1987 garantit aux filles et aux femmes les mêmes droits que les hommes. Pourtant, la situation des femmes en Haïti demeure très critique. Selon les nombreux témoignages recueillis auprès des responsables des organisations de femmes lors des travaux préparatoires des EGSN, les femmes subissent la discrimination dans pratiquement tous les domaines de la vie nationale. Elles font quotidiennement l'objet de violence ou d'exclusion de toute sorte. Au lieu d'une amélioration de la condition féminine dans ce pays, on ne fait qu'observer la montée de la violence à l'égard des femmes. Les chiffres relatifs aux atteintes notamment sexuelles publiés par les organisations de femmes haïtiennes sont particulièrement alarmants. Or, ces chiffres sont loin de représenter l'ampleur du problème, dans la mesure où la honte ressentie par les victimes de violences sexuelles et le manque de confiance dans l'appareil judiciaire amènent de nombreuses femmes à se taire. Autrement dit, la situation est toujours plus critique que celle présentée dans les rapports.

#### 3.5.2. Les violences économiques et sociales

Certains participants décrivent différentes formes de violence dont sont victimes les femmes haïtiennes, particulièrement celles qui vivent dans des zones en proie à des difficultés socioéconomiques. Il s'agit de violences structurelles qui touchent notamment les couches les plus vulnérables.

*« Qu'allez-vous faire pour combattre la violence faite aux femmes ? Quelle décision le Comité va prendre pour que la lutte contre la violence faite aux femmes ne reste pas au stade de théorie ? Il y a des femmes qui sont assassinées par leur mari. Mais il y a une autre forme de violence faite aux femmes qui est aujourd'hui très répandue : cette violence s'exerce dans les boîtes de nuit. Ils utilisent les jeunes filles dans des boîtes de nuit. Le plus souvent, ce sont des fillettes de douze à quatorze ans. Il y a un phénomène qui s'appelle Atè Plat'' où les fillettes sont exploitées pour une modique somme de 500 à 1 000 gourdes, parce que la situation économique de leurs parents est très précaire ».*

Les quartiers marginalisés deviennent des lieux de développement de situations de violence sociale et économique auxquelles font face les femmes. Les problèmes de pauvreté poussent de nombreux jeunes à utiliser la voie de la violence afin d'avoir accès aux services sociaux de base. Sont également soulignées les violences verbales et l'utilisation du corps de la femme dans des vidéo-clips.

### 3.5.3. La passivité de l'Etat

Nombre d'observations mettent en évidence un lien entre la violence et la discrimination dont sont victimes les femmes et la passivité de l'Etat par rapport aux différents engagements pris au niveau international. L'Etat ne prend pas des mesures suffisamment efficaces pour empêcher la perpétration d'actes de violence ou de discrimination contre les femmes. Il existe un cadre légal protecteur des droits des femmes, certes. Mais, il n'est pas appliqué. Les auteurs des actes de violation des droits des femmes ne sont pas punis. Des dispositions ne sont nullement prises pour améliorer la situation économique des femmes qui sont les plus pauvres de la société. À cela s'ajoute l'entretien des tabous qui font croire que les femmes sont faites pour servir les hommes. Ces préjugés constituent au fond des obstacles au respect des droits des femmes dans la société haïtienne. Certains participants féministes en viennent même à penser que la problématique de la femme doit faire l'objet d'un traitement spécifique : « *On ne peut pas traiter la problématique des femmes à l'intérieur d'une autre thématique. Les femmes sont victimes de toute sorte de discrimination et de stigmatisation. Il y a des gens qui prennent le malin plaisir de dire des choses négatives sur les femmes. On ne peut pas continuer à vivre dans une société inégalitaire* ».

Finalement, selon les participants, les droits des femmes sont d'ordre public. En effet, les actes de violence ou de discrimination à leur égard ont des conséquences néfastes sur leurs familles, leurs communautés et la société toute entière. Il est donc impératif que des dispositions soient prises pour combattre et éradiquer ces actes inadmissibles. En tant qu'Etat partie aux principaux instruments relatifs aux droits des femmes, l'Etat doit prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les droits des haïtiennes contre toutes les formes de violence, notamment le viol, les sévices, l'exclusion, etc.

### 3.5.4. Perspectives de réformes

Pour combattre et éradiquer la violence et la discrimination à l'égard des femmes, les propositions concernent notamment la mise en œuvre de mécanismes pour garantir le respect des droits de la femme. Cela requiert une volonté politique et une détermination pour se donner les moyens de punir effectivement les auteurs de viols et d'homicides à l'encontre des femmes. Il faut, pour cela, la mobilisation de l'ensemble de la société, plus précisément de tous les hommes et de toutes les femmes du pays, des institutions de la société civile, des ONG, des organismes internationaux. Sans une conjugaison des efforts, il sera difficile de mettre un terme à cette violence économique, sociale et culturelle dont sont victimes les femmes en Haïti.

## 3.6. Les droits des handicapés

### 3.6.1. La discrimination

Les personnes handicapées sont victimes d'actes discriminatoires de la société et elles n'arrivent pas à réaliser leur plein épanouissement. Cette discrimination inconsciente ou consciente empêche à ces personnes de fonctionner normalement dans la vie quotidienne. C'est notamment le cas sur le plan professionnel. Les professionnels *handicapés sont discriminés*. La

Déclaration universelle des droits de l'homme affirme le droit de tous, sans distinction de quelque sorte, au mariage, à la propriété, à l'égalité d'accès aux services publics, à la sécurité sociale et à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels. En Haïti, ces droits demeurent lettres mortes.

### 3.6.2. La perception sociale négative

En Haïti, les personnes handicapées est en butte à de sérieuses difficultés d'adaptation. Ces difficultés sont provoquées non seulement par leur handicap (physique, psychique, sectoriel etc.) mais aussi et surtout par la perception sociale négative résultant de leur invalidité. La pitié, la commisération paternaliste envers nos « Kokobé » n'exclut pas un sentiment de mépris, une attitude de rejet à leur égard qui fait des personnes à besoins spéciaux une catégorie de personnes inutiles c'est-à-dire incapables de participer de façon active à des réalisations objectives. Les obstacles culturels forgeant et alimentant cette mentalité négative dans la perception qu'on se fait des handicapés amènent dans le domaine de l'éducation, de la santé, du travail, de l'environnement aux constats suivants :

Dans le milieu rural où vivent 80% des personnes handicapées, la pauvreté extrême est nettement plus importante, et presque trois fois plus élevée que dans l'aire métropolitaine. La grande majorité des pauvres du pays se trouvent en milieu rural. Pour les personnes handicapées la situation est encore plus grave. Car, dans ces zones, les services médicaux et paramédicaux sont rares.

### 3.6.3. Education et inclusion

Les personnes handicapées ont un accès limité au système éducatif. Lors de la rencontre avec les représentants des organisations des personnes handicapées, l'accent a été fortement mis sur le manque d'investissement de l'État dans l'éducation de ces personnes. Haïti dispose d'un système éducatif qui met à l'écart une catégorie sociale bien déterminée : *« Il n'y a pas d'écoles pour les enfants qui ont des déficiences intellectuelles. Il n'y a pas de centres de loisirs pour les personnes handicapées. C'est une catégorie sociale qui est exclue des événements culturels comme le carnaval. L'Etat accorde très peu de moyens aux groupes formés d'artistes handicapés ».*

Un long plaidoyer est fait en faveur de la scolarisation des enfants à besoins spéciaux et de la mise en place de programme d'alphabétisation pour les adultes handicapés. D'autres problèmes sont abordés, notamment celui de l'emploi pour les personnes handicapées. *« L'État doit prendre des mesures pour garantir l'intégration des personnes handicapées, pour faciliter le respect de leurs droits. Il est important de recenser les personnes handicapées, de leur donner une carte d'invalidité qui leur permettra de bénéficier des avantages sociaux ».*

Certains estiment que les personnes handicapées sont exclues des grandes décisions concernant la nation. C'est le cas, par exemple, en ce qui concerne la préparation du budget de la République qui devrait être fait selon une approche participative. De plus, l'État devrait exiger aux partis politiques de recruter des personnes handicapées parmi leurs membres.

D'autres participants évoquent des considérations conceptuelles pour expliquer les problèmes de discrimination auxquels font face les personnes handicapées. Le manque d'éducation est en partie à l'origine de la discrimination à l'égard de cette catégorie sociale. Le système éducatif haïtien n'a pas pris en compte la problématique de la défense des droits des handicapés.

#### 3.6.4. Perspectives de réformes

Pour répondre aux besoins des personnes handicapées, des recommandations ont été formulées. Elles concernent notamment :

1. la formation et l'intégration des personnes handicapées sur le marché du travail
2. l'assistance rationalisée

Il s'agit de divorcer d'avec la perception qui fait de la personne handicapée un être incapable de produire, de mener des actions bénéfiques à la société. Il importe de changer, de révolutionner même la psychologie traditionnelle qui enferme la personne handicapée dans le ghetto de l'incapacité et de la pitié, suscitant ainsi de la charité. L'assistance aux personnes handicapées devra être empreinte de dignité. Elle doit les valoriser et non être une énième occasion d'humiliation et de vexation.

3. le développement d'initiatives rentables en faveur des personnes handicapées

Il s'agit de développer des mécanismes d'incitation en faveur de l'entrepreneuriat des personnes handicapées. L'objectif est de les inciter, en leur apportant l'aide nécessaire, à entreprendre des activités rentables, à se muer en agent économique actif, autonome, participant au développement de l'économie solidaire, de la micro entreprise : montage d'ateliers, implantation de cyber cafés, de centre d'arts culinaires et managers, de production d'œufs, de poussins, de poulets de chair etc. ; et donc faire du handicapé un être digne et fier d'apporter sa quote-part dans la construction nationale.

4. La Valorisation des Personnes Handicapées Valides

Comme le proclame le Conseil Caribéen des Aveugles (CCB) l'infirmité n'est pas synonyme d'incapacité. Autrement dit, un infirme n'est pas un incapable. Les techniques sont en général adressées à deux catégories de personnes. La première, ce sont naturellement les handicapés eux mêmes. La deuxième est constituée par les membres de la société, de la communauté où vivent les handicapés, leur famille, leur entourage immédiat.



## CONCLUSION.-

Le fait marquant, depuis les années 1980-2000, est le développement d'un processus de modernisation du politique, de l'économique et du social en Haïti, comportant d'immenses réformes. La modernisation signifie une orientation vers le progrès qui se définit comme une quête de maîtrise de l'ensemble des paramètres de la vie politique, économique et sociale. Rien ne doit être laissé au hasard. Tout doit être prévu, réfléchi, calculé et programmé en vue du résultat désiré. D'où l'importance de la raison et de la science qui, comme le progrès, fondent la foi moderne : une foi de l'homme en lui-même, en ses capacités d'être maître de soi-même et de son destin individuel et collectif.

Dans le cas d'Haïti, le processus de modernisation s'articule autour d'un triple renforcement :

1. celui de l'efficacité et de l'efficacité de l'Etat d'Haïti dans un contexte généralisé de compétition internationale aiguë ;
2. celui de la capacité de production d'une part significative de la richesse mondiale en vue de mieux tirer profit des traités et conventions commerciaux internationaux en matière de libre échange auxquels Haïti est partie ;
3. celui de l'autonomisation et de la responsabilisation des individus en tant que citoyens par le canal des droits et des obligations définis par la Constitution.

Ce processus de modernisation de tous les secteurs s'inscrit dans la dynamique même du monde actuel marqué par l'intégration des nations dans un système de production et d'échange mondialisé ; dynamique dans laquelle la survie de chaque nation dépend du développement optimal de ses potentialités naturelles, humaines et culturelles. C'est à ces enjeux et exigences stratégiques que répondent les grandes réformes initiées au cours de ces trente dernières années sur le plan politique, économique et social.

Sur le plan politique, la Constitution de 1987 érige la volonté individuelle en principe du contrat d'une part et, d'autre part, fait du contrat le principe des rapports civils et politiques. Autrement dit, la volonté est la seule source créatrice de droit et d'obligation. Ce principe repose sur la vieille idée rousseauiste de l'égalité naturelle entre les hommes. Cette égalité suppose que toute relation entre les hommes ne peut être que contractuelle, où chacun cherche à maximiser ses gains par la satisfaction des intérêts de ceux qui l'aident à parvenir à ce but. Sur le plan macro, l'égalité signifie que les individus s'accordent et s'engagent volontairement dans des rapports pour produire des biens et des services profitables à chacun. Telle est la signification du contrat social qui fonde la République que le « Peuple Haïtien » adopte à travers la Constitution.

Sur le plan économique, la liberté économique est consacrée par la Constitution, impliquant la propriété privée, la libre entreprise et la libre concurrence. La libéralisation vise à créer les conditions nécessaires à la protection de cette liberté. Elle se définit comme un état du marché ou une structure du marché dans lequel ou laquelle il n'y a pas d'acteur en position dominante, donc en mesure d'imposer ses prix : les producteurs, les vendeurs et les acheteurs doivent être suffisamment nombreux pour éviter que l'un d'eux soit en position d'imposer sa loi à tous.

Sur le plan social, les droits sociaux consacrés par la Constitution se présentent comme des instruments de transformation sociale en apportant des correctifs au libéralisme économique : le

droit au travail, le droit à la protection sociale, le droit à la santé, le droit à l'éducation, ou encore le droit à un revenu minimum relèvent des principes républicains que sont « Liberté, Égalité, Fraternité ». Ils constituent des composantes essentielles d'un idéal de société basé sur la justice, l'équité et la solidarité ; idéal à réaliser à travers des dispositifs légaux et institutionnels. Pour être profitables à toutes et à tous, les droits sociaux doivent être accessibles à chacun. *C'est sur cette base que se formulent les revendications des divers groupes sociaux participant à ces travaux préparatoires des EGSN.*

Mais, les témoignages des participants permettent de mieux appréhender les raisons de l'échec de ce processus de modernisation.

Le constat général est la prédominance des normes relevant du modèle de la domination, ou du *modèle Bouki-Malis*. Ce modèle archaïque présuppose une relation entre des êtres humains inégaux, où les intérêts des plus faibles ou moins intelligents sont sacrifiés aux intérêts des plus forts ou plus intelligents. Cette relation rejette le principe du *gagnant-gagnant* ou du *donnant-donnant*. Chaque partie d'une relation entend maximiser ses gains en niant les intérêts des autres parties sur lesquelles elle s'appuie pour parvenir à ses fins. C'est ce qu'on appelle être intelligent : la capacité à subtiliser le bien d'une personne ou l'exploiter sans qu'elle ne s'en rende compte ; « *chak moun ap chache dòmi sou lòt la* » (chacun cherche à vivre sur le dos des autres).

L'absence d'un accord originel relatif aux obligations mutuelles des individus et des groupes qui composent la société haïtienne est à la base des comportements ou des stratégies qui constituent des obstacles au processus de la gouvernance dans tous les secteurs.

**Dans le secteur politique**, trois *obstacles* fondamentaux peuvent être retenus :

- Le premier est l'institution par la Constitution de 1987 d'un Exécutif bicéphale (article 133) : d'un côté, un Président de la République, élu au suffrage universel (article 134), qui ne gouverne pas ; de l'autre côté, un Premier Ministre, chef du gouvernement, est choisi par le Président de la République au sein du Parti majoritaire au Parlement (article 137, sans aucune précision au cas où deux partis seraient majoritaires respectivement au Sénat et à la Chambre des Députés), ou, à défaut de majorité, en concertation avec les présidents des deux chambres. Au Premier Ministre, qui n'est pas élu, la charge de définir et de conduire la politique de la nation (article 156). Et, il n'a de compte à rendre qu'au Parlement qui profite de cette position pour influencer la formation du Gouvernement et le recrutement d'agents publics dans tous les secteurs et à tous les niveaux ; il n'est pas responsable devant le Président de la République de qui le peuple attend la réalisation de ses promesses de campagne. Cette disposition constitutionnelle est une source de conflits entre les deux têtes de l'Exécutif.
- Le deuxième *obstacle* met en exergue l'absence de mécanismes transparents de financement des activités politiques ainsi que la faiblesse et la trop grande quantité de partis politiques. Cela a pour effet à la fois de favoriser la corruption du jeu politique et d'empêcher la constitution de majorité au Parlement capable de soutenir l'action gouvernementale.
- Enfin, le non-respect des règles de l'alternance politique crée une situation où l'Exécutif et l'opposition se livrent à un jeu d'affrontement permanent, mettant le pays dans une situation de crise politique chronique.

**Le secteur économique** est marqué par quatre principaux *obstacles* :

- Le premier est la situation de monopole, la très forte préférence pour les investissements immédiatement rentables dans le commerce ou dans l'immobilier et la forte pondération du crédit à l'importation de biens. Ce qui favorise le développement d'une économie de comptoir, très dépendante des importations et des transferts de fonds internationaux pour soutenir la consommation des ménages, au détriment du développement et de la diversification de l'appareil productif national et local.
- Le deuxième *obstacle* concerne l'absence de moyen de financement pour les petites, moyennes et micro-entreprises de production et transformation dynamiques et innovantes. Ce qui empêche à ces entreprises de se développer et de devenir compétitives, donc entrave la dynamique de croissance et de création d'emplois.
- Le troisième *obstacle* met en exergue le manque d'accès des producteurs locaux aux circuits de distribution formels. En effet, les magasins existants sont réservés à l'écoulement de produits importés, la production locale n'ayant d'autres débouchés que le marché en plein air associé à l'économie informelle. En plus, de nombreux obstacles se dressent contre toutes initiatives d'intégration de cette production dans le circuit formel de l'économie. C'est un frein à la production nationale.
- Enfin, la perte de maîtrise de la gestion des douanes empêche à l'Etat de contrôler les rentrées de produits sur le territoire, de lutter contre la contrebande et les autres trafics illicites transfrontaliers, de maximiser ses recettes douanières. Par voie de conséquence, le pays s'enferme dans une spirale d'appauvrissement accru.

**Le secteur socioculturel** se caractérise par trois séries d'obstacles :

- La première série concerne le système éducatif. A ce propos, les principaux *obstacles* identifiés sont : la politisation des mécanismes de recrutement du personnel à tous les niveaux ; le développement d'un système éducatif à plusieurs vitesses en raison de la faiblesse des dispositifs de financement, d'harmonisation des curricula et de certification des établissements scolaires ; la défaillance des mécanismes de contrôle de la qualification et de l'intégrité des acteurs du système.
- La deuxième série se rapporte au système de santé. À ce propos, l'accent est mis sur les faits suivants : la politisation du processus de recrutement du personnel à tous les niveaux ; le manque d'accès aux soins de santé du fait de l'absence d'une couverture sanitaire adéquate ; la dégradation du système de santé liée à la défaillance des mécanismes aussi bien de contrôle de la qualification et de l'intégrité du personnel de santé que de normalisation du fonctionnement des infrastructures sanitaires et des services hospitaliers.
- La troisième série met en exergue l'identité et l'intégration sociale. Dans cet ordre d'idée, un ensemble de problèmes a été évoqué. Certains sont liés au dysfonctionnement du système de gestion de l'état civil : un nombre important d'Haïtiens ne peuvent pas jouir pleinement de leurs droits, à cause d'un état civil défaillant. D'autres sont associés au manque d'appropriation des symboles communs de la nation, notamment : le drapeau, l'emblème et le sceau de la République, les bâtiments publics, la devise et l'hymne national, le patrimoine culturel et historique (tangibles et intangibles) avec en corollaire la prédominance des préjugés sociaux et de couleur, les clivages entre les catégories sociales.

La mise en évidence de ces *obstacles* est une avancée considérable. Elle permet de mieux cibler les réformes institutionnelles à opérer dans le cadre de la gouvernance politique, économique et socioculturelle. D'où les quelques recommandations suivantes :

1. Gouvernance politique

- a. l'amendement de la Constitution : trouver un consensus entre les trois pouvoirs autour de l'amendement de la Constitution, tenant compte des questions soulevées et des recommandations des EGSN ;
- b. Poursuivre et améliorer la mise en œuvre des mécanismes de financement de la vie politique et électorale ;
- c. Assurer l'efficacité et la fiabilité du système électoral.
- d. Lutter efficacement contre les règles archaïques
- e. Rechercher une articulation entre, d'une part, le dialogue structurel portant sur les problèmes de gouvernance et le dialogue conjoncturel axé sur la recherche de solutions au conflit politique immédiat ;
- f. Mettre en place un dispositif d'accompagnement du processus de mise en œuvre des recommandations concernant les grandes réformes à opérer en vue de surmonter les obstacles à la gouvernance politique, économique et socioculturelle.

2. Gouvernance économique

- a. Mettre en place de mécanismes pour assurer la sécurité du pays en matière de moyens de satisfaction des besoins de consommation ;
- b. Assurer une intégration efficace de la nation haïtienne au sein du système de production et d'échange mondialisé, en renforçant les capacités des acteurs économiques de sorte qu'ils soient en mesure de contribuer à l'augmentation de la part de la richesse produite en Haïti ;
- c. Trouver un consensus autour de l'exploitation des potentiels miniers et énergétiques d'Haïti ;
- d. Lutter efficacement contre les règles archaïques.

3. Gouvernance socioculturelle

1. Renforcer le processus de construction du citoyen et de la nation à travers la mise en place de mécanismes d'appropriation des repères identitaires, nécessitant une véritable politique socioculturelle axée, notamment sur :
  - a. l'accessibilité des œuvres capitales de l'humanité en général et, en particulier, de celles d'Haïti au plus grand nombre possible d'Haïtiens ;
  - b. une large diffusion du patrimoine culturel haïtien tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Haïti ;
  - c. l'insertion de la culture dans le monde économique : protection du livre (politique d'incitation fiscale), de l'audiovisuel (politique de quotas dans les émissions et les films diffusés sur les chaînes de télévision), aide à la création cinématographique, incitations fiscales au mécénat ;
  - d. le renforcement du système d'enseignement, à tous les niveaux, de sorte qu'il puisse jouer son rôle de vecteur d'intégration à travers la transmission des valeurs, des pratiques et des savoirs modernes ainsi que d'anticipation des grandes questions concernant l'avenir d'Haïti en termes de progrès et de développement durable ;
  - e. le développement et la modernisation de l'éducation artistique en milieu scolaire et inscrire un certain nombre de disciplines dans les programmes scolaires (théâtre, cinéma, histoire des arts haïtiens, etc.....) ;
  - f. le renforcement des mécanismes d'accès des personnes, notamment les plus vulnérables aux libertés et droits fondamentaux définis par la Constitution.

## **ANNEXE I :**

### **RAPPORTS SYNTHETIQUES DES RENCONTRES SECTORIELLES**



## I. LES MEDIAS DE LA REGION METROPOLITAINE, 4 MAI 2018



Les Comités des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont rencontré dans leur local, le vendredi 4 mai 2018, des représentants de plusieurs médias de la région métropolitaine de Port-au-Prince. Cette rencontre s'est déroulée au siège du Secrétariat Technique à Juvénat.

### 1.1. Les promesses de collaborations

#### *Radio-Télé Ginen donne son accord*

Jean Lucien BORGES, PDG de Radio-Télé Ginen, a été le premier représentant de médias à prendre la parole au cours de cette première consultation. Tout en saluant cette décision du Président de la République de convoquer les Etats Généraux Sectoriels de la Nation, Monsieur BORGES affirme que son média est prêt à consacrer des heures d'antenne à la diffusion des informations concernant ces États Généraux. Il promet d'accompagner tout le déroulement du processus : « Radio-Télé Ginen est à la disposition du dialogue national. C'est un rêve que j'ai caressé depuis des années avec le docteur Turneb DELPE. Haïti est un héritage que nous avons en commun. C'est un héritage que nos ancêtres nous ont légués ». Le PDG de Radio-Télé Ginen croit que la presse a un rôle important à jouer dans la réalisation de ce dialogue, et à ce titre, elle doit participer. Monsieur BORGES estime que « tous les secteurs du pays sont malades, la presse elle aussi est malade. Radio-Télé Ginen n'est pas à la recherche de profits, nous sommes prêts à mettre tous nos moyens à la disposition du dialogue ».

*Radio-Télé SIGNAL emboite le pas*

Directeur Général de Radio-Télé SIGNAL, **Marcel JOSEPH** salue cette initiative du Président de la République. A son avis, tous les secteurs de la vie nationale, tous les groupes organisés, tous les citoyens et les citoyennes, toutes les croyances religieuses, devraient s'allier à ce mouvement. *« La presse, elle aussi, doit jouer son rôle ; et ce rôle doit être clair pour tout le monde. Ce patron de média dit constater que, de nos jours, la presse haïtienne est en train de se substituer à la justice, pourtant son rôle est d'assurer la transmission des informations à la population. La presse n'est pas là pour fabriquer l'information, mais pour transmettre l'information »*. Le responsable de Radio-Télé SIGNAL estime que la presse, à travers les directeurs d'opinion, est en train de créer des monstres dans la société haïtienne. Eu égard aux Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN), **Monsieur JOSEPH** conseille au Comité de Pilotage d'éviter de se faire piéger par les directeurs d'opinion, d'éviter tout *« bombardement d'informations »* si la finalité des Etats Généraux n'est pas d'informer les citoyens, mais de dialoguer avec eux. Il propose au Comité de Pilotage de *« trouver une approche scientifique afin de permettre aux gens de s'approprier des Etats Généraux »* en utilisant les médias de manière intelligente. **Marcel JOSEPH** propose au Comité de *« monter une structure de communication qui va travailler avec la presse »* afin de mieux communiquer avec la population. Radio-Télé SIGNAL propose, elle aussi, d'accompagner tout le déroulement du processus.

Comment évaluer notre situation par rapport à la République Dominicaine ? Qu'est ce qui peut expliquer notre retard par rapport à la République Dominicaine ? **Marcel JOSEPH**, qui rejoint le **professeur Rosny DESROCHES** dans son diagnostic, questionne l'absence de l'université dans la mise en place des structures devant conduire à la réalisation de ces Etats Généraux. Selon lui, le Président de la République aurait dû confier à l'université la responsabilité de produire un document de référence pour l'organisation de ces Etats Généraux : *« On ne valorise pas la production scientifique dans ce pays, les solutions viennent de l'émotion. L'université peut jouer un grand rôle et le président, avant de vous appeler, devait demander à l'université de faire un diagnostic. Le paysan et l'universitaire ne comprennent pas les choses de la même manière. Chacun peut aborder le problème à sa façon »*.

*Radio-Télé Storm et Radio Méga Star prêtes à collaborer*

Monsieur **Mario FLORVIL**, PDG Radio-Télé Storm, est prêt, lui aussi, à octroyer un espace au Comité de Pilotage pour sensibiliser la population sur la nécessité de participer à la réalisation de ces Etats Généraux. Le PDG de Radio-Télé Storm a évoqué des problèmes de marronnage et de conscience collective au sein de la société haïtienne. Le non-respect de la loi, tant du côté des citoyens qu'au niveau de l'Etat, est également évoqué par ce responsable de média.

Radio Méga Star rejoint la liste des médias qui se sont engagés à relayer les informations concernant la réalisation des Etats Généraux. **Dieumaître DESSOURCES**, Directeur à l'Information, promet d'aborder la question avec la direction générale de cette station de radio afin de permettre à toute la population de pouvoir s'informer sur les différentes étapes de ces Etats Généraux. Selon lui, cette initiative du Président de la République doit être inclusive, c'est-à-dire tous les secteurs du pays qu'ils soient du gouvernement ou des partis de l'opposition doivent apporter leur contribution. Les préoccupations de ce représentant de média concernent également la fuite de cerveaux haïtiens vers des pays nord-américains : *« l'université forme des*



*cadres pour l'extérieur. Tous les cerveaux du pays, les médecins, les ingénieurs, résident aujourd'hui à l'étranger. Nous devons mobiliser toutes nos ressources, nos étudiants, nos professeurs, nos chercheurs pour trouver des solutions aux problèmes de notre pays* ». Dans le domaine de l'environnement, le Directeur à l'information de Radio Méga Star pense qu'il est important d'encourager le service civique, de créer les conditions nécessaires qui permettront aux habitants de vivre décemment dans leurs communautés. Il invite les décideurs du pays à s'inspirer des idées novatrices de Daniel Fignolé et des réalisations du président Dumarsais Estimé afin de mettre le pays sur les rails du développement. Dans le domaine de l'éducation, **Monsieur DESSOURCES** conseille aux décideurs du pays de suivre l'exemple de Cuba qui a su éliminer l'analphabétisme et mettre en place un système de santé accessible à toute la population. Il a, entre autres, parlé de justice sociale, de consultation de la population dans l'élaboration du budget national et de la mise en place des services sociaux de base dans toutes les régions du pays.

## 1.2. Diagnostic

### 1.1.1. L'université

Le journaliste **Tom DUMONT** (Radio-Télé SIGNAL) a fait ce même constat concernant ce qu'il appelle « *l'exclusion de l'université* ». Il a également fait état des problèmes de valorisation des travaux produits par les étudiants de l'université : « *On met toujours l'accent sur les professeurs, ils produisent beaucoup certes ; mais les étudiants, eux aussi, réalisent des travaux de recherche qui sont sanctionnés par un jury (...) L'université est divisée en caciquat. Nous n'avons pas accès aux travaux de recherche. L'étudiant qui présente son mémoire a fait un travail de terrain qui n'est pas exploité ; pourtant le rôle de l'université est de rendre accessibles les savoirs scientifiques* ». **Tom DUMONT** parle d'un travail en profondeur qui mérite d'être fait dans la société haïtienne : « *En Haïti, on ne connaît pas le rôle d'un sociologue, d'un anthropologue. La population n'est jamais consultée lors de l'élaboration du budget de la République, les parlementaires ne maîtrisent pas tout, il n'y a jamais eu de consensus sur le budget, les communautés n'ont pas la possibilité de participer* ».

**Tom DUMONT** a par ailleurs mentionné des problèmes concernant l'enseignement de l'histoire d'Haïti. C'est une histoire méconnue, la plupart des dirigeants haïtiens ne savent pas grand-chose de l'histoire d'Haïti. Il a aussi attiré l'attention sur le fonctionnement du système éducatif haïtien, un système inégalitaire. D'un côté, dit-il, il y a les écoles congréganistes destinées aux élites et, de l'autre, les écoles publiques qui sont fréquentées par des couches défavorisées et dont les conditions d'apprentissage laissent beaucoup à désirer. Il évoque des problèmes d'éducation civique, d'absence du patriotisme. **Tom DUMONT** a également fait état de la nécessité de renforcer le système judiciaire, tout en estimant qu'aucun pays ne peut fonctionner en dehors de la loi.

A partir des interrogations sur l'absence de l'université, la **Conseillère Mimerose BEAUBRUN** a évoqué la crise multidimensionnelle qui touche tous les secteurs du pays y compris l'Université d'État d'Haïti. Ce qui a amené le Secrétaire Exécutif à apporter des éléments de clarification sur les **objectifs** des rencontres préparatoires avec tous les secteurs de la vie nationale. Des **séminaires** sectoriels seront organisés et, à l'intérieur des secteurs, il y a des institutions qui vont produire des données. Le **professeur Louis Naud PIERRE** parle de problème de diffusion des travaux produits tant par les universités haïtiennes que par des

chercheurs haïtiens. L'université haïtienne ne dispose pas de revues scientifiques permettant de vulgariser ces recherches, il n'existe pas de médium pour diffuser les résultats de ces travaux. Le **professeur PIERRE** évoque un problème de diffusion et de contrôle de la production scientifique en Haïti. De plus, il y a un problème de dispersion de *ces* productions scientifiques ; car l'essentiel des œuvres produites sur Haïti se trouve dans des universités étrangères.

#### 1.1.2. Le phénomène des groupes armés

La rencontre avec les médias a été l'occasion pour certains journalistes d'attirer l'attention du Comité de Pilotage sur la délinquance juvénile et le phénomène des bandes armées dans les quartiers marginalisés de Port-au-Prince. Les autorités marginales ou de substitution se multiplient dans des quartiers comme Fontamara, Martissant, et rançonnent la population à longueur de journées. Dans ces quartiers, ce sont ces individus armés qui organisent la vie de la population, qui assurent la collecte des taxes pour des services publics comme l'eau et l'électricité. Certains travailleurs de la presse, qui n'ont pas hésité à parler de la criminalisation du secteur politique en Haïti, demandent à l'État d'assumer ses responsabilités, de créer les conditions nécessaires afin de mettre un terme au phénomène des bandes armées dans le pays.

#### 1.1.3. La corruption

Le phénomène de la corruption qui touche plusieurs secteurs de la vie nationale a également préoccupé les travailleurs de la presse. Ce phénomène est, selon eux, l'un des fléaux qui rongent la société haïtienne dans toutes ses dimensions : « *les journalistes sont eux aussi conscients des problèmes de notre société. Tous les diagnostics montrent que la situation est critique. La corruption s'installe dans nos institutions et tous nouveaux arrivants doivent pouvoir s'adapter, c'est-à-dire prendre la forme du vase ; sinon ils sont condamnés à être pauvres* ».

**Eddy TROFORT**, Rédacteur en chef de HPN, a par ailleurs évoqué des problèmes de tolérance religieuse et l'absence de sentiment d'appartenance dans le pays : « *Le pays se trouve à un stade aujourd'hui où les protestants vont persécuter les vodouisants. Nous sommes à un stade aujourd'hui où le fanatisme l'emporte sur la tolérance. De nos jours, lorsqu'on n'est pas d'accord avec les idées de quelqu'un, on cherche à l'éliminer par tous les moyens. Est-ce que ces problèmes de tolérance n'existent pas au sein du Comité de Pilotage ?* ». Plus loin, il parle de la dilution des valeurs patriotiques et du sentiment d'appartenance qui est surtout dû au phénomène de la migration foetale, c'est-à-dire au nombre de jeunes femmes haïtiennes qui sont obligées de se rendre en Amérique du Nord, particulièrement aux Etats-Unis, pour l'accouchement : « *Aujourd'hui, dans chaque famille en Haïti, il y a au moins un enfant né américain* ».

#### 1.1.4. La défaillance du système sanitaire du pays et la perte des valeurs traditionnelles

Selon ce journaliste, cette situation est due à la défaillance du système sanitaire du pays et à la perte des valeurs traditionnelles haïtiennes. Concernant les états généraux, Monsieur **TROFORT** estime que cela devrait être institutionnalisé, c'est-à-dire réunir à intervalles réguliers toutes les forces vives du pays afin d'aborder les différents problèmes qui rongent la société haïtienne et d'y apporter des solutions. Il plaide, enfin, en faveur d'un changement de régime politique comme cela a été proposé depuis plusieurs années par des personnalités dont

l'artiste Théodore Beaubrun Jr, dit Lòlò, afin d'en finir avec « *la République de Port-au-Prince* ».

D'autres médias comme Radio-Télé Kiskeya, Radio One, Radio-Télé Vision 2000, Radio-Télé Caraïbes, ont été représentés par des journalistes-reporters. Ne voulant pas engager leurs médias, ces travailleurs de la presse se sont exprimés à titre personnel. **Ricardo JEAN-JACQUES** de Radio-Télé Kiskeya tente de remettre en question la légitimité du Comité de Pilotage en se basant sur des problèmes qui devraient être traités à l'interne mais qui ont été relayés dans la presse. Il a également questionné l'absence de certains membres du Comité de Pilotage (les membres démissionnaires) et évoqué, du même coup, la tendance au marronnage chez la plupart des Haïtiens. **Ricardo JEAN-JACQUES**, qui précise avoir pris la parole à titre personnel, croit nécessaire d'engager « *des réflexions en profondeur sur la légitimité du Comité de Pilotage* ». Avec quelques nuances, **Diego CHARLES** de Radio-Télé Vision 2000 a abondé dans le même sens : « Puisque nous voulons aller vers la réconciliation nationale, comment on va faire pour rassembler tous les secteurs autour d'une même table ? Comment on va faire pour sensibiliser les paysans qui vivent dans les endroits les plus reculés du pays, dans des sections communales où il est difficile de capter une station de radio ? Quels moyens avez-vous à votre disposition pour faire ce travail ?

En réaction, le professeur **Rosny DESROCHES** a tenu à préciser à l'attention de ces journalistes que le Comité de Pilotage jouit de toute sa légitimité, même s'il y a des corrections à apporter. Le Comité de Pilotage se donne pour objectif de toucher tous les secteurs, tous les groupes organisés qu'ils soient de la capitale, des villes de province ou des régions les plus excentrées du pays. C'est l'un des objectifs de ces États Généraux Sectoriels de la Nation.

## 2. LES ORGANISATIONS DE FEMMES



Dans le cadre de sa série de consultations préliminaires, les comités des EGSN ont rencontré, le mardi 8 mai 2018 à leur siège des représentantes et représentants de plusieurs organisations de femmes évoluant dans le pays. La rencontre s'est déroulée en présence du Vice-Président du Comité, le docteur Jean-Claude DESGRANGES accompagné du Secrétaire Exécutif, Louis Naud PIERRE, des Conseillères Marie Carmelle MENTOR, Mimerose P. BEAUBRUN, Rose-Anne AUGUSTE, Mimose FELIX, Eugénia ROMAIN et des Conseillers Jean Lavaud FREDERIC et Jean Emmanuel ELOI.

### 2.1. Diagnostic

#### 2.1.1. Les préoccupations et suggestions

Après l'intervention du Secrétaire Exécutif, les représentantes et représentants d'organisations de femmes ont fait part de leurs préoccupations et de leurs suggestions afin d'améliorer le processus. Ces préoccupations concernent la validité et la crédibilité du document qui sortira de ces états généraux, la violence faite aux femmes, les problèmes d'intégration des jeunes diplômés dans la fonction publique, la faible participation politique des femmes, la gestion de l'environnement, la faiblesse du système sanitaire, les problèmes d'accessibilité de certaines sections communales du pays et le phénomène migratoire qui affecte particulièrement les campagnes haïtiennes.

Originnaire de Bainet, dans le département du Sud-Est, **Madame Moïse** (linguiste et avocate de profession) prend la défense du milieu rural haïtien : « *Il y a beaucoup de changement à opérer dans ce pays, mais cette refondation ne peut se faire uniquement avec les gens qui habitent à la capitale. Les paysans qui se trouvent dans les sections communales doivent participer* ». Elle conseille au Comité de Pilotage d'utiliser des stratégies permettant de toucher tous les citoyens du pays sans oublier ceux qui vivent dans les zones les plus reculées.

**Kettelie Adam**, une autre représentante d'organisation, fait un plaidoyer en faveur de la décentralisation ; car « la centralisation est l'un des problèmes du pays ». En 2014, cette militante dit avoir participé aux différentes rencontres ayant abouti à la **Déclaration El Rancho** : « Il y avait beaucoup de débats et comme résultat la montagne avait accouché d'une souris ». **Madame Adam** conseille au Comité de tout mettre en œuvre afin d'éviter la répétition des échecs. Elle a par ailleurs posé des questions sur le délai imparti au Comité pour faire ce travail. Des questions auxquelles le Secrétaire Exécutif a donné des précisions.

### 2.1.2. La violence faite aux femmes

Un homme, représentant une organisation de femmes, a fait état des différents types de violence dont sont victimes les femmes haïtiennes, particulièrement celles qui vivent dans des zones en proie à des difficultés socioéconomiques. Il a surtout mis l'accent sur la violence structurelle qui touche les couches les plus vulnérables. Ce type de violence est mis en avant par d'autres participantes à cette rencontre avec le Comité de Pilotage.

*« Qu'allez-vous faire pour combattre la violence faite aux femmes ? Quelle décision le Comité va prendre pour que la lutte contre la violence faite aux femmes ne reste pas au stade de théorie ? Il y a des femmes qui sont assassinées par leur mari. Mais il y a une autre forme de violence faite aux femmes qui est aujourd'hui très répandue : cette violence s'exerce dans les boîtes de nuit. Ils utilisent les jeunes filles dans des boîtes de nuit. Le plus souvent, ce sont des fillettes de douze à quatorze ans. Il y a un phénomène qui s'appelle Atè Plat'' où les fillettes sont exploitées pour une modique somme de 500 à 1 000 gourdes, parce que la situation économique de leurs parents est très précaire ».*

Petite commerçante, venue d'une section communale de Cité Soleil, une autre participante parle des situations de violence sociale et économique auxquelles font face les femmes vivant dans les quartiers marginalisés. Les problèmes de pauvreté poussent de nombreux jeunes à utiliser la voie de la violence afin d'avoir accès aux services sociaux de base. Cette mère de famille, qui a également parlé de violences verbales et d'utilisation du corps de la femme dans des vidéo-clips, plaide en faveur de l'adoption d'une législation permettant de punir les coupables.

### 2.1.3. La participation politique des femmes

Sur cette question, plusieurs participantes proposent au Comité d'insérer une thématique qui traite exclusivement de l'intégration des femmes dans tous les domaines de la vie nationale, particulièrement dans les espaces de pouvoir : « *On ne peut pas traiter la problématique des femmes à l'intérieur d'une autre thématique. Les femmes sont victimes de toute sorte de discrimination et de stigmatisation. Il y a des gens qui prennent le malin plaisir de dire des choses négatives sur les femmes. On ne peut pas continuer à vivre dans une société inégalitaire* ». Ces militantes souhaitent une plus large participation des femmes dans la gestion des choses publiques.

Cette question a été évoquée par une jeune qui n'arrive pas à investir le marché du travail en dépit de sa formation en droit et en relations internationales. Ses préoccupations ont été partagées par d'autres participantes qui demandent à l'État de revoir l'âge minimal requis pour le recrutement des cadres au niveau de la fonction publique. De nombreux jeunes diplômés ont dû emprunter le chemin de la migration, faute de pouvoir trouver un emploi sur le marché du travail. Une autre participante révèle que des infirmières formées dans des écoles publiques et privées n'arrivent pas jusqu'à présent à intégrer le système sanitaire. L'ancienne candidate au Sénat, **Marie Carme Cinéas**, a pour sa part fait un plaidoyer en faveur de la valorisation des salaires des enseignants, des médecins et du personnel infirmier. Des interventions ont été faites également dans le sens de la mise en place d'une politique de stage en faveur des jeunes diplômés. Ces femmes proposent enfin à l'État de valoriser les petits métiers et de fournir un encadrement aux artisans et aux mécaniciens autodidactes qui mènent leurs activités un peu partout à travers la capitale et dans quelques villes de province.

#### 2.1.4. Les États Généraux

Certaines représentantes d'organisations de femmes voient dans la réalisation des États Généraux Sectoriels de la Nation une entreprise citoyenne qui devrait mobiliser toutes les couches sociales du pays. **Martine Théodore**, représentante d'une organisation de femmes entrepreneures, souhaite que cette démarche soit volontaire : « *Pour assurer l'intégrité du processus, chaque citoyen, chaque citoyenne, doit participer de manière bénévole. Cette initiative doit être vulgarisée dans les églises, dans les gageures, au marché, dans tous les espaces de rencontre* ». A la place des États Généraux Sectoriels de la Nation, elle conseille au Comité d'utiliser un autre nom pour permettre aux citoyens et citoyennes qui ne savent ni lire et écrire de se l'approprier.

Pour **Kettelie Excellent**, représentante d'une organisation de femmes, les États Généraux devraient être un espace inclusif. Selon elle, 99% de la population sont mis à l'écart et ne bénéficient pas de la richesse du pays. A son avis, l'organisation des États Généraux devrait offrir aux décideurs de résoudre les problèmes de logement, de soins de santé, auxquels font face les populations vivant tant dans les bidonvilles que dans le milieu rural haïtien.

#### 2.1.5. Le contrôle de la qualité des produits d'importation

Sur le plan économique, certaines représentantes d'organisations de femmes souhaitent que l'État puisse prendre des dispositions pour contrôler la qualité des produits d'importation. Selon ces femmes, *Haïti n'est plus un pays essentiellement agricole, des produits étrangers en provenance notamment de la République Dominicaine inondent le marché, le petit agriculteur haïtien est incapable d'assurer sa survie*. Le document qui sera élaboré à la suite de ces États Généraux devrait tenir compte de la valorisation et du renforcement de la production nationale. De plus, ces femmes attirent l'attention du Comité de Pilotage sur les entreprises spécialisées dans la production des objets en plastique : « *L'État devrait responsabiliser les entreprises qui fabriquent des bouteilles en plastique, des sachets d'eau afin de protéger l'environnement* ».

### 3. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES, 11 MAI 2018

Dans le cadre de sa série de consultations préliminaires, les comités des EGSN ont rencontré le vendredi 11 mai 2018 à Juvénat, des représentants de l'Association des Femmes CASEC d'Haïti (AFCAH) et de la Fédération Nationale des CASEC Haïtiens (FENACAH).

#### 3.1. Diagnostic

##### 3.1.1. Les problèmes d'application de la loi

Madame Quettlie FAUBERT, directrice de la FENACAH, évoque des problèmes d'application de la loi en Haïti. De nombreux textes de loi votés par le Parlement n'ont pas été appliqués convenablement. La directrice de la FENACAH parle également de la violation systématique des lois tant par des autorités que par de simples citoyens. Madame FAUBERT a fait des propositions au Comité de Pilotage qui concernent le contrôle de la vente des médicaments ainsi que l'amélioration des services de santé.

Madame Malia Séjuste VOLMAR, représentante de l'Association des Femmes CASEC d'Haïti (AFCAH), souhaite que le document qui sortira de ces états généraux sera appliqué par les autorités. Elle affirme avoir participé à plusieurs initiatives qui n'ont pas donné de résultats. Elle fait surtout référence à la **Déclaration El Rancho** impliquant divers acteurs politiques sous l'administration du Président MARTELLY. Madame VOLMAR a par ailleurs prêché la cohésion au sein du Comité de Pilotage afin de gagner la confiance de la population qui constitue un acteur important dans le cadre de la réalisation de ces états généraux. Elle conseille au Comité de rencontrer les autres fédérations d'élus locaux, à savoir la FENAMH, la FENASEC et la FENEVO.

Les membres du Comité ont fourni des éclaircissements sur l'ensemble des préoccupations exprimées par les représentants des associations d'élus locaux. Le docteur DESEGRANGES a tenu à préciser que la **Déclaration El Rancho** adoptée par des partis et regroupements politiques n'a rien à voir avec la réalisation des Etats Généraux Sectoriels de la Nation. Le professeur THEODAT a, pour sa part, apporté des éléments de clarification aux problèmes d'application et de respect de la loi évoqués par les élus locaux. La plupart de ces lois ne tiennent pas compte de la réalité sociologique du pays. Ce sont des textes rédigés dans une langue qui n'est pas maîtrisée par la majorité de la population. Les spécialistes du droit (avocats, juristes, praticiens) sont les seuls capables d'interpréter ces textes de loi. Mais, selon les conseillers, il ne s'agit pas d'un problème de langue, mais d'« esprit des lois ». Certaines lois appliquées convenablement dans le pays font déjà partie du droit coutumier haïtien. A titre d'exemple, le professeur Louis Naud PIERRE cite la loi sur le tabac et des articles de la Constitution de 1987 traitant des principes de liberté d'association et d'expression, lesquels sont le résultat des luttes menées par des groupes organisés.

##### 3.1.2. Les engagements

Les représentants des collectivités territoriales promettent de supporter tout le déroulement des états généraux, en mobilisant la population, afin de doter le pays d'un Pacte pour la stabilité, le progrès politique, économique, social et culturel. Ils disent souhaiter l'application de ce pacte par les décideurs du pays.





#### 4. LE GROUPE « ATIS YO », LUNDI 14 MAI 2018

Le lundi 14 mai 2018, les comités des EGSN ont rencontré se sont entretenus avec un collectif d'artistes dénommé « ATIS YO » regroupant notamment des musiciens, des chanteurs, des comédiens et des producteurs.

Prenant la parole au nom du collectif « ATIS YO », monsieur Raoul DENIS Jr, dit Ti-Ra, a présenté le Manifeste des artistes haïtiens adressé récemment au Président de la République. Dans ce Manifeste, le collectif attire l'attention sur les problèmes de droits d'auteur, les difficiles conditions de vie de certains artistes haïtiens et l'absence de sécurité sociale pour les personnes évoluant dans le milieu culturel. Au cours des trente dernières années, des artistes comme Dubréus, Nemours Jean-Baptiste, Ti Manno, Master Dji, Azor, Kaycee, Éric Charles, Almando, Porky, Black Alex, Black Izy, Manno Charlemagne, Boulo Valcourt, ont péri par manque d'assistance médicale, de moyens économiques ou d'encadrement social.

Le collectif « ATIS YO » a également partagé avec le Comité un ensemble de cinq propositions qui permettront de donner un meilleur encadrement au secteur culturel haïtien et de contribuer à son développement. Ces propositions présentées dans un cahier de charges concernent le renforcement des **Structures légales**, la **Régulation et le renforcement de la loi**, la mise en place de programme d'**Education et de Formation**, l'instauration des **Facilités de fonctionnement** (Gestion en Partenariat Public-Privé) ainsi que la **Promotion de Culture et Valorisation des artistes**.

##### 4.1. Diagnostic

###### 4.1.1. La révision de la loi-cadre du ministère de la Culture

Sur le plan légal, les artistes souhaitent la révision de la loi-cadre du ministère de la Culture ainsi que la soumission au Parlement de la nouvelle loi sur le droit d'auteurs et celle portant création le Bureau Haïtien du Droit d'Auteur (BHDA). Le collectif « ATIS YO » propose également la mise en place d'un cadre légal spécial reconnaissant le métier d'artistes comme profession libérale.

En termes d'éducation et de formation, les artistes suggèrent aux décideurs de restructurer les organismes autonomes et les directions techniques du ministère de la Culture, comme l'ENARTS, l'INAMUH et le Théâtre National, et souhaitent la création d'autres institutions comme l'Institut National du Carnaval et des Musiques Traditionnelles, l'Académie du Rire, l'Institut de la Recherche en Gastronomie haïtienne, le Musée d'Art Contemporain, le Musée des Célébrités Haïtiennes, une Ecole des Métiers de la Scène. L'Ecole Nationale des Arts (ENARTS) devrait être transformée, selon les artistes, en une académie des beaux-arts.

Le Conseiller Pradel HENRIQUEZ pense que d'autres organismes autonomes, comme l'ISPAN, la Bibliothèque Nationale, les médias d'Etat, méritent d'être restructurés.

###### 4.1.2. L'application de la loi sur les quotas

En termes de régulations du renforcement de la loi, les artistes proposent l'application de la loi sur les quotas de diffusion de musique haïtienne par les médias. Actuellement, seulement 15% de la musique haïtienne sont diffusés dans les différents médias du pays selon des statistiques citées par Daniel FILS-AIME, dit Tonton Bicha. Les artistes plaident également en

faveur d'une solide formation culturelle pour les animateurs culturels, sanctionnée par l'obtention d'une licence afin d'augmenter le niveau intellectuel des émissions culturelles.

Les artistes suggèrent à l'Etat d'établir un partenariat public-privé pour la gestion de certains sites comme le Ciné Triomphe, le Kiosque Occide Jeanty, et la sécurisation de la zone du Champs de Mars. Ils plaident également en faveur de la construction de théâtres municipaux dans les dix départements géographiques du pays.

#### 4.1.3. La promotion de la culture et la valorisation des artistes haïtiens

En dernier lieu, le collectif « ATIS YO » demande de prendre des dispositions pour faciliter la promotion de la culture et la valorisation des artistes haïtiens. Il propose en ce sens la création de prix annuels à l'échelle nationale qui récompensent et reconnaissent le travail des artistes de toutes les disciplines. Selon ce collectif, ces prix de reconnaissance publique pourraient être accompagnés d'autres privilèges officiels. Il suggère également aux décideurs du pays de demander l'intégration de certains rythmes haïtiens au patrimoine culturel de l'UNESCO comme le Konpa Dirèk et les quatre rythmes de base du panthéon vodou. Par ailleurs, ces artistes conseillent à l'Etat d'entamer des démarches auprès des instances concernées afin de faciliter la restitution de certaines chansons traditionnelles haïtiennes comme Choucounè d'Oswald Durand et Mauléart Monton, Haïti Chérie d'Othello Bayard, Angélique O de L'Instant Candio Despradines.

## 4.2. Des engagements

### 4.2.1. Les artistes dans le rôle d'acteurs et de partenaires

Le chanteur Jean Béloni MURAT (Belo) affirme, pour sa part, que les artistes ont beaucoup intérêt à contribuer à la réalisation de ces états généraux. Les artistes, qui sont en contact permanent avec la population, peuvent à la fois jouer le rôle d'acteurs et de partenaires. Belo confirme que les artistes sont prêts à accompagner les différentes étapes prévues dans le cadre de ce grand dialogue national. Pour cela, il croit nécessaire d'établir les règles du jeu : « Nous sommes prêts à participer, mais nous aimerions avoir des précisions sur les conditions de collaboration, nous aimerions savoir ce que cela implique. Nous allons nous engager devant la population, nous allons utiliser notre crédibilité pour faire la promotion de ce dialogue. Nous représentons un échantillon de ce que sont les artistes haïtiens. L'engagement que nous allons prendre va engager les artistes haïtiens ».

Tout en se présentant comme un artiste apolitique, c'est-à-dire un artiste qui choisit de garder sa neutralité par rapport à la politique, Belo demande de bien « définir les frontières qui existent entre la politique et le travail que les artistes auront à faire comme porte-parole » des Etats Généraux Sectoriels de la Nation.

### 4.2.2. La construction d'un pays pour les générations futures

Le percussionniste Hervé ANTENOR (Shabba) voit dans l'organisation de ces états généraux une initiative qui permettra de réfléchir sur les problèmes fondamentaux de la société haïtienne afin d'y apporter des solutions durables. Shabba, qui prône un système éducatif accessible à tous les enfants du pays, quel que soit leur origine sociale, croit indispensable de construire un pays pour les générations futures. Chaque année, souligne-t-il, il y a des écoles qui augmentent les frais scolaires, qui exigent aux parents des moyens dont ils ne disposent pas. Nous vivons dans une société de précarité, de nombreux enfants haïtiens vont à l'école grâce à

un proche qui vit à l'étranger. « La musique, c'est l'éducation. On peut éduquer un peuple à travers la musique ; mais ce qui se passe à la radio aujourd'hui c'est intolérable. Les animateurs de radio diffusent des chansons qui invitent les jeunes à la débauche. L'Etat doit jouer son rôle, il faut des sanctions et de la formation pour ces animateurs. L'Etat devrait mobiliser les artistes dans la production de spot de sensibilisation pour éduquer la population. Nous vivons dans un pays où les valeurs s'effritent, tout le monde veut se faire justice. Dans le transport en commun, il n'y a aucun respect pour les passagers. Tout en considérant la culture comme l'une des plus grandes richesses du pays, Shabba critique le fait que « la musique haïtienne est très peu diffusée dans les médias » et dans d'autres lieux de divertissement. Selon lui, c'est à travers la culture que les touristes peuvent faciliter découvrir le pays. Pour cela, il croit nécessaire de valoriser la culture haïtienne dans tous les lieux fréquentés par les touristes et de mettre en place des programmes d'échanges culturels avec les autres pays de la région.

\*

\*      \*

Le Secrétaire Exécutif Louis Naud PIERRE voit dans ces échanges avec les artistes une opportunité permettant au Comité de revoir sa méthodologie de travail. A partir des recommandations formulées par les artistes, monsieur PIERRE pense que le Comité pourrait envisager d'insérer une sous-thématique sur la propriété intellectuelle dans l'axe « Identité Culturelle ». Car, dit-il, la propriété intellectuelle exige des réflexions approfondies. Il propose aux artistes la formation d'un petit comité pour accompagner tout le processus devant aboutir à la réalisation de ces états généraux.

Les membres du Comité sont unanimes à reconnaître l'importance des propositions formulées par ces artistes qu'ils considèrent comme des partenaires incontournables dans le cadre de la réalisation de ces états généraux. D'autres secteurs organisés du pays devraient prendre suivre l'exemple de ce collectif d'artistes qui a décidé de produire un manifeste, de faire des propositions à l'Etat haïtien allant dans le sens de la valorisation du secteur culturel haïtien.

## 5. LE CYCLE FONDAMENTAL, LE 22 MAI 2018



Le mardi 22 mai 2018, les membres des Comités des EGSN se sont entretenus avec des représentants de syndicats enseignants, d'associations de directeurs d'écoles, d'associations d'écoles (catholiques, protestantes, adventistes, épiscopales, anglicanes), d'ONG nationales et fondations évoluant dans le domaine de l'éducation et de syndicats de personnel administratif de l'éducation.

### 5.1. Diagnostic

#### 5.1.1. Le manque de culture du dialogue

L'éducatrice Odette Roy FOMBRUN se prononce sur la finalité de ces états généraux. Madame FOMBRUN qui vient de fêter son centième anniversaire, est une actrice importante du système éducatif. Elle affirme avoir participé aux nombreuses initiatives prises par les décideurs du pays afin d'améliorer la question de l'éducation en Haïti ; mais les résultats sont toujours décevants. « C'est très difficile, le peuple haïtien n'a pas la culture du dialogue. Quand on se réunit, on s'accuse l'un et l'autre, et on n'arrive pas à trouver un consensus. Le problème éducatif est extrêmement grave chez nous, avec les problèmes de langue. On enseigne le Créole, c'est notre langue nationale. Je suis membre de l'Académie du Créole Haïtien (AKA) ; mais nous avons un problème grave, l'enseignement se fait en Français ». Les manuels scolaires sont majoritairement en français, une langue qui n'est pas maîtrisée par l'ensemble de la population. Madame FOMBRUN croit qu'il est important de résoudre ce problème si l'on veut effectivement réformer le système éducatif.

Dans le cadre de ces états généraux, madame Dieula (éducatrice de profession) pense qu'il est indispensable de mettre l'accent sur la formation des policiers et le métier d'enseignants. Selon elle, les policiers haïtiens accusent un déficit de formation qui les rend de plus en plus vulnérables. Les policiers ne sont pas vigilants, ils utilisent leur téléphone portable,

comme bon leur semble, sur leur lieu de poste, alors qu'ils devraient toujours être sur la garde. De plus, madame Dieula attire l'attention sur le fonctionnement du transport en commun à Port-au-Prince. Les voyageurs ne sont pas en sécurité, les chauffeurs de tap-tap font ce qu'ils veulent sous l'œil complice des policiers. L'autre aspect souligné par madame Dieula est la condition enseignante. Selon elle, on ne peut pas parler d'états généraux sans questionner les conditions de travail des enseignants. De plus, elle estime nécessaire de revoir la formation des formateurs.

### 5.1.2. Le phénomène « Zokiki »

Directrice du Collège Les Normaliens Réunis, madame Nathaëlle BUTEAU attire l'attention sur le phénomène « Zokiki » et *les problèmes de corruption au niveau du système éducatif haïtien. Elle évoque le cas de certains éducateurs qui sont impliqués dans l'exploitation des jeunes (viols, détournement de mineur, etc.). Madame BUTEAU souhaite que ces problèmes puissent être abordés dans le cadre de ces états généraux : « Nous avons l'intérêt de changer le pays, pour cela, nous avons besoin de cadres bien formés. Nous devons assurer la formation de ceux et celles qui vont diriger le pays, il nous faut une école pour former ces futurs dirigeants ».*

Madame Magalie GEORGES (Confédération Nationale des Educateurs Haïtiens, CNEH) partage ses préoccupations sur la réalisation des Etats Généraux Sectoriels de la Nation. Sa première inquiétude concerne le contenu du document final, c'est-à-dire le pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès social qui sera adopté aux termes de ces assises. Dans le document final, la responsable de la CNEH craint que des techniciens décident de ne pas tenir compte des préoccupations de la population. Ce document, dit-elle, doit refléter ce qui a été discuté dans les ateliers. *En second lieu, madame GEORGES a abordé les problèmes de corruption au niveau du système éducatif où certains enseignants profitent de leur position pour abuser les jeunes.* La responsable de la CNEH estime que ces états généraux offrent l'occasion à toute la population de parler d'éducation, de réfléchir sur les principaux problèmes du pays. C'est toute la population, les éducateurs, les universitaires, les petits commerçants, qui doivent faire valoir leurs préoccupations.

L'éducatrice Caroline HUDICOURT croit qu'il faut tenir compte des initiatives qui ont été déjà prises dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'éducation en Haïti. Elle fait surtout référence au pacte sur l'éducation adopté en 2015 ainsi que d'autres documents qui ont été produits par des experts dont le rapport du Groupe de Travail créé par le Président René PREVAL. C'est également la position de Jean-Marie PIERRE, membre de la CNEH qui demande au Comité de consulter ces documents. Par ailleurs, monsieur Jean-Marie PIERRE estime que les conditions d'apprentissage en Haïti ne facilitent pas la socialisation des jeunes, arguant que dans une seule salle de classe, il peut y avoir plus d'une cinquantaine d'élèves. Léo LITHOLU (UPEP) demande à l'Etat de rapatrier le système éducatif : « Nous ne devons pas nous mentir, c'est le blanc (la communauté internationale) qui contrôle l'éducation en Haïti. Au niveau du ministère, il y a des experts qui perçoivent jusqu'à 850 dollars américains par jour ». Par ailleurs, le responsable de l'Union des Parents d'Elèves Progressistes (UPEP) critique les « Douze mesures » évoquées par le Conseiller Fritz DORVILIER qu'il considère comme « un coup de poignard pour le système éducatif ». Selon lui, on n'aurait pas dû éliminer la classe de rhéto. De plus, il souhaite l'application de la loi sur les frais scolaires votée par les deux branches du Parlement.

### 5.1.3. Le Centre de Formation pour l'Ecole Fondamentale (CFEF)

Sadrac CASIMIR centre son intervention sur la gestion du Centre de Formation pour l'Ecole Fondamentale (CFEF), créé dans le contexte de la conférence de Jomtien. Dix-neuf ans après, il existe un seul CFEF à Port-au-Prince et l'Etat n'arrive pas à respecter ses engagements d'implanter d'autres centres dans le pays. Il a également parlé des écoles fondamentales d'application – Centre d'appui pédagogique (EFA-CAP) qui devaient servir de relais entre le ministère de l'Education nationale et les départements. Monsieur CASIMIR note que l'Etat n'a pas, non plus, honoré ses engagements de construire un EFA-CAP dans chaque commune du pays. Il demande aux décideurs d'assumer leurs responsabilités pour éviter le recours à la violence comme stratégies de revendications populaires.

Markenson (Fondation Nou La) aborde les problèmes la société haïtienne à partir de la faiblesse des institutions de socialisation, à savoir la famille, l'église et l'école : « on ne peut pas parler de l'éducation en dehors de la famille. La dislocation des familles, la crise qui traverse les églises haïtiennes ont des répercussions sur l'ensemble de la société, alors que ces deux institutions ont un rôle important à jouer dans l'éducation des enfants. Il estime que les prêtres, les pasteurs protestants, les hougans devraient encourager leurs fidèles à respecter l'environnement. De plus, dit-il, les écoles gérées par les sectes religieux devraient repenser leur mode de fonctionnement.

### 5.1.4. La délinquance juvénile

D'autres intervenants évoquent des problèmes liés à la délinquance juvénile, au phénomène « Ti Sourit », à l'occupation des trottoirs par les commerçants du secteur informel et à la nuisance sonore. Selon ces acteurs du système éducatif, l'Etat devrait prendre des mesures pour remédier à cette situation.

Antonine BASTIEN (Eglise Adventiste du 7e jour) plaide en faveur de la création d'un ministère de la famille pour remplacer le ministère à la condition féminine et aux droits des femmes. Madame BASTIEN, qui parle de la nécessité de « restructurer les familles » haïtiennes, souhaite l'intégration dans le programme scolaire des cours d'éducation civique et demande au ministère de l'éducation nationale de procéder à l'évaluation des écoles et d'améliorer les conditions de travail des enseignants. « Un enseignant n'a pas besoin de faire la grève pour recevoir son salaire. Il a travaillé, il doit être rémunéré. C'est pour cette raison que personne ne veut aujourd'hui devenir enseignant, alors que c'est un métier noble ».

### 5.1.5. L'influence des ONG dans la gestion du système éducatif

Junior LEON critique le fonctionnement du Parlement et attire l'attention sur l'influence des ONG dans la gestion du système éducatif. Dans le cadre des Etats Généraux Sectoriels de la Nation, il estime que les décideurs du pays devraient penser à dissoudre la chambre des députés. *Selon lui, les parlementaires n'ont aucun respect pour les enseignants et la plupart d'entre eux sont impliqués dans des activités de corruption et de détournement de mineurs.* Monsieur DORCELY a, pour sa part, demandé à l'Etat de reprendre le contrôle du système éducatif dominé à plus de 80% par le secteur privé, les congrégations catholiques et les missions protestantes. « L'Etat devrait tout d'abord penser à assurer l'accès à l'éducation avant de parler de la qualité de l'éducation. Nous avons aujourd'hui l'opportunité d'aborder les problèmes à travers ces états généraux. Nous devons faire tout ce qui est possible pour faciliter ce dialogue afin d'établir un système équitable, nous devons donner la chance à tous les enfants qu'ils soient

des villes ou de la campagne, nous devons offrir la possibilité aux enfants de préparer leur avenir, cela devrait être l'un des objectifs de ces états généraux. Il faut une remise en question de notre système social ».

#### 5.1.6. La « bidonvilisation de l'éducation » en Haïti

Educatrice elle aussi, Dominique HUDICOURT (Fondation Ti Pa Ti Pa) parle de la « bidonvilisation de l'éducation » en Haïti. De plus, dit-elle, dans certaines écoles les enfants sont constamment victimes de violence : « Nous devons décider de quel type de citoyen avons-nous besoin, comment encadrer les enfants afin d'éviter qu'ils soient victimes de violence ». Madame HUDICOURT estime, par ailleurs, que le ministère de l'éducation n'a pas assez communiqué sur ses activités.

Un autre participant parle de la nécessité de décentraliser le système éducatif suivant les prescrits de la Constitution de 1987. Les collectivités territoriales (mairie, ASEC, CASEC) doivent s'impliquer dans la gouvernance scolaire. Il a aussi fait un plaidoyer en faveur de la valorisation des métiers manuels, de la formation des enseignants et de l'amélioration de leurs conditions de travail : « De nos jours, n'importe qui peut être professeur. Au niveau préscolaire, les programmes ne sont pas adaptés, les enfants ne peuvent pas lire. Il n'y a même pas d'espaces de loisirs dans le pays. Nous sommes enfermés dans des bidonvilles, et après on nous demande d'être de bons citoyens. L'Etat devrait penser à former des citoyens responsables, démocrates, quel que soit leur niveau d'éducation ».

Pour sa part, Jean-Robert JULIEN prône la mise en œuvre d'un programme d'éducation relative à l'environnement. Il conseille aux décideurs d'intégrer des cours sur les « savoirs locaux » dans le cursus scolaire et de développer l'éco-citoyenneté.

Il existe un problème de citoyenneté dans ce pays. C'est la lecture de Marc Anthony ALIX du Consortium des organisations du secteur privé de l'éducation (COSPE) : « Nous avons beaucoup d'individus dans le pays, mais nous n'avons pas de citoyens. Il y a un secteur important que nous devrions travailler avec eux, c'est le secteur des chefs. Comment peut-on demander à un jeune de respecter des principes qui sont constamment violés par des autorités ? » Le représentant du COSPE fait surtout référence aux conducteurs de voitures officielles qui ne respectent pas les règles de la circulation, ce qui constitue un déni de citoyenneté. « Si nous organisons les états généraux de la nation, il faut s'asseoir avec le secteur des chefs », dit-il.

D'autres intervenants ont évoqué des problèmes d'urbanisme et/ou d'aménagement du territoire au niveau des municipalités. Ils présentent Haïti comme un pays où tout est à reconstruire. Au niveau des collectivités territoriales, ils proposent la mise en œuvre de projets d'évaluation d'impact environnemental. Dans le domaine de l'éducation, ces intervenants parlent de la politisation du système éducatif. Pour réformer ce système, l'Etat devrait penser à le dépolitiser : « La politique est présente même au niveau des directions techniques. Les cadres ne sont pas assurés dans leur poste, ils peuvent être renvoyés à tout moment. Dépolitiser le système c'est l'une des conditions essentielles à la réforme de l'éducation en Haïti ». Par ailleurs, ces intervenants souhaitent une meilleure gestion du fonds national d'éducation (FNE) créé sous l'administration du Président Michel Martelly.

\*

\* \*

Evens JACQUES voit dans l'organisation de ces états généraux une initiative qui permettra à tous les secteurs d'identifier les problèmes de la société. C'est une occasion qui est offerte pour diagnostiquer le système éducatif. Toutefois, il craint que la mise à l'écart des réflexions produites dans le cadre de ces états généraux. Monsieur JACQUES a été jusqu'à se demander si l'organisation de ces assises ne constitue pas une stratégie du gouvernement qui cherche, selon lui, à détourner l'attention de la population sur les vrais problèmes du pays. Le professeur Jean Lavaud FREDERIC a apporté des éléments de réponse à ces préoccupations tout en précisant qu'il ne s'agit pas d'une démarche partisane, mais une initiative citoyenne visant à donner au pays un nouveau départ.

Pour Jean Metzger PHANORD (CEEC), « nous sommes dans une démarche éminemment politique. Tout en questionnant la légitimité des membres du Comité de Pilotage, monsieur PHANORD estime que ce Comité ne pourra pas atteindre tous les secteurs, particulièrement les plus réticents. Il considère l'organisation de ces états généraux comme une stratégie d'un pouvoir en quête de nouveaux repères. Par ailleurs, il présente Haïti comme l'une des sociétés les plus inégalitaires à travers le monde. Pour corriger cette situation, il faut des décisions politiques. Son collègue de la Commission épiscopale pour l'éducation catholique (CEEC) a fait cette même critique. Tout en considérant l'organisation de ces états généraux comme « une très bonne initiative », le représentant de la CEEC émet des doutes quant à la configuration du Comité de Pilotage : « C'est une initiative qui devrait mobiliser la nation tout entière, mais on est mal parti. Nous avons un président en perte de légitimité, mais qui décide de nommer des personnalités. Les critères de choix des membres du Comité n'ont pas été préalablement définis. Nous devrions être plus sérieux, à vous entendre à la radio on dirait que c'est l'affaire du Président, les partis politiques ne sont pas impliqués ».

Aux termes de cette rencontre préparatoire avec les acteurs du système éducatif, le Secrétaire Exécutif Louis Naud PIERRE a rappelé les principaux objectifs de ces états généraux. Il a encouragé les représentants des différentes organisations à présenter des cahiers de charge, lesquels seront pris en charge dans l'élaboration du document final.





## **6. LA FORMATION PROFESSIONNELLE 29 MAI 2018**



### **6.1. Présentation générale**

Les Comités des EGSN ont rencontré, le mardi 29 mai 2018, des acteurs impliqués dans la formation professionnelle dans le pays. Cette rencontre préparatoire vise à échanger des informations avec les représentants d'institutions œuvrant dans ce domaine et les sensibiliser sur la nécessité de participer à la réalisation de ces États Généraux.

### **6.2. Diagnostic**

Après les interventions des membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique, les invités ont fait un état de lieux du secteur de la formation professionnelle en Haïti. Responsable de l'organisation IDEJEN, madame Guerda Prévilon suggère au Comité de valoriser les rapports qui ont été élaborés par diverses institutions (organismes publics, ONG, agences internationales) dans le cadre des efforts visant le développement de la formation professionnelle en Haïti. Madame Prévilon aborde, par ailleurs, un autre aspect du système éducatif haïtien : c'est un système archaïque qui nécessite des réformes en profondeur. Il y a de nombreux jeunes qui n'arrivent pas à fréquenter l'université ou à apprendre un métier après l'obtention de leur diplôme de baccalauréat. Il faut une éducation alternative qui permettra de freiner l'exode des jeunes haïtiens vers des pays de la région comme le Brésil, le Chili ou la République Dominicaine.

**Fritz Buissereth** de l'ONG adventiste ADRA se réfère lui aussi au modèle allemand, l'un des meilleurs au monde. C'est un modèle basé sur le système dual, c'est-à-dire un système qui permet d'orienter les jeunes vers le marché du travail dès la fin de leur scolarité. **Monsieur Buissereth** affirme avoir visité plusieurs pays qui ont réussi à développer des programmes de formation professionnelle. Il croit nécessaire de « *faire un inventaire ou une typologie des professions en Haïti* » tout en précisant qu'il y a un certain nombre de métiers qui ne sont pas valorisés en Haïti. Il a aussi abordé la question de la validation des acquis de l'expérience.

#### 6.1.2. La réforme du baccalauréat haïtien

Des questions concernant la réforme du baccalauréat haïtien ont également été soulevées. Certains intervenants croient indispensable de repenser le bac haïtien afin de mieux canaliser les jeunes. Au niveau de la formation professionnelle, **Jean Gérard Pierre** (Direction de la main d'œuvre, ministère des Affaires sociales et du Travail) préconise la mise en place d'un baccalauréat professionnel à côté du bac général organisé chaque année. Le « *Nouveau Secondaire* » instauré depuis quelques années a été conçu dans cette perspective. **Le père Sonel**, l'un des responsables de l'organisation **Timoun kap Teke Chans** (Timkatec), rappelle que dans le cadre de ce programme spécial (*Nouveau Secondaire*) la question d'orientation des élèves devait être prise en compte dès la classe de troisième secondaire. Il estime qu'il y a un travail d'évaluation et de sensibilisation qui devrait être fait avant d'arriver à l'instauration d'un bac technique et professionnel dans le pays. **Le père Sonel** a aussi réagi sur la **loi régissant la formation professionnelle votée récemment par le Parlement haïtien**. Dans cette loi, il y a des articles qui traitent de l'autonomie du secteur et qui autorisent les entreprises à s'investir dans la formation. **Le père Sonel** croit important de garantir l'autonomie de l'institut national de la formation professionnelle (INFP) qui, selon d'autres intervenants, est trop dépendant du ministère de l'éducation nationale (MENFP).

#### 6.1.3. Le manque de valorisation de nombreux métiers

Ancien directeur de l'INFP à deux reprises, **monsieur Gabaud** présente l'enseignement professionnel comme un secteur négligé par les pouvoirs publics. En Haïti, de nombreux métiers (maçonnerie, ébénisterie, cordonnerie, etc.) ne sont pas valorisés, alors que la formation professionnelle est la clé du développement d'un pays. Le document qui sera adopté à la suite de ces États Généraux devrait aider, selon lui, à éradiquer les préjugés vis-à-vis de certains métiers. **Monsieur Gabaud** a par ailleurs parlé de la loi sur la formation professionnelle qui permet à l'INFP d'avoir un cadre légal. Cette loi offre l'opportunité aux collectivités territoriales de participer au développement de la formation professionnelle. Cependant, il estime que les élus locaux et les députés pourraient profiter de cette loi pour renforcer la politisation du secteur en plaçant des gens à la tête des centres de formation sur la base de clientélisme. **Monsieur Gabaud** plaide, par ailleurs, en faveur d'un partenariat entre l'État et les entreprises privées, entre les écoles professionnelles et les universités, afin de redynamiser ce secteur.

Représentant de la Chambre des métiers et de Haïti Tech, **monsieur Dérogène** estime que l'INFP accuse un déficit d'autonomie qui l'empêche de remplir convenablement sa mission. Cet organisme public fait face à des problèmes de ressources humaines et financières et ne peut, dans ce cas, s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Il présente le secteur de l'enseignement technique et professionnel comme un secteur sous-financé, les écoles et/ou centres de formation disposent de très peu de moyens, aucun système de prêts n'a été mis en place pour accompagner les jeunes qui veulent apprendre un métier. **Monsieur Dérogène** attire l'attention sur les

problèmes rencontrés par les jeunes diplômés pour accéder au marché du travail ; car il n'y a pas de politique de stage dans le pays. De plus, il n'existe pas de classification nationale d'emplois, pas d'analyse du marché de l'emploi, les normes ne sont pas standardisées, les données statistiques ne sont pas disponibles. Les centres publics disposent de très peu de moyens de fonctionnement. Il parle d'absence de volonté politique pour faire avancer les choses.

Pour sa part, **monsieur Marc Charles** s'est montré pessimiste quant à l'application du pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès social qui sera issu de ces États Généraux. Il parle d'un sentiment de méfiance totale au niveau de la population. En ce sens, il conseille au Comité de développer une stratégie qui permettra de gagner la confiance de la population. **Monsieur Marc Charles** s'est également prononcé sur le « *Nouveau Secondaire* » qui n'a pas donné les résultats escomptés. Beaucoup de jeunes ayant intégré ce programme ont du mal à passer le concours d'entrée à l'université. Il a aussi critiqué le mode de recrutement des enseignants. Dans les établissements scolaires, la plupart des professeurs n'ont pas été préparés à cet effet. Ce sont des gens qui arrivent dans le système par accident ou par nécessité. Il dénonce la politisation du système éducatif haïtien, *un système pris en otage par les parlementaires*.

#### 6.1.4. L'Institut National de la Formation Professionnelle (INFP)

Depuis sa création en 1973, l'INFP n'a pas pu remplir la mission qui lui a été confiée. C'est la lecture de **monsieur Léveillé**, l'un des acteurs importants de l'enseignement technique et professionnel dans le pays. Citant le décret de 1985 qui donne à l'INFP le plein droit pour gérer la formation professionnelle, monsieur Léveillé estime que « *nous avons raté l'occasion de doter l'INFP d'un cadre légal. La nouvelle loi (votée récemment) a été préparée à l'insu des acteurs. Même les cadres de l'INFP n'ont aucune idée du contenu de cette loi. L'enseignement technique et professionnel est traité en parent pauvre, c'est un système politisé, l'INFP est pris en otage par un groupuscule, les techniciens sont mis à l'écart, il y en a qui ont même quitté le pays, ils ne sont pas valorisés* ».

Pour monsieur Léveillé, seule la dépolitisation du secteur pourrait aider à développer la formation professionnelle, car « *ce secteur est dominé par des politiciens et bureaucrates. L'école JB Damier se trouve aujourd'hui dans une situation critique, alors que ce centre a déjà formé plusieurs générations de techniciens* ». Au cours des dernières décennies, monsieur Léveillé informe que 91 usines de production ont fermé leurs portes. Cette décision a beaucoup affecté le secteur de la formation technique et professionnelle. « *Ces entreprises qui savaient accueillir les jeunes diplômés se sont pour la plupart délocalisées. Beaucoup de métiers sont en voie de disparition depuis la libéralisation du marché. Il n'y a plus de tailleurs ni de cordonniers. Le marché est envahi par des vêtements usagés en provenance de l'étranger. Nos dirigeants commandent des costumes à l'étranger, les bureaux publics sont équipés de matériels mobiliers fabriqués à l'étranger. Cette politique de libéralisation du marché est un coup de massue pour les techniciens haïtiens* ». Par ailleurs, **monsieur Léveillé** dénonce le mauvais fonctionnement des centres publics comparable aux institutions privées de formation professionnelle.

Des écoles comme Haïti Tec et Canado Technique disposent d'infrastructures modernes pour assurer la formation des jeunes, tandis que les centres publics font face à toutes sortes de problèmes. L'INFP a raté sa mission. Sur les 500 métiers qui existent à l'échelle internationale, seulement 30 sont enseignés en Haïti. Selon **monsieur Léveillé**, le directeur de cette institution devrait être choisi parmi les spécialistes du secteur.

Un autre participant préconise la mise en place d'un programme de bourse permettant aux jeunes diplômés de se perfectionner à l'étranger. Formés dans divers domaines, ces jeunes pourraient contribuer au développement de divers secteurs comme le secteur automobile où l'État pourrait encourager la production de pièces de rechange dans le pays.

#### 6.1.5. Des problèmes d'harmonisation et de communication

Des problèmes d'harmonisation et de communication au niveau de l'État en général et du secteur de la formation technique et professionnelle en particulier ont également été évoqués. Selon un intervenant, les institutions publiques devraient travailler en synergie afin de résoudre ces problèmes. Par ailleurs, il attire l'attention sur certaines formations qui ne sont pas cataloguées dans le système éducatif haïtien. A titre d'exemple, il cite le cas de **l'Académie de police qui n'est pas répertoriée dans le système comme un centre de formation** : « *Où est ce qu'on pourrait cataloguer le métier de policier, le métier de greffier ?* » Il pense que le développement d'Haïti est une mission impossible en dehors de la formation technique et professionnelle. **Le syndicaliste Ariste Pierre** revient sur la question de partenariat entre l'État et le secteur privé afin de développer l'enseignement technique et professionnel comme c'est le cas dans d'autres pays comme le Maroc et le Sénégal. Il s'en prend au secteur privé haïtien qu'il considère comme un secteur rentier qui n'a pas créé les conditions pour faire bouger l'économie. Selon lui, l'État devrait instituer de nouvelles taxes et contraindre les entreprises privées à se décentraliser (déconcentrer) afin de permettre aux citoyens et citoyennes se trouvant dans les campagnes de bénéficier des mêmes services que ceux vivant à la capitale.

**Le syndicaliste Ariste Pierre** parle aussi des problèmes d'orientation des programmes de formation des centres professionnels selon les spécificités de chaque zone. Tout en critiquant le fait que certaines formations sont données dans des zones qui ont des spécificités différentes, il conseille aux décideurs d'effectuer des réformes en profondeur au niveau de l'INFP qui ne peut pas continuer à fonctionner dans sa situation actuelle.



## 7. L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, 5 JUIN 2018



Les Comités de Pilotage des EGSN ont rencontré, **le mardi 5 juin 2018**, des représentants et représentantes de plusieurs facultés de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) et de diverses universités privées établies à la capitale haïtienne. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la deuxième phase qui consiste à partager avec les différents secteurs des informations relatives à la réalisation de ces états généraux et à recueillir leurs points de vue afin d'améliorer les outils méthodologiques qui seront mobilisés au cours de ce grand dialogue national.

### 7.1. Diagnostic

Le docteur Robert R. Joseph (Université épiscopale d'Haïti, UNEPH) estime qu'il n'y a « pas de développement durable sans un enseignement supérieur bien organisé ». S'agissant de la réalisation de ces états généraux, le docteur Joseph croit indispensable de « créer une atmosphère de confiance à l'échelle nationale » et de développer chez les Haïtiens un « sentiment d'appartenance ». Le responsable universitaire constate que « même les fonctionnaires, quand ils ne sont plus à leur poste, laissent le pays ». Par ailleurs, le docteur Joseph plaide en faveur de la mise en place de programme de service civique obligatoire et de crédit aux étudiants. Il a par ailleurs partagé ses préoccupations par rapport au temps accordé à la réalisation des états généraux et à la finalité du document qui sortira de ce grand dialogue national. Son plus grand souhait pour les EGSN c'est la confiance et la solidarité entre tous les Haïtiens et les Haïtiennes.

Le professeur Jean Lucien Bernard, qui accompagnait Monsieur Joseph à cette rencontre préparatoire, a pour sa part abordé le problème d'analphabétisme qui constitue un obstacle majeur au développement du pays : « Il faut commencer par alphabétiser la population, nationaliser le système éducatif haïtien ». Monsieur Justin Casimir, de la Faculté des sciences

(FDS) de l'UEH, a posé des questions concernant la méthodologie adoptée dans le cadre de ces EGSN. Ses préoccupations concernent notamment le pourcentage de la population ciblée et le fonctionnement des universités. De l'avis du représentant de la FDS, si on organise des états généraux pour une petite élite, si on construit des universités pour une petite élite, on risque de se retrouver dans la même situation. Il conseille au Comité de faciliter la participation de tout le monde afin d'aboutir à une vision commune.

La méthode priorisée par l'équipe (Comité de Pilotage et Secrétariat technique) chargée de réaliser ces EGSN c'est la mobilisation de tout le monde à travers les différents secteurs qui ont des embranchements au niveau national. Le professeur Louis Naud Pierre précise que le Comité compte sur la collaboration des secteurs (associations, groupements, organisations de femmes, entre autres) afin de sensibiliser la population sur la nécessité de participer à ces assises et de contribuer à l'élaboration des cahiers de charges.

#### 7.1.2. L'engagement institutionnel

Le professeur Robert Joseph (INAGHEI) voit dans cette rencontre préparatoire « un double engagement » de la part des secteurs représentés : un engagement personnel et un engagement institutionnel. Sur le plan institutionnel, ces facultés et centres universitaires sont invités à organiser des débats à partir des dix axes thématiques retenus dans le cadre de ces EGSN. Selon sa compréhension, ces débats devront aboutir à l'élaboration de cahiers de charges prenant en compte les revendications des secteurs. Ces facultés et centres universitaires ne sont pas limités à organiser des débats sur des thèmes qui correspondent uniquement à leurs spécialités.

Le doyen de l'INAGHEI a par ailleurs posé des questions sur le délai accordé aux secteurs pour la remise des cahiers de charges et sur les moyens qui seront mobilisés pour l'organisation des débats. De plus, sur le plan administratif, il a suggéré au Comité d'envoyer une correspondance officielle et une note d'orientation qui permettront aux facultés et centres universitaires de mobiliser les différentes associations d'étudiants. Le conseiller Fritz Dorvilier a fourni quelques éléments de réponse à ces préoccupations. Tout en félicitant la Conférence nationale des éducateurs/trices haïtiens (CNEH) qui a déjà mobilisé ses nombreux membres à travers le pays, monsieur Dorvilier a précisé qu'il s'agit d'une participation volontaire, d'un engagement citoyen. Le Comité ne dispose pas de moyens pour supporter les activités organisées par les secteurs ; de plus il n'est pas demandé aux secteurs d'intervenir sur les dix thématiques. Par ailleurs, le délai accordé pour la remise des cahiers de charges est la première semaine du mois d'août, selon les précisions du docteur Louis Naud Pierre.

#### 7.1.3. La qualité de l'enseignement supérieur en Haïti

La Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire (FAMV) a été représentée à cette rencontre préparatoire par monsieur Jocelyn Louissaint. Ce dernier a posé un ensemble de questionnements sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur en Haïti. Parmi ces questions, on retient « Quel enseignement supérieur pour Haïti ? Ce choix qu'on va faire va-t-il avoir des impacts positifs sur le développement du pays ? Comment faire émerger des entrepreneurs ? Comment créer des emplois pour éviter le départ massif de nos jeunes pour d'autres pays ?

Evoquant la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur en Haïti, le représentant de la FAMV rappelle qu'il revient à l'Etat de définir avec les secteurs les priorités



du pays. Il a aussi attiré l'attention sur les problèmes d'application de la loi ainsi que sur la prolifération des universités dans le pays. Des amis ou groupes d'amis décident un beau matin de créer des universités sans aucune autorisation de l'Etat, alors que des dispositions devraient être prises pour améliorer les moyens de fonctionnement des centres d'enseignement. En ce qui concerne l'Université d'Etat d'Haïti, le représentant de la FAMV souhaite que l'accord signé récemment entre le premier ministre et les responsables de l'UEH soit mis en application. Il a plaidé en faveur de l'intégration des jeunes tout en préconisant la mise en place d'un programme de crédit aux étudiants. Monsieur Louissaint pense que les Haïtiens et les Haïtiennes devraient profiter de ces états généraux pour se mettre d'accord sur les mécanismes à mettre en place en vue d'aboutir au développement du pays. Son plus grand souhait, dans le cadre de ces EGSN, c'est la contribution de l'enseignement supérieur au développement du pays.

Représentante de l'Institut des Hautes Etudes Commerciales et Economiques (IHECE), madame Marie Yanick Damour pense qu'il faut « repenser tout le système éducatif ». La responsable d'université, qui suit l'évolution du système éducatif haïtien depuis plusieurs années, parle de dégénérescence totale. Les étudiants ne maîtrisent aucune langue vivante. Il faut adresser, selon elle, le problème du système éducatif avant d'arriver à l'enseignement supérieur. Madame Damour évoque des problèmes d'orientation des jeunes et d'organisation de la société haïtienne et plaide en même temps en faveur de l'encadrement des paysans investis dans l'agriculture. Le secteur agricole ne devrait pas être un sous-thème dans le cadre de ces EGSN. Les problèmes fonciers, l'indivision, l'accès à la terre sont des questions importantes qui méritent d'être adressées à côté des problèmes environnementaux : « Le morne l'hôpital est aujourd'hui une catastrophe annoncée. A la base de cette situation, l'exode rural. On dépeuple les campagnes pour venir en ville », alors qu'on parle de décentralisation et d'aménagement du territoire. Madame Damour, qui constate un problème d'autorité de l'Etat, fait référence à un groupe de personnes qui manifestait récemment à Pétion-Ville contre des mesures prises par des autorités pour faire appliquer la loi. Selon elle, le pays a besoin des dirigeants qui soient capables de mettre de l'ordre.

#### 7.1.4. Les problèmes de langue au niveau du système éducatif haïtien

Monsieur Edmond Sénèque (Université Adventiste) a abordé les problèmes de langue au niveau du système éducatif haïtien en général et de l'enseignement supérieur en particulier. La transmission de la connaissance devient de plus en plus difficile, on ne sait pas dans quelle langue il faut enseigner. Le représentant de l'Université Adventiste, accompagné du trinitadien Robert Liverpool (président de ce centre universitaire), s'interroge sur la valorisation des travaux produits en Créole. Il parle d'un système éducatif à deux vitesses qui forme des « analphabètes universitaires ». Pour améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et renforcer les centres universitaires, monsieur Sénèque propose la création d'un **Bureau national d'accréditation des universités**. Il estime qu'il n'est pas normal d'avoir des universités à chaque coin de rue, il faut des standards. Le représentant de l'Université Adventiste, qui appelle à un « changement de mentalité », pense que les universités haïtiennes sont en train de former des salariés à la place des entrepreneurs. De plus, dit-il, l'éducation devrait être autonome et non politisée. Il estime que l'université paie le prix de la division qui ronge tous les secteurs de la société haïtienne. L'éducation doit être au service de l'homme. Monsieur Sénèque s'est par ailleurs interrogé sur l'absence des universités de province à cette rencontre préparatoire. Le professeur Louis Naud Pierre a apporté des éléments de réponse en précisant que tous les secteurs du pays auront la possibilité de faire valoir leurs opinions, il est prévu de délocaliser les activités. Le conseiller

Dorvilier ajoute que le Comité ne peut pas demander aux responsables des universités de province de venir à Port-au-Prince pour participer à ces rencontres. Le professeur Dorvilier, qui parle de représentativité théorique priorisée par le Comité à défaut de la représentativité statistique, estime qu'il est difficile de rencontrer tout le monde. Les universités de province seront touchées lors des activités prévues dans tous les départements du pays.

#### 7.1.5. L'articulation entre les différents sous-secteurs du système éducatif

Chargée de mission à l'Université INUKA, Nadège Isidor Wèche préconise une meilleure articulation entre les différents sous-secteurs du système éducatif avant de penser à l'amélioration de la qualité de l'éducation en Haïti. Elle a aussi fait un plaidoyer en faveur de la participation effective des femmes dans les instances de décision particulièrement au sein du comité chargé de réaliser ces états généraux : « les femmes ne voient pas les choses de la même manière que les hommes », dit-elle. La représentante de l'INUKA, qui s'est également interrogée sur la finalité de ces états généraux, conseille au comité de réfléchir sur une stratégie qui permettra de mieux exploiter les résultats de cette grande consultation nationale. En réaction, le professeur Dorvilier précise que le comité a déjà rencontré les autres sous-secteurs ; une rencontre est également prévue avec les associations d'étudiants. De plus, la synthèse des réflexions produites par les secteurs sera remise au président de la République pour les suites nécessaires.

#### 7.1.6. Les EGSN

La question du « devenir des documents » (document de diagnostic par secteur et pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès social) qui sortiront de ces états généraux a suscité un important débat entre les invités et les membres du Comité. Edgard Prévilon, secrétaire exécutif de la Conférence des recteurs, présidents et dirigeants d'universités et d'établissement d'enseignement supérieur en Haïti (CORPUHA) dit craindre que les documents produits dans le cadre des EGSN connaissent le même sort que les autres pactes qui n'ont pas eu de suivi. Le conseiller Paul Gustave a donné la garantie que le Comité va tout mettre en œuvre pour soumettre les résultats de ces états généraux au président de la République qui, à son tour, prendra l'engagement d'assurer la mise en œuvre des recommandations faites par la population à travers les différents secteurs. Monsieur Magloire établit une différence entre ces états généraux et le pacte sur les collectivités territoriales qui a été élaboré lors son passage à la tête du ministère de l'Intérieur sous le gouvernement de transition. L'actuel président de la République jouit de la légitimité constitutionnelle, ce qui n'était pas le cas, selon lui, pour le gouvernement de transition. Le sort du document dépend, selon le professeur Louis Naud Pierre, de la qualité et du niveau de l'engagement citoyen. Pour sa part, le professeur Dorvilier juge légitime cette question de suivi sur laquelle les invités ont beaucoup insisté. A l'instar du secrétaire exécutif, il croit que « le sort du document dépend aussi de l'intensité de la participation. La vigilance citoyenne est nécessaire pour faciliter l'application du document ».

Jocelyne Lévy Trouillot (Université Caraïbes) questionne, elle aussi, la finalité de cette démarche et l'articulation entre les priorités du pouvoir exécutif et les résultats de ces EGSN. A l'instar de sa collègue de l'INUKA, madame Trouillot estime qu'il n'y a pas d'états généraux sans la participation des femmes. Elle évoque également des problèmes d'articulation au niveau du système éducatif haïtien tout en affirmant qu'on ne peut pas améliorer ce système sans tenir compte de ses différentes branches. L'enseignement supérieur est malade à l'instar de tout le système éducatif haïtien. C'est un système élitiste qui est basé sur l'exclusion. Même au niveau

de la région des Caraïbes, l'étudiant haïtien se sent mieux valorisé qu'en Haïti, il a des perspectives d'avenir. Madame Trouillot a attiré l'attention sur la prédominance des écoles congréganistes émergées dans le pays après la signature du concordat signé entre l'Etat haïtien et le Saint-Siège. La responsable de l'Université Caraïbes, qui croit indispensable de « désoccidentaliser l'enseignement supérieur en Haïti », informe que certains spécialistes peinent à comprendre l'influence de la France et du Canada dans le domaine de la recherche en Haïti. Dans les universités haïtiennes, les programmes de recherche ne tiennent pas compte de la réalité du pays. Elle a également abordé le problème de la discrimination linguistique évoquée à plusieurs reprises par d'autres participants, tout en rappelant que l'étudiant a le droit d'apprendre dans sa langue maternelle. Il n'est pas normal de continuer à discriminer les étudiants, il n'est pas normal que l'étudiant continue de dépenser de l'argent pour préparer son mémoire dans une langue qu'il ne maîtrise pas. L'Etat, de même que le secteur privé, n'a pas investi dans les universités. Madame Trouillot, qui parle de la nécessité de produire des réflexions sur la qualité de l'enseignement supérieur en Haïti, espère que ces états généraux puissent contribuer à changer certains mythes dans le pays.

Le professeur Janin Jadotte voit dans l'organisation des EGSN un défi. L'UEH s'est engagée, elle aussi, dans cette démarche afin de résoudre une crise vieille de plusieurs années. Le plus grand défi, selon le représentant de la Faculté des Sciences de l'UEH, c'est l'organisation de ce grand dialogue national. Le temps imparti à la réalisation de ces EGSN est trop court. Monsieur Janin indique que la première semaine du mois d'août retenue pour la soumission des cahiers de charges est hypothétique. Au niveau de la FDS, les étudiants sont en période d'examens ; de plus, quand on demande aux professeurs de participer à une quelconque activité, ils ne sont pas toujours disponibles. Il affirme toutefois qu'il va essayer de mobiliser les étudiants afin de voir ce qui est possible. Par ailleurs, le professeur Jadotte se dit sceptique quant à l'aboutissement du processus estimant que « faire la synthèse des cahiers de charges ne sera pas une chose simple ». Il indique tout de même que « le pays a besoin d'un tel exercice, même si la finalité n'est pas garantie ».

\*

\*      \*

En guise de proposition, le représentant de la FAMV suggère au comité de prévoir la création d'un mécanisme chargé d'assurer le suivi de ces EGSN : « Il s'agit d'un pacte national, on ne peut pas le laisser à la merci de ceux qui vont diriger le pays. Il faut définir les mécanismes de mise en œuvre. Les mécanismes de contrôle ne dépendent pas seulement des gouvernants, c'est tout le monde qui doit s'engager dans la même voie pour faire respecter les principes ». Le docteur Desgranges ajoute que la participation active des citoyens est nécessaire pour faire appliquer ce document. Le conseiller Paul Gustave Magloire rejoint l'idée de créer une institution porteuse des états généraux, tout en rappelant que le président de la République bénéficie de la légitimité constitutionnelle.

## 8. LE SECTEUR PRIVE DES AFFAIRES, LE 30 MAI 2018



Les Comités de Pilotage des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont rencontré, le mercredi 29 mai 2018, des membres du secteur privé des affaires parmi lesquels des représentants du Forum économique du secteur privé (FESP), de la Chambre de commerce haïtiano-américaine (Hamcham), de l'Association des industries d'Haïti (ADIH), de la Chambre de commerce et d'industrie d'Haïti (CCIH), de la Chambre d'agriculture et des professions d'Haïti (CHAGHA), de l'Association touristique d'Haïti (ATH), du Centre Haïtien de Recherche en Aménagement et en Développement (CHRAD) et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Grand'Anse (CCIGA).

### 8.1. Diagnostic

**Le Conseiller Bernard Craan**, coordonnateur du Forum Économique du secteur privé des affaires, met l'accent sur la question de prévisibilité qui est indispensable pour attirer de nouveaux investissements dans le pays. On ne peut pas parler de prévisibilité en dehors de la stabilité et de la sécurité et de la mise en œuvre d'une bonne politique publique. Selon **monsieur Craan**, la stabilité passe par le renouvellement du personnel politique. Le respect de l'échéance électorale est nécessaire pour parvenir à cette stabilité. Quant à la sécurité, elle est plutôt d'ordre physique. **Le Conseiller Bernard Craan** fait ainsi référence à la sécurité foncière indispensable à l'amélioration de l'environnement des affaires. Le titre de propriété est important pour mettre en confiance les investisseurs.

#### 8.1.2. L'insuffisance de l'épargne nationale

Par ailleurs, **Monsieur Craan** informe que le secteur privé n'est pas toujours consulté quand il s'agit de prendre des décisions concernant l'économie haïtienne. Il se réfère à ces différentes **mesures** (libéralisation de l'économie, nouveaux tarifs douaniers, etc.) imposées aux autorités haïtiennes par des institutions internationales. Le processus de modification des tarifs douaniers a été mené sans la participation du secteur des affaires. Cette attitude, peu encourageante, n'est pas favorable à l'arrivée de nouveaux investissements étrangers ni au renforcement du secteur privé haïtien. Dans les banques haïtiennes, il y a actuellement un dépôt équivalent de 4 milliards de dollars dont la banque centrale gèle à peu près 45% en réserve obligatoire. Sur les 2.2 milliards de dollars restant, seulement 30% représentant 660 millions de

dollars sont disponibles pour des investissements. Tout en estimant qu'il est impossible de créer de la richesse avec ces 660 millions de dollars, **Monsieur Craan** croit indispensable de créer les conditions nécessaires pour attirer les investissements directs étrangers. Ces préoccupations sont partagées par d'autres membres du Comité comme **le conseiller Paul Gustave Magloire** qui pense que sans l'investissement étranger on ne peut pas envisager le développement du pays.

Après les interventions des membres du Comité, les représentants du secteur des affaires ont évoqué un ensemble de questionnements par rapport à la réalisation de ces États Généraux. Ces questions concernent notamment le diagnostic de la situation générale du pays, le calendrier de réalisation des États Généraux, la méthodologie qui sera utilisée, la finalité du document de synthèse. En réaction, le Secrétaire Exécutif précise que le Comité dispose d'une note de cadrage et d'un résumé de diagnostic. Un séminaire sectoriel institutionnel sera organisé avec la participation des différents ministères et autres instances ayant produit des données sur Haïti. Il est également prévu un séminaire sectoriel professionnel. Ce qui permettra d'élaborer un document de diagnostic par secteur à côté du pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès social.

### 8.1.3. La relation ambivalente et difficile entre l'État et le secteur des affaires

D'autres intervenants ont attiré l'attention sur le « *manque de leadership* » et la « *relation ambivalente et difficile entre l'État et le secteur des affaires* » tout en évoquant la nécessité d'établir un dialogue permanent entre l'État et le secteur privé. Sur cette question, **le docteur Desgranges** a réagi en précisant que ce manque de rapport entre l'État et les différents secteurs du pays est lié à un système traditionnel. Le renforcement des institutions tant au niveau du secteur privé que du secteur public permettra de remédier à cette situation. **Le docteur Desgranges** préconise également l'inclusion de la diaspora dans le cadre de la dynamisation des activités économiques dans le pays.

Représentante du Forum économique du secteur privé (FESP), **l'ancienne ministre Martine Deverson** a partagé avec le Comité l'agenda socioéconomique du secteur des affaires, une feuille de route présentée régulièrement au Président de la République. Ce document pourrait servir de base pour un dialogue avec les secteurs sociaux comme les syndicalistes, les organisations paysannes, les petites et moyennes et entreprises. Dans ce document élaboré suivant une démarche participative, le Forum Économique définit un ensemble de priorités prenant en compte les relations commerciales avec l'extérieur, le travail décent, le cadre réglementaire. Sur ce dernier point, le Forum Économique plaide en faveur de la refonte des lois et de l'amélioration de l'environnement des affaires. La révision de la Constitution de 1987 (version amendée) est également évoquée, de même que la refonte du code pénal dont le document attend encore le vote du parlement. **Le conseiller Bernard Craan** voit dans le code pénal un outil important qui permettra de renforcer l'arsenal juridique en matière de lutte contre le blanchiment des avoirs et le financement du terrorisme.

Par ailleurs, **Madame Deverson** a parlé de manque de transparence, de prévisibilité et de concertation. Il n'y a pas de reddition des comptes alors que l'État exige aux citoyens et citoyennes de s'acquitter de leurs redevances envers le fisc. Selon elle, l'État est aujourd'hui le plus grand actionnaire des sociétés, des entreprises, car le pays dispose d'un régime fiscal qui n'est pas en relation avec les objectifs fixés en termes de stabilité économique.

\*

\* \*

Le Conseiller **Rosny Desroches** remercie le FESP pour ce document qu'il considère comme un instrument de dialogue dans le cadre de ces États Généraux. Monsieur Desroches suggère aux responsables du FESP de faire une synthèse en Créole de ce document afin de le rendre plus accessible. La suggestion d'avoir une synthèse en Créole est une bonne chose selon les membres du secteur des affaires qui promettent de travailler là-dessus.

Les membres du secteur des affaires ont par ailleurs conseillé au Comité d'insérer la réforme de la sécurité sociale parmi les axes thématiques qui seront abordés au cours de ces États Généraux. Les autres thématiques retenues sont déjà présentes dans l'agenda socioéconomique du FESP.



## 9. LES ARTISTES MUSICIENS, 14 JUIN 2018

Présidée par la **conseillère Rose Anne Auguste** et le **secrétaire exécutif Louis Naud Pierre**, cette rencontre a été l'occasion pour le Comité de présenter aux artistes les objectifs et les outils méthodologiques qui seront mobilisés dans le cadre de ces états généraux.

### 9.1. Diagnostic

#### 9.1.2. Les problèmes d'encadrement et de promotion, de sécurité sociale

Dans leurs revendications, les artistes parlent de problèmes d'encadrement et de promotion, de sécurité sociale. En Haïti, il n'existe pas de véritables promoteurs ou d'agents culturels qui sont **capables** d'assurer la visibilité des artistes et de faciliter la vente des produits artistiques. Pour résoudre ce problème, **la conseillère Rose Anne Auguste** estime que les artistes doivent s'organiser et profiter des opportunités offertes par les réseaux sociaux pour se mettre en valeur. Le secteur culturel peut apporter sa contribution au développement du pays. Pour cela, les artistes doivent s'organiser pour redynamiser ce secteur. **Madame Auguste** souhaite une large participation des artistes aux différentes étapes conduisant à la réalisation de ces États Généraux. A travers une chanson, une fresque murale, un poème, ils peuvent véhiculer des messages importants allant dans le sens de la sensibilisation de la population. Ce sera l'occasion pour les artistes de Port-au-Prince de rencontrer ceux évoluant dans les villes de province. Sur le site internet des EGSN qui sera lancé incessamment, il existe un espace permettant aux citoyens et citoyennes de participer, c'est-à-dire de faire des propositions. Ce forum virtuel est mis en place dans l'objectif de faciliter une meilleure interaction entre la structure chargée de réaliser les États Généraux Sectoriels de la Nation et les Haïtiens tant en Haïti qu'au niveau de la diaspora. **La conseillère Auguste** encourage les artistes à créer un collectif qui pourrait s'inspirer des dix axes thématiques retenus dans le cadre des EGSN pour produire des chansons. La sortie d'un album avec ces musiques pourrait être envisagée.

**Raoul Denis Jr** évoque l'absence d'intermédiaire entre les artistes et le public. Il n'y a pas de promoteur ou d'agent culturel pour assurer la visibilité des artistes. Il parle d'un rapport de domination entre les gens qui se présentent comme promoteurs culturels et les artistes qui, dans la majorité des cas, n'arrivent pas à vivre de leurs productions. Certains prétendus promoteurs exigent des faveurs sexuelles de la part des artistes féminins afin de leur permettre de participer à des événements culturels : *« Il y a un problème de promoteur culturel dans ce pays. Il n'y a pas d'écoles pour former les agents et promoteurs culturels. Les soi-disant promoteurs profitent de la production des artistes pour s'enrichir. Quand il s'agit d'artistes féminins, ils cherchent à les abuser sexuellement. Les artistes ont un cœur généreux, ils veulent écouler leurs produits »*. **Raoul Denis Jr** encourage les artistes à participer aux différentes activités prévues dans le cadre de ces EGSN afin de faire valoir les revendications du secteur artistique et de mobiliser la population à travers le territoire national : *« Il est important de profiter de la contribution des artistes pour faciliter les échanges ; mais il y a deux paramètres importants à prendre en compte : c'est la question du temps et du budget. Il faut bien planifier tout ça »*.

Rappelant que le secteur artistique regroupe des artistes de toutes sensibilités, **la chanteuse Darline Desca** suggère au Comité et au Secrétariat technique de constituer un noyau d'artistes qui pourrait participer aux différentes activités : *« il serait difficile de mobiliser tous les artistes, il est important d'identifier ceux qui peuvent participer en fonction de leur*

*disponibilité* ». Darline Desca souhaite la signature d'un protocole d'accord engageant formellement les artistes dans le cadre des EGSN.

### 9.1.3. Les problèmes d'exclusion et discrimination

Les membres du **groupe Union des Frères TwoubAkapela** évoque les problèmes d'exclusion et discrimination auxquels font face les artistes évoluant dans les quartiers défavorisés. Ce groupe, formé de quatre frères, a déjà participé à plusieurs événements culturels en Haïti et aux Etats-Unis d'Amérique. Pour **Robenson Louissaint** (membre du groupe), les artistes haïtiens sont très peu valorisés, alors que les quartiers populaires regorgent de talents qui n'arrivent pas à s'extérioriser à cause des problèmes de discrimination. De plus, ajoute **Joseph André Louissaint**, les artistes haïtiens sont obligés de faire des petits travaux à côté pour assurer leur survie.

Les artistes doivent pouvoir vivre de leurs productions. Il a aussi parlé de l'importance de la musique dans la vie d'une société, particulièrement à la suite d'événements catastrophiques. Les membres de TwoubAkapela ont aussi attiré l'attention sur la question de clientélisme au sein de la société haïtienne : « *C'est l'un des plus grands problèmes du pays. Il y a des jeunes qui ont beaucoup de potentialités, mais qui sont exclus du reste de la société à cause des problèmes de clan. C'est un problème qui existe au niveau de tous les secteurs* ».

Les problèmes évoqués par le groupe **Union des Frères TwoubAkapela** sont déjà pris en compte dans les documents de doléances présentés par le collectif « ATIS YO ». Raoul Denis Junior, qui précise que la majorité des artistes haïtiens sont conscients de ces problèmes, estime que l'État n'est pas le seul responsable de cette situation même s'il n'a pas convenablement joué son rôle. Le secteur économique, lui aussi, doit jouer son rôle.

### 9.1.4. La formation à l'intention des jeunes artistes

**Coralie Gardère de « Fondation Haïti Jazz »** salue la décision du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique de s'asseoir avec le secteur artistique et culturel dans le cadre de ces EGSN. « *Cela prouve que, pour une fois, la culture n'est pas mise à l'écart. C'est une bonne chose d'intégrer le secteur culturel. Le développement du pays doit passer par la jeunesse. La culture est l'un des secteurs sur lesquels on peut compter. La communication est aussi importante. Il faut des stratégies de communication pour faciliter l'engagement de la population* ». Haïti Mizik a déjà organisé des cycles de formation à l'intention des jeunes artistes haïtiens, mais très peu de gens ont participé à ces formations. **Madame Gardère** croit que le ministère de la Culture devrait supporter ces initiatives tout en estimant que ce ministère ne devrait pas seulement s'occuper du carnaval.

Les mairies ne disposent pas de politiques culturelles, alors que la gestion de la culture revient à la ville. Certains participants questionnent la capacité des municipalités haïtiennes à développer des politiques culturelles. Chacune des mairies du pays devrait avoir un agenda culturel, doter les quartiers d'une maison de la culture. La mairie devrait également procéder à un inventaire du patrimoine culturel de chaque quartier. Cet inventaire est indispensable si l'on veut effectivement améliorer la situation des jeunes talents qui se trouvent dans les quartiers pauvres. **Madame Rose Anne Auguste** cite, à titre d'exemple, le village Noailles (Croix-des-Bouquets) qui représente une référence en termes de production artistique. **Coralie Gardère** souhaite que les revendications du secteur culturel soient prises en compte dans le cadre de ces États Généraux. Les municipalités doivent comprendre la nécessité de se doter de service culturel



et de mettre en place des programmes visant à offrir un meilleur encadrement aux créateurs artistiques et culturels.

#### 9.1.5. Le manque d'espaces de promotion des œuvres artistiques

En Haïti, **madame Gardère** constate qu'il n'existe pas d'espaces de promotion des œuvres artistiques. Le ciné Triomphe, rénové après le tremblement de terre de 2010, n'est toujours pas ouvert au public. **Le docteur Zacharie Antoine** préconise la mise en place de programmes d'échange culturel qui permettront aux artistes haïtiens de faire connaître leurs œuvres à l'échelle internationale. Médecin de profession, **le docteur Antoine** a l'habitude d'organiser des événements culturels à Bologne en Italie. Plusieurs artistes haïtiens ont déjà participé à ces activités. Selon lui, les artistes devraient avoir un point de référence, c'est-à-dire avoir un intermédiaire qui fera le pont entre le secteur et le ministère de la culture. Le secteur privé des affaires devrait, lui aussi, apporter sa contribution dans la promotion des valeurs culturelles haïtiennes.

## 10. LE DROIT DES HANDICAPÉS, 15 JUIN 2018



Les Comités des EGSN ont rencontré, le vendredi 15 juin 2018, des personnes à besoins spéciaux ainsi que des représentants et représentantes d'organisations de personnes handicapées et d'institutions militant pour la défense des Droits des personnes handicapées. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la phase de consultation préliminaire visant à sensibiliser les différents secteurs autour de la réalisation de ces États Généraux. Ces rencontres préparatoires, débutées depuis le mois de mai, ont déjà permis au Comité de Pilotage et au Secrétariat Technique de partager avec les secteurs un ensemble de documents, dont la note de cadrage des états généraux ainsi que les outils méthodologiques qui seront utilisés durant tout le processus.

### 10.1. Diagnostic

Après les propos d'introduction **du docteur Desgranges** et la mise en contexte **du professeur Louis Naud Pierre**, certains participants et participantes ont apporté des précisions par rapport aux concepts utilisés dans le cadre la problématique du handicap. **Jean Chevallier Sanon**, président de la Fédération des associations et institutions des personnes handicapées d'Haïti (FHAIPH), exprime son désaccord par rapport au concept de « *personne à mobilité réduite* » utilisé par certains membres du Comité. Ce secteur ne regroupe pas seulement des personnes à mobilité réduite, mais prend en compte toutes les personnes ayant un handicap quelle que soit sa nature. Il serait préférable, selon d'autres participants d'utiliser le terme de « *personnes à besoins spéciaux* », mais ce terme est adapté à chaque type de handicap. Par ailleurs, le responsable de la FHAIPH suggère au Comité d'intégrer le secteur handicap parmi les groupes prioritaires à consulter dans le cadre des EGSN. De plus, il encourage les décideurs du pays à investir dans la recherche et le développement afin de faciliter la participation des personnes handicapées dont la plupart disposent de compétences qui pourraient être utiles au pays.

### 10.1.2. La question d'accessibilité

Les problèmes d'accessibilité au niveau des ERP et des quartiers précaires de la capitale et de certaines villes de province ont été évoqués par les représentants et représentantes de ces organisations. Des bureaux publics comme la Direction générale des impôts (DGI), les mairies, les églises, entre autres, ne sont pas accessibles aux utilisateurs de fauteuils roulants. La plupart des centres hospitaliers se trouvent dans cette même situation. Le pays ne dispose pas d'un système de transport public adapté aux UFR. Les députés ont déjà voté le projet de loi régissant l'accessibilité de l'environnement bâti, mais cette loi n'est pas encore en application. De plus, les participants et participantes estiment que les personnes handicapées accèdent difficilement aux partis politiques, alors qu'ils sont des citoyens à part entière. Des problèmes d'accès au logement sont également évoqués. Les personnes à mobilité réduite (handicap physique et visuel) résident dans des quartiers difficiles d'accès et éprouvent de nombreuses difficultés pour circuler dans les rues de Port-au-Prince (égouts à ciel ouvert, transport en commun inapproprié). **Charline Augustin** note que « *c'est dur pour une personne à mobilité réduite de vivre dans des quartiers qui ne sont pas accessibles* ». Elle demande à l'État de mettre en place un programme de logements sociaux au profit des personnes à besoins spéciaux.

Le problème de la protection sociale en Haïti a été évoqué par une participante répondant au nom de **Béatrice Joassaint**. La sécurité sociale devrait figurer parmi les grands axes thématiques qui seront abordés au cours de ces EGSN. Selon **madame Joassaint**, ce problème ne concerne pas seulement les personnes handicapées, mais l'ensemble de la population. En Haïti, dit-elle, le système de protection sociale n'est pas bien organisé. Les institutions publiques qui s'occupent de cette question ne jouent pas leur rôle convenablement. Il n'existe pas de loi sur le travail autonome alors que les travailleurs autonomes sont nombreux : « *Il faut une loi sur les travailleurs autonomes. Permettre à ces citoyens de cotiser afin de pouvoir accéder à la sécurité sociale quand ils seront à la retraite. Les chauffeurs de tap-tap, les mécaniciens, les petits commerçants du secteur informel, les boss maçons, doivent avoir accès à la sécurité sociale. Il faut penser à assurer les travailleurs autonomes* ».

**Béatrice Joassaint** critique la gestion centralisée de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS). Cette institution de l'État devrait être établie dans les dix départements géographiques du pays : « *L'assistance sociale doit être décentralisée, il est indispensable de prendre des dispositions pour permettre aux personnes à besoins spéciaux vivant dans le reste du pays de bénéficier d'un bon système de protection sociale. La CAS devrait profiter des possibilités offertes par la technologie pour atteindre les personnes handicapées qui se trouvent à la campagne. Il n'est pas normal de demander à une personne handicapée de venir à Port-au-Prince pour recevoir son allocation. La CAS pourrait envisager un système de virement par téléphone au lieu de demander aux bénéficiaires de se déplacer pour une pitance de 1500 gourdes. Il faut accompagner les personnes handicapées dans la dignité, ce sont des citoyens* ».

La question de protection sociale a donc été abordée différemment par les participants et participantes. Pour **Jean Chevallier Sanon**, l'État ferait mieux de s'investir dans une dynamique de productivité qui garantira l'autonomisation des personnes à besoins spéciaux. Pour cela, il croit nécessaire de rompre avec la politique d'assistanat tel que préconisée par divers secteurs. Il demande de considérer les personnes handicapées comme des citoyens et non des pauvres qui ont besoin de l'assistance. Les personnes handicapées ont besoin de pièces d'identité. Il faut développer une politique d'inclusion sociale.

**Gesnel Siméon**, responsable d'une association de personnes handicapées à Pernier (Pétion-Ville), a été jusqu'à se **demander** si l'État haïtien reconnaît cette catégorie sociale : « *Le secteur du handicap n'est consulté que lorsque les dirigeants ont besoin de justifier certaines décisions, alors que les organisations évoluant dans ce secteur font le travail de l'État* ». Selon monsieur Siméon, l'État n'a aucune statistique sur les personnes handicapées en Haïti, rien qu'à Pernier, il est difficile de préciser le pourcentage de la population vivant avec un handicap. Sur la question d'accessibilité, il estime que « *seules les personnes à mobilité réduite disposant d'un fauteuil roulant peuvent sortir dans la rue. Il y a des personnes nées handicapées qui n'ont jamais eu l'accès à un fauteuil roulant* ».

### 10.1.3. Les problèmes de discrimination

Manchot, **Estevenson Pierre-Louis** est avocat de profession. Il dit être victime de discrimination dans le cadre de sa profession : « *Les avocats handicapés sont discriminés, surtout lorsqu'ils défendent un client* ». Au niveau du système judiciaire, le droit des personnes handicapées n'est pas toujours respecté. De plus, **Me. Pierre-Louis** plaide en faveur de la mise en place d'un système de protection sociale bénéficiant particulièrement aux couches les plus démunies. L'allocation de 1500 gourdes offerte par la CAS devrait être intégrée dans ce système.

**Michaëlle Louis** et **Patricia Sénatus** (Association Femmes au Soleil, AFAS) signalent les problèmes de violence basée sur le genre, de stigmatisation et de discrimination auxquels sont confrontées les femmes handicapées. Les femmes font déjà partie des groupes les plus vulnérables du pays, et parmi cette catégorie sociale il y a un sous-groupe qui est plus vulnérable : les femmes vivant avec un handicap. Cette catégorie sociale est la plus exposée à la violence sexuelle. L'AFAS a déjà enregistré de nombreux cas de viol sur les femmes handicapées qui n'ont pas été punis par la justice : « *La police n'a jamais pris au sérieux les plaintes concernant le viol d'une femme handicapée. Ce sont d'abord des humains, elles ont droit au plaisir sexuel comme toutes les autres femmes, mais elles ne doivent pas être violées pour autant* ». **Michaëlle Louis** et **Patricia Sénatus** plaident également en faveur de la mise en place de programme de santé au bénéfice des femmes handicapées. De plus, elles estiment que les femmes handicapées sont toujours exclues lors des campagnes de sensibilisation autour de certaines maladies comme le cancer du col de l'utérus : « *Nous avons l'impression que les femmes handicapées ne font pas partie de la société. De plus, nous avons une société qui n'est pas prête à accepter la candidature d'une femme handicapée* ». A titre d'exemple, **Michaëlle Louis** cite le cas d'une naine qui se rendait à un bureau de vote pour remplir son devoir civique ; cette dernière a été chahutée par des agents électoraux.

Les personnes handicapées ont un accès limité au système éducatif. Responsable d'une école de danse pour personnes handicapées, **Sheila Privert** (OEDHH) estime que l'État investit très peu d'argent dans l'éducation de ces personnes. Haïti dispose d'un système éducatif qui met à l'écart une catégorie sociale bien déterminée. « *Il n'y a pas d'écoles pour les enfants qui ont des déficiences intellectuelles. Il n'y a pas de centres de loisirs pour les personnes handicapées. C'est une catégorie sociale qui est exclue des événements culturels comme le carnaval. L'Etat accorde très peu de moyens aux groupes formés d'artistes handicapés* ».

**Jerry Fortuné** (ASSIPHA) plaide en faveur de la scolarisation des enfants à besoins spéciaux et de la mise en place de programme d'alphabétisation pour les adultes handicapés. Il aborde aussi la question d'emploi pour les personnes handicapées. « *L'État doit prendre des mesures pour garantir l'intégration des personnes handicapées, pour faciliter le respect de leurs*

droits. Il est important de recenser les personnes handicapées, de leur donner une carte d'invalidité qui leur permettra de bénéficier des avantages sociaux ». **Jerry Fortuné** estime que les personnes handicapées sont exclues des grandes décisions concernant la nation. Il cite, en exemple, la préparation du budget de la République qui devrait être fait selon une approche participative. De plus, l'État devrait exiger aux partis politiques de recruter des personnes handicapées parmi leurs membres.

**Junel François Mercier** (non voyant) revient sur les considérations conceptuelles évoquées par d'autres participants pour expliquer les problèmes de discrimination auxquels font face les personnes handicapées. Le manque d'éducation est en partie à l'origine de la discrimination à l'égard de cette catégorie sociale. Le système éducatif haïtien n'a pas pris en compte la problématique de la défense des droits des handicapés. **Monsieur Mercier** en profite pour saluer l'initiative d'organiser les Etats Généraux Sectoriels de la Nation : « *C'est un acquis pour les personnes handicapées qui sont trop longtemps exclues. Les personnes handicapées s'acquittent de leurs redevances fiscales. Le secteur des personnes handicapées doit être consulté lors de la préparation du budget. C'est à travers les idées qu'on pourra apporter le changement au pays. Les états généraux doivent offrir l'opportunité aux personnes handicapées pour faire valoir leurs revendications* ».

**Eddy Lemaire** (Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles, SHAA) rappelle que « *la constitution de 1987 fait obligation à l'État d'assurer la scolarisation universelle de tous les enfants* ». De plus, Haïti a signé d'autres instruments internationaux qui prennent en compte le droit des personnes à besoins spéciaux. Malgré son handicap visuel, **Eddy Lemaire** dit avoir fait des études supérieures grâce à l'encadrement d'une association œuvrant dans le domaine de la défense des personnes handicapées. Ce sont des institutions qui remplissent des missions relevant de la compétence de l'État. Il plaide en faveur d'une meilleure collaboration entre l'État et ces institutions qui ont une responsabilité sociale dans le pays.

#### 10.1.4. La prise en charge des déficients intellectuels

**Rhodes Garçon**, responsable de l'association ARCHE HAITI, fait un plaidoyer en faveur de la mise en place d'une politique de prise en charge des déficients intellectuels. Depuis quinze ans, elle s'est engagée auprès des personnes qui ont une déficience intellectuelle. Elle souhaite que cette question soit prise en compte dans le cadre des EGSN. Par ailleurs, **Madame Garçon** demande à l'État d'établir un cadre légal régissant le fonctionnement des organisations travaillant avec les personnes handicapées. Ce sont des organisations qui ne connaissent pas leur statut, elles ne sont pas des ONG. En dépit de ce problème de cadre légal, l'Institut du Bien-être social et de recherches (IBESR) continue de confier des enfants à ces institutions qui ne sont pas, non plus, des foyers. La responsable de l'ARCHE HAITI a également questionné le rôle de la Commission d'adaptation scolaire et d'appui social (CASAS). Cette structure qui dépend du ministère de l'éducation nationale n'a pas pu remplir sa mission.

#### 10.1.5. La situation des enfants handicapés

**Sœur Marie Thérèse**, représentante de la congrégation Petite Sœur Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, travaille depuis 1979 avec des enfants handicapés. **Sœur Marie Thérèse** présente un tableau sombre de la situation des enfants handicapés particulièrement dans la localité de Désiré, sa zone d'intervention située dans la commune de Carrefour. La religieuse dit avoir l'impression que cette zone est réservée aux personnes à besoins spéciaux. Selon sœur Marie Thérèse, l'État devrait intervenir dans cette localité qui regorge de personnes handicapées. En

dépit des efforts consentis par de nombreux jeunes handicapés, ils n'arrivent pas à intégrer la société, la plupart d'entre eux sont obligés de laisser le pays.

Représentant du Réseau Associatif National Pour l'Intégration des Personnes Handicapées (RANIPH), **Wanito Mondésir** estime que les organisations évoluant dans le domaine du handicap doivent profiter de ces États Généraux pour renforcer leurs revendications. Selon lui, de nombreux documents élaborés dans le pays n'ont pas eu de suivi. Il souhaite que le pacte qui sortira de ces EGSN ne connaisse pas le même sort que les autres initiatives. Par ailleurs, **Monsieur Mondésir** estime que depuis la création du BSEIPH il n'y a plus de rapport direct entre l'État et les organisations travaillant avec les personnes handicapées. De plus, souligne-t-il, le BSEIPH ne dispose pas d'assez de moyens pour s'acquitter de sa mission. Le responsable du RANIPH plaide en faveur de la création d'un ministère dédié à la cause des personnes handicapées. Il a également appelé à la réhabilitation du Conseil National pour la Réhabilitation des Personnes handicapées (CONARHAN).

#### 10.1.6. Les personnes sourdes et malentendantes

Représentant de l'Association des Sourds de Lévéque (ASLH) basée à Cabaret, **Josenel Exalus** indique que les personnes sourdes et malentendantes sont à la fois victimes d'exclusion et de mépris : « *Ce sont des gens qui ont besoin de communiquer, ils savent réfléchir. L'État devrait mettre des mesures d'accompagnement au profit de cette catégorie de personne. Ils sont exclus du marché du travail. Ils dépendent totalement de l'aide des ONG* ». S'exprimant en langue des signes, **Monsieur Exalus** souhaite que les revendications des sourds soient prises en compte dans le cadre de ces États Généraux.

## 11. LE DIALOGUE VODOU-CHRISTIANISME, 26 JUI 2018



Le mardi 26 juin 2018, les membres des Comités des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) se sont entretenus avec des représentants du secteur religieux (catholiques, vodouisants, protestants, adventistes,

épiscopales) dans le but de recueillir leurs opinions, leurs propositions et de permettre une meilleure communication entre ces secteurs et leur donner également les informations nécessaires pour mieux faciliter les démarches dans le cadre des activités.

## 11.1. Diagnostic

### 11.1.1. La réconciliation de la nation avec elle-même

Les problèmes sont transversaux cela veut dire qu'on ne peut résoudre un et laisser l'autre, donc on doit s'asseoir discuter pour penser aux problèmes ensemble et après préparer un cahier de charges. En tant qu'un système, il faut résoudre tout le système sinon on aura toujours des problèmes. **Mimerose Beaubrun (Manzè), membre du comité**, affirme que c'est tout le monde qui doit s'asseoir ensemble pour réfléchir aux problèmes, pour trouver les solutions. Il ne faut pas se concentrer uniquement sur les problèmes des églises mais sur les problèmes que confrontent le pays parce que pour le moment nous faisons une rencontre préparatoire.

Selon **Monsieur Rubens Télémaque de AJAV**, l'idée de cette rencontre *c'est de permettre à la nation de se réconcilier*, il pense que c'est l'haïtien qui doit résoudre le problème du pays et pour que cela se fasse il faut que lui en tant que vodouisant soit capable de résoudre son problème avec le chrétien catholique. Les EGSN ne sont pas pour le gouvernement mais pour le pays. Il faut mettre de côté nos problèmes pour résoudre le problème du pays car on a beaucoup de frustrations dans la société et tout cela provoque l'incapacité de s'asseoir ensemble et de dialoguer. Le vodou a un problème qui l'empêche d'évoluer, c'est un groupe stigmatisé. Il faut poser ces problèmes. Il cite en exemple que le budget du ministère des cultes est reparti pour un petit groupe et d'autres n'en trouvent rien. Il nous faut nous asseoir ensemble pour résoudre les problèmes entre nous à savoir dans les différents secteurs religieux (lakou, protestante, catholique, etc.) pour résoudre d'abord le problème de vivre ensemble. Les EGSN doivent avoir comme objectif pour parler des problèmes réels. Il ne croit pas dans la démarche : « al chita lakay li pou travay sou kaye chaj ». Mais c'est de réunir tous les secteurs pour débattre sur les problèmes. Il souhaite également que des suivis se fassent avec les EGSN et il souhaite savoir si les EGSN aborderont les problèmes en profondeur.

### 11.1.2. Le problème de leadership dans le vodou

**Monsieur Henry Claude Sinéus de MINOKANDHA**, quant à lui, pense que nous avons besoin des leaders dans le secteur du vodou, car il nous manque des gens qui veulent participer et rester dans la vérité avec nous, on ne veut plus rester dans le mensonge. Nous les vodouisants, il n'y pas d'harmonie entre nous. C'est à nous de sortir dans cette zone misérable mais il nous manque de l'encadrement.

**Monsieur Jerry Benjamin (Soukri)**, témoigne que *le problème du pays est culturel, un pays ne peut pas se développer ainsi*. Il pose la question: Est-ce que ce pays peut s'adapter dans la réalité anthropologique comme peuple ? Est-ce que nous formons des citoyens pour Haïti ? Quel type de citoyen formons-nous ? Quel système éducatif voulons-nous? Peut-on **parler** de l'Etat laïque ? Il a dit que l'église est l'un des facteurs de division. Son père l'a abandonné parce qu'il est vodouisant. Il voit des gens qui sont assis sur des ordures et quand on leur parle, ils disent avec Jésus tout va bien. Est-ce qu'un pays peut avancer ainsi ? Est-ce que la constitution est adaptée à la réalité sociologique de notre pays ? Il a pris beaucoup d'autres exemples de société qui utilisent leur tradition pour développer leur pays comme le Cuba, la Chine dans le

système sanitaire. Selon le principe ZAKA (tout ce qui est dans notre environnement peut servir dans notre communauté) c'est ainsi que nous les vodouisants avons agi.

Père Fritz Désiré de L'église Episcopale d'Haïti se demande pourquoi l'assemblée est Œcuménique ? **Fritz Dorvilier** : souligne que notre dénominateur commun c'est la citoyenneté, l'esprit des EGSN ce n'est pas une querelle de chapelle. Ce n'est pas un dialogue entre deux groupes divisés mais un dialogue entre tous les groupes. Au-delà de la question identitaire, est ce qu'on ne peut pas vivre ensemble ? Est-ce qu'on ne peut pas développer un esprit de tolérance ? Pour nous mettre d'accord sur le respect de la foi, s'asseoir ensemble pour adresser le problème du pays. Œcuménisme c'est par rapport au pays. Il mentionne qu'il y aura des ateliers avec la participation de tous les secteurs. Ce sera des tables de dix (10) personnes représentant tous les secteurs, chaque personne aura à se prononcer sur la gouvernance du pays. Ce sera un espace de dialogue entre tous les groupes organisés. **Père Fils Désiré**, répond pour dire que l'œcuménisme est un fait chrétien (christianisme), c'est une démarche du christianisme pour réconcilier avec lui-même. S'asseoir avec le vodou, l'Islam, ne fait pas l'œcuménisme. Il voulait être clair là-dessus. Le concept est chrétien, il souhaite toutefois l'atterrissement positif de la démarche. Il fait aussi remarquer que dans l'esprit des gens, le vodou c'est la sorcellerie (mauvaise compréhension du vodou).

**Père Fils Désiré** prend l'exemple des gens qui vont au Chili par crainte des vodouisants (ils auraient pu utiliser l'argent investi pour se rendre au Chili à d'autres fins, c'est-à-dire pour créer une activité économique. Les gens n'évoluent pas dans une zone par peur d'être détourné, ou persécuter, tout cela renvoie dit-il à des problèmes culturels. Comment peut-on vivre ensemble pour que les vodouisants et les chrétiens sachent qu'ils sont des frères. Il faut faire l'éducation des gens pour qu'ils comprennent, si on ne le fait pas ils penseront toujours qu'on peut leur détourner. Comment le peuple haïtien peut devenir un vrai peuple ? L'Etat a remis au secteur privé le système éducatif, si on veut résoudre le problème de l'éducation ce n'est pas l'église qu'il faut le remettre mais c'est à l'État de reprendre le contrôle du système.

### 11.1.3. Les écoles congréganistes dans le paysage éducatif haïtien

**Mambo Marie Jeanne : Secrétaire BAVOK**, déclare que son lakou promet de participer. Elle dit que le problème se trouve dans le système éducatif. Les écoles congréganistes sont celles qui donnent les meilleures éducations, lorsqu'un vodouisant envoie son enfant à ces écoles, quand l'enfant revient il dit que le vodou est le diable. L'éducation doit se faire une autre façon, il faut apprendre aux enfants les traditions culturelles parce que Jésus est pour l'Occident. Ce sont les chrétiens et les vodouisants qui provoquent cette peur. Le vodouisant accepte tout le monde et respecte tout le monde. Si le chrétien fait l'éducation des fidèles, ils comprendront le vodou n'est pas le diable. Il faut qu'il ait un travail qui se fasse pour qu'on arrête de persécuter les vodouisants. C'est le chrétien qui rend le vodouisant plus fort. Il faut que chaque religion éduque leur fidèle. En ce sens, il faut d'abord commencer à ne pas diaboliser le vodou.

**Monsieur Eroid Josué : Directeur Général de l'Ethnologie**, émet qu'on ne fait pas de guerre de religions, il faut qu'on continue à s'asseoir ensemble pour apprendre de l'un et de l'autre. Nous avons un problème d'ignorance, nous ne respectons pas le droit à la différence. La société a besoin de tout le monde c'est pour cette raison on est différent. Nous n'acceptons pas la différence de l'un et de l'autre. Pour que la renaissance culturelle soit possible, il faut mettre de côté les clivages et pour penser au pays. Beaucoup de gens qui souffrent de l'Alzheimer, on les bat pour dire qu'ils sont des diables. C'est le problème de l'éducation qui le provoque. Vous



coupez les arbres parce que vous dites, que le diable habite là-dedans (il faut une loi sur l'environnement), il faut transcender, quelqu'un est mort, vous dites qu'il était habité par un mort du sida. Les EGSN doivent permettre d'établir un bon système d'éducation du côté du vodouisant, chrétien, musulman pour que tout le monde se retrouve là-dedans, parce qu'il y a un problème de tolérance dans ce pays ; le vodouisant doit être capable de vivre avec le protestant, il faut aller de l'avant. Il faut qu'il ait une loi qui interdit qu'on cite le nom des héros de l'indépendance dans les prêches religieux. Ainsi dans un cahier de charge pour donner une définition d'Haïti, créer des haïtiens pour Haïti et avoir la tolérance pour les autres.

#### 11.1.4. La discrimination en matière de subvention des églises

**Carl Henry Desmornes de la Planète Créole** se demande : Est-ce qu'on a regardé quel est le rôle de l'Etat dans le cadre des EGSN ? Quelle est la place que l'Etat donne à l'église ? Il faut savoir que fait l'Etat pour donner au citoyen l'importance qu'il mérite dans la société. L'Etat favorise un petit groupe et met les autres à l'écart. Il célèbre la fête des chrétiens. L'Etat doit cesser de subventionner certaines églises (religion) s'il ne peut pas le faire pour tout le monde car c'est **notre** argent des taxes qu'il utilise. **Le Père Fils Désiré** reprend pour dire qu'on est un peuple de marron, qui aime faire le dilatoire, parler beaucoup et ne pas agir. Si le gouvernement n'assume pas sa responsabilité, on n'ira nulle part. Ce n'est pas en parlant beaucoup qu'on arrivera à résoudre les problèmes, ni religion, c'est à l'Etat de prendre sa responsabilité dans la question éducation, sécurité, santé, environnement car dès qu'on est en Haïti il faut prendre des précautions pour ne pas être malade. **Père Rigal Buscal de l'église épiscopale d'Haïti** précise qu'il aime le dynamisme mais il faut canaliser les problèmes de l'éducation, en ce qui nous concerne tout le monde dans le pays devrait aller à l'école car on a un grand problème d'éducation et le modèle d'éducation qu'on a n'est pas le bon. On vit dans un pays où personne n'aime soi-même, si on ne s'aime pas on ne pourra pas aimer l'autre. Les pauvres et les riches vivent de la même manière. On peut constater tout le monde veut laisser le pays (les pauvres en Chili et les riches en Amérique du Nord). Il faut une véritable prise de conscience pour éviter de philosopher. Dans toute société c'est l'éducation, et, c'est l'éducation qui doit commencer à la base. Il faut éduquer sur l'environnement, il faut apprendre à s'aimer. Il faut une prise de conscience. Les pauvres et les riches meurent de la même façon, le système de santé n'est pas bon. Les riches s'arrêtent à Bernard Mevs pour attendre à ce qu'un avion vienne leur transporter. C'est un pays qui a une eau qui coule pour l'emmener jusqu'à la mer. L'essentiel pour moi c'est l'amour du prochain, c'est le bien. Vous les vodouisants vous devez bien parler pour bien informer.

\*

\* \*

A la fin de la rencontre, **Rubens Télémaque**, conçoit, qu'il y a eu beaucoup d'initiatives qui ont été prises et n'ont jamais pu donner de résultat, il propose qu'on commence à résoudre d'abord les problèmes de cellules qui existe dans la société, lui donner du temps pour réconcilier le vodou en soi, car toutes les religions ont des problèmes, il faut leur donner du temps pour se réconcilier avec elles-mêmes. Pour le professeur **Fritz Dorvilier** : il faut trouver un consensus, et non être agressif, pour participer au dialogue dont la finalité avec l'ensemble des revendications est de trouver une meilleure solution pour la gouvernance du pays. Pour **Mme Rose-Anne Auguste**, le comité n'écarte aucun secteur ; il a rencontré les vodouisants dans d'autres départements également ce n'est pas uniquement à Port-au-Prince. Les EGSN ne pourront pas

forcer les gens à venir, des invitations sont faites à tous les niveaux, c'est aux invités eux-mêmes de décider s'ils veulent venir ou non. Donc tous les **vodouisants** qui participent au forum comme première étape, ont la responsabilité de former les gens et leur donner les outils pour travailler. **Jean Claude Desgranges**, termine pour dire que le plus grand problème dans notre société c'est la division en ce sens que peut-on faire ensemble pour changer l'image du pays malgré les différences ?

## 12. LE SYSTEME DE SANTE, 19 JUILLET 2018



Le Secrétariat Technique d'organisation des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) a organisé, le jeudi 19 juillet 2018, une séance de travail avec des représentants de la commission nationale de réforme du système de santé et des services hospitaliers, créé il y a une année par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Jovenel MOÏSE. Cette commission a pour mandat d'étudier et de recommander toutes mesures susceptibles de faciliter la réforme de la santé et des services hospitaliers dans le pays, en vue du bien-être physique et mental de la population.

### 12.1. Diagnostic

#### 12.1.1. La couverture universelle en santé

La commission nationale de réforme du système de santé et des services hospitaliers est composée de onze personnalités et s'investit d'un mandat de douze mois pour effectuer son travail. Sa méthodologie de travail, présentée par le **docteur Carl FRANÇOIS**, s'organise de la manière suivante : diagnostic du système de santé, identification des acteurs du système, organisation d'ateliers de discussion avec ces acteurs afin de peaufiner son diagnostic. Cette méthodologie a permis à la commission d'aborder des questions liées à la disponibilité des médicaments, aux ressources humaines, à l'organisation des services, à l'accès aux systèmes d'informations et à la gouvernance.

La commission, qui a pu couvrir les six composantes du système de santé haïtien, préconise une vision de réforme qui prend en compte *la couverture universelle en santé*, c'est-à-dire de rendre accessible les services de santé à toute la population. La

commission n'a pas seulement établi un diagnostic du système, elle a également travaillé sur les mécanismes de financement de la santé en Haïti, tout en précisant que 56% du budget de la santé viennent de l'étranger. A l'heure actuelle le pays dispose de 7 000 professionnels de santé alors qu'il en faudrait 27 000 pour faire fonctionner son système, soit un manque à gagner de 20 000.

#### 12.1.2. Le financement des services de santé

La question d'aujourd'hui est de savoir comment financer les services de santé pour une population d'environ 12 millions d'habitants. La commission propose deux mécanismes de financement qui seront gérés par une caisse nationale : un système d'assurance maladie pour les gens évoluant dans le secteur formel (qui sont solvables) ceux du secteur informel qui sont solvable à travers un prélèvement de salaire de 6%. Les secteurs solvables, c'est-à-dire qui ont la capacité de payer représentent 3.5 millions d'habitants, tandis que la commission identifie 8.5 millions qui ne peuvent pas payer. Ces personnes non solvables devraient être prises en charge par l'Etat. Une contribution de 300 gourdes par secteur (base théorique) est donc nécessaire. **Le docteur Carl FRANÇOIS** précise que la commission n'a pas été conçue pour représenter toutes les tendances du secteur de la santé, elle n'avait pas pour objectifs de recueillir les opinions des citoyens. Ce travail revient aux instances chargées de réaliser les États Généraux sectoriels de la nation.

Le conseiller technique **Creutzer MATHURIN** revient sur la question du financement de la santé en demandant si les 3.5 millions de gens considérés comme solvables peuvent à eux seuls couvrir l'ensemble des besoins. Mais **le docteur Carl FRANÇOIS** précise qu'à partir de la mutualisation l'État peut faciliter la couverture de ceux qui n'ont pas la capacité de payer. En Haïti, l'État dépense annuellement 8 dollars par habitant pour les besoins en santé, tandis qu'en République Dominicaine et à Cuba, les dépenses en santé par habitant sont de l'ordre de 160 dollars et 330 dollars respectivement. Donc, le niveau d'investissement en matière de santé est très faible en Haïti. Le mieux serait d'avoir un système de financement endogène qui permettra à tout le monde de bénéficier des services de santé, comme c'est le cas dans des pays comme le Canada, la France, etc.

#### 12.1.3. La médecine traditionnelle

Le conseiller technique **Jean-Marie THEODAT** a demandé si la médecine traditionnelle a été prise en compte dans le cadre du travail de la commission. Il s'est aussi interrogé sur la place de la santé materno-infantile et l'identification des déterminants du système de santé en Haïti.

**La conseillère Rose Anne AUGUSTE** a abondé dans le même sens tout en insistant sur la nécessité de bien identifier les déterminants, c'est-à-dire de tenir compte de l'environnement social et la santé. Elle a évoqué des controverses en matière de gestion du système de santé en Haïti tout en attirant l'attention sur les différentes approches en concurrence qui ne permettent d'assurer la couverture universelle en santé de la population. Tout d'abord, elle parle de l'approche conventionnelle préconisée par l'OMS qui ne tient pas compte des facteurs sociaux dans le cadre de la mise en place des programmes de santé publique. Tenant compte de la réalité haïtienne, **Madame**

**AUGUSTE** se demande si cette approche est la meilleure pour apporter des réponses aux problèmes du système de santé. Elle a aussi parlé de l'approche d'inégalités sociales prônée par le courant de *Zanmi Lasante* du docteur Paul FARMER et les centres GHESKIO qui promeuvent une approche d'épidémiologie conventionnelle. Les facteurs structurels vont à l'encontre de l'approche conventionnelle de l'OMS. **Madame AUGUSTE** croit indispensable de tenir compte des problèmes structurels, d'identifier les déterminants afin de mieux articuler les réponses à apporter. Si on ne réfléchit pas sur les vrais déterminants on ne pourra pas trouver de solutions durables aux problèmes du pays. La commission doit identifier le système de santé le plus approprié à la réalité du pays. D'un autre côté, **madame AUGUSTE** parle d'absence de cours d'éducation sexuelle dans les écoles ; cela pourrait aider les jeunes à savoir quel comportement adopté, comment gérer leur santé sexuelle et reproductive. Des questions concernant la prise en compte de la santé mentale, l'espérance de vie à la naissance, le nombre de médecins par habitants, le coût moyen des soins de santé en Haïti, le salaire moyen d'un médecin, le profil social du médecin haïtien, ont également été adressées à la commission.

Concernant la santé mentale, **la conseillère Rose Anne AUGUSTE** croit important de valoriser les ressources locales. **Elle** demande à la commission de tenir compte de tous ces aspects dans le cadre de toute politique de réforme du système de santé.

En réaction, **le docteur Ewald Jeune JOSEPH** précise que la médecine traditionnelle n'est pas négligée dans le travail de la commission, les facteurs sociaux ont également été pris en compte. En ce sens, dit-il, une analyse sociologique a été réalisée. La commission a défini les préalables à la réforme et a pu tenir compte des déterminants. L'accent a été mis sur les aspects techniques du système de santé. Selon **le docteur JOSEPH**, les EGSN pourront compléter le travail de la commission à partir des revendications et propositions de la population. Sur la question concernant la santé materno-infantile, **le docteur Ewald Jeune JOSEPH** a précisé que la commission a fait un travail qui lui a permis de dégager une vision globale basée sur la couverture universelle en santé, c'est-à-dire qui permettra aux Haïtiens et Haïtiennes d'avoir accès à la santé où ils se trouvent sur le territoire national et quelle que soit leur condition sociale. La réflexion de la commission est donc générale, elle n'est pas spécifique sur les programmes de santé. En matière de gouvernance, la commission dit ne pas savoir qui fait quoi. Donc, il existe un problème de gouvernance du système de santé, la politique publique en matière de santé n'est pas claire. En termes de financement, la commission fait état d'un manque d'articulation au niveau du système. Il n'y a pas d'articulation entre les différents domaines (santé, éducation, etc.).

\*

\* \*

**Le docteur Garnel MICHEL** a pour sa part souligné que le travail de la commission peut être renforcé à partir des données collectées auprès de la population dans le cadre des États Généraux Sectoriels. Il croit nécessaire de travailler en synergie afin d'aboutir à des résultats satisfaisants. **Le docteur MICHEL** précise, par ailleurs, que la commission ne dispose pas de système d'informations permettant d'identifier les maladies ; le pays a donc besoin d'un bon système d'informations.

### 13. BIOTECH<sup>57</sup> HAÏTI, 27 JUILLET 2018



L'espace Biotech Haïti a rencontré le Comité de pilotage et le Secrétariat technique des États Généraux le 27 juillet 2018 et en a profité pour présenter le projet biotechnologie au développement d'Haïti. Ce projet a pour objectif « *L'application à des organismes vivants des principes scientifiques à la transformation de matériaux vivants ou non-vivants aux fins de la production de connaissances, de biens et de services* ». Il résulte d'un mariage entre la science des êtres vivants (biologie) et un ensemble de techniques nouvelles issus d'autres disciplines.

#### 13.1. Pertinences pour Haïti

Selon le président de cette organisation, Dr. Zacharie Antoine, il estime que les biotechnologies jouent un rôle important dans le secteur des industries de la santé. Pour ce biotechnologue pharmaceutique, il a expliqué que la biotechnologie joue un rôle émergent dans les secteurs de l'environnement, de l'agriculture et aussi l'agroalimentaire.

Zacharie a profité pour élaborer sur les différents types biotechnologies dont la biotechnologie verte, très présente dans le domaine agricole, permettant de diminuer d'engrais et pesticides en rendant les plantes plus résistantes aux maladies. La

---

<sup>57</sup> La Biotechnologie est un ensemble des techniques, méthodes et procédures basées sur les techniques de génie génétique avancées qui peuvent être utilisés pour modifier des organismes ou des parties d'organismes pour la production de biens et services pour le bénéfice du genre humain. Il a été souligné que les pays du tiers monde ont besoin de l'application de technologies émergentes, particulièrement la biotechnologie, en vue d'atteindre un développement intense et durable.

biotechnologie rouge est utilisée dans le domaine de la santé pour découvrir, tester et produire de nouveaux traitements. Il y a aussi la biotechnologie blanche (domaine industrie), la biotechnologie bleue (domaine de la biodiversité marine), la biotechnologie jaune (domaine de la protection de l'environnement) et surtout la biotechnologie orange qui s'intéresse au domaine de la pédagogie, ayant pour objectif de fournir un accès et créer des matériaux et des stratégies pour le développement des activités éducatives, l'enseignement et la diffusion.

#### 13.1.1. Les différents types d'application

L'application et l'utilisation sécurisée de la biotechnologie moderne dans l'agriculture, la santé, la médecine vétérinaire, végétale, tout en contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, peuvent contribuer à l'amélioration du bien-être et la croissance économique au bénéfice d'Haïti.

Une autre application de la biotechnologie est la production du « Bio gaz » qui serait très utile par la valorisation des ordures ménagères. Le biogaz est un gaz produit par la fermentation de la matière organique en l'absence d'oxygène. On parle également de « Méthanisation » car ce biogaz est composé principalement de méthane. Combustible, il constitue une source d'énergie renouvelable. La germination relative au méthane est un processus biologique qui contribue à la dégradation des matières organiques mortes en éléments simples gazeux et minéraux.

Compte tenu de la réalité sociopolitique haïtienne, l'État haïtien pourrait se lancer dans la filière de Biocarburants et de trouver une opportunité de se tourner vers les énergies renouvelables comme beaucoup de pays d'Afrique et d'Asie du Sud Est.

#### 13.1.2. Perspectives

De vastes perspectives d'applications s'ouvrent aux biotechnologies. Elles suscitent de grands espoirs dans le domaine de la santé et de fortes interrogations dans celui de l'agriculture et de la production alimentaire en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés. Elles proposent des solutions à de nombreux défis (médicaux, environnementaux, agricoles, etc.), en offrant de nouvelles perspectives : la capacité de comprendre, de prévoir, de transformer et de créer. Cette puissance, sans commune mesure, est une formidable boîte à outils pour innover.

L'espace BioTechHaïti espère vivement que l'équipe des États Généraux Sectoriels de la Nation contribuera à la promotion de cet effort de recherche à travers l'opinion publique pour une évaluation et des suites jugées nécessaires.

## 14. LE SECTEUR PROTESTANT, 30 JUILLET 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont rencontré, le lundi 30 juillet 2018, des représentants d'Églises protestantes venus de plusieurs régions du pays. Présidée par **la conseillère Eugénia Romain**, cette rencontre préparatoire a réuni des pasteurs, prédicateurs et laïcs représentant des missions, des **associations**, des ligues de pasteurs entre autres intervenant dans divers domaines comme l'éducation, la santé, notamment.

La rencontre avec le secteur protestant n'a pas suivi la même démarche méthodologique qui a été utilisée pour les autres secteurs. Sur proposition de la Fédération Protestante d'Haïti, les participants et participantes ont été invités à réfléchir sur cinq thèmes majeurs : l'éducation, la santé, la gouvernance politique, l'identité culturelle et l'économie. Après avoir travaillé pendant une quarantaine de minutes sur ces thématiques, ils ont désigné des rapporteurs pour présenter les résultats de leurs réflexions.

### 14.1. Diagnostic

#### 14.1.1. L'identité culturelle

Le groupe qui a réfléchi sur l'identité culturelle a été représenté par **le pasteur Jean Ouston Lestin** de la Ligue départementale des Pasteurs de la Grand-Anse. Les membres de ce groupe font état de crise identitaire grave qui sévit au sein de la société haïtienne et déplorent le fait par certains secteurs de réduire la culture haïtienne au vaudou. Ils disent reconnaître toutefois que le vaudou est un élément de la culture haïtienne. Ces représentants du secteur protestant ont également abordé la question du bilinguisme (Français, Créole) dans le système éducatif haïtien tout en préconisant l'introduction de l'Anglais, comme langue étrangère, dans le cursus scolaire afin de



permettre aux jeunes Haïtiens de mieux s'ouvrir sur le monde, de pouvoir bénéficier des opportunités offertes à l'échelle internationale.

S'agissant des États Généraux sectoriels de la nation, le groupe qui a travaillé sur l'identité culturelle estime que « *nous ne pouvons pas décider à la place du peuple pour le peuple* ». Ce groupe dit attendre des instances chargées de réaliser les EGSN une grille de questions qui leur permettra de mieux discuter avec les fidèles autour de l'élaboration des cahiers de doléances. Les membres de ce groupe disent espérer que leurs revendications et propositions soient prises en compte dans le document de diagnostic par secteur prévu. Ils disent souhaiter que les documents qui sortiront de ces États Généraux reflètent les principales revendications de la population. Aux termes de ces États Généraux, ils croient nécessaire d'organiser un référendum afin de permettre à la population de pouvoir s'exprimer sur l'avenir de ces documents. Enfin, les membres de ce groupe estiment que le travail du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique ne doit pas être limité dans le temps : « *Il faut du temps pour faire un bon travail* ».

#### 14.1.2. Education

Le groupe qui a travaillé sur l'éducation a été représenté par **madame Keztia Henri Durand** de l'église méthodiste. Ce groupe a évoqué la nécessité de doter le pays d'une « *école républicaine* » accessible à tous les enfants d'Haïti, qu'ils soient de la ville ou de la campagne. Il a aussi attiré l'attention sur l'importance de l'enseignement fondamental tout en dénonçant un certain déséquilibre au niveau de la petite enfance : « *dans les écoles publiques, il y a deux niveaux tandis que dans le privé il y a trois niveaux. Il faut résoudre ce problème* ». Ce groupe plaide en faveur de la formation des maîtres, de la mise en place de technique d'enseignement moderne, de la réforme curriculaire et de la lutte contre la déperdition scolaire. Les membres de ce groupe ont par ailleurs appelé à la dépolitisation du système éducatif et à la mise en œuvre d'une politique de manuel scolaire. Ils ont dénoncé une forme d'injustice sociale dont sont victimes les écoles protestantes. Selon eux, ces établissements scolaires ne bénéficient d'aucune subvention de l'État, alors que l'État favorise les écoles catholiques. Les membres du groupe qui ont réfléchi sur l'éducation ont enfin prôné le renforcement de l'instruction civique et morale dans les écoles afin de mieux former les citoyens de demain.

#### 14.1.3. Economie

La gouvernance économique est l'un des thèmes abordés par les représentants du secteur protestant. Représenté par **le pasteur Guichard Saint-Julien**, ce groupe qui a rappelé que l'économie joue un rôle fondamental dans le développement d'une société, plaide en faveur d'une gestion rationnelle des ressources de l'État. Pour les membres de ce groupe, il faut une rationalisation sur la base de l'efficacité et de l'équité. Une politique économique prenant en compte la valorisation de la production nationale est nécessaire. Pour cela, les membres de ce groupe parlent de la nécessité de mécaniser (moderniser) l'agriculture, de multiplier le volume de production, de permettre aux plus vulnérables d'avoir accès à un salaire équitable. *La question du salaire minimum doit être abordée différemment selon ces responsables protestants qui conseillent aux décideurs du pays de prendre des mesures draconiennes afin d'assurer le bien-être collectif de la population en permettant aux couches les plus pauvres d'avoir un salaire raisonnable.*

#### 14.1.4. Gouvernance du système de santé

Le groupe qui a travaillé sur ce thème a été représenté par **monsieur Jérémie Mervil**, attaché de presse à la Fédération Protestante d'Haïti. Tout d'abord, ce groupe a mis en avant la contribution des missionnaires dans le domaine de la santé : « *L'aide des missionnaires a permis d'offrir des soins de santé à la population particulièrement dans les zones les plus reculées du pays* ». Les responsables d'associations et de missions protestantes ayant réfléchi sur la gouvernance de la santé ont également fait un diagnostic de la situation sanitaire du pays, tout en déplorant l'absence de projet global de santé en Haïti. Les jeunes médecins haïtiens formés en Haïti ou à Cuba ont dû s'installer à l'étranger, alors que la plupart d'entre eux étaient des boursiers de l'État qui n'arrivent pas à intégrer le système. Le budget alloué au financement de la santé demeure insuffisant. Ces leaders protestants parlent également de l'insuffisance des infrastructures sanitaires, d'absence de texte de loi régissant le fonctionnement des compagnies d'assurance et de la disparition des services d'hygiène publique. Dans le monde rural, les habitants doivent parcourir plusieurs kilomètres à pied pour se faire soigner en ville à cause de l'absence de structures sanitaires dans leurs communautés. Ces représentants d'églises protestantes plaident en faveur des réformes en profondeur dans ce domaine tout en demandant à l'État de doter le pays d'une politique publique de santé afin d'offrir des services de proximité à la population. En plus de la construction des infrastructures sanitaires et de la disponibilité des services, cette politique doit tenir compte de l'encadrement des personnels de santé (un meilleur salaire pour les médecins, le personnel infirmier et autres agents du système), de la formation des jeunes médecins afin d'avoir des spécialistes dans tous les domaines liés à la santé. Ils préconisent également la mise en œuvre de programme d'éducation à la santé au profit de toute la population. Le groupe qui a réfléchi sur la gouvernance du système de santé souhaite, par ailleurs, que les états généraux sectoriels de la nation ne soit pas une initiative pour calmer les tensions politiques. Les pasteurs et laïcs disent espérer que les documents qui sortiront de ces États Généraux tiennent compte des principales revendications de la population.

#### 14.1.5. Gouvernance politique

Juriste de profession, **Gilbert Monézil** a fait office de rapporteur pour le groupe de chrétiens protestants ayant réfléchi sur la gouvernance politique. Après avoir défini l'État à partir de trois éléments-clés (territoire, population et langue), ce groupe a fait un diagnostic du système politique haïtien en énumérant les autres régimes politiques qui existent à travers le monde (présidentiel, parlementaire, centralisé, fédéral, etc.). C'est un système hybride qui combine des caractéristiques du régime parlementaire et présidentiel. A la question « *quel système le plus approprié à la République d'Haïti* », ce groupe qui croit nécessaire de procéder à un changement de régime propose un système présidentiel avec un président et un vice-président.

Tout en prônant le renforcement des collectivités territoriales, les représentants d'Églises protestantes optent pour l'élection d'une seule personne à la tête d'une mairie en éliminant les conseils municipaux. Cela pourrait contribuer non seulement à la réduction des dépenses publiques mais aussi à éviter des problèmes de divergences au sein des conseils municipaux. Les responsables d'associations et de missions protestantes

ont par ailleurs plaidé en faveur du renforcement des institutions publiques et des réformes en profondeur au niveau du système éducatif. S'agissant du renouvellement du personnel politique, ils demandent à l'État de bien organiser le système (électoral) en respectant les échéances électorales. Ils disent souhaiter l'émergence d'une opposition constructive, une opposition éclairée, qui est force de proposition.

Par ailleurs, les pasteurs protestants et laïcs engagés dénoncent le manque de réflexion et l'absence de participation dans l'élaboration de la loi de finances (budget). Dans le domaine de la justice, ils évoquent des problèmes de nomination des juges et plaident pour une justice équilibrée et accessible à tous les citoyens tant dans l'espace urbain que dans le milieu rural. Tout en préconisant des réformes au niveau de l'administration publique, ces responsables religieux demandent à l'État de prendre des mesures pour combattre le népotisme et encourager l'intégration des personnes compétentes au niveau des institutions publiques.

**Le pasteur Sylvain Exantus**, Président de la Fédération Protestante d'Haïti (FPH), a salué l'initiative d'organiser les états généraux de la nation. Cette démarche doit permettre aux Haïtiens et Haïtiennes de faire un examen de conscience, de se mettre d'accord sur un pacte de gouvernabilité pour les prochaines années. Le pasteur Exantus, qui plaide en faveur d'une société haïtienne basée sur l'équité et la justice sociale, indique que le secteur protestant a une grande contribution à apporter dans le développement du pays. Il renouvelle l'engagement des associations et missions protestantes à contribuer à la réussite de ces États Généraux. Les ligues de pasteurs, les associations et missions protestantes vont se réunir pour élaborer des cahiers de doléances qui seront soumis au secrétariat technique d'organisation des EGSN.

## 15. L'INVESTISSEMENT PUBLIC, 3 AOÛT 2018



Le Secrétariat Technique d'organisation, accompagné des membres du Comité de Pilotage des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN), a organisé ce vendredi 3 août 2018 une séance de travail avec la Banque de la République d'Haïti (BRH) sur les initiatives pour la promotion des investissements publics et privés, nationaux et internationaux.

### 15.1. Diagnostic

#### 15.1.1. L'appauvrissement du pays

Après la mise en contexte du secrétaire Exécutif, la parole a été accordée à **l'économiste Fritz Duroseau**, membre du Conseil d'Administration de la banque centrale. Ce dernier a centré son intervention autour des 4 grandes missions légales de la BRH, à savoir la conduite de la politique monétaire, la supervision bancaire, le banquier et le caissier de l'État et le responsable des systèmes de paiement. Tout d'abord, monsieur Duroseau a rappelé que la politique monétaire est censée contribuer, de manière indirecte, à la croissance économique sur le long terme. Au cours des cinq dernières décennies, il a fait état d'une progression démographique qui est supérieure à la croissance économique, donc le pays s'est appauvri.

Aujourd'hui le revenu per capita annuel en Haïti oscille autour des 800 dollars, tandis que la République Dominicaine qui n'avait pas 1 000 dollars vers les années 1990 s'approche aujourd'hui des 7 000 dollars. **Fritz Duroseau** croit nécessaire de s'inspirer de l'expérience des Dominicains car, dit-il, c'est un pays qui progresse énormément sur

le plan économique, social et humain. Haïti vit une situation d'épargne nationale négative ; ce qui implique, en fait, une bonne partie de ce qui est consommé par le secteur privé et le secteur public est financé par l'épargne excédentaire d'autres pays. Cette épargne excédentaire est orientée principalement vers des financements humanitaires, l'épargne privée excédentaire qui nous vient sous forme de transfert de la diaspora et sert pour financer les besoins familiaux, des dépenses de consommation et qui amène à l'importation. Plus précisément, plus de deux tiers de ce qui est consommé en Haïti provient de l'extérieur. Quand on parle de secteur porteur, des études réalisées depuis plusieurs années ont pu identifier un ensemble de secteurs compétitifs de l'économie ou de secteurs à fort potentiel. Ce sont des secteurs qui devaient être priorisés, les autorités devraient articuler les politiques appropriées pour développer ces secteurs. Il a cité d'autres études comme le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) et le document élaboré en 2009 par **le Professeur Paul Collier**. Le représentant de la BRH estime nécessaire de capitaliser sur ces expertises pour articuler les politiques publiques afin d'arriver à une valorisation de ces secteurs dans le but de réduire la dépendance du pays par rapport à l'extérieur ; ceci implique un ensemble de vulnérabilités par rapport aux chocs externes, notamment les chocs de prix. Il croit important de réduire les vulnérabilités de l'économie haïtienne par rapport aux chocs externes.

#### 15.1.2. L'importation

La première mission de la BRH, à savoir la **conduite de la politique monétaire**, vise essentiellement la stabilité des prix. Cette politique monétaire est toutefois tributaire d'un ensemble de variables sur lesquelles la BRH n'exerce aucun contrôle. La première variable, mentionnée par ce responsable de la banque des banques, ce sont les chocs externes, car la balance commerciale du pays est déficitaire de 3 milliards de dollars par an, alors qu'avant le séisme du 12 janvier 2010 le pays importait environ 1.9 milliard de dollars de marchandises par année. A la faveur des flux importants d'aide humanitaire à la suite de cette catastrophe, ces importations sont passées à environ 3.5 milliards de dollars. **Monsieur Duroseau** précise que ce supplément d'importations financé par l'aide externe n'a pas trop d'impact sur le taux de change. De plus, les habitudes de consommation du pays demeurent inchangées parce que les flux d'importations continuent à augmenter. On s'approche aujourd'hui vers 3.8 à 3.9 milliards de dollars d'importation avec une balance commerciale déficitaire de 3.8 milliards d'importation. La deuxième variable dont est tributaire la politique monétaire est le financement monétaire du déficit budgétaire. C'est un financement qui est inflationniste (inflation : perte de pouvoir d'achat et d'appauvrissement de la population). Il y a très peu de recours au financement monétaire lorsque le pays dépend de l'aide externe. Le grand défi c'est vraiment d'augmenter l'assiette fiscale.

Quand on parle de l'élargissement de l'assiette fiscale, il faut penser à la fois à capter des ressources à partir de l'assiette fiscale potentielle qui est disponible sur le terrain (une partie de l'économie demeure informelle, il y a moyen de capter des ressources supplémentaires) ; mais le plus grand défi c'est de permettre à l'investissement public de jouer le rôle de catalyseur des investissements privés. Par exemple, en termes d'indicateur économique aujourd'hui, on a les Bahamas 23 000 dollars de revenu per capita, Chili 16 000 dollars, la République Dominicaine 7000 dollars, Jamaïque 10 000

dollars. Tous ces pays ont opéré des réformes institutionnelles, légales pour améliorer l'investissement public de manière à permettre à l'investissement national de jouer son rôle de catalyseur. Le ratio investissement public sur PIB en Haïti est relativement élevé, plus élevé que la République Dominicaine. Ce ratio n'a pas trop d'impact sur les investissements privés.

### 15.1.3. La précarité des ressources publiques

**Fritz Duroseau** admet que le pays se trouve dans une situation où les ressources publiques sont précaires. Donc il y a lieu de renforcer la cohérence des politiques publiques de manière à maximiser l'impact de l'investissement public sur l'investissement privé. L'un des facteurs à corriger selon lui est le problème de cohérence des politiques qui est l'un des indications de faiblesse de l'économie. Lorsque nous sommes dans une situation où les ressources publiques sont précaires, il y a lieu de renforcer la cohérence des politiques afin d'améliorer l'impact des investissements publics sur les investissements privés. L'État dépense à un niveau qui excède les ressources disponibles, quand cela arrive, la liquidité qui est créée par le financement provoque l'augmentation des prix. *On a également la demande de biens et services venant de l'étranger qui produit des effets, lorsque cela arrive, il induit des pressions sur le marché des changes. Lorsque nous dépensons au-dessus de ce niveau de transfert privé, sur le marché des changes on observe une demande excédentaire de dollars par rapport à l'offre de dollars ou l'augmentation du marché de change. La BRH, face à ce cas de figure, est obligée d'utiliser ses instruments de politique monétaire. Elle injecte des dollars pour atténuer les effets d'offre et de la demande des devises et utilise des instruments de gestion de liquidité.*

La supervision bancaire est la deuxième mission de la banque centrale. A ce niveau, **Fritz Duroseau** informe qu'il n'y pas à s'inquiéter. Toutefois, il y a quand même certains défis à relever. La BRH a un rôle de banquier et de caissier de l'État. Il y a des réformes en cours. Elle est responsable du **système** de paiement de l'État. A côté de ces défis, le système financier local est connecté aux systèmes financiers internationaux. C'est pourquoi l'État haïtien est obligé de se pencher sur la problématique de blanchiment des avoirs et du financement du terrorisme. La BRH est l'un des maillons de la chaîne qui constitue cette infrastructure de lutte contre le blanchiment des avoirs. Il ne faut pas prendre ce risque à la légère, car l'argent sale implique des impacts néfastes sur l'ensemble de la société. Il y a aussi des impacts potentiels au niveau du système financier. C'est un grand chantier pour l'État.

**Fritz Duroseau** a aussi parlé de la contribution à la Croissance Economique du pays. Il s'agit des mécanismes financiers indicatifs mis en œuvre par la banque centrale en vue d'impulser cette croissance de l'économie. Il a entre autre cité le projet Kay Pam qui sera étendu aux autres banques commerciales du pays. C'est une fenêtre d'opportunité mise à leur disposition pour financer l'immobilier à un taux ne dépassant pas 10%. Un mécanisme du même genre est mis à la disposition des parcs industriels comme la loi HOPE. Ceci a impulsé l'investissement direct étranger dans le secteur textile. Devrait-on penser à élargir ces programmes à d'autres secteurs productifs, comme l'agriculture ? C'est un élément clé dans la réduction de la dépendance du pays envers l'extérieur, mais c'est un secteur très risqué, vulnérable aux aléas climatiques. La probabilité du risque climatique est très élevée pour Haïti. L'assurance récolte devrait

être la priorité numéro 1 du pays. La BRH doit transférer 25% de ses profits au MEF. Les institutions de microfinance encourent des pertes énormes quand il y a des aléas naturels.

**Fritz Duroseau** informe que depuis 2014, avec le support de la Banque mondiale, la BRH a élaboré une stratégie d'inclusion financière avec un volet éducation financière et un accès au crédit des plus **défavorisés**. Qui dit inclusion financière dit inclusion uniquement. Qui dit crédit, dit confiance (relation entre le créancier et le débiteur). Cette relation est établie à partir de l'historique de crédit (bancaire) du débiteur. Il faut que cet historique soit disponible. Or il y a en même temps des besoins d'approfondissement financier. Il se révèle aussi dans ce cadre de figure que la taille des entreprises haïtiennes évoque certains problèmes. L'audit externe coûte excessivement cher. C'est un chantier néanmoins sur lequel la BRH travaille. De plus, la loi sur la microfinance n'a pas encore été votée. Des institutions financières, comme Fonkoze, ne sont pas encore régularisées par la BRH, parce que la loi sur la microfinance n'a pas été votée. La stratégie d'inclusion financière et la mission de paiement de la BRH confrontent alors des difficultés.

Autre élément soulevé de la problématique a trait au mécanisme qui doit faciliter le paiement sans recourir au cash. Cette plateforme de paiement va réduire le recours au cash, et être branchée au **système** national dont le but est de réduire le coût des transactions financières. Cette plateforme sera connectée avec les plateformes de paiement internationales.

#### 15.1.4. La disparité entre la croissance démographique et la croissance économique

Fritz Duroseau fait état de la disparité entre la croissance démographique et la croissance économique qui est un autre facteur important. C'est un constat qu'on a vécu au cours des cinq dernières décennies. Depuis les 50 dernières années, cependant on s'est appauvri. Il nous faut créer un climat favorable à l'investissement direct étranger et à l'investissement local. Il faut dégager les consensus nécessaires autour de l'attente de cet objectif. La cohérence des politiques publiques aussi. Il faut s'inspirer des modèles d'autres pays qui ont eu une stratégie de croissance axée sur la production. Lorsqu'un État ne dispose pas de ressources suffisantes, il n'a pas la capacité de contrôler son territoire, il doit avoir une stratégie de conquête de la maîtrise de son territoire. C'est un triste constat affirme-t-il.

Des cadres du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ont participé à cette séance de travail. Ils ont surtout abordé des questions relatives à l'incohérence dans la planification de l'économie. Le MEF en est bien conscient. Ils ont parlé des différentes réformes en cours au niveau de la politique fiscale, dans le budget 2018-2019 dont il est possible d'identifier certaines mesures visant à stimuler la production locale. On constate aujourd'hui que la production locale ne peut satisfaire la demande. L'une des façons pour corriger cette tendance est de faciliter la production à travers l'application de mesures décourageant l'importation (le droit de douane). Il y a un travail en cours entre la douane et le MEF sur le tarif consolidé. Sur le plan institutionnel, l'ensemble des ministères et autres institutions travaillent en synergie. Un groupe de travail sur le climat des affaires a été lancé. Des projets de loi sont en cours. Il existe un travail sur les projets de loi pouvant avoir un impact sur l'économie globalement avec les instances concernées pour arriver à faire voter ces lois.

Il s'agit de voir comment harmoniser les interventions pour obtenir de meilleurs résultats. L'idée aujourd'hui c'est d'identifier les potentiels qui existent pour les explorer et les transformer en des acquis de rendement.

Le problème de cohérence des politiques publiques a également été soulevé par le représentant du Ministère des Affaires Etrangères. Selon les représentants du MAE, il est difficile de canaliser l'aide venant de l'étranger. Le rôle de coordination échappe au MAE (qui ne dispose pas assez de marge de manœuvre). La diplomatie des affaires était un thème nouveau pour le pays. Au niveau de la direction économique du MAE, il y a des cellules de suivi. Le MAE ne dispose pas de statistiques sur le nombre d'investisseurs étrangers arrivés. La directrice du Centre de Facilitation d'investissement (CFI), **Tessa Jacques**, a parlé de la question d'images. Haïti n'a pas bonne presse à l'étranger. Quand on parle d'investissement direct étranger, il y a un problème d'images. Elle parle de manque d'actions concrètes pour soutenir l'amélioration du climat des affaires en Haïti. Le code des investissements de 2002 devrait être revisité. Les parcs industriels sont saturés, on prend deux ans pour construire un bâtiment. Le Cadre légal désuet et le problème de sécurité foncière doit être résolu.

Intervenant sur la question concernant l'inclusion fiscale et les financements innovants, **la conseillère Rose Anne Auguste** se demande si l'espace intersectoriel entre la BRH, le CFI, le MAE, le MEF est effectif par rapport à la diplomatie des affaires. En bref, est-ce que cet espace d'échanges existe ? **Fritz Duroseau** a répondu que dans la stratégie nationale d'inclusion financière, la BRH est un maillon de la chaîne. Dans cette perspective, elle joue un rôle de secrétariat technique. Il y a d'autres institutions publiques qui sont impliquées. Sur la diplomatie des affaires, **madame Tessa Jacques** (Directrice du CFI) dit l'avoir discuté avec le MAE. La volonté est là, mais pas encore opérationnel. On est à l'étape d'élaboration de savoir comment s'y prendre. **Le conseiller Fritz Dorvilier** a exprimé des préoccupations par rapport à l'absence de banque de crédit agricole souvent évoquée par les participants aux forums départementaux. Tandis que **Mimerose Pierre Beaubrun (Manzè)** s'est attachée à connaître le rôle de la BRH en ce qui concerne les structures qui doivent être mises en place pour arriver à faire ce développement économique si nécessaire au pays. **Monsieur Duroseau** rappelle que la BRH a des missions légales et institutionnelles. Les recherches de financements alternatifs pour favoriser la croissance économique durable. L'investissement public doit jouer un rôle de catalyseur de l'investissement privé. Ce qui n'est pourtant pas le cas en Haïti. La finance, en effet, suit les opportunités viables. Il faut intégrer les problèmes fonciers pour résoudre le problème de financement agricole. Les conflits terriens malheureusement affectent le financement agricole. Le plus grand problème est aussi les aléas naturels. Pour prévenir les aléas naturels, cela nécessite des coûts.

Par ailleurs, **le conseiller Fritz Dorvilier** questionne l'augmentation du taux de change et le rôle de la BRH dans le contrôle du marché des changes. En réaction, **Fritz Duroseau** informe que la BRH a pris des mesures pour essayer de contenir la dépréciation de la gourde, elle arrive à réduire le rythme à travers ces mesures. Il croit que les problèmes structurels doivent être résolus pour avoir une monnaie stable et établir une stratégie de développement du pays.





## 16. LE SECTEUR TRANSPORT, 6 AOUT 2018



Des membres des Comités des EGSN ont rencontré, le lundi 6 aout 2018, les représentants des syndicats du secteur de transport public dans le cadre des rencontres avec les secteurs vitaux du pays.

### 16.1. Diagnostic

#### 16.1.1. L'accessibilité des routes

Membre du Comité de Pilotage, l'ex-ministre **Paul Gustave Magloire** précise que cette rencontre vise à avoir un regard général sur le secteur du transport qui est un secteur d'activité très important dans l'économie d'un pays. En temps normal, il représente en moyenne 10% de l'activité économique d'un pays. Pour lui, la plus grande demande : c'est l'équipement, mais ce secteur nécessite des routes, en termes de capacité d'avoir plus d'investissement. Les principales revendications touchent au niveau de l'accessibilité des routes, et des matériels d'entretien. Il se trouve que l'on n'accorde pas souvent de l'attention aux revendications de ce secteur. Une journée de grève des syndicats du transport pourrait perturber, à la fois, le système politique et le système économique d'une société. On pourrait éviter une grève si on avait pris les bonnes décisions. C'est un secteur qui crée de la richesse et qui a beaucoup de demande. En effet, les EGSN ont pour rôle de faciliter le dialogue afin de faire l'évaluation des différents problèmes constatés et jouent un rôle de facilitateur pour sortir avec un document d'entente afin de trouver une solution à tous les problèmes mentionnés. C'est le moment de formuler les questions, poser les problèmes et réfléchir sur des solutions appropriées.

Le professeur **Fritz Dorvilier**, membre du secrétariat exécutif, précise que l'organisation des rencontres se fait sur la base de dialogue, pour penser sur les intérêts communs et les mettre dans l'ensemble pour faire la liaison avec les autres secteurs. On ne peut pas penser l'intérêt du pays en dehors de l'intérêt particulier. Les groupes

organisés sont aussi importants. C'est une réflexion globale, ce n'est pas une réflexion exclusive sur le secteur transport. Comment le secteur du transport, de la santé, de l'environnement du pays fonctionne, la manière dont le pays est gouverné ; c'est tout cela l'objectif des EGSN afin d'avoir une vision globale, des réponses systémiques globales, et proposer des solutions systémiques pour avoir une solution globale sur l'ensemble des problèmes à résoudre à court et à long terme.

## 16.2. L'introduction anarchique des motocyclettes

Représentant de l'Association des Propriétaires et Chauffeurs d'Haïti (APCH), le syndicaliste **Williams Aristide** présente le secteur du transport en Haïti comme un système archaïque. Il n'y a pas beaucoup de réflexions produites pour changer ce système. On parle d'embouteillage, de variation des prix de l'essence. Cependant il y a deux aspects de la question pour Haïti : éducation et transport qui devraient aller de pair. Il faut déconcentrer le système avec l'introduction du système de transport ferroviaire comme le train. Il faut moderniser le transport, c'est un mariage, c'est-à-dire assurer la formation des conducteurs, régulariser le transport notamment avec l'introduction anarchique des motocyclettes ; comment reconstruire le pays en introduisant le transport ferroviaire, quand cela engendre un autre problème, s'agissant de la question foncière ou l'expropriation ? Comment le secteur du transport pourrait-il être modernisé ? Quel type de véhicules (voiture) importés ? Les voitures usagées venant de l'extérieur ou voitures « pèpè » qui envahissent le pays. Est-ce qu'on ne peut pas construire ces véhicules en Haïti ? Formation : recyclage des chauffeurs et la formation des chauffeurs. Comment réorganiser les auto-écoles. Régulariser la délivrance des permis de conduire. Faut-il un bureau de transport ou un ministère de transport ou une Secrétairerie de transport. Comment transporter les marchandises en provenance de la campagne (il faut revoir le mode de transport des produits alimentaires) ? Comment transporter les bétails ? La façon de transporter les produits peut occasionner des maladies. Le Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) doit être présent dans le secteur du transport. Il faut une commission de vérification des moyens de transport des produits alimentaires. Il faut former les chauffeurs, il faut une loi, des balises. Monsieur Aristide prend l'exemple de Brooklyn à New Jersey et de Carrefour à Pétiion-Ville. Des poubelles dans les véhicules de transport. Dans le cadre des EGSN, il faut réfléchir sur un modèle de transport pour le pays. Quand on construit des maisons, il faut prévoir des parkings. Le transport est aussi vaste que l'éducation. Il faut un système d'Assurance-transport pour les conducteurs.

## 16.3. La modernisation du transport

En guise de proposition, le représentant de l'APCH recommande de moderniser le transport, faire de lui un secteur transversal ; résoudre les problèmes d'égouts ; assurer la sécurité publique. Il faut une ligne téléphonique disponible pour recevoir les plaintes, construire des maisons avec des parkings ou encore créer des garages publics. La modernisation du secteur du transport doit être accompagnée de la mise en place d'un système d'assurance-maladie pour les chauffeurs.

Le syndicaliste **Duclos Bénissoit**, en dépit de son scepticisme sur la finalité des EGSN, croit nécessaire d'y participer afin de faire valoir ses préoccupations par rapport au fonctionnement du système de transport en Haïti. La crainte c'est de rester uniquement dans le dialogue sans action. Pas étonnant qu'il y ait des lois qui ne sont jamais votées

depuis 10 ans. Monsieur Bénissoit estime que « nous vivons dans un pays où le transport n'existe pas. L'image du transport c'est l'image du pays ». Il a été jusqu'à se demander si l'on peut continuer à vivre dans un pays qui n'a même pas un système de transport. Pour en venir aux propositions, il révèle qu'il y a une commission pour la modernisation du transport qui a déjà fait un travail à ce niveau. Il conseille aux EGSN de s'asseoir avec cette commission. Il faut un système de régulation du transport. Le transport maritime est régulé par la SEMANAH, le transport aérien par l'OFNAC, pourtant le transport terrestre n'a pas de système de régulation. Il faut un organe régulateur pour examiner en même temps la problématique du transport qui doit assurer la mobilité sociale. En termes de problématique, il faut voir la question légale (loi 4 avril 1979, amendé du 26 mai 2006 traitant de la gestion du transport en Haïti (comme le processus d'achat d'un véhicule). Il n'y a pas de structure de régulation, ce qui cause une quantité importante de vieilles voitures fonctionnant dans le pays. L'Etat est responsable parce qu'il en tire des taxes.

Duclos Bénissoit se réfère à l'accord signé le 13 mai 2017 entre le gouvernement et les syndicats de transport sur la fixation des prix de l'essence. Selon lui, l'Etat n'a pas respecté cet accord. Donc, il parle de source d'inquiétudes lorsque l'Etat ne respecte pas ses engagements. Il évoque aussi les problèmes de l'OAVCT qui ne fonctionne pas parce que les employés ne sont pas satisfaits du mode de fonctionnement. Nous avons un Etat irresponsable. *Les citoyens, lors d'un accident, résolvent leurs différends par des moyens alternatifs, parfois violents.* Le syndicaliste dit constater que les Dominicains sont très présents dans le secteur du transport en Haïti, alors que cela est impossible pour les transporteurs haïtiens d'intervenir dans ce domaine en République Dominicaine. Il pense que ce sont des questions fondamentales dont il faudrait aborder dans le cadre des EGSN.

Du point de vue technique, il y a des véhicules en circulation de fabrication très ancienne, des véhicules qui datent de 1983. Les syndicats avaient proposé à l'Etat de mettre des fonds disponibles pour créer des sociétés de transport. Un accord a été signé en ce sens entre l'Etat et les syndicats ; mais l'Etat n'a jamais respecté cet accord. Duclos Bénissoit continue à expliquer que les passagers sont transportés comme des sardines. Un véhicule qui a été conçu pour transporter 14 personnes selon la loi et techniquement ne peut le faire et pour ce qui nous concerne, on transporte 18 personnes et aucun responsable n'a pipé mot et tout cela pose un problème de formation des chauffeurs, dans ce sens, il faut que le système soit organisé. Depuis douze ans, il n'y a plus d'inspection. Ce système ne fonctionne plus, les véhicules ne sont pas inspectés. Les garages ne sont pas certifiés. La certification des garages pourrait contribuer à l'inspection des véhicules. Les gaz consommés (vendus) sont de mauvaise qualité. Il faut un organe de régulation pour embrasser tous ces problèmes.

Au niveau d'infrastructures : c'est un grand problème. Duclos Bénissoit signale que lors de la construction du boulevard Jean Jacques Dessalines, il y avait 100 000 véhicules à Port-au-Prince on est à 800 000 aujourd'hui toujours les mêmes routes, c'est-à-dire pas de nouvelles routes construites. Avec le phénomène de l'exode rural, apparaît un autre problème : l'explosion démographique à Port-au-Prince, et ceci depuis 1986. La route de Pétiion-Ville allant à Kenscoff construite sous l'occupation américaine depuis 1915, jusqu'à présent c'est la même route, il n'y a pas d'amélioration. Il y a environ 1.5 million de motocyclettes en circulation qui ne sont pas toutes régularisées, c'est un manque à gagner pour l'économie du pays, pas de permis pour toutes ces motocyclettes,

pas de plaque d'immatriculation, pas d'assurance. Il existe des policiers corrompus qui donnent des documents aux usagers pour fonctionner presque chaque trois mois donc l'Etat n'est pas au courant, ou encore cet argent ne rentre pas dans la caisse de l'Etat. Les problèmes dans le secteur du transport sont nombreux alors si on a la volonté, il y a beaucoup de chose qui peuvent se faire et si on veut faire un pays, faisons-le !!! C'est le président Jovenel Moïse qui a mis sur pied les EGSN, si vous pensez que tout ce que vous faites c'est pour la galerie, dépenser de l'argent de l'Etat et ne faites rien avec ces documents ou informations, n'essayez plus de nous contacter, ne nous appelez plus parce qu'on ne reviendra pas.

Duclos Bénissoit a cité tant d'autres facteurs qui ne sont pas favorables au développement de ce secteur comme les gens qui sont sur le trottoir, beaucoup de véhicules usagers et les mêmes routes. Pour monsieur Duclos, c'est un problème gouvernemental, il serait mieux de fermer le pays pour le repenser. Il se dit prêt à accompagner les représentants des EGSN, pour poser les problèmes afin d'aboutir à de bons résultats. On est prêt à apporter notre collaboration mais pas dans n'importe quelles conditions. Il faut que le président écoute ce qu'on a dit et commence à les mettre en application. A ce titre, **Louis Naud Pierre** rappelle que dans le guide de l'élaboration des cahiers des secteurs, le processus à suivre c'est de poser les problèmes, trouver les solutions et prendre les engagements. En somme, ce sont les citoyens qui prendront leur engagement pour donner suite aux propositions faites.

#### 16.4. La situation de désespoir des transporteurs

Le syndicaliste **Thomas Camille** a partagé, lui aussi, ses préoccupations. Il y a un cri de désespoir dans le secteur du transport. Selon lui, 60% des conducteurs se trouvent dans cette situation de désespoir. Comparer le système de transport haïtien aux autres pays, c'est un secteur qui va disparaître d'ici à 2020 si rien n'est fait. Il parle de problème de contravention (abus des policiers) au plus offrant, les chauffeurs n'ont plus de permis et paradoxalement la DGI n'a pas le contrôle des blocs de fiches qu'on donne au niveau de la circulation par rapport à la réalité dans la rue. Cela veut dire cet argent n'arrive pas dans la caisse de l'Etat. Donc si l'Etat ne trouve pas d'argent, le secteur ne sera pas renforcé. La mairie ne fait pas son travail et il n'y a pas de gares routières, avoir une ligne de départ et une ligne d'arrivée. On peut voir tout le monde agir et gérer leurs affaires. Thomas Camille dit souhaiter que les revendications des syndicats du transport soient prises en compte dans le cadre de ces ESGN ; car les chauffeurs doivent avoir de meilleures conditions de travail. Il a aussi parlé des problèmes environnementaux à Port-au-Prince qui ont des conséquences sur le fonctionnement du système de transport. La ravine Bois de Chêne représente un défi, elle peut bloquer en une fraction de seconde la sortie sud (Martissant) de Port-au-Prince.

**Montès Joseph**, membre de la Commission Nationale pour la Modernisation du système de transport en commun, se montre, lui aussi, très sceptique quant à la finalité de ces états généraux sectoriels. Très dubitatif, monsieur Joseph estime que, vu l'état actuel du pays, les EGSN ne peuvent pas se réaliser sur une période de six mois. Une initiative de ce genre a déjà été prise par le Groupe des 184 qui devait aboutir à l'adoption d'un Nouveau Contrat Social. Beaucoup de discussion ont été faites tant à l'intérieur du pays qu'au niveau de la diaspora, des propositions ont été faites à la nation, et un document a

été proposé à la nation et pour enfin aboutir à rien car de 2004 à 2018, on ne sait pas ce qu'est devenu ce document. Montès Joseph tient également à rappeler que le gouvernement de Lamothe a lancé un dialogue sous l'obédience de l'Eglise catholique, beaucoup de choses ont été dites et rien n'a été fait et maintenant en 2018, sous l'administration du président Jovenel Moïse, on a les états généraux sectoriels de la nation. Selon Montès Joseph, les EGSN sont mal partis. Il n'y a pas de patron sans ouvriers, ces deux secteurs sont importants dans le pays. Il estime qu'il y a des secteurs qu'on ignore dans le pays et pourtant qui sont des forces incontournables dans l'avancement de la société.

De l'avis de Montès Joseph, *le secteur du transport n'existe que de nom*. Car légalement, il n'y a pas de loi qui réglemente ce secteur comme un système de régulation pourtant, il y a un organe pour les transports maritime et aérien. Pour le transport routier, il n'y a rien. Beaucoup de personnes sont victimes des accidents de motos ; plus de 1.5 million de motocyclettes circulent dans le pays ; pourtant **dans** la base de données de l'OAVCT, il y a entre 200 000 à 300 000 qui sont enregistrées. Actuellement, 80% des victimes d'accident de la circulation retrouvées à l'hôpital proviennent des accidents de moto, et jusqu'à date aucune décision n'a été prise par rapport à ce phénomène. D'un autre côté, on a des routes qui sont construites depuis plus de 50 ans, par exemple la route de Bourdon. Quand un étranger arrive dans le pays, la première chose qu'il regarde c'est le système de transport. Au bureau de la DGI, la qualité de services est très médiocre.

On ne peut pas développer le pays sans une régulation du secteur du transport, et ceci à tous les niveaux. Le transport des animaux se fait dans un contexte très critique. On ne sait pas comment ces bétails sont arrivés sur notre table. Il n'existe pas de gares routières dans le pays. Quel est le rôle des mairies et du ministère de l'intérieur ? Aucune disposition n'est jamais prise pour résoudre le problème. On souhaite avoir un minimum de résultat et il faut avoir le courage pour dire au gouvernement qu'on est mal parti. Il faut repenser le Comité de Pilotage si on veut effectivement donner des résultats et donner plus de temps à ce comité pour faire ce travail. Devant chaque problème identifié on a des solutions proposées dans le document, toutefois faut-il mettre des chiffres.

**Valdor Louis Saint-Jean** du Cercle des Transporteurs Publics Haïtiens (CTPH) estime qu'Haïti se trouve dans une confusion totale. Faisant un plaidoyer en faveur de la décentralisation du pays, Monsieur Saint-Jean dit avoir déjà soumis un document au Président de la République qui n'a pas eu de suivi. Pour **Ménès Dorcély** de l'Association des Propriétaires et Chauffeurs de la Plaine du Cul-de-Sac (APCPCS), les EGSN représentent une bonne initiative. Cependant, il évoque des inquiétudes par rapport à la finalité de cette initiative. Il pense que l'essentiel c'est de changer le système politique. Ce sont les parlementaires qui dirigent le pays. Il faut revoir, selon lui, le régime politique.

\*

\*       \*

L'agronome **Karl Jean Jeune**, se référant aux différents documents déjà élaborés par diverses institutions tant nationales qu'internationales, parle de problème d'aménagement du territoire à résoudre. Beaucoup de documents sont restés dans les tiroirs. Il faut consulter les documents qui existent pour les utiliser et à partir de ces

documents faire quelque chose. Il attire également l'attention sur le manque de confiance dans les autorités et les institutions publiques. L'impunité en ce qui concerne les assurances et les abus des policiers est également une préoccupation. Il faut prendre le temps pour poser les problèmes du pays, il faut moderniser le secteur du transport. A travers un bref diagnostic, le conseiller **Jean-Marie Théodat** affirme que nous vivons dans un pays où 85% du transport au quotidien se font à pied, c'est seulement 15% de la population qui ont des moyens de déplacement. Il parle de pauvreté extrême, la majorité de la population vit avec moins de deux dollars par jour.

Aux termes de la rencontre, il a été proposé au Secrétariat technique d'organisation des EGSN de *rencontrer la commission présidentielle chargée de travailler sur la modernisation du système de transport qui a déjà fait un bon travail. Cette commission est présidée par monsieur Ronald Décembre du ministère de l'économie et des finances (MEF).*

## 17. LE SECTEUR ARTISTIQUE, 7 AOUT 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont rencontré le mardi 7 août 2018 des artistes peintres, designers et architectes dans le cadre des rencontres préparatoires visant à partager avec les secteurs vitaux du pays des informations relatives à l'organisation de cette grande consultation convoquée par le Président de la République. **Les conseillers Marie Carmelle Mentor, Jean Lavaud Frédéric, Mimerose Pierre Beaubrun, Rose Anne Auguste, Paul Gustave Magloire, Jean-Marie Théodat** ont participé à cette rencontre animée par le **professeur Fritz Dorvilier**, membre du Secrétariat Technique.

## 17.1. Diagnostic

### 17.1.1. L'âge d'or de la peinture haïtienne

**Gérald Dorvéus**, plasticien issu de la première promotion de l'Ecole Nationale des Arts (ENARTS), a rappelé que la peinture haïtienne a connu des jours meilleurs durant les années 1940 grâce au dynamisme de certaines personnalités, comme **l'aquarelliste américain Dewitt Peter** fondateur du Centre d'Art, et durant la présidence de **Dumarsais Estimé**. **Dorvéus** a également parlé de l'expérience du Mouvement Saint-soleil lancé dans les années 1970 par **Jean-Claude Garoute (Tiga) Maud Robart** dans la localité de Soissons-La-Montagne à Pétion-Ville. L'écrivain français **André Malraux**, qui a visité cette communauté d'artistes en 1975, s'en est inspiré pour écrire son dernier ouvrage, *Intemporel*, paru aux éditions Gallimard en 1976. Après avoir évoqué ces années de gloire de la peinture haïtienne, **Gérald Dorvéus** a attiré l'attention sur les conditions d'existence des artistes haïtiens dont la majorité vit dans une situation de misère et de pauvreté : « *Il y a beaucoup de problèmes au niveau de la peinture haïtienne. Les artistes continuent de créer, alors qu'ils vivent dans la pauvreté. Haïti est un pays pauvre avec une culture riche. Ce n'est pas normal. Toute révolution dans ce pays doit passer par la culture. Il y a des problèmes politiques, il y a des problèmes au niveau du secteur culturel* ». **Monsieur Dorvéus**, à la tête d'un groupe d'artistes, dit avoir déjà rencontré le Directeur de cabinet du Président de la République avec qui il avait discuté de l'idée d'organiser les États Généraux de la Peinture Haïtienne. Un projet a déjà été soumis à la présidence pour l'organisation de ces États Généraux. Toutefois, dit-il, il n'y a pas eu de suivi à ce jour.

**Gérald Dorvéus** préconise la création d'un musée national dédié aux artistes haïtiens, la mise en place d'un système de sécurité sociale au bénéfice des artistes, la création d'une banque d'œuvres **artistiques** et la construction d'une place (publique) en mémoire des artistes haïtiens. La peinture haïtienne dépend toujours de l'étranger pour assurer sa promotion. Selon lui, le Ministère de la Culture n'a aucun programme d'accompagnement des artistes. Pour faciliter une meilleure visibilité des États Généraux Sectoriels de la Nation, **monsieur Dorvéus** exhorte le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique à mobiliser les artistes afin de réaliser des fresques murales tant à Port-au-Prince que dans les autres départements du pays.

### 17.1.2. L'absence d'encadrement de la part de l'Etat

**Levoy Exil**, l'un des chefs de file du Mouvement Saint-soleil, a participé à cette rencontre préparatoire. Ce célèbre peintre vodou qui vient de fêter ses 45 ans de carrière affirme que « *les artistes haïtiens ne bénéficient d'aucun encadrement de la part de l'Etat. Nous n'avons jamais un ministre de la Culture digne de ce nom* ». **Monsieur Exil**, qui a parlé de son expérience à Soissons-La-Montagne et de sa rencontre avec **André Malraux**, rappelle que **Jean-Bertrand Aristide**, sous sa présidence, avait tenté d'accompagner les artistes. Mais ce projet n'a pas eu de suivi. **Aristide** avait seulement commandé un tableau de 100 000 dollars. « *Nous voulons marcher dans cette logique d'États Généraux, mais il nous faut des dirigeants qui reconnaissent l'importance de la culture. Je suis déjà atteint l'âge de la retraite, l'État doit dire un mot* ». **Levoy Exil** explique que sa résidence à Soissons-La-Montagne est transformée depuis quelques années en communauté des artistes pour accueillir les jeunes passionnés par ce métier. Il



*estime que « l'éducation est la voie qui mène au développement d'un pays. C'est la clé qui ouvre toutes les serrures ».*

**Dimitri, Marie Dania, madame Noël** sont des jeunes peintres qui ont bénéficié de l'encadrement de ce grand maître de la peinture haïtienne. Ces artistes informent qu'il y a tout un travail de transmission des savoirs qui a été fait notamment par **les peintres Levoy Exil et Gérard Dorvélus**. Malgré tout, ils disent ne pas pouvoir vivre de leur métier : *« A la place de l'État, ce sont des individus qui accompagnent les jeunes artistes, alors que les artistes contribuent à projeter une image positive du pays à l'étranger »*. Dimitri ajoute pour sa part que : *« nous n'avons pas de ministre de la Culture. Si nous avions un ministre de la Culture digne de ce nom, des artistes haïtiens pourraient devenir riche dans une année. Nous avons des ministres de la Culture qui ne peuvent même pas lire un tableau. Il nous faut un ministère qui s'occupe uniquement de la culture »*.

Pour **la modéliste Maëlle Figaro David**, cette rencontre préparatoire donne l'impression que les autorités commencent à reconnaître l'importance des artistes. Le secteur artistique, comme secteur transversal, peut contribuer au développement économique du pays. **Maëlle Figaro David**, qui travaille avec des artistes haïtiens dans le cadre de sa profession de styliste, rappelle que le métier de couturier/couturière avait, auparavant, très peu de valeur en Haïti. C'était un métier familial. C'est la raison pour laquelle que ce métier n'a été reconnu que par le ministère des affaires sociales et du travail. Il n'était pas vu comme un secteur porteur de l'économie. Au fil des ans, les autorités ont compris la nécessité de développer ce métier. Il y a beaucoup d'évolution. Toutefois, **Maëlle David** dénonce l'invasion du marché haïtien par des vêtements d'occasion en provenance des Etats-Unis qui concurrencent la production locale. Elle souhaite que les EGSN puissent contribuer à résoudre ces problèmes.

### 17.1.3. Le manque de valorisation des œuvres artistiques en Haïti

Artiste évangélique, **Jameson Pierre** estime que *« les œuvres artistiques ne sont pas valorisées en Haïti. Il n'existe pas de musée, de centres d'exposition d'œuvres artistiques. Il faut un mémorial pour les artistes. Avec une culture très riche, Haïti ne devrait pas être un pays pauvre. C'est un pays riche dirigé par des pauvres »*. **Monsieur Pierre** dit espérer que le document qui sortira de ces EGSN ne soit pas un document de plus. Il souhaite que les revendications des différents secteurs soient prises en compte, que l'État prenne les mesures nécessaires pour créer les conditions permettant aux Haïtiens de vivre dans leur pays. Il plaide en faveur de l'encadrement et de la valorisation des artistes. Ce besoin d'encadrement, évoqué aussi par **l'architecte Barbara Faubert**, est essentiel dans la vie d'un artiste. Selon elle, Haïti n'est plus un pays essentiellement agricole, *il faut miser sur la culture qui est un secteur porteur de l'économie nationale*. Artiste-peintre, **Willy Napon** considère les États Généraux sectoriels de la nation comme *« un konbit »* contre un système qui n'a pas donné de résultats. Un autre participant dit attendre des EGSN des mesures qui permettront aux artistes de vivre de leur profession. **Gaspard Placide** estime, pour sa part, que les EGSN couvrent trop de secteurs ; cela risque de ne pas aboutir à des résultats satisfaisants. Il propose à l'État de mettre en place des projets pilotes avant de penser à un programme global de développement. Une autre participante demande aux autorités d'inscrire l'enseignement de la peinture et du vodou dans le cursus scolaire.

Musicien, compositeur et promoteur, **Jean Jean-Pierre** a fait une intervention en trois points. Dans un premier temps, il demande à l'État de reconnaître le secteur artistique comme un secteur important de l'économie. Car, dit-il, dans la nomenclature de la Direction générale des impôts (DGI), il n'y a aucun code pour le secteur artistique : « *Notre seul contact avec l'État c'est la collecte des taxes quand nous organisons des soirées* ». Le deuxième point soulevé par **monsieur Jean-Pierre** est l'enseignement de la musique dans les écoles. Le ministère de l'Éducation nationale doit intégrer la musique dans le cursus scolaire. **Jean Jean-Pierre** dit avoir appris à écrire la musique lorsqu'il était à l'école classique en Haïti. Le troisième point évoqué concerne la loi sur les droits d'auteurs. **Monsieur Jean-Pierre** croit important de prendre des dispositions légales pour permettre aux artistes de pouvoir vivre de leurs productions.

Il a par ailleurs parlé du ministre de la culture qui devrait être un bon gestionnaire. Ce ministre n'a pas joué son rôle. Le ministre de la Culture devrait avoir une feuille de route très bien définie, même s'il n'a pas la compétence pour occuper ce poste. Il devrait être entouré de personnes compétentes en la matière. S'agissant du carnaval, **Monsieur Jean-Pierre** pense que cela pourrait être un apport considérable à l'économie comme c'est le cas au Brésil ou dans d'autres pays de la région. Malheureusement, dit-il, le carnaval en Haïti est pris en otage par des prédateurs, des contrebandiers qui ne cherchent que des intérêts mesquins. Le carnaval devrait être une industrie, les artistes qui constituent l'un des acteurs importants, sont exploités par ces prédateurs. En ce qui concerne les États Généraux Sectoriels de la Nation, **Jean Jean-Pierre** promet d'accompagner tout le processus afin d'aboutir à des résultats qui permettront de réorganiser le pays.

Sur la question des droits d'auteurs, un autre artiste du nom de **Jean-Claude** parle de la nécessité de prendre des dispositions pour garantir la sécurité des acteurs du secteur culturel. Il a aussi rendu hommage à l'écrivain **Willems Edouard**, promoteur des droits d'auteurs qui a été assassiné à Pétiion-Ville en 2016 par des inconnus armés. Par ailleurs, il propose la construction d'un musée national dédié aux œuvres artistiques.

\*

\*       \*

Après les différentes interventions, les conseillers ont rappelé le rôle du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique dans la réalisation de ces États Généraux. Il s'agit d'un rôle de facilitateur qui consiste à organiser les débats, collecter des données brutes auprès de la population regroupée en secteur afin de produire un document de diagnostic par secteur et d'un pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès économique et social (pacte de gouvernabilité). **Le conseiller Fritz Dorvilier** présente les EGSN comme une « *instance citoyenne* » qui est là pour recevoir les revendications des secteurs. Quant à **la conseillère Rose Anne Auguste**, elle préconise la création d'une maison de la culture dans chacune des sections communales du pays. Elle a également parlé de la nécessité d'assurer la transmission des savoirs à travers des documentaires. **Les conseillers Paul Gustave Magloire et Jean Lavaud Frédérick** souhaitent que l'État puisse prendre des mesures pour fournir un meilleur encadrement au secteur artistique.



## 18. DES QUARTIERS DE LA ZONE METROPOLITAINE, 8 AOUT 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont rencontré, le mercredi 8 aout 2018, des représentants de divers quartiers populaires de la zone Métropolitaine de Port-au-Prince. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des consultations préliminaires engagées avec les différents secteurs de la vie nationale.

### 18.1. Les problèmes

#### 18.1.1. La problématique des gangs

**Yvenson Mathurin**, représentant de l'association Mouvement des Jeunes en Action pour la paix basée au Bel-Air, estime que le problème du pays est la non-continuité au niveau de l'Etat. Dans son quartier, il affirme que le recours aux gangs armés était autrefois l'unique alternative offerte aux jeunes. Autrement dit, l'absence d'encadrement, de programmes sociaux, de **centres** professionnels pousse de nombreux jeunes à la délinquance. Des projets sociaux initiés par des gouvernements précédents avaient permis de lutter contre la violence des gangs ; toutefois ces projets n'ont pas été suivis par les autres gouvernements. **Monsieur Mathurin** dit souhaiter que les EGSN ne connaissent pas le même sort que les autres initiatives prises par des pouvoirs antérieurs. Responsable d'une organisation basée à Martissant, **Barthelemy Jean-Jacques** plaide en faveur de la mise en place des centres de formation professionnelle dans les quartiers populaires afin de permettre aux jeunes d'apprendre un métier. Il demande également à l'État de garantir l'accès au crédit des jeunes. Représentant d'une association basée en Plaine, **Jean-Marc** parle du problème de reconnaissance légale des organisations de base.

Il présente ces organisations comme les racines de la société. Leader religieux à Canaan, **pasteur Odilien** fait part des mauvaises conditions d'existence des habitants de ce quartier émergé à la suite du séisme de 2010. L'État n'est pas présent à Canaan. Les habitants n'ont pas accès à l'eau, à l'électricité, ils construisent de manière anarchique. A l'exception d'un ministre de l'environnement qui a déclaré que cette zone représente un danger pour la population, aucune autorité n'a jamais visité ce quartier. **Pasteur Odilien** recommande la présence de l'État dans ce quartier et la mise en place de programmes de crédit et d'infrastructures de base.

Représentant d'une organisation basée au Pont-Rouge, **Olson** souhaite la construction de centres de formation professionnelle permettant aux jeunes d'apprendre un métier. Selon lui, les jeunes des quartiers pauvres n'ont d'autre *alternative que la prise des armes*. Il se demande : « *Comment l'État peut-il aider les quartiers populaires à sortir des griffes des bandits. Comment il va faire pour sauver les jeunes qui n'ont pas encore pris les armes ? Il faut que l'État cesse d'encadrer les hommes armés, il faut encadrer de préférence les membres des organisations, créer des écoles professionnelles, écoles artistiques, des centres sportifs* ». **Esther**, responsable d'une organisation évoluant à Village Démocratie, ci-devant Fort Dimanche, décrit un tableau sombre de la situation des habitants de son quartier. « *Les habitants ne se sentent pas en sécurité, nous ne recevons aucune visite des autorités. Pas de latrine, on ne vit pas comme des êtres humains. On est né sans emploi, on se sent exclus* ». Elle explique que « *la seule école professionnelle est la manipulation des armes à feu* ». **Esther** parle aussi de problèmes de gestion des déchets, de canalisation, d'assainissement. Les travaux de construction d'une place publique dans la zone sont inachevés ; l'espace étant utilisé par des gens pour faire leurs besoins.

Leader communautaire évoluant dans le quartier de Village de Dieu, **Ronald** aborde, lui aussi, la problématique des gangs. « *On ne valorise plus les leaders communautaires, les chefs de gang ne nous respectent pas, parce l'État leur permet de créer des fondations. Il faut que l'État prenne ses responsabilités. Dans les quartiers populaires, les problèmes sont nombreux : pas d'eau potable, pas d'école professionnelle, les projets ne peuvent pas être exécutés à cause des chefs de gangs* ». **Berthony**, responsable d'une organisation à Fort National, affirme qu'il y a des problèmes fonciers dans son quartier, beaucoup de gens ont perdu leur propriété. Des bandits armés habitent dans cette zone. L'Église joue un rôle important dans ce quartier, parce que les gens ont la crainte de Dieu. **Berthony** parle d'un problème de conscience et d'honnêteté dans ce pays, il y a des gens qui détournent l'aide destinée aux plus pauvres. Trop de gens vivent de la mendicité.

Pour **Evens**, habitant de Puits Blain, Haïti est un pays qui est malade dans tous ses aspects. La première plaie à attaquer, selon lui, ce sont les quartiers populaires. Il faut résoudre le *phénomène des gangs armés dans les quartiers*, décentraliser le pays, mettre les départements en compétition pour en finir avec la république de Port-au-Prince, doter le milieu rural de services sociaux de base pour permettre aux gens de rester chez eux. **Evens** estime que la zone de Puits Blain a besoin d'un commissariat de police, de l'eau potable, d'un centre de formation professionnelle. Il affirme également que l'État est absent dans cette zone. Il n'y a pas de service de gestion des déchets, l'État devrait former des agents sanitaires pour accompagner la population. **Jefferson**, membre d'une

organisation basée à Delmas 19, pense qu'il faut attaquer le problème à la base : « *Notre plus grand problème, c'est qu'on n'investit pas dans l'humain. Il y a des enfants qui utilisent des armes à feu. Il faut une autre alternative pour ces enfants, mettre en place des programmes sociaux pour les décourager à emprunter la voie de la délinquance* ». **Jefferson** croit nécessaire d'encourager les actions communautaires, de sensibiliser les jeunes sur la nécessité de participer à l'avènement du pays. Membre d'une organisation évoluant dans le domaine de la santé communautaire, **Rutza Vincent** évoque des problèmes de cohésion au niveau de l'État, il y a toujours des discordances, des désaccords entre les responsables. L'État n'a pas toujours respecté ses décisions. Dans le domaine de l'éducation, elle évoque aussi des problèmes. C'est un système qui ne fonctionne pas très bien. Dans le domaine de la santé, elle explique que certains agents polyvalents de santé se font souvent passer pour des médecins, alors qu'ils ne le sont pas. Pour **Nadine**, habitante du quartier ONA-Ville, estime que l'État haïtien n'existe que lors des élections. **Nadine** plaide pour un « État durable » qui est en mesure d'assurer la continuité des activités à caractère communautaire. Par ailleurs, elle estime que le pays est très mal représenté à l'étranger. Elle plaide pour des réformes au niveau de la diplomatie haïtienne. **Nadine** se prononce également sur le fonctionnement du parlement : « Il y a trop de gaspillage au niveau du parlement, trop de gaspillage dans le pays. Nos ressources sont très mal utilisées ; cela prouve qu'on n'a pas vraiment un problème d'argent ». À ONA-Ville, **Nadine** indique qu'il n'y a aucune présence de la police, l'État est totalement absent. Pas de centre de santé, pas d'eau potable ni de centre de formation technique et professionnelle.

#### 18.1.2. Le phénomène d'exclusion sociale et d'injustice sociale

Jeune leader communautaire évoluant dans le quartier Grand-Ravine, **Donald** estime que les habitants de la troisième circonscription de Port-au-Prince sont victimes d'exclusion sociale, d'injustice sociale, de stigmatisation et de discrimination. Dans cette zone regroupant plusieurs quartiers, il affirme que l'État est totalement absent. La population ne reçoit la visite d'autorités politiques que durant la période électorale. Les rares projets sociaux réalisés dans ces quartiers sont l'œuvre d'ONG internationales. Selon **Donald**, on ne peut pas continuer à vivre dans ces conditions. Il y a trop d'injustice sociale dans les quartiers populaires. Par ailleurs, il émet des doutes par rapport à la finalité des États Généraux Sectoriels évoquant ainsi des problèmes de continuité au niveau de l'État. Coordinatrice d'une organisation basée à Cité Neuf, **Dieudonne** se demande si l'équipe des EGSN va se rendre dans son quartier pour s'informer de la situation des femmes. Elle dit constater que la plupart des jeunes filles de son quartier vivent de la prostitution, et les autorités n'ont aucun programme d'accompagnement pour ces personnes. **Madame Dieudonne** présente son quartier comme une zone de non-droit où même les chauffeurs de taxi ne veulent pas fréquenter ; selon elle, les autorités préfèrent négocier avec les bandits au lieu de travailler avec les organisations communautaires. Elle dit souhaiter que les EGSN vont contribuer à résoudre les problèmes dans les quartiers populaires.

Responsable d'une organisation basée à Cité Soleil, **Elysée** parle de problèmes d'insalubrités dans son quartier. Les canaux ne sont pas curés, la population fait face à toutes sortes de difficultés : pas de latrines, les gens font leur besoin sur la voie publique ;

les services de santé sont inexistantes en dépit de la présence d'un centre hospitalier (CHOSCAL). Il dit souhaiter que les EGSN ne restent pas au stade de projet.

**Jean Fritzner** de l'Association des Jeunes pour le développement de la Plaine du Cul-de-Sac basée à Croix-des-Bouquets, fait une intervention en quatre points : a) L'agriculture. L'État devrait prendre en charge et encourager les agriculteurs à être plus productifs ; b) L'investissement. L'État devrait investir et construire dans chaque commune une ferme agricole afin de produire comme des œufs et d'autres denrées en mettant un système de crédit en place ; c) L'école. Dans les zones reculées, l'éducation est de mauvaise qualité, les enseignants ne sont pas formés ; d) Pouvoir central. Il faut une autre organisation du système politique. A la place du premier ministre, il faut un vice-président cela aiderait à combattre la corruption dans la nomination d'un premier ministre. Si on tient en compte ces quatre points cela pourrait être utile pour l'avancement du pays.

Représentant d'une organisation dénommée Solidarité pour une Nouvelle Orientation Sociale (SONOS) basée à Carrefour, **Mackenley** fait état d'un ensemble de problèmes auxquels sont confrontés les habitants de cette localité de Carrefour. La rivière Taillefer traversant la zone, quand elle est en crue, inonde la zone. Pas de canalisation. Dans le domaine de l'éducation, **Mackenley** dit avoir identifié une centaine de jeunes qui n'ont pas la possibilité de fréquenter un établissement scolaire, son organisation ne dispose pas assez de moyens pour accompagner ces jeunes. Il explique que la plupart des jeunes de sa localité, sans perspective d'avenir, rançonnent les petits commerçants. *« Que font les jeunes dans cette zone ? Ils utilisent les entreprises comme source de revenus. Le problème se justifie, ils ne travaillent pas, ils ne trouvent pas de travail, pourtant ils veulent travailler. Ils n'ont pas de porte de sortie dès lors notre vie est en danger et représente une menace pour les autres, il serait intéressant que les autorités créent des centres professionnels dans ces zones défavorisées ».*

#### 18.1.3. La démission de l'État

**Joseph** dirige une organisation communautaire de base dans le quartier Village des Rapatriés à Cité Soleil. Ce leader communautaire, qui parle de la nécessité d'un vivre ensemble au sein de la société haïtienne, constate malheureusement que l'État est totalement démissionnaire : *« Nous faisons face à une situation de banditisme dans les quartiers défavorisés, cela crée des problèmes. Au niveau de la commune de Cité Soleil, il y a beaucoup de discrimination, on parle toujours de 34 quartiers dans la Cité, alors qu'il y a deux sections communales à l'intérieur de Cité Soleil qui ne sont pas prises en compte par les autorités. Dans ces zones, il n'y a pas de routes, pas de canalisation, pas de centre de santé, pas d'école professionnelle, pas de travail surtout pour les jeunes, seules quelques organisations sérieuses et des notables qui organisent des activités pour éduquer les jeunes afin d'éviter le pire ».* Le responsable de l'organisation communautaire du Village Rapatriés plaide pour la création de microcrédit dans sa zone afin de permettre aux petits commerçants d'avoir accès au crédit.

#### 18.1.4. Des réformes au niveau de la justice

Habitante de Fontaine Duvivier, **Kettelie** affirme que, dans le domaine de l'éducation, les enseignants ne sont pas rémunérés. Dans son quartier, elle estime que les

habitants sont victimes d'exclusion et de discrimination. Pas de centres de formation technique et professionnelle, pas de cantine populaire, *les personnes âgées sont livrées à elles-mêmes*. **Jean-Jacques**, qui dirige une organisation communautaire de base à Fontamara, constate qu'aucun progrès n'a été réalisé dans ce pays depuis 1986. Il rappelle que les activités de banditisme ont commencé en 1994 durant la période du coup d'État militaire et se sont métastasées dans les quartiers défavorisés. Selon lui, ce phénomène a été alimenté par des hommes politiques parmi eux des parlementaires. Il pense *de la nécessité de repenser au pays, d'opérer des réformes au niveau de la justice. Car, dit-il, la conscience ne construit pas un pays, c'est la loi qui construit le pays. Il faut des sanctions pour les gens qui ne respectent pas la loi ou qui violent la loi*. Depuis 1986, le pays est très mal gouverné, pas de programme de développement. Chaque président arrive avec des petits projets et cela n'a pas contribué au développement du pays. **Féguens**, membre d'une organisation basée à Carrefour, abonde dans le même sens. Selon lui, *les problèmes d'application de la loi sont à la base de cette situation, la justice n'est pas équitable. Il y a des autorités qui sont au-dessus de la loi, le système judiciaire n'est pas indépendant*.

**Féguens** estime que les parlementaires ont trop de privilèges, alors que la majorité de la population se trouve dans une situation de grande vulnérabilité. Il demande à l'État de prendre des mesures pour l'agriculture, combattre la faim et la pauvreté, construire des routes, freiner le phénomène de la bidonvilisation. De son côté, dit-il, la bourgeoisie devrait investir dans le pays.

\*

\*       \*

Tous les quartiers représentés à cette rencontre avec le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique font face aux mêmes difficultés. De l'avis de **Jude François**, responsable d'une organisation oeuvrant dans le domaine de la santé communautaire, il est nécessaire de travailler avec les leaders des quartiers qui ont une meilleure compréhension des problèmes. Il dit souhaiter que les documents issus de ces États Généraux soient appliqués par les autorités. Aux termes de cette rencontre, **le Secrétaire exécutif Louis Naud** a invité les leaders des **quartiers** à participer au forum de l'Ouest prévu au mois d'octobre. Le Secrétariat Technique attend de ces organisations de quartiers des cahiers de doléances, de proposition et d'engagement.



## 19. LA SECURITE ALIMENTAIRE, 9 AOUT 2018



La Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) a présenté, le jeudi 9 août 2018, au siège du Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN), le document de « Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti – PSNSSANH ». Les travaux d'élaboration de ce document de 250 pages ont démarré en 2013 à la suite des assises régionales de sécurité alimentaire déroulées dans les départements du Nord, du Sud et de l'Ouest.

C'est l'**ingénieur-agronome Jean Ronny Mérisier** qui a présenté les résultats des travaux ayant abouti au document de « *Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti* ». L'élaboration de cette politique s'inscrit dans un cadre chronologique qui prend en compte la création de la CNSA en 1996, la mise à jour du premier plan national de sécurité alimentaire en 2010, la mise en œuvre en 2012 du programme national de lutte contre la faim et la malnutrition, politique nationale de nutrition, l'organisation des assises régionales en 2013. Les résultats issus de ces assises devaient permettre d'élaborer une première ébauche de la politique et stratégies nationales de sécurité alimentaire en 2016. Mais ces travaux ont été perturbés par le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016. Dans ce contexte, une Task Force a été constituée en 2017 avec des acteurs étatiques (les ministères concernés), six organismes publics, trois universités, des partenaires techniques et financiers, des agences des Nations Unies et divers acteurs de la société civile et du secteur privé des affaires.

## 19.1. Diagnostic

Le document PSNSSANH débute par un diagnostic résumé en cinq constats.

### 19.1.1. Les cinq constats

Le premier constat est la perte de la souveraineté alimentaire durant les trente dernières années qui résulte notamment de la décroissance du secteur agricole et d'une croissance économique stagnante. Le deuxième constat concerne l'augmentation de la pauvreté qui est surtout dû à un décalage entre la croissance démographique et la croissance économique et une forte diminution du PIB per capita de 1975 à 2015. De plus, on constate une prévalence élevée de la faim et de l'insécurité alimentaire. En 2017, Haïti est le pays où la prévalence des personnes sous-alimentées est la plus élevée au monde (46.8% de la population se trouvent dans cette situation). L'insécurité alimentaire touche 77% des ménages en zone rurale et 51% en zone urbaine. Le quatrième constat est la prévalence élevée et inégalitaire de la malnutrition. Environ 300 000 enfants sont touchés par la malnutrition chronique en Haïti ; cela implique que le nombre d'enfants souffrant de retard de croissance est 4 fois plus élevé dans le quintile le plus pauvre que dans le quintile le plus riche. Le cinquième et dernier constat est la mortalité élevée pour toutes les couches sociales. Sur 1000 enfants nés vivants, 81 décèdent avant leur cinquième anniversaire, alors que la moyenne régionale en Amérique Latine et les Caraïbes est de 15 décès. La mortalité est aussi inégalitaire: 104‰ dans le quintile le plus pauvre et 62 ‰ dans le quintile le plus riche, alors qu'elle est en moyenne de 34‰ pour le quintile le plus pauvre dans la région.

### 19.1.2. La libéralisation radicale des marchés

Ce tableau sombre décrit par l'équipe technique qui a élaboré ce document est le résultat de l'application dans le pays de programmes d'ajustements structurels de 1986 à 1995/96 accompagnés de la libéralisation radicale des marchés y compris le marché agricole. Cette opération visait à transformer Haïti en fournisseur de main-d'œuvre la moins chère de l'hémisphère occidentale pour l'industrie d'assemblage à l'exportation. Elle visait également à faire de ce pays un des plus grands importateurs de produits alimentaires américains dans les Caraïbes. La sécurité alimentaire devait ainsi être atteinte par le biais de l'importation de denrées alimentaires moins chers sur les marchés internationaux.

Le document de « Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti » *Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti* » repose sur quatre grandes décisions stratégiques :

- ✓ Rebalancer la dominance des politiques favorisant le commerce international en faveur de politiques visant à atteindre la souveraineté et sécurité alimentaires et la nutrition ;
- ✓ S'appuyer sur l'agriculture familiale et l'agro-industrie, comme secteur moteur de la relance de l'économie haïtienne et de l'élimination de la faim et la malnutrition ;

- ✓ Investir dans les filets sociaux ainsi que la disponibilité et l'accès aux services de base de qualité nécessaires à la sécurité nutritionnelle, afin que personne ne soit laissé de côté du développement socio-économique de la nation ;
- ✓ Renforcer les capacités nationales (ressources humaines) nécessaires à la bonne mise en œuvre de la PSNSSANH et spécifiquement d'un 'budget programme SSAN', conformément à la Loi sur l'Elaboration et l'Exécution de la Loi des Finances (LEELF)

Ces décisions stratégiques doivent s'inscrire dans une vision globale visant à réduire la dépendance alimentaire, la faim et la malnutrition à un niveau proche de zéro. Le document prévoit un ensemble de 13 piliers liés à quatre axes qui consistent à « créer un environnement favorable, et protecteur de la souveraineté, la sécurité alimentaire et la nutrition ; rendre disponible les biens et services nécessaires ; renforcer les institutions et les capacités nationales ; aménager les territoires, agir sur le capital humain, le genre et la résilience ». Il est également prévu un ensemble de 35 mesures et 25 programmes nationaux en matière de sécurité et souveraineté alimentaires.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le document prévoit des actions prioritaires, parmi lesquelles l'inscription du "budget programme SSAN" dès l'année budgétaire 2018-2019 ; la création d'une structure (CISSAN) chargée de donner l'ancrage institutionnel à la PSNSSANH à travers la mise en place d'un Secrétariat Exécutif et de l'ONASSA ; la formation de cadres aux niveaux centralisé et déconcentré des onze ministères et douze organismes concernés. Le document parle également de la nécessité de faire des investissements dans la production agricole familiale et la commercialisation des produits locaux. Il est proposé d'augmenter les tarifs sur les produits importés, de renforcer la production nationale afin de faire baisser le prix de la nourriture et d'investir dans les filets sociaux et la nutrition.

### 19.1.3. Les mesures

Dans le document, il est recommandé à l'État de mettre en place un groupe de travail consultatif sur les tarifs agricoles, d'instituer une application graduelle des tarifs extérieurs consolidés de la CARICOM, d'augmenter l'assiette fiscale pour le financement de la sécurité alimentaire. De plus, le document préconise une politique nationale de développement agricole, de sécurité foncière, une politique nationale de transport. Ces mesures sont nécessaires pour accompagner la mise en œuvre de cette politique de sécurité alimentaire.

La présentation du document de « Politique et Stratégie Nationales de Souveraineté, de Sécurité Alimentaire et de Nutrition en Haïti – PSNSSANH » a été suivie d'une série de questions d'éclaircissement adressées par les membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique. Le secteur agricole pourrait générer plus de 3 millions d'emplois durables dans le pays, alors qu'on compte actuellement 4.2 millions de chômeurs inactifs en Haïti. Si rien n'est fait, on aura 5.8 millions de sans-emplois à l'horizon 2030.



## 20. LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SANTE, 10 AOUT 2018



Dans le cadre des rencontres préparatoires avec les différents secteurs de la vie nationale, le Secrétariat Technique d'organisation des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN), accompagné des membres du Comité de Pilotage, a organisé une séance de travail le vendredi 10 août 2018 avec des acteurs évoluant dans le secteur de la santé. Cette rencontre animée par le professeur Max Attys s'est déroulée en présence des conseillers Eugénia Romain, Rose Anne Auguste, Josette Bruffaerts Thomas et du Secrétaire exécutif Louis Naud Pierre. Elle offre l'occasion de réfléchir ensemble sur le secteur de la santé.

### 20.1. Les grands champs de la santé

#### 20.1.1. Importance de la biotechnologie et de la médecine traditionnelle

Le docteur Zacharie Antoine, responsable d'une organisation dénommée Espace Biotech Haïti, a fait un plaidoyer en faveur de l'introduction de la biotechnologie en Haïti et de la valorisation de la médecine traditionnelle. Il a montré que la biotechnologie a été conçue dans l'objectif d'apporter des réponses à un certain nombre de problèmes dans les pays en développement. Son intérêt (l'intérêt de la biotechnologie) c'est l'utilisation des techniques pour générer des produits autochtones, pour mettre en valeur les produits locaux. Tout en estimant qu'Haïti ne devrait pas se passer de la biotechnologie, le docteur Antoine croit nécessaire d'accompagner les paysans, de les aider à changer leur mode de vie, leur habitude de consommation. Il estime qu'à l'aide de la biotechnologie, les décideurs du pays pourraient encourager la production de médicaments à partir des savoirs locaux en mettant en place des micro-laboratoires et en prenant des dispositions dans les écoles afin de permettre aux élèves de mieux connaître les plantes.

Directeur du laboratoire Tamarinier, le **docteur Michel Alain Louis** attire l'attention sur la nécessité de développer la recherche scientifique notamment en encourageant des réflexions sur la santé en Haïti. Il a parlé du changement climatique qui aura, à coup sûr, des effets néfastes sur la santé de la population en favorisant l'apparition d'autres types de maladies dans le pays. L'utilisation de certains pesticides dans le

domaine de l'agriculture aura des conséquences au niveau sanitaire. **Le docteur Louis** a pris l'exemple de la Guadeloupe et de la Martinique qui savaient utiliser des pesticides contre le charançon bananier. Ces voisins de la Caraïbe courent le risque de ne plus produire de la banane, car cela a des effets néfastes sur la santé de la population. Avec son agriculture biologique, Haïti pourra attirer les autres pays de la Caraïbes. Dès qu'on parle de la santé de la population, **le docteur Michel Alain Louis** estime qu'il faut surtout penser à la question des polluants organiques persistants (POPS) car en Haïti, dit-il, des traces de POPS sont détectés dans de nombreux produits consommés par la population. Il a par ailleurs évoqué la nécessité de mettre l'accent sur l'inspection des denrées alimentaires. Certains produits, comme le maïs, lorsqu'ils ne sont pas bien séchés, peuvent être à l'origine de cancer. Les pneus enflammés sont également source de cancer.

Des tradipraticiens, présents à cette rencontre préparatoire, ont mis l'accent sur l'importance des plantes médicinales. Rappelant le rôle joué par la médecine traditionnelle durant la guerre de l'indépendance, **le tradipraticien Berthony Charles** a centré son intervention sur l'importance des « *médecins-feuilles* » au sein de la société haïtienne : « *Nous devons créer des jardins botaniques à travers tout le territoire, inspecter les plantes. Nous avons des thérapeutes qui sont très utiles à la population, mais ce sont des gens livrés à eux-mêmes. L'État devrait procéder au recensement de ces thérapeutes, organiser des séminaires de formation à leur intention. Ce sont des gens qui pourraient travailler avec les autres médecins. Nous avons beaucoup de richesses qui pourraient être mieux utilisées, mieux exploitées dans le domaine de la médecine. C'est un secteur très riche qui pourrait rapporter gros à l'économie du pays* ». **Monsieur Berthony Charles** a par ailleurs proposé aux décideurs du pays de prendre des dispositions pour inspecter les aliments consommés par la population : « *Il faut inspecter les poissons, parce qu'il y a des produits toxiques consommés par les poissons qui peuvent avoir des conséquences sur la santé de la population* ». **Le docteur Patrick Jacques** a, lui aussi, parlé de l'importance que la médecine traditionnelle doit avoir dans tout projet de réforme du système de santé en Haïti. Le rôle du ministère de la santé publique et de la population (MSPP) doit aussi être précisé dans le cadre de cette réforme car, dit-il, le service de médecine traditionnelle au niveau de ce ministère ne dispose pas de suffisamment de ressources. Dans le cadre de sa coopération avec Haïti, Cuba avait déjà proposé d'encadrer le développement de la médecine traditionnelle ; mais cette proposition n'a pas eu de suite. Par ailleurs, **le docteur Patrick Jacques** conseille à l'État de doter le pays d'un institut de recherche et de développement de la médecine traditionnelle.

#### 20.1.2. La santé mentale

Parmi les participants et participantes à cette rencontre, se trouvent des psychologues et des travailleurs sociaux qui ont plaidé en faveur de la prise en compte de la santé mentale dans le cadre des réformes à opérer dans le domaine de la santé. La santé mentale est le plus souvent négligée dans les documents de politiques publiques, alors que cela s'inscrit dans une dynamique de santé publique. Psychologue de formation, **Delva François** informe que 90% du budget alloué à la santé mentale sont utilisés pour payer les salaires. L'État n'impose pas l'obligation d'avoir un psychologue dans les écoles. Ce participant, qui estime que les patients après une intervention chirurgicale

n'ont aucune prise en charge psychologique, croit qu'il faut revoir la formation des médecins. Son collègue **Angelo Joseph** abonde dans le même sens tout en précisant que l'approche globale de la santé doit tenir compte de l'aspect psychologique. Il dit constater l'absence de structures psychologiques dans les hôpitaux et centres de santé. L'État, selon lui, fait une mauvaise gestion de ses ressources humaines. Il y a des étudiants formés en psychologie et en travail social (spécialisés en santé mentale) qui ne sont pas utilisés. Par ailleurs, **Angelo Joseph** plaide pour une meilleure prise en charge des personnes du troisième âge : *« ce sont surtout les ONG qui prennent en charge cette catégorie sociale. L'Etat ne se soucie pas des personnes âgées. Dans certains quartiers, les personnes âgées sont même considérées par des membres de la population comme des loups-garous et sont parfois victimes de violences »*. **La psychologue Sophonie Zidor a**, pour sa part, centré son intervention sur la santé mentale de la population du grand Sud après le passage de l'ouragan Matthew au mois d'octobre 2016. Elle a montré que les victimes étaient déstabilisées et n'avaient reçu aucune assistance de l'État en termes d'intervention post-traumatique. Les problèmes de nourriture étaient donc priorités, alors qu'il y avait des victimes qui nécessitaient de l'aide psychologique.

## 20.2. La réforme du système de santé

### 20.2.1. Les déterminants de la santé

**Le docteur Marc-Henry Pierre-François** indique que la commission nationale de réforme du système de santé et des services hospitaliers dont il est le président tient compte de tous les facteurs sociaux dans le cadre de son rapport. **Le docteur Pierre-François** admet que le plus important n'est pas de donner des soins dans n'importe quelle condition mais de tenir compte de tous les déterminants tout en précisant que la biotechnologie constitue un élément important des déterminants de la santé. Toutes les contributions sont importantes dans le cadre de la réforme du système de santé. La commission nationale de réforme du système de santé a déjà préparé une ébauche de vision pour les vingt-cinq prochaines années. Rappelant que la constitution reconnaît le droit à la santé, le docteur Pierre-François affirme que l'État doit dégager des moyens pour favoriser l'accès aux services de santé à toute la population haïtienne.

### 20.2.2. La capacité de pilotage du système de santé

Pour adresser la problématique de la santé, **le docteur Pavel Desrosiers** pense qu'il faut sortir de ce carcan institutionnel qui est l'État. Il attire l'attention sur la capacité de pilotage des **institutions** chargées de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé. La question aujourd'hui c'est de voir comment impliquer les communautés dans la gestion des services de santé. Autrement dit, le débat sur la santé doit s'inscrire dans un registre communautaire et les citoyens doivent savoir qu'ils ont droit à la santé. Il invite à reconnaître que la santé est avant tout un droit garanti par la constitution du pays. **La conseillère Rose Anne Auguste** rejoint **le docteur Desrosiers** dans ce plaidoyer en faveur du droit à la santé. Elle a montré que plusieurs facteurs entrent en ligne de compte dès qu'on parle de la santé en Haïti : aléas sismiques, pauvreté extrême, dégradation accélérée de l'environnement. Selon elle, on ne peut réduire la question de santé à l'accès aux soins, à la construction de bâtiments.

### 20.2.3. L'insuffisance des ressources économiques

Pour refonder le système de santé, **le docteur Stanley Thélusma** croit qu'il faut des ressources économiques. Le budget alloué à la santé est aujourd'hui de l'ordre de 4% du PIB national. Avec un tel budget, **le docteur Thélusma** pense qu'on ne peut pas réformer ce système de santé. De plus, il souligne qu'Haïti n'a pas le contrôle de sa population et possède le taux de natalité le plus élevé de la région des Caraïbes. Comment contrôler les naissances ? **Le docteur Thélusma**, qui parle de l'influence de la culture sur la médecine, estime que le pays a besoin d'un budget pour investir dans des axes prioritaires. De plus, le problème de la santé est lié à d'autres paramètres (les facteurs structurels). Les ressources humaines sont aussi importantes pour réformer le système, et le MSPP doit avoir un budget d'investissement. **Le docteur Stanley Thélusma** a par ailleurs déploré le fait que certaines familles se décapitalisent afin de payer des services de santé. La maladie participe donc à l'appauvrissement des familles haïtiennes. **Le docteur Garry Jean-Baptiste**, médecin de service à Môle Saint-Nicolas, croit qu'on ne peut pas réformer le système de santé en dehors de la formation des cadres, de techniciens. Dans le milieu rural, **le docteur Jean-Baptiste**, formé à Cuba, affirme que les spécialistes ne sont pas disponibles. Pour avoir accès aux services non disponibles dans leurs communautés, les habitants doivent se rendre en ville : « *Comment demander à un patient qui vit au Môle Saint Nicolas d'aller voir un urologue ? Où va-t-il le trouver ? Il est plus facile de déplacer un spécialiste pour aller fournir un service au lieu de déplacer 500 personnes pour aller voir un spécialiste* ». **Le docteur Jean-Baptiste** informe que la convention signée entre l'État haïtien et les autorités cubaines pour la formation des médecins n'est pas respectée. Haïti passe à côté de cet accord de coopération. **Le docteur Pierre-Yves Lamothe** estime, pour sa part, que les médecins pour la plupart, ne sont pas de mauvaise foi. Cependant, les mauvaises conditions de travail dans le milieu rural découragent les médecins à se mettre au service des habitants. Il invite l'État à créer les conditions permettant aux médecins de rester dans les communautés pour prodiguer des soins à la population.

### 20.2.4. La capacité de mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé

**Le docteur Jean-Patrick Alfred** a beaucoup insisté sur la capacité de mise en œuvre des politiques publiques en matière de santé. Rappelant qu'Haïti est le premier pays de sa région à avoir légiféré sur l'assistance sociale à travers la création de l'IDASH – devenu aujourd'hui OFATMA –, **le docteur Alfred** affirme que de nombreux documents de politiques publiques et de textes de lois ne sont pas appliqués. Il a parlé des États Généraux de la santé lancés en 2012 dont les propositions n'ont pas été suivies. La réforme du système de santé dépend de tout le monde, de tous les acteurs du système. Toutefois, **le docteur Jean-Patrick Alfred** constate que lors des débats sur la réforme de la santé, les acteurs influents ont toujours brillé par leur absence. Cela pose problème dans la mise en œuvre des décisions arrêtées. Ce sont des groupes qui ont un poids important dans la prise des décisions. Pour résoudre les problèmes, il faut admettre que chaque groupe a des intérêts à défendre ; c'est à partir de la synthèse de ces intérêts particuliers qu'on pourrait dégager des consensus. Par ailleurs, **le docteur Alfred** parle du coût de la santé, des problèmes de paiement du personnel et de l'autonomie des hôpitaux qui devient de plus en plus problématique. Actuellement, le pays dispose de 7021 prestataires de services incluant médecins, infirmiers, sages-femmes alors qu'il



devrait en avoir 27 000 pour assurer la couverture en santé de la population. Ce qui constitue un véritable manque à gagner.

\*

\* \*

Aux termes de la rencontre, **le secrétaire exécutif Louis Naud Pierre** a rappelé aux participants et participantes qu'ils auront à élaborer un pré-cahier de charges incluant l'identification des problèmes, des propositions de solutions et la prise d'engagements citoyens. Il a ainsi divisé le secteur de la santé en huit (groupes) qui vont travailler sur la santé mentale, le modèle de santé à développer en Haïti, l'articulation entre besoins de savoirs en santé et formatage du système, la médecine traditionnelle, l'utilisation de la biotechnologie, notamment. La commission nationale de réforme du système de santé et des services hospitaliers va, de son côté, présenter le résumé exécutif de son travail au Secrétariat Technique d'organisation des EGSN.

## 21. LE SECTEUR JEUNESSE, 14 AOUT 2018



Le mardi 14 août 2018, le Secrétariat Technique d'organisation, accompagné des membres du Comité de Pilotage des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN), s'est entretenu avec des représentants de plusieurs organisations de jeunes dans le cadre des rencontres préparatoires. Animée par le conseiller technique **Fritz Dorvilier**, cette séance de consultation préliminaire a été l'occasion pour le Comité et le Secrétariat Technique de partager avec les organisations de jeunes des informations relatives à la réalisation de ces États Généraux et de recueillir leurs commentaires et suggestions.

### 21.1. Diagnostic

#### 21.1.1. Le consensus autour des éléments du progrès économique et social

Comment sortir de cette crise ? C'est la question que se pose mademoiselle **Francesca Marie Corine Jusmé**, jeune ministre des affaires sociales du Gouvernement Jeunesse d'Haïti (GJH). Il faut donc trouver un consensus autour de la crise. L'enjeu, c'est un consensus autour des éléments vitaux indispensables au progrès économique et social. **Le professeur Dorvilier** a expliqué que c'est l'essence même des États Généraux sectoriels de la nation : arriver à un consensus sur un ensemble d'éléments fondamentaux afin de favoriser le progrès économique, social, culturel, scientifique, etc. Psychologue de formation, **Bernard Guillaume** est l'un des chefs de file de l'association Universitaires Sans Emploi d'Haïti (UEH). Il a fait un ensemble de questionnements sur l'idée selon laquelle « *la jeunesse c'est l'avenir du pays* ». Il s'est surtout demandé de quel avenir veut-on parler ? Il a expliqué que son association a été créée à la suite d'un constat : trop de jeunes diplômés laissent le pays pour aller au Brésil, au Chili. Dans ce contexte, **Bernard** et ses camarades avaient écrit aux autorités haïtiennes (le premier ministre Jack Guy Lafontant) pour les conscientiser sur la situation des jeunes. Aucun suivi n'a été

donné à leurs démarches. Ils ont utilisé toutes sortes de stratégies (manifestations de rue, sit-in, conférences de presse, etc.) pour faire passer leurs revendications : *« Quand ils ont constaté qu'il était difficile de nous corrompre, ils ont fait pression sur les jeunes. Nous sommes des victimes, tout ce que la société nous demande de faire, nous l'avons fait, on ne veut pas nous donner notre place mais plutôt nous encourager à nous exiler. On a toujours des rencontres, des pourparlers avec les dirigeants, on se pose toujours une seule question : ces rencontres donnent-elles des résultats ? Quand on nous dit que la jeunesse est l'avenir du pays, de quel avenir veut-on parler ? »*

A l'heure actuelle, le responsable de l'UEH – à ne pas confondre avec l'Université d'État d'Haïti – explique : *« Il y a des jeunes qui décident de rester dans le pays, non pas parce qu'ils ont envie d'y rester ; mais parce qu'ils n'ont pas encore l'argent pour payer le billet d'avion. On a entendu de beaux discours, de belles promesses, on a fini par constater que l'Haïti pays émergent à l'horizon 2030 qu'on est en train de prôner ne se fera pas avec les Haïtiens parce que les jeunes sont partis. Ils ont créé des conditions pour nous décourager ».* **Bernard Guillaume** se montre très critique à l'égard du ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique qui, dit-il, n'a rien fait pour faciliter l'intégration des jeunes. Il souhaite la réouverture à la Primature du bureau de la jeunesse qui existait sous le gouvernement de Laurent Lamothe. La réalité des jeunes d'aujourd'hui est différente, selon lui, de celle des jeunes des années 1980. Il faut une structure composée de jeunes, une structure qui comprend la réalité des jeunes dans le pays.

#### 21.1.2. La nécessité d'un consensus entre les politiciens

Responsable de l'Association des Volontaires pour la Démocratie (AVD), **Michel Carlin** a centré son intervention sur la finalité des États Généraux Sectoriels de la Nation. Selon lui, l'ensemble de la population n'est pas encore touché par cette initiative ; ce qui peut être une entrave à l'atteinte des résultats escomptés. D'un côté, il estime que les EGSN sont importants dans la mesure où ils permettront d'aborder les problèmes fondamentaux du pays. Les EGSN peuvent apporter des éclaircissements sur ces fondamentaux. *« Les crises que connaît le pays proviennent des problèmes politiques. Si le pays est pauvre, l'éducation fonctionne mal, tout cela découle uniquement d'un problème politique que les EGSN ne peuvent pas résoudre. Le consensus qu'il faut chercher ce n'est pas dans la population car il n'y a pas de problème entre les citoyens. Ce sont les politiciens qui doivent s'asseoir ensemble pour trouver un consensus. Un autre problème, c'est quand on a élu un président, une fois que quelque chose ne va pas, on veut son départ ».* Pour avancer, le pays a besoin de la stabilité politique. Donc, le point de départ pour résoudre les problèmes du pays doit être un accord politique. Pour **le professeur Fritz Dorvilier**, cet accord politique doit découler de l'expression de la volonté populaire. Le peuple doit participer à déterminer ses priorités. **Michel Carlin** précise qu'il doit s'agir d'un accord sur la stabilité politique du pays : *« Tout le monde doit se mettre d'accord sur le fait que les dirigeants sont issus d'élections et on doit respecter la durée de leur mandat ».*

**Michel Carlin** estime, par ailleurs, que les bouleversements politiques ont toujours des répercussions sur le cycle scolaire. Ces crises politiques à répétition n'ont pas aidé à la stabilité du pays. Il faut trouver un consensus politique, si non l'équipe qui

prendra les rênes du pays après Jovenel Moïse pourra ne pas tenir compte des documents issus des EGSN. De l'avis du responsable de l'AVD, le président de la République devrait repenser les EGSN, il devrait faire le replâtrage du Comité de Pilotage, car il y a trop de gens qui ont désisté. Un tel replâtrage pourrait rendre plus crédible le processus.

Pour le **secrétaire exécutif Louis Naud Pierre**, c'est un problème d'un système, un problème d'organisation de la société. Il faut réfléchir sur le mode d'organisation de la société. La **conseillère Rose Anne Auguste** estime, pour sa part, que la société haïtienne traverse une crise à plusieurs dimensions et cette crise est liée au fonctionnement des institutions. Toutes les institutions sont en crise et le modèle économique nous a été imposé. D'un côté, il y a les bouleversements politiques, il y a une crise de connaissance réelle où les universités ne font pas de recherches sur les problèmes qui sévissent dans la société ; et de l'autre côté, il y a les problèmes environnementaux à savoir les catastrophes naturelles qui arrivent à grand pas. Toutes ces crises prouvent l'incapacité des différents acteurs à résoudre les problèmes du pays. Elle parle de la nécessité de s'asseoir ensemble pour trouver une solution. Les Haïtiens n'ont pas la pratique de « *la culture du débat* » ; et cela engendre des malentendus, la non-acceptation de la pensée de l'autre.

#### 21.1.3. Les EGSN : une initiative citoyenne

Ancien jeune sénateur de la République, **Pierre Bellevue** estime que « *les EGSN ne doivent pas rester dans le cadre d'une initiative de la présidence, car c'est un projet très ambitieux qui doit être démarqué de la présidence* ». Jeune ministre de la Justice du GJH, **Volvick Colot**, n'est pas avec l'hypothèse selon laquelle les jeunes, c'est l'avenir du pays. Les jeunes sont de préférence le présent du pays. Il a parlé de l'intégration des jeunes, de la distribution équitable des richesses, de la valorisation des ressources locales, de l'encadrement des talents. **Volvick Colot** a aussi parlé des travaux déjà réalisés par des universitaires qui ne sont pas exploités. Dans les centres universitaires, il y a des mémoires d'étudiants abordant les différents problèmes du pays, les autorités n'ont jamais pris connaissance de ces travaux. Par ailleurs, le jeune ministre de la Justice du Gouvernement Jeunesse recommande l'application de l'article 238 de la Constitution sur la déclaration de patrimoine des fonctionnaires. **Samson Beucia**, membre du Parlement Jeunesse, parle d'un problème de confiance au sein de la société. Il faut revoir, selon lui, le mode d'élections des parlementaires. Ce n'est pas normal d'élire des gens qui n'ont pas une bonne formation académique. On a un parlement improductif. La formation académique des parlementaires est importante même si on est dans une société démocratique. Il faut un cadre légal pour fixer les règles du jeu : dire qui doit diriger. A ce niveau, il faut un processus, un chemin qui facilitera l'orientation du jeune une fois terminée avec ces études et pour lui permettre de réussir. Si on fait les EGSN, il faut dire pourquoi on prépare les jeunes d'aujourd'hui, pourquoi et dans quel domaine on veut que les jeunes se spécialisent afin qu'ils puissent être des citoyens utiles pour aider à résoudre le problème du pays.

#### 21.1.4. Le manque d'investissement du secteur privé dans la formation

**Samson Beucia** se montre très critique vis-à-vis du secteur privé qui n'a pas investi dans la formation universitaire des jeunes. Il se demande également si les EGSN vont se prononcer sur les bateaux qui transportent des cargaisons de riz dans le pays afin

d'encourager le renforcement de la production nationale. Que fera-t-on des résultats des EGSN aux termes du mandat du Président Jovenel Moïse ? En guise de proposition, **Samson Beucia** pense qu'il faut changer la Constitution, le Parlement ne devrait pas être partie prenante des réformes constitutionnelles. Il informe que le Gouvernement Jeunesse d'Haïti (GJH) avait écrit une proposition de loi sur le service civique obligatoire. Il va remettre cette proposition aux EGSN.

Au cours des dix dernières années, **Josué Sénat** estime qu'on ne peut pas parler de séparation de pouvoir en Haïti, mais de jumelage de pouvoir. Est-ce qu'il y a vraiment un contrôle de pouvoir dans la façon dont nous fonctionnons dans le pays ? Il y a des institutions dans le pays **qui** n'inspirent pas confiance, on devrait en créer d'autres pour les remplacer. L'un des problèmes qui n'encouragent pas les gens à occuper des postes étatiques, c'est la façon dont la population perçoit ces postes et les institutions ne font pas confiance.

#### 21.1.5. Haïti, un projet non réalisé

Directeur d'un établissement scolaire à Grand-Ravine, **Maxeau Jean-Louis** estime qu'Haïti reste au stade de projet pays. Il se réfère à des périodes charnières de son histoire pour expliquer que ce pays a toujours été un projet. Pour **monsieur Jean-Louis**, on est arrivé à un stade où l'on doit s'arrêter pour repenser le pays ? « *Les états généraux sectoriels de la nation ne doivent pas avoir une couleur politique, s'il faut demander au président d'arrêter tout pour redémarrer le pays, il faudrait qu'il soit capable de nous écouter. Nous avons un Etat faible et il y a une perte de souveraineté. La Constitution n'est pas respectée ainsi que les droits de la personne, on a l'impression qu'on fonctionne dans une savane* ». Ce jeune, qui dirige une école dans l'un des quartiers les plus sensibles de la capitale, plaide en faveur de la construction des infrastructures pour interconnecter le pays. Il nous faut des infrastructures, des routes, des trains. Il n'y a pas d'autoroutes dans le pays, il faudrait en construire. Il y a beaucoup de côtes dans le pays et on n'a pas de bateau pour transporter les gens.

Quelle place accordée aux jeunes ? Comment les intégrer dans la société ? Au niveau de l'Etat, il devrait y avoir une entité indépendante pour gérer les ressources humaines? **Maxeau Jean-Louis** parle également des problèmes de violence qui sévissent dans certains quartiers de Port-au-Prince. Cette situation risque de se propager dans tout le pays. Il parle de la nécessité d'une force armée pour sécuriser les frontières et de l'absence de réflexion sur le développement du pays. De plus, il faut réduire le nombre de partis politiques.

**Vilceron Forry**, membre de l'association Universitaires sans Emploi, partage ses inquiétudes par rapport à la finalité des EGSN. Selon lui, c'est une initiative qui a été prise dans un contexte politique bien déterminé. Toutefois, il croit qu'il faut une volonté politique et des techniciens pour faire ce travail. Par ailleurs, ce jeune universitaire sans emploi plaide en faveur de la mise en place de programme de protection sociale pour accompagner les familles vulnérables et les personnes vivant dans les quartiers défavorisés. Des programmes d'orientation professionnelle dans les écoles sont nécessaires pour aider les enfants à développer leurs talents. Selon lui, l'État tout seul ne pourra pas, à lui seul, résoudre les problèmes du pays, les autorités doivent prendre des

dispositions pour permettre au secteur privé de jouer son rôle dans le cadre du développement du pays.

Jeune ministre de la santé du GJH, le **docteur Stéphanie Charlotte Dugazon** estime que nous avons un problème de citoyen dans le pays. Il faut assurer la formation des citoyens. Le citoyen a une vision pour son pays. Nous avons des individus qui sont formés, mais sont-ils tous des citoyens ? Le nœud gordien c'est de former des citoyens pour ce pays. Intégrer le civisme dans les écoles et les universités, apprendre aux Haïtiens à aimer leur pays. D'autres jeunes représentés à cette rencontre avec le Secrétariat Technique d'organisation des EGSN ont fait part de leurs préoccupations par rapport à la situation globale du pays. Ces jeunes parlent de crise de confiance au sein de la société haïtienne et l'État se dresse contre la nation. Les jeunes ne sont pas l'avenir du pays comme on veut le faire croire, mais des acteurs qui peuvent s'impliquer dans la recherche de solutions aux différents problèmes.

Jeune président de la République, **Rosny Cadet** promet de sensibiliser les 119 jeunes députés, 30 jeunes sénateurs et 21 jeunes ministres du GJH. Le jeune chef d'Etat va mobiliser les jeunes à travers le pays sur la nécessité de participer à cette grande consultation nationale. Le Gouvernement Jeunesse d'Haïti va rencontrer les jeunes à travers le pays ; mais la meilleure chose à faire c'est d'encadrer les jeunes afin de leur permettre d'avoir confiance en eux, créer des situations pour qu'ils reprennent confiance en eux parce qu'ils sont les futurs responsables du pays, créer des moyens pour qu'ils restent dans le pays et ne se sentent pas dans l'obligation de laisser le pays. **Rosny Cadet** s'engage à soumettre au Secrétariat Technique le cahier de doléances, de propositions et d'engagements des jeunes du pays.

Jeune Président de la Chambre des députés, **Josué Sénat** émet, lui aussi, des doutes sur la finalité et l'application du pacte pour la réforme institutionnelle et le progrès économique et social. Les EGSN peuvent-ils donner la possibilité de redéfinir ou d'attaquer les fondements de l'État que nous avons aujourd'hui ? **Josué Sénat** qui constate une « *perte de confiance totale dans les autorités et institutions du pays* » se demande si les tenants du pouvoir vont appliquer le pacte ? Il dit constater que nombre de personnalités du pays refusent de s'engager dans la politique pour ne perdre leur crédibilité. Les gens qui ont servi l'État ne sont pas bien vus. On a une mauvaise perception de ces personnalités qu'on accuse souvent de corrompus. Les EGSN vont-ils aider à faire la lumière sur de nombreux cas de corruption ?

\*

\* \*

Aux termes de cette rencontre, le secrétaire exécutif **Louis Naud Pierre** dit attendre de ces représentants d'associations de jeunes un cahier de doléances, de propositions et d'engagement qu'ils auront à soumettre dans un délai raisonnable.

## 22. L'ÉTAT DE DROIT, 24 AOUT 2018



**Le juriste René Julien** a fait une intervention, le vendredi 24 août 2018, sur les « États généraux sectoriels de la nation : Une voie certaine vers un véritable Etat de droit » au siège du Secrétariat Technique en présence de professionnels du droit et des membres du Comité de Pilotage.

Dans cette réflexion, **Me René Julien** note que « La gouvernance haïtienne inspire la répugnance. L'accélération du déclin haïtien, depuis une trentaine d'années, ne résulte que d'une gouvernance réalisée sur la base de duperies, de mensonges, de tromperies, de gaspillage des biens publics, de vols, de vilenies... ».

### 22.1. La responsabilité des citoyens dans l'effondrement du pays

De l'avis de **Me Julien**, les citoyens haïtiens ont une part de responsabilité dans l'effondrement du pays. « Les vrais responsables du déclin d'Haïti sont nous-mêmes. Nous-mêmes dirigeants, pour avoir accepté notre accès à un pouvoir acquis en dehors d'une structure citoyenne réelle et n'avoir rien fait pour corriger cette anomalie ; Nous-mêmes électeurs, pour n'avoir pas la saine liberté de notre choix lors des élections et malgré ce handicap, en plein XXI<sup>e</sup> siècle nous continuons à voter encore contrairement à nos voisins pour notre malheur ».

Pour remédier à cette situation, l'homme de loi préconise l'instauration d'un véritable État de droit qui prend en compte les principaux besoins de la population, c'est-à-dire qui garantit la jouissance d'une citoyenneté pleine entière à tous les Haïtiens et Haïtiennes.

### 22.1.1. La responsabilisation des citoyens

Membre du Comité de Pilotage, **Me René Julien** invite les jeunes à s'approprier de ces états généraux qui constituent, selon lui, le moyen pacifique le plus efficace qui permettra de redéfinir la gouvernance du pays.

« Vivre dans un État de droit est avant tout l'œuvre d'une société civile bien structurée, bien organisée, laquelle ne néglige pas de procurer à tout être humain un cadre de vie conforme à sa fragile nature humaine et aussi à sa valeur intrinsèque », écrit **Me René Julien** dans cette réflexion.

### 22.2. L'application de la loi

L'intervention de **Me Julien** a été suivie d'un débat très animé non seulement sur les états généraux sectoriels de la nation mais aussi sur la construction de ce véritable État de droit. Des questions relatives à l'application de la loi, à la mise en place de programmes d'éducation civique dans les écoles, aux droits des femmes, à la sécurité foncière, ont été abordées au cours de cette causerie.



## 23. LE POTENTIEL MINIER D'HAÏTI, 7 SEPTEMBRE 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont organisé, ce vendredi 7 septembre 2018, une séance de travail avec le Bureau des mines et de l'énergie (BME) autour des enjeux liés au développement du secteur minier en Haïti.

### 23.1. La problématique

#### 23.1.1. Le secteur de l'énergie et des mines en Haïti : sujet à controverse

Pour sa part, l'ingénieur géologue **Claude Prépetit** a noté que le secteur de l'énergie et des mines est sujet à controverse en Haïti. *«Mais je crois dur comme fer que les gens ignorent ce qu'est véritablement ce secteur»*, a soutenu le directeur du Bureau des mines et de l'énergie (BME). En ce sens, ledit bureau a cartographié les régions où gisent les mines et élaboré un projet de loi qui, de l'avis de **Claude Prépetit**, reflète les intérêts supérieurs de la nation.

L'ingénieur géologue a, entre autres, promis que la carte relative au secteur des mines sera bientôt rendue publique. Rappelant que la loi sur les mines date de 1976, il a par ailleurs invité le Parlement à voter le projet de loi sur le secteur minier afin de le dynamiser.

Dans la foulée, **M. Prépetit** a dit estimer qu'il nous faut arriver à un consensus national afin de définir des politiques publiques pour exploiter et protéger nos gisements. *«Actuellement, et ce depuis une résolution du Parlement de la République en 2012, aucune compagnie n'exploite nos mines»*, a informé le numéro un du BME, établissant la différence entre mine et carrière.

De son côté, le professeur membre du Secrétariat technique, **Jean Marie Théodat**, a salué les experts du Bureau des mines et de l'énergie qui, selon lui, ont apporté des éléments d'information sur la situation du pays, notamment des mines. *«Vous nous avez montrés que nous n'avons pas un pays de cocagne. C'est un fantasme que l'on a fait croire depuis le débarquement des Espagnols sur l'île»*, a repris **Jean Marie Théodat**, soulignant que nous avons des richesses avérées qui peuvent contribuer à la croissance économique du pays.

Cependant, **Jean Marie Théodat** a rappelé qu'Haïti ne dispose ni des ressources économiques ni de matériel capables d'extraire ses principaux minerais qui s'étendent notamment dans toute la région nord du pays. *«Nous sommes donc obligés de négocier avec des compagnies étrangères»*, a-t-il déploré. L'exploitation de ces ressources minières représente aussi un enjeu environnemental car il faut penser à ses impacts sur le milieu ambiant.

Dans son exposé démontrant que les membres ont assimilé les connaissances partagées, le professeur a souligné que ces exploitations impliquent des pourparlers avec les localités pour leur expliquer les avantages et les inconvénients de ces pratiques.

Cette rencontre a permis à **l'ingénieur-géologue Claude Prepetit**, directeur du BME, d'apporter des éclaircissements sur les ressources minières du pays à travers la présentation de la carte du potentiel minier et énergétique d'Haïti.

### 23.1.2. La concentration de gisement d'or et de cuivre dans le grand Nord

**Monsieur Prepetit** parle d'une concentration de gisement d'or et de cuivre dans le grand Nord notamment à morne Bossa à Camp Cop dans les communes respectives de Milot et du Limbé. Le directeur du Bureau des mines et de l'énergie a également parlé de l'existence de matières premières pour la fabrication du ciment dans presque tous les départements du pays, alors que le marché du ciment en Haïti est dominé par la République Dominicaine. Quant au département du Centre, il regorge d'argile qui pourrait être utilisé dans la fabrication de parpaing pour la construction des maisons.

**L'ingénieur-géologue Claude Prepetit** cite un ensemble de mécanismes à mettre en place pour arriver à exploiter ce potentiel minier. Parmi ces préalables, il parle de la construction d'un État fort, du renforcement des institutions et de l'adoption d'un nouveau cadre légal. Le projet de loi régissant la matière déposé au Parlement n'a pas été voté jusqu'à présent.

**Monsieur Prepetit**, qui estime que les conditions ne sont pas encore réunies pour passer à l'exploitation de ces ressources, évoque la nécessité d'un consensus national autour de la question minière.

\*

\*        \*

Pour sa part, **le Secrétaire Exécutif Louis Naud Pierre** a précisé que cette séance de travail avec le Bureau des mines et de l'énergie doit déboucher sur l'organisation d'un forum sur le secteur minier dans le cadre des États généraux sectoriels de la nation.

## 24. DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE, 13 SEPTEMBRE 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) se sont entretenus, ce jeudi 13 septembre 2018, avec des personnalités et représentants de diverses organisations de la société civile dans le cadre des rencontres préparatoires. Il s'agissait d'une consultation préliminaire qui a permis au Comité, accompagné de son Secrétariat Technique, de partager des informations sur le déroulement du processus et de recueillir les commentaires et suggestions de ces organisations de la société civile afin de mieux ajuster les outils méthodologiques utilisés dans le cadre de ces états généraux.

Cette rencontre a été l'occasion pour les participants et participantes de soulever un certain nombre de problèmes liés à la gouvernance du pays et au fonctionnement de la société. Ils ont surtout parlé d'une crise de confiance qui traverse la société haïtienne depuis sa fondation.

### 24.1. Diagnostic

#### 24.1.1. La crise de confiance

Selon ces personnalités et responsables d'organisations de la société civile, les citoyens doivent avoir une certaine confiance dans leur système judiciaire ; car la question de justice est fondamentale pour donner une certaine confiance à la population. Les états généraux sectoriels de la nation devraient permettre de rétablir la confiance dans les institutions du pays.

#### 24.1.2. Le problème de conscience individuelle et collective

A côté de cette crise de confiance qui affecte toutes les couches de la société, ils ont évoqué des problèmes de conscience individuelle et collective tout en questionnant le rôle des élites dans la gouvernance globale du pays.

Les personnalités et représentants d'organisations de la société civile ont par ailleurs produit des remarques d'ordre conceptuel par rapport au déroulement de ces États Généraux afin d'éviter certaines critiques à l'avenir.

## 25. LES GROUPEMENTS POLITIQUES, 14 ET 17 SEPTEMBRE 2018



Dans le cadre des rencontres avec divers secteurs et/ou groupes organisés de la société, le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la nation (EGSN) ont entamé une série de consultations avec des représentants de partis, plateformes et regroupements politiques. Les deux premières rencontres se sont déroulées le vendredi 14 et le lundi 17 septembre 2018 avec des représentants de divers partis, regroupements politiques et groupes sociopolitiques.

### 25.1. Diagnostic

#### 25.1.1. Le lien entre les EGSN et la Commission d'amendement de la Constitution

Président du **Consortium national des partis politiques haïtiens, Jeantel Joseph** a fait des remarques d'ordre méthodologique concernant l'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation. Il a également exprimé des préoccupations par rapport à la finalité de ces états généraux et des recommandations qui en découleront. Selon lui, ces recommandations remettront en question le mode de gouvernance du pays alors qu'au niveau de la Chambre des Députés, il y a une commission qui travaille sur des réformes constitutionnelles. **Monsieur Jeantel** se demande si les propositions du Comité de Pilotage ne seraient pas différentes de celles de la commission parlementaire.

Membre du parti **Cri du peuple haïtien pour la réconciliation nationale (CEPHREN), Francia Louis** aborde des questions liées au fonctionnement du système éducatif tout en estimant que l'éducation devrait être la priorité numéro 1 de l'État. Pour la militante politique, l'éducation est trop importante pour laisser aux mains des gens qui ne sont pas bien formés. Elle décrit donc un système éducatif malade, la majorité des

écoles disposent des programmes qui sont différents de celui du ministère de l'éducation nationale. Tout en plaidant en faveur de la formation continue des maîtres, Francia Louis préconise la mise en place d'un programme unique pour toutes les écoles de la république.

### 25.1.2. La prolifération exagérée des partis et groupes politiques

**Jean-Pierre Alcindor** du parti **Renmen AYITI** est revenu sur les controverses suscitées suite à la décision du Président de la République de convoquer les EGSN. Rappelant que cette initiative était mal vue par des secteurs de la société, monsieur Alcindor se demande comment le Comité va procéder pour convaincre ces secteurs afin d'aboutir aux objectifs fixés. Toutefois, le représentant de **Renmen AYITI** estime que le moment est venu pour avoir ces états généraux afin d'engager le pays sur la voie du progrès économique et social.

**Arielle Jean-Louis**, membre du directoire de **Renmen AYITI**, parle de *la prolifération exagérée des partis et groupes politiques*. Elle rappelle que ce problème a déjà été abordé par la commission sur l'institutionnalisation et le financement des partis politiques pilotée par l'ex-candidat Mathias Pierre. **Madame Jean-Louis**, qui a parlé de l'expérience du Rwanda en matière de construction d'une stabilité politique, propose de regrouper les partis selon les tendances. **Jean Guerby Estimé**, Secrétaire Général du parti **Pèp Ayisyen an Mouvman (PAAM)**, estime que le problème va au-delà de la prolifération des partis politiques. Ce même phénomène se produit au niveau du système éducatif, de la religion avec le pullulement des églises, dans la presse : « *On pourrait également se demander à quoi servent toutes ces stations de radio ? Pourquoi tous ces établissements scolaires ? Ce ne sont pas seulement les partis politiques. Le problème en soi n'est pas le multipartisme* ».

### 25.1.3. Le rapport des classes sociales en Haïti

Pour **Christopher Pierre** du parti **NODRA**, la pluralité des partis politiques est une bonne chose pour la démocratie. Ce responsable politique évoque également le problème de classes sociales en Haïti qui devrait être pris en compte dans le cadre des États Généraux Sectoriels de la Nation. **Monsieur Pierre** conseille au Secrétariat Technique de s'asseoir avec les différentes classes, de porter les classes possédantes à prendre conscience afin de participer au relèvement du pays. Par ailleurs, **Christopher Pierre** croit nécessaire de revoir les tarifs douaniers et de valoriser la production nationale. Il se demande également si les documents issus de ces états généraux seront élaborés en toute objectivité.

**Dumas Alcius** du parti **NODRA** voit dans les EGSN un outil qui permettra de décider de l'avenir du pays. Cependant, il estime qu'il y a des groupes qui sont sceptiques par rapport à la finalité de ces états généraux : « *Si ces groupes arrivent au pouvoir, quel sera l'avenir des états généraux ? Comment sensibiliser ces groupes afin de leur permettre de s'approprier de cette démarche au cas où ils arrivent au pouvoir ?* »

**Récilor Fédé** (PCSPH) questionne, lui aussi, la finalité de ces états généraux : « *Cela va aboutir à quoi ? Après 25 ans, est ce qu'on ne va pas nous demander à nouveau de nous asseoir pour produire ces mêmes réflexions ? Dans tous les pays du monde, on fait toujours appel à université pour se prononcer sur un ensemble de*

*problèmes. Quel est le rôle de l'université haïtienne dans ces états généraux ? L'université a-t-elle été consultée ? »*

Président du parti **Concorde Nationale**, **Frantz Guillaume** centre son intervention sur *la question du cadastre* qu'il présente comme un problème qui devrait être abordé dans le cadre des états généraux. Selon lui, c'est un dossier très important qui nécessite des réponses. Monsieur Guillaume informe que son parti va soumettre au Secrétariat Technique des propositions relatives à ce dossier.

Représentant du parti **Influence Nationale**, **Yves Jeudy Jules** se demande « *comment les états généraux vont aborder le problème de la production nationale, de l'éducation, de la santé* ». Il se dit sceptique par rapport à la finalité de ces états généraux : « *Est-ce que les documents qui sortiront de ces états généraux seront appliqués ?* »

#### 25.1.4. Le financement des partis

**Sherline Pierre-Louis**, du parti **Pèp Ayisyen an Mouvman (PAAM)**, questionne la non-représentation de certains partis au niveau des pouvoirs de l'État. Cette situation est due au problème de financement auquel sont confrontés certains partis et regroupements politiques. Selon **madame Pierre-Louis**, les formations politiques qui ne disposent pas de grands moyens financiers courent le risque de perdre, à chaque fois, les élections. Comment les états généraux vont aider à corriger cette situation, se demande-t-elle ?

Membre du regroupement **Consortium national des partis politiques haïtiens**, **Gerveux Jean-Marie** énumère un ensemble de problèmes liés à la bidonvilisation, aux inégalités sociales, au transport, à la sécurité. Les habitants des quartiers populaires vivent dans des conditions inhumaines et n'ont pas accès aux services sociaux de base. **Monsieur Jean-Marie** estime que les réflexions produites, les documents élaborés, n'ont jamais été appliqués. Il propose de réorganiser le transport en commençant par l'élimination des tap-tap, en dotant le pays d'un système de transport conforme aux normes internationales afin de permettre aux habitants de voyager dans des conditions sécuritaires. Il plaide également pour la mise en place d'un système de sécurité intérieure et extérieure pour faciliter un meilleur fonctionnement de l'économie nationale, d'assurer une gestion saine et effective des technologies de l'information et de la communication.

#### 25.1.5. Les EGSN et la révolution sociale

**Jean Reynold Jean-Pierre (Parti de la Révolution Sociale)** préconise la construction d'une nouvelle capitale parce que, dit-il, Port-au-Prince est un géant bidonville. Pour cela, il pense qu'une révolution sociale est nécessaire. **Jean Reynold Jean-Pierre** va plus loin pour dire que « ces états généraux doivent déboucher sur une véritable révolution sociale ».

**Yvette Paillant** (Concorde Nationale) constate que « l'État haïtien est impuissant et négligent. Il n'a pas le **contrôle** de la société, de son environnement, de l'espace maritime. Certains métiers sont en voie de disparition. Le pays importe trop de produits alimentaires et accuse une balance commerciale déficitaire ». Les EGSN doivent, selon elle, apporter des réponses à ces problèmes. **Johnny Désir** du parti UCADDE abonde

dans le même sens et se demande comment l'État va procéder pour reprendre le contrôle de son espace aérien, son espace maritime. Il attire également l'attention sur la question de visa dans le cadre des relations avec la République Dominicaine.

**Moclès Simon** (Concorde) évoque la nécessité de réviser la Constitution afin de permettre au Président de la République de choisir son Premier Ministre sans avoir à consulter le Parlement. Il abonde également la question du financement des partis politiques qui doit être prise en compte. Pour **Moclès Simon**, le pays dispose d'une bourgeoisie rétrograde qui envahit la scène politique ; et la faiblesse des institutions publiques n'arrange pas les choses. Selon lui, il y a un problème de conscience dans ce pays : les parlementaires sont inconscients, les diplômés désœuvrés n'ont d'autre choix que la migration. S'agissant des états généraux, il estime que les universités ont déjà travaillé sur ces problèmes et proposé des pistes de réflexion qui sont restées dans les tiroirs.

**Pressinor Félin**, représentant d'une organisation sociopolitique, se montre sceptique quant à la finalité ces états généraux : « Est-ce que le Président va respecter les documents qui sortiront de ces états généraux ? La réforme de l'État est-elle possible aujourd'hui ? »

**André Dieunor** ne croit en la finalité de ces états généraux. Pour lui, ce sera un document de plus : « *Quelle est la finalité des EGSN ? Y-a-t-il une durée ? La situation du pays est grave. Il n'y a pas de volonté politique pour changer les choses. Il y a deux tendances qui s'affrontent : un groupe qui s'accapare des ressources en s'identifiant à l'État et un autre groupe qui place ses capitaux à l'étranger. L'éducation est politisée. Beaucoup de gabegie administrative. La solution du pays dépend de Dieu et de la mobilisation populaire* ».

#### 25.1.6. *Se kolonn ki bat* : la négation du sens de l'État

Membre d'une organisation sociopolitique, **pasteur Zéphirin** se montre très critique à l'égard de l'élite économique haïtienne, une élite prédatrice qui n'a pas contribué, selon lui, au développement du pays. Il dénonce également le phénomène de la privatisation qui rend l'État de plus en plus dépendant : « *En Haïti, c'est le parrainage, le marchandage – Se kolonn ki bat – L'Etat perd le monopole de la politique. Avec des ressources déjà limitées, l'Etat accorde des franchises douanières à la bourgeoisie, alors qu'il y a des répressions fiscales sur la population. Pour cet homme d'église, les EGSN devraient adresser tous ces problèmes. Par ailleurs, il dit souhaiter que des dispositions soient prises pour empêcher à n'importe qui de devenir président, sénateurs, députés. Selon Zéphirin, le ministre de la Justice doit être issu d'élections. Les différents barreaux du pays pourraient s'occuper de ces élections* ».

**Madame Nadège**, responsable de RENAFEMMES, attire l'attention sur la représentation des femmes dans les sphères de décision. Selon elle, le quota de 30% n'est jamais respecté alors que les femmes représentent le *potomitan* de la société haïtienne. Elles n'ont pas accès à la sécurité sociale, elles sont peu éduquées. Celles qui travaillent perçoivent un salaire de crève-faim. **Marie Claudate**, membre de cette structure, estime que les organisations sociales ne bénéficient d'aucune assistance de l'Etat alors qu'elles interviennent auprès des couches les plus démunies. Selon elle, les organisations sont plus proches de la réalité sociale, il faut les encadrer.



D'autres participants à ces rencontres avec les groupes politiques ont évoqué l'absence de l'État dans les **sections** communales et même au niveau de certains quartiers pauvres de la capitale. Ils ont également fait état de problèmes environnementaux, d'absence de structure sanitaire, notamment.

\*

\* \*

Le Secrétariat Technique continue sa série de consultations avec les partis et regroupements politiques. Après avoir rencontré le Directoire de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL) le 20 septembre, le Secrétariat Technique et le Comité de Pilotage se sont entretenus le vendredi 28 septembre 2018 avec les responsables de la plateforme VERITE. Cette dernière s'est engagée à consulter sa base afin de produire et soumettre au Secrétariat Technique un cahier de propositions et d'engagements.



## 26. LE SECTEUR DES DROITS HUMAINS, 26 SEPTEMBRE 2018



Le mercredi 26 septembre 2018, le Secrétariat Technique d'organisation, accompagné des membres du Comité de Pilotage des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN), s'est entretenu avec des représentants du secteur des droits humains dans le cadre des rencontres préparatoires animée par le vice-président du Comité de Pilotage Jean Claude Desgranges, cette séance de consultation préliminaire a été l'occasion pour le Comité et le Secrétariat Technique de partager avec les représentants de ce secteur des informations relatives à la réalisation de ces états généraux et de recueillir leurs commentaires et suggestions.

### 26.1. Diagnostic

#### 26.1.1. L'inclusion de la population dans la démarche des EGSN

**Joasi Friznel** de l'Action concertée pour la promotion des DH (ACPRODDH) : a fait des remarques d'ordre administratif concernant la planification de cette rencontre, selon lui le secteur des droits humains entant qu'un secteur compliqué et large devrait avoir beaucoup plus de représentations dans cette rencontre, en ce sens il pense qu'on devrait inviter beaucoup plus de représentants. Il a aussi exprimé son inquiétude selon son constat par rapport à la fragilité qui se trouve dans le pays et l'appréhension de la population pour les EGNS, il serait difficile d'aborder la population sur la question des EGSN. Comme questionnements, Monsieur Friznel souhaite savoir comment les EGSN pensent-ils accompagner les organisations afin de délivrer ce message à savoir travailler avec les groupes si toutefois, il aurait des problèmes ? Le professeur **Louis Naud Pierre** réplique, pour préciser que dans les forums qui ont eu lieu dans les sections communales, communes tous les groupes organisés sont invités et ont participé également.

### 26.1.2. Les EGSN : une forme de dialogue

**Me Henry Henry Claude de LINADDH**, questionne lui aussi sur la finalité des EGNS, Est-ce qu'on va arriver à quelque chose de codifier et si oui quelle institution qui va se charger de l'appliquer ? Est-ce cela va remplacer la constitution ? Est-ce que ça va tenir compte de la nouvelle **constitution** ? Il termine à dire qu'il ne croit pas à sa finalité. **Frederick Lavaud** du Comité de Pilotage : Lui rassure qu'il n'est pas le seul à avoir cette inquiétude, malgré toutes les appellations données à cette activité tantôt de la conférence nationale avec Turneb Delpé, tantôt avec la Conférence Nationale et maintenant les Etats Généraux Sectoriels de la Nation tout cela se résume à un seul processus avoir un dialogue, et comme finalité trouver un consensus. Il rappelle que le dialogue est le point culminant qui pourra empêcher l'effondrement du pays, et sortir le pays de son carcan parce qu'on est d'accord que les problèmes se trouvent dans tous les niveaux du pays dont on doit trouver un moyen de solution. Il rappelle que dans nos actes coutumiers ce sont les intellectuels, les universitaires et les ONGs qui ont l'habitude de produire des documents pour la population mais aujourd'hui c'est une démarche qui se fait avec la participation de la population et ceci par secteur afin que chaque secteur présente ces problèmes en disant comment ils voient le pays. Ainsi dans cette démarche les secteurs participatifs et ceci dans toutes les localités du pays ont l'intérêt car ce sont eux qui présentent leur problèmes pour dire ce qu'ils aiment ou n'aiment pas et après comme finalité s'assurer que leur protestations seront mise en application.

**Maccénat Fritz (AJDPH)** : estime que cette initiative est louable. Cependant il encourage à identifier les problèmes de la société et de continuer à apporter des solutions. Toutefois, il rappelle qu'en Haïti on n'a pas de problème de solutions et normes mais un problème de *la mise en application, problème de mécanisme et de suivi, et assure qu'il y a des signaux assez clairs qui peuvent aider la population à mieux comprendre et à accepter*. Il précise que le problème de décentralisation et de déconcentration des services publics doivent être la principale modification dans ce changement, en proposant la création de mécanisme de décentralisation et de déconcentration. Il signale que la population veut contribuer à savoir payer les taxes mais il ne peut pas parce que la question de proximité n'est pas résolue. Il y a des procédés disponibles l'important c'est de connaître le mécanisme pour aboutir et créer des mécanismes de micro crédit pour faciliter la création d'entreprise.

**Auguste Jonas (Secrétaire Général RONDDH)** : se questionne à savoir quel travail les EG ont déjà effectué avec les autorités locales puisse qu'elles disposent déjà de plans de développement communal ? A titre de proposition le budget national devrait commencer à partir des sections communales en s'accentuant sur la réalité de chaque commune. Toujours dans ces questionnements, tient à savoir Quel est le dialogue qui a été maintenu avec les EG et la commission de la chambre des députés pour éviter tout amalgame puisque les EG doivent soumettre un document qui pourrait susciter des amendements dans la constitution ? **Marjorie Bataille (Coordonnatrice RONDDH)**: précise que les EG devraient intéresser tout le monde, en centrant son intervention sur les aspects suivants :

- Problème de la santé d'où on a une perte quotidienne en vie humaine à cause du problème de soins référence l'hôpital général

- Problème d'éducation ou il y a des écoles par manque de structure n'ont pas de banc pour les enfants, certaines sont localisées sous des arbres
- Problème économique 70% de la population est en chômage
- Problème au niveau de la justice par manque de moyen et de confiance la population ne peut pas trouver la justice

### 26.1.3. La nécessité de responsabiliser l'État

Tout cela doit interpeller l'Etat à prendre ses responsabilités parce qu'il est inconcevable en 2018 l'eau potable soit un luxe. Le professeur **Louis Naud Pierre**: pour répondre à la question relative à l'effectif des participants rappelle que l'invitation a été lancée à tout le monde et sans exclusion. **Marie Carmelle Mentor, membre du Comité de Pilotage** : pour elle l'avantage des EG c'est de nous permettre de renforcer notre travail. En notant que leur présence n'est pas pour donner une réponse directe mais ce sont les groupes des Droits Humains qui vont se mettre ensemble pour soumettre un cahier de doléances, leur rôle c'est de veiller à ce que tout ce qui se dit soit écrit et abouti à tout ce qui ait été proposé. **Rose Anne Auguste, membre du Comité de Pilotage** : Félicite les participants pour leurs interventions surtout sur la question de la décentralisation et déconcentration à savoir la stratégie de mobilisation à mettre en place. Elle rappelle à l'assistance que cela fait déjà 5 mois depuis que les EG travaillent en rencontrant plusieurs secteurs et elle insiste sur l'importance du dialogue parce que c'est la meilleure façon de recueillir des informations fiables tant dans les rencontres sectoriels tant dans les sections communales en leur fournissant un canevas avec les différentes thématiques avec le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique qui jouent le rôle de facilitateur.

### 26.1.4. Un peuple autodestructeur, une société égoïste et malade

Pour **Me Pierre Garot Nere (PODEMIR)** : son intervention se résume sur le fait qu'on est un peuple autodestructeur, une société égoïste et malade d'où on banalise notre histoire et héritage historique. Selon lui, on est dans une crise sociétale qui provoque un problème systémique, il prend l'exemple des EU où n'importe quel citoyen peut devenir un président, on a un problème dans tout le système. **Me Nere** se demande, Est ce que ce travail va attaquer tout le système parce que les problèmes ne sont pas les institutions mais nous ? Selon lui, entant qu'un ancien militaire, l'armée avait son utilité comme institution quand un membre commet une erreur il doit être jugé. Il ne cache pas sa frustration pour critiquer l'Etat qui investit dans les jeunes filles et garçons et après qui laissent le pays pour aller mettre leurs compétences dans d'autres, il continue pour dire que la cherté de la vie est si cruelle qu'un plat de nourriture vaut un ballon d'or. **Me Nere** pense que le travail des EG est important dans la mesure où il y a une continuité malheureusement l'Etat n'existe pas et que les haïtiens prennent le malin plaisir à planifier leur misère car certaines familles ont mis le pays en otage et empêchent la facilitation commerciale à tout le monde.

**Me Udson Jean (UNDDH)** constate que la jeunesse est très pessimiste sous le changement d'Haïti malgré qu'il soit optimiste mais ne sait comment faire ? Il pense historiquement le terme dialogue national pour lui serait le mieux vu et plusieurs questionnement doivent se faire sur les causes historiques, et maintenant devenues des

causes sociétales, selon lui il y a trop de ministères et paradoxalement les problèmes augmentent, y a-t-il un problème de production d'intellectuelle parce que beaucoup de réflexion ont été déjà faites malgré tout cela aucune solution n'a été trouvée, on a un problème de leadership et de manque de responsabilité. Il propose à ce qu'on mette le focus sur la jeunesse, faire une politique pour sauver la jeunesse qui dont les jeunes sont livrés à eux-mêmes pour qu'elle puisse participer à la renaissance du pays. L'Etat doit être un modèle d'institution pour la société malheureusement tout le monde voit l'Etat (les dirigeants) comme un prédateur au lieu de produire de la richesse, il ne fait que la diminuer, en ce sens, comment y remédier à cette situation et si le pacte n'a pas de force contraignante et uniquement une responsabilité morale tout le monde pourra le signer et un nouveau gouvernement une fois arrivée pourra le changer. Comment se fera son application de gouvernement en gouvernement ?

**Witny Pierre Despeines (RECID)** propose à ce qu'on se focalise sous les questions de sécurité et du système de la justice qui peuvent résoudre tous les problèmes précités. Il a mentionné deux points qui découlent de la justice pour ce qui concerne l'horaire de travail de chaque policier à savoir 6 :00am-6 :00pm qui sont dans l'impossibilité de se former et la question de l'incarcération des prisonniers qui sont dans l'impossibilité de contacter leur proche.

**Louis Naud Pierre** rappelle que l'objectif de cette rencontre se fait dans le cadre d'un partage d'information, en leur précisant qu'ils peuvent rédiger un cahier de charges sur le monopole, la justice, la prison, l'armée, la jeunesse, pour ce faire il faut identifier les problèmes, faire des propositions car les EG sont rôle est de faire un dialogue clinique pour voir tout ce qui peut se faire et devrait se faire.

#### 26.1.5. Le problème électoral, la corruption et la méfiance de la population

**Niclas Hency (SONDDH)** intervient pour dire qu'il y a d'autres travaux qui ont été et qui existent déjà, il faut pour cela catégoriser les problèmes par ordre de priorité d'urgence, en prenant l'exemple du problème électoral, la corruption il y a la méfiance de la population par rapport aux entités gouvernementales, il a également abordé le point du système éducatif, la non clarification des informations pour mieux être informé, le taux de chômage élevé, le problème de l'agriculture, le départ des haïtiens en République dominicaine, il propose à ce qu'on renforce notre culture par la danse, la musique et autres qui sont appréciées dans d'autres pays. **Nava Bertilia Courtois** : pour Madame Courtois, elle croit qu'il y a un manque d'éducation familiale à titre d'exemple les parents qui découragent leurs enfants à ne pas travailler dans la terre, tout en abordant la question du manque de modèle dans la société pour les jeunes qui croient pour y arriver il faut être un magistrat ou autres. Elle pense que beaucoup de nos ressources naturelles sont en voie de disparition comme le vétiver, petit mil, elle souhaite savoir quel mécanisme à mettre en place pour résoudre ces problèmes ? Quelle politique et quelle stratégie ? Il faut une conscience morale et arrêter la méthode théorique, il faut une révolution dans le système afin d'éliminer la corruption.

\*

\* \*

**Louis Naud Pierre** : intervient en rappelant que le processus d'élaboration du Pacte doit passer par le dialogue et les EG sont là pour recueillir des informations de la population tout en s'assurant à ce qu'il ait un maximum de participation des gens tout en soulignant que la commission a fait la même démarche, ils respectent les grandes tendances des régimes politiques comme par exemple dans les propositions pour une forte tendance du monocalaméralisme.

Tous les représentants à cette rencontre avec le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique font face aux mêmes difficultés et les mêmes inquiétudes. De l'avis de **Me Udson Jean (UNDDH)**, pour un travail aussi important en référence au pacte de gouvernabilité, il est nécessaire de mettre une commission sur pied avec des techniciens qui travaillent sur les propositions de lois pour que les documents issus de ces états généraux aient une force contraignante et pour être soumis au Président et appliqué par les autorités. Aux termes de cette rencontre, le Secrétaire exécutif **Louis Naud Pierre** a invité les représentants de chaque organisation des droits humains a rédigé les cahiers de doléances, de proposition et d'engagement.

## 27. L'ORGANISATION DU PEUPLE EN LUTTE, 2 OCTOBRE 2018



Le mardi 2 octobre 2018, des membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique d'organisation des Etats généraux sectoriels de la nation (EGSN) ont rencontré le Directoire de l'Organisation du Peuple en Lutte (OPL). Cette rencontre a eu lieu au siège du parti et s'inscrit dans le cadre des consultations préliminaires de divers secteurs de la société haïtienne. Elle a permis au Comité et au Secrétariat Technique de partager avec les dirigeants de l'OPL des informations relatives à la réalisation de ces états généraux et de recueillir leurs points de vue.

De leur côté, les dirigeants de l'OPL ont exprimé leurs préoccupations par rapport à la finalité de ces États Généraux. Toutefois, ils disent souhaiter que cette démarche puisse contribuer à regagner la confiance de la population. Revenant sur les événements des 6, 7 et 8 juillet 2018, l'OPL estime que les problèmes du pays doivent être résolus à la base. Ces événements doivent interpeller tous les secteurs de la vie nationale particulièrement les dirigeants politiques.

## 28. FUSION DES SOCIAUX-DEMOCRATES, 2 OCTOBRE 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) se sont entretenus, ce mardi 2 octobre 2018, avec des responsables de la Fusion des sociaux-démocrates.

Cette rencontre organisée dans le cadre des consultations préliminaires des différents secteurs du pays s'est déroulée au siège de ce parti politique. Elle a permis au Comité de Pilotage et au Secrétariat Technique de partager avec les représentants de la Fusion des informations la réalisation de ces états généraux.

### 28.1. La nécessité d'un dialogue franc entre tous les secteurs de la vie nationale

#### 28.1.1. La confiance de la population

Le directoire de la Fusion des sociaux-démocrates a salué l'initiative du Comité de Pilotage et du Secrétariat d'aller à la rencontre des partis politiques tout en précisant que dans le dialogue et la concertation qu'on peut arriver à résoudre les problèmes du pays.

Les responsables de la Fusion ont préconisé un dialogue franc entre tous les secteurs de la vie nationale afin de regagner la confiance de la population. Ils ont promis de rester connectés avec les États Généraux et de contribuer à l'aboutissement de cette démarche.



### 28.1.2. La sensibilisation du secteur politique

La rencontre avec le parti Fusion des sociaux-démocrates s'inscrit dans le cadre de la stratégie du Comité de Pilotage et du Secrétariat de consulter tous les partis et regroupements politiques afin de leur permettre de mieux cerner l'objectif et la finalité des EGSN. Elle vise également à sensibiliser le secteur politique sur la nécessité de participer à la réalisation de ce grand dialogue national.

## 29. LES SAGES-FEMMES, 8 NOVEMBRE 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique d'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) ont consulté, ce Jeudi 8 novembre 2018, quelques représentants du secteur des Sages-Femmes dans le cadre des rencontres préparatoires avec les secteurs vitaux du pays. Cette consultation préliminaire a permis aux membres du Comité et du Secrétariat Technique de partager avec ces représentants des informations concernant la démarche et la réalisation de ces États Généraux et de mieux comprendre le rôle des sages-femmes dans la société haïtienne.

Les représentants ont fait la présentation de ce secteur en exposant les différents problèmes auxquels sont confrontés les professionnels évoluant dans ce secteur. Parmi les problèmes évoqués, il convient de mentionner la méconnaissance de cette profession en Haïti, la crise d'identité professionnelle, le défaut d'intégration des sages-femmes à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, les mauvaises conditions de travail, l'absence d'un salaire raisonnable, la difficulté de collaboration avec les autres professionnels de la santé ainsi que des problèmes d'intégration des jeunes sages-femmes sur le marché du travail après avoir effectué leur service social.

S'agissant des EGSN, ces professionnelles disent saluer cette initiative du Président de la République, tout en espérant que celle-ci puisse permettre au secteur des sages-femmes de mieux se positionner, de pouvoir jouer son rôle au sein de la société et surtout de sensibiliser la population sur l'importance des sages-femmes tant au niveau de la capitale que dans le milieu rural. Elles ont toutefois émis des réserves par rapport à la finalité des documents qui sortiront de ces États Généraux.

## 29.1. Le contexte socio-sanitaire d'émergence de la profession

### 29.1.1. Le décès materno-infantile élevé

La profession Sage-femme a fait son émergence en Haïti dans le contexte socio-sanitaire difficile de décès materno-infantile élevé. Si l'on se réfère au taux de mortalité maternelle, calculé selon la méthode directe par l'enquête EMMUS III (Enquête sur la Morbidité, Mortalité et Utilisation des Services), qui en 2000 faisait déjà état de 523 décès maternel pour 100,000 naissances vivantes<sup>58</sup>, l'EMMUS IV en 2006 630 décès, et 2016-2017 l'EMMUS VI a estimé le ratio de décès maternel à 529 pour 100,000 naissances vivantes, la situation est particulièrement préoccupante. Les principales causes sont l'hypertension artérielle à l'origine de l'éclampsie (31%), les hémorragies (22%), les infections puerpérales (20%), les maladies intercurrentes gynécologiques, les complications infectieuses et neurologiques. Ce taux élevé de mortalité maternelle est du à l'absence de soins périnataux adéquats. Les décès sont observés surtout chez les primigestes et les grandes multipares à niveau socio-économique très bas. Elles arrivent dans des institutions sanitaires, généralement peu équipées, après une tentative d'accouchement à domicile avec un personnel non qualifié.

Selon les estimations de l'institut haïtien de statistiques et informatiques (IHSI), environ 261,000 enfants naissent par an dans le pays dont 75% en milieu rural. Le pourcentage d'accouchements réalisés dans les établissements de santé est de 39% (EMMUSVI 2016-17) et le pourcentage d'accouchements réalisés par des prestataires formés est seulement de 42%. De ces accouchements, 20 à 25% terminent par une complications et 5 à 10% sont dits cas sévères. De ces naissances il en découle 34/1000 décès de nouveau-nés au cours de la période néonatale. Haïti est donc placé loin derrière ces voisins du bassin caribéen et du continent par rapport à ses indicateurs de santé.

Pour répondre à ce besoin urgent en ressources humaines qualifiées et adaptées au besoin du pays, le Ministère de la Santé Publique et de la Population a fait de la formation des sages-femmes une stratégie prioritaire conformément aux orientations de sa Politique Nationale de Santé (2012) et à son Plan Stratégique National de Santé de la Reproduction et de planification Familiale 2013-2016, repris dans le Plan Stratégique national de de Santé de la Reproduction de 2018-2022. Ce nouveau plan stratégique définit comme un de ses indicateurs clés : *la couverture des besoins en Sages-femmes de 25%*, pour atteindre son objectif d'améliorer l'accès aux services de santé de qualité en vue de réduire la morbidité et la mortalité maternelle et néonatale et les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, alors que la ligne de base est actuellement à 10%.

Pour atteindre les Objectifs de Développement Durables (ODD) qui visent à réduire le taux de mortalité maternelle mondial à moins de 70 décès pour 100 000 naissances vivantes d'ici 2030, il est essentiel d'investir davantage dans les sages-femmes et de fournir des soins de qualité. Ainsi à travers le monde, la stratégie 2018-2030 du programme des sages-femmes est lancée à l'initiative conjointe du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM). L'initiative vise à améliorer la quantité et la qualité de l'assistance

---

<sup>58</sup> EMMUS II 1995, EMMUS III

qualifiée pour toutes les naissances dans les pays à faibles ressources où les taux de mortalité maternelle et infantile sont les plus élevés. Le programme est axé sur l'amélioration de la qualité et de la disponibilité de la formation des sages-femmes, le développement et le renforcement des organes et mécanismes nationaux de réglementation de la profession de sage-femme, la mise en place ou le renforcement d'associations de sages-femmes et un plaidoyer fort auprès des gouvernements et des partenaires afin d'améliorer la qualité des soins respectueux axés sur les femmes fournis par les sages-femmes grâce à la mise en œuvre des normes mondiales d'éducation et de réglementation.

### 29.1.2. La situation et identification des problèmes majeurs

Se basant sur les priorités nationales et le programme mondial de sage-femme, les problèmes concernant la pratique Sage-femme peuvent être analysés selon les six axes prioritaires :

1. L'éducation : pour des sages-femmes qualifiées à assurer des soins de qualité
2. La réglementation pour la pratique de sage-femme autonome, sécuritaire pour des clients et des soins de qualité
3. Associations professionnelles : Solides et fonctionnant bien qui peuvent rehausser le profil de la profession de sage-femme et représenter la profession
4. La main d'œuvre : pour l'utilisation accrue de politiques et de stratégies pour engager, déployer et conserver les sages-femmes
5. L'environnement de travail favorable : pour avoir un cadre juridique, politique et de soutien favorable pour les sages-femmes afin de fournir des services de Santé Sexuelle Reproductive Maternelle et néonatale (SSRMN)respectueux et de qualité
6. La reconnaissance des sages-femmes : Les sages-femmes reconnues comme faisant partie intégrante de la SSRMN

## 29.2. Propositions selon les trois axes

### 29.2.1. Gouvernance politique

Problèmes	Solutions	Engagements Citoyens
Règlementation de la profession de Sage-femme et des autres professions de santé	Appuyer l'intégration de la profession de Sages-femmes dans le cadre de lois des professions de santé et supporter l'approbation de cette loi par devant le Parlement	<p>Proposition du cadre de Loi des professions de Santé incluant la profession de Sage-femme par le Ministères de la Santé Publique et de la Population</p> <p>Plaidoyer pour la ratification de cette loi par devant le Parlement</p> <p>Engagement de l'Association des Sages-femmes à supporter les Sages-femmes dans l'exercice de leur profession</p> <p>Engagement des sages-femmes a une pratique empreinte d'éthique</p>

		et de déontologie
Intégration des sages-femmes dans les différents niveaux de décisions en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive	<p>Nomination de sages-femmes à la direction centrale de Santé de la Famille du MSPP (sage-femme responsable de la promotion de la pratique Sage-femme et de la qualité des soins de Santé de la reproduction)</p> <p>Au niveau des Directions départementales (Responsable de programme de sante sexuelle et reproductive et à tous les autres niveaux de la pyramide sanitaire</p> <p>Intégration de la profession de Sages-femmes dans le Référentiel des emplois et des Compétences (REC) du MSPP</p>	<p>Motiver les sages-femmes pour le respect de la philosophie et des normes de pratiques de la profession de sagefemme.</p> <p>-Appuyer la pratique de soins respectueux des droits des femmes</p> <p>Appuyer la formation continue des sages-femmes</p>
Renforcement de la formation de Sages-femmes	<p>Intégration de la formation de Sage-femme à l'Université d'Etat d'Haïti</p> <p>Développement d'un programme de préceptorat et de mentorat du corps professorat afin de mettre en place un corps enseignant spécialisé dans le métier de sage-femme pour l'amélioration de la qualité de la formation des sages-femmes, de la formation clinique et de la recherche</p> <p>Mettre en place un système d'accréditation pour les écoles de sages-femmes</p> <p>Mettre en place un programme de licence pour les Sages-femmes diplômées et un système d'homologation des diplômes étrangers</p>	<p>Initiation du processus d'intégration de la formation de Sage-femme au niveau de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) par le MSPP</p> <p>Etablissement de partenariat stratégique avec d'autres universités spécialisées dans la question de Sages-femmes pour former les maîtres</p> <p>Processus d'accréditation des écoles et programme de licence à mettre en place par la Direction de Formation du Ministère de la Santé</p> <p>Engagement des Sages-femmes seniors à la formation cliniques des jeunes Sages-femmes dans un processus de coaching et de mentoring</p>
Conditions favorables au développement de la pratique Sage-femme	<p>Mettre en place des politiques d'embauche, de déploiement et de rétention des Sages-femmes (embauche a temps, salaire adéquats logement décents, disponibilité en matériels médicaments, des primes de risques et d'éloignement)</p> <p>Meilleure implication des Collectivités territoriales dans les questions de santé de leur communauté</p> <p>Contrat de restitution de 5 années de service minimum après la formation</p> <p>Mettre en place une politique de pratique</p>	<p>Participationscommunautairesà la rétention des Sages-femmes dans les zones reculées</p> <p>Engagement des Sages-femmes à assurer la restitution après la formation</p> <p>Les SF se conduisent comme des agent de changement dans les</p>

	<p>sage-femme autonome</p> <p>Mettre en place un plan de déploiement des Sages-femmes selon les besoins des SONU</p> <p>Faire de la formation de sages-femmes la profession à choisir par les jeunes en favorisant le développement professionnel (plan de carrière, formation continue-licence et maîtrise</p> <p>Favoriser la mise en œuvre de guide Soins Obstétricaux et Néonataux d’Urgences (SONU)</p> <p>Renforcements des institutions publiques en matériels et médicaments pour répondre aux besoins des femmes et des familles</p>	communauté
Méconnaissance de la profession de sage-femme en Haïti	<p>Campagne de sensibilisation et de promotion autour de la profession de sage-femme</p> <p>Intégration de la Société civile et du secteur privé dans les questions de santé de la reproduction et de la problématique du décès maternel et néonatal</p> <p>Implication des sages-femmes dans les décisions stratégiques de Santé de la reproduction et les questions humanitaires.</p>	L’AISFH s’engage à faire la promotion et la sensibilisation autour de la profession de Sage-femme

### 29.2.2. Gouvernance économique

PROBLEMES	SOLUTIONS	ENGAGEMENT CITOYEN
Financement de la formation de Sages-femmes	<p>Allocation d’un budget de fonctionnement à l’Institut National Supérieur de formation de Sages-femmes</p> <p>Ou intégration du budget de la formation de Sage-femme à l’Université d’Etat d’Haïti</p> <p>Sensibilisation du secteur privé et de la société civile à la problématique du décès maternel</p>	Participation communautaire a la formation des Sages-femmes

<p>Recrutement, déploiement et rétention des Sages femmes Salaire inadéquat aux charges de travail des sages-femmes</p>	<p>Allocation de budget pour le recrutement et déploiement régulier des sages-femmes</p> <p>Des mécanismes incitatifs à mettre en place pour soutenir le déploiement des sages-femmes dans en zones éloignées et rurales qui promeuvent des soins autonomes, respectueux, fondés sur des preuves</p> <p>Allocation de salaire convenable aux sages-femmes en lien avec leurs niveaux de responsabilité</p> <p>Sensibilisation du secteur privé a la problématique du décès maternel et encourager leur participation au déploiement et rétention des Sages-femmes dans leur zone</p> <p>Mettre en place des indicateurs clés pour le suivi de la couverture en Sages-femmes</p> <p>Ajustement salarial des Infirmières devenues Sages-femmes</p>	<p>Plaidoyer par les secteurs concernés pour une allocation efficiente et efficace des ressources</p>
<p>Insuffisance de fond alloué aux programmes Sante sexuel et reproductrice</p>	<p>Réviser à la hausse les fonds allouer aux programmes de santé sexuelles et reproductives</p>	
<p>Duplication et mauvaise orientation de certains investissements d'ONG dans le domaine de la santé maternelle</p>	<p>Renforcement du leadership de l'Etat à suivre le mandat et les portefeuilles des organisations internant dans le domaine de la santé</p> <p>Alignement des indicateurs des ONG avec la priorité de l'Etat en matière de santé</p>	

### 29.2.3. Gouvernance sociopolitique

Problèmes	Solution	Engagement Citoyen
<p>Manque d'accès équitable aux soins de santé maternelle et reproductrice</p>	<p>Faciliter l'accès aux Sages-femmes à toutes les femmes pour les soins en santé sexuelle reproductive</p> <p>Facilité une meilleure intégration communautaire des SF</p>	
<p>Manque d'éducation à la santé de la communauté</p>	<p>Campagne de sensibilisation de la population contre les croyances empiriques (a travers les médias, spots publicitaires, via la nomination des agents de santé polyvalents pour l'organisation de la sensibilisation communautaire)</p>	<p>L'AISFH s'engage à accompagner le MSPP dans cette campagne</p>

	Facilité partenariat Sages-femmes professionnelles et matrones pour une meilleure prise en charge des femmes  Renforcer la collaboration des SF avec les agents de santé	
Manque de reconnaissance des droits des femmes et des communautés dans les questions de santé	Mettre en place des politiques pour le respect des droits des femmes durant les soins  Sensibiliser les communautés sur leur droit a des soins respectueux  Appuyer le MSPP dans la mise en œuvre de politique et une culture organisationnelle visant le respect des droits de la communauté  Mettre en place des mesures de redressement contre les contrevenants ne respectant pas les droits des personnes durant les soins  Mettre en place un système d'évaluation périodique et suivi de la satisfaction des utilisatrices/teurs des services	Engagement personnel des prestataires à offrir des soins respectueux des droit des femmes





## **ANNEXE II :**

### **RAPPORTS SYNTHETIQUES DES FORUMS**

## I. FORUM NATIONAL PREPARATOIRE, ARCAHAIE 16 MAI 2018



Le Forum National préparatoire des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) a eu lieu, le mercredi 16 mai 2018 à Saintard dans la commune de l'Arcahaie. Plusieurs délégations venues des dix départements géographiques du pays ont participé à ces assises. La rencontre a débuté par les propos d'introduction du professeur Rosny Desroches qui a fait une mise en contexte de l'activité. Il s'agit d'une consultation symbolique qui coïncide avec le 215<sup>e</sup> anniversaire du Congrès de l'Arcahaie ayant donné naissance au drapeau bicolore haïtien.

Dans son intervention, la mairesse de l'Arcahaie a salué l'initiative du Président de la République de convoquer les États Généraux Sectoeiels de la Nation. En dépit des divergences, Madame Rose Milla Petit-Frère croit nécessaire de rassembler les acteurs d'horizon divers afin de remettre le pays sur la voie du progrès économique et social. Madame Petit-Frère a profité de l'occasion pour féliciter les membres du Comité d'avoir choisi la ville de l'Arcahaie pour accueillir ce grand événement tout en rappelant que cette ville organise, depuis une centaine d'années, des festivités en l'honneur de la création du bicolore. L'édile de l'Arcahaie rappelle que les États Généraux sont le plus souvent organisés dans des pays en conflit et/ou ravagés par la guerre. Elle a parlé de l'expérience de l'Afrique du Sud qui, vingt-cinq ans de cela, avait organisé une Conférence nationale sous le leadership de Mgr. Desmond Tutu. D'autres pays comme l'Argentine, le Chili, avaient réussi la transition vers la démocratie, tandis que trente-deux ans après la chute du régime de Duvalier, les Haïtiens n'arrivent pas à s'entendre. Pour madame Petit-Frère, « les Etats Généraux Sectoriels de la Nation ne doivent pas être l'affaire d'un petit groupe de nantis, d'intellectuels et d'hommes politiques. Les États Généraux de la nation doivent être un espace inclusif et offrir l'occasion aux Haïtiens d'attaquer les problèmes par leurs racines, de divorcer avec tout esprit de haine et de vengeance.

Pour sa part, le vice-président du Comité de Pilotage, le docteur Jean-Claude Desgranges a souligné la portée historique de cet événement en faisant référence au

Congrès de l'Arcahaie qui symbolisait l'union des noirs et des mulâtres. Il considère la création du drapeau comme un véritable pacte ayant conduit à l'indépendance nationale. Lieu historique ayant accueilli la naissance d'un miracle haïtien, la ville de l'Arcahaie fait face aujourd'hui à un ensemble de problèmes comme l'absence d'infrastructures et de services sociaux de base. Après deux cents ans, le docteur Desgranges constate que le pays continue de faire face à des crises multidimensionnelles qui l'empêchent de s'engager dans la voie du développement économique et du progrès social : « Savez-vous qu'il y a aujourd'hui encore des localités de l'Arcahaie où les gens n'ont toujours pas accès à l'eau potable, aux soins de santé ? En 2018, c'est intolérable que la ville de l'Arcahaie se retrouve dans ce piteux état où il n'y a même pas un cimetière moderne ».

## 1.1. Diagnostic

### 1.1.1. La construction de l'homme haïtien

Un participant répondant au nom de **Jean-Bart**, originaire du département des Nippes, plaide en faveur de la *construction de l'homme haïtien*. Selon lui, il y a une carence d'hommes et de femmes responsables dans ce pays : « Nous avons beaucoup de personnes qui savent lire et écrire, nous avons beaucoup d'intellectuels certes, mais notre problème c'est un problème d'hommes et de femmes. Être homme, c'est avoir la capacité d'assumer ses responsabilités ». Il encourage la participation de toutes les forces vives du pays afin de réaliser ce « nouveau contrat social ». Venu du département du Nord-Ouest, monsieur Aurélien préconise une prise de conscience nationale. Selon lui, ces États Généraux doivent être l'occasion de repenser le pays, de fixer les responsabilités. Il a notamment insisté sur la nécessité de définir le rôle des élus, tout en estimant que les sénateurs et députés empiètent sur le travail des élus locaux.

**Ginette Célestin**, une journaliste de la ville des Cayes a, pour sa part, parlé de l'absence de l'université dans les débats. Elle conseille au Comité de Pilotage de s'asseoir avec les universités dans le cadre des réflexions devant conduire à la réalisation de ces états généraux.

Monsieur **Dumano** (Nippes) propose la création au sein du Comité de Pilotage d'une sous-commission pour réfléchir sur le système éducatif. Il estime que « nous devons questionner l'État au plus haut niveau pour savoir ce qu'il va faire avec ce système éducatif ». Il a également parlé du « Nouveau Secondaire » qui, selon lui, est un échec : « Le pays n'est pas prêt, l'école n'existe pas. Nous avons un problème de droit et de devoir ». Monsieur **Dumano**, qui plaide en faveur de la réforme de la justice dans le cadre de ces États Généraux, appelle à l'implication de tous les citoyens afin de faciliter la réalisation de ces assises.

### 1.1.2. Le respect de la loi et des principes républicains

De son côté, monsieur **Bernard** (Nippes) a fait un plaidoyer en faveur du respect de la loi et des principes républicains. Selon lui, les États Généraux Sectoriels de la Nation doivent être un espace pour poser les vrais problèmes du pays afin d'y apporter des solutions ; car, dit-il, les Haïtiens ont une très mauvaise image à l'étranger et perdent élan patriotique.

Le journaliste **Jean Adner** (Plateau Central) s'est interrogé sur le travail des dirigeants qui se sont succédé à la tête de l'Etat : « Qu'avez-vous fait pour éviter que le pays se trouve aujourd'hui dans cette situation ? Dans le département du Centre, nous avons des problèmes de drainage, d'infrastructures routières, le tronçon de route de 17 km reliant Hinche et Maïssade n'a jamais été construit. La police n'a pas de moyens de transport, la population est livrée à elle-même. Il me semble que les autorités ne connaissent pas les problèmes du pays ».

Pour **Charles Amos Junior** (Directeur de média à Fort Liberté), il n'y a pas d'États Généraux sans la mobilisation, la vulgarisation et la sensibilisation. Pour cela, il croit nécessaire d'impliquer les directeurs de média dans la mise en œuvre du processus. Monsieur **Amos** suggère au Comité de mettre en place une commission avec pour mission de se rendre sur le terrain pour discuter avec la population vivant dans les zones les plus éloignées. Par ailleurs, ce directeur de média conseille au Comité de choisir un autre nom à la place des États Généraux afin de faciliter la communication avec les citoyens qui ne savent ni lire ni écrire.

### 1.1.3. La politique comme l'un des principaux fléaux du pays

**Nicolas Jean** (Thomonde, Centre) considère la politique comme l'un des principaux fléaux du pays : « la politique est responsable de tous les maux du pays. Les Haïtiens n'arrivent pas à s'entendre à cause de la politique. Nous avons du mal à reconnaître la légitimité des dirigeants même s'ils sont issus d'élections transparentes. Au Parlement, nous avons des parlementaires qui ne sont pas utiles au pays, ce sont des sinécures. L'État n'a pas assez de leadership. C'est un État qui fait face à un déficit d'autorité ». Par ailleurs, monsieur **Jean** se dit préoccupé par le phénomène d'exode rural dû à la paupérisation des paysans haïtiens : « Les gens sont appauvris, ils laissent la campagne pour aller grossir les bidonvilles à la capitale, ils vont au Brésil, au Chili. Il n'y a plus d'espoir pour les jeunes ». Il conseille aux décideurs du pays d'attaquer les problèmes à la base et encourage la population à contribuer à la réussite de ces états généraux.

Prêtre vodou venu du département de l'Ouest, **Jean Sergo** voit dans l'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation une tentative de donner au pays un nouveau départ. Depuis l'assassinat de Dessalines, il estime que les Haïtiens ont perdu le sens du patriotisme, il n'y a plus de programme d'éducation civique dans les écoles, le vivre-ensemble ou le faire-ensemble (la konbite) n'existe plus. Il a par ailleurs rappelé que la couleur du drapeau haïtien est le Noir et Rouge.

En provenance du département du Sud, **Daniel** se présente comme un paysan et fait un diagnostic de la situation dans le milieu rural haïtien : « il y a de sérieux problèmes d'infrastructures dans les sections communales, la population n'a pas accès à l'eau potable, aux soins de santé, à l'électricité, alors qu'il y a de grands moyens qui sont mis à la disposition des sénateurs et députés. L'État aurait pu utiliser cet argent pour garantir l'accès aux services sociaux de base, combattre la faim et le chômage et permettre aux paysans d'avoir accès à la justice et à la sécurité. Nous avons un système judiciaire conçu pour les riches, les paysans en sont exclus ». De plus, il croit nécessaire d'effectuer des réformes en profondeur au niveau du système éducatif.

#### 1.1.4. Un système éducatif à plusieurs vitesses

Peut-on parler de société en dehors de l'Éducation ? C'est la question que se pose **José Cadet** du département des Nippes. « Nous avons *un système éducatif à plusieurs vitesses*, les écoles développent leur propre programme sans tenir compte du curriculum du ministère de l'Éducation nationale. Notre jeunesse est le produit de ce système éducatif qui est très malade ». D'un autre côté, **José Cadet** plaide pour un changement de régime politique en créant un poste de Vice-Président à la place du Premier Ministre, ce qui, selon lui, pourrait contribuer à éviter des tractations au niveau du Parlement lors du vote de la déclaration de politique générale du gouvernement.

Prêtre vodou, **Saint-Fleur** accueille avec enthousiasme l'idée d'organiser les États Généraux Sectoriels de la Nation : « Nous avons un pays malade. Il nous faut un examen de conscience. Nous n'avons pas respecté les principes établis par nos ancêtres. Il faut une autre cérémonie du Bois-Caïman, il faut un autre Congrès de l'Arcahaie. Nous avons décidé de confier notre pays aux protestants et à l'Occident en abandonnant nos loas. Comment sommes-nous arrivés là ? Ce prêtre vodou qui dirige un lakou réunissant une centaine d'initiés promet de participer à la mobilisation des citoyens afin de faciliter la réalisation de ces États Généraux. Madame François, une autre intervenante abonde presque dans le même sens et souhaite l'enseignement du vodou dans les écoles haïtiennes.

La question d'éducation à la citoyenneté a également été évoquée par les différents délégués. Pour **Madame Etienne**, l'Etat devrait introduire dans les écoles des cours d'éducation civique. Selon elle, le problème d'éducation civique est l'une des causes de la délinquance juvénile dans le pays : « Nous avons une société où les valeurs s'effritent ; à l'école, les jeunes consomment de l'alcool. Nous n'avons aucune connaissance de nos droits, de nos devoirs. Il faut une prise de conscience pour sortir le pays de cette situation », lance madame Etienne qui conseille au Comité de « descendre sur le terrain », c'est-à-dire d'aller dans les sections communales pour mobiliser la population autour de l'organisation de ces États Généraux.

**Franckel Maginer**, journaliste correspondant de Radio Caraïbes à Jérémie, évoque des problèmes fonciers. Plus précisément, il attire l'attention des autorités sur la question du cadastre et des problèmes d'état civil à travers le territoire national. Son confrère **Magloire Bel-Enfant**, correspondant de Radio Ginen à Jérémie, salue la décision du Président de la République de convoquer ces États généraux. Cependant, son intervention est beaucoup plus centrée sur les problèmes du département de la Grand'Anse aggravés par le passage de l'ouragan Matthew en octobre 2016. Il évoque des problèmes liés à la dégradation de l'environnement tout en demandant à l'État de prendre des mesures pour le phénomène de déforestation dans ce département.

#### 1.1.5. Les cinq pouvoirs en Haïti

Pour **Mikerlange Morisseau** (Nippes), il existe cinq pouvoirs en Haïti : le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire, la presse et la communauté internationale. Il présente la communauté internationale comme un acteur important dans la gestion du pouvoir en Haïti. Monsieur **Morisseau** préconise des réformes au niveau du système éducatif et plaide en faveur de meilleures conditions de travail pour les enseignants, les médecins, les policiers et le personnel judiciaire. Pour offrir un meilleur

salaires à ces catégories socio-professionnelles, il demande aux décideurs du pays de **réduire le nombre de ministres et de parlementaires afin de diminuer la charge de l'État**. Par ailleurs, monsieur **Morisseau** plaide en faveur du renforcement de la production agricole dans l'objectif d'empêcher l'invasion du marché haïtien par des produits étrangers.

**Marie Carme Cinéas** (Nippes) voit dans l'organisation des États Généraux une opportunité pour fixer les responsabilités et définir le rôle de chaque dirigeant au niveau de l'État. Au niveau des municipalités, elle estime que les sénateurs et les députés se substituent aux autorités locales. **Marie Carme Cinéas** évoque également des problèmes *de corruption au niveau de l'administration publique haïtienne. La corruption constitue un fléau pour le pays*. Selon elle, les États Généraux Sectoriels de la Nation offrent l'occasion d'adresser ce problème et de mettre le pays sur la voie du développement. Elle critique les ONG qui instituent chez la population une mentalité d'assistés et participent à la déstructuration des liens sociaux dans le pays. Marie Carme Cinéas fait également un plaidoyer en faveur de la valorisation des stages et des services civiques afin de permettre aux jeunes d'acquérir de nouvelles compétences.

**Luckner Bernard** (Sud) parle de la nécessité de décentraliser le pays selon le vœu de la Constitution de 1987. Selon lui, le Comité, chargé de réaliser ces États Généraux, devrait mettre beaucoup d'accent sur la décentralisation et la déconcentration des services. Il évoque des problèmes d'état civil particulièrement dans le département du Sud d'où il est originaire. Il souhaite également la décentralisation du Comité de Pilotage afin de faciliter plus de proximité avec la population.

\*

\* \*

La série de questions posées par les différents délégués a été suivie des interventions d'autres membres du **Comité** de Pilotage comme le professeur Amary Joseph Noel qui a fait un survol historique à travers lequel il a relevé des moments forts de l'histoire du pays, ses rapports avec l'extérieur. Ensuite, Me René Julien a centré son intervention sur la construction d'un véritable état de droit en Haïti. Le docteur Eugénia Romain a pour sa part fait une intervention sur le rôle que la diaspora haïtienne pourrait jouer au développement du pays.

## II. FORUM DEPARTEMENTAL DU NORD-OUEST, 22 JUILLET 2018





Le premier forum préparatoire s'est déroulé le vendredi 22 juin 2018 à la salle paroissiale de Port-de-Paix avec la participation d'environ deux cents (200) personnes venues des onze (11) communes du département du Nord-Ouest. Plus précisément, les participants et participantes représentaient les communes et sections communales de Port-de-Paix, Bassin Bleu, Chansolme, Môle Saint Nicolas, Baie-de-Henne, Jean Rabel, Bombardopolis, Saint Louis du Nord, Anse-à-Foleur, l'Île de la Tortue, La Pointe (élevée au rang de commune en 2015). Parmi les délégués figuraient des membres d'organisations ou de groupements paysans, des élus locaux, des représentants d'associations de personnes handicapées, des leaders communautaires et de simples citoyens engagés dans la lutte pour le changement social. La rencontre a débuté par un jeu d'animation de groupes proposé par **la conseillère Rose Anne** Auguste qui a permis aux délégués de mieux se connaître et d'échanger sur les différents problèmes auxquels sont confrontées leurs communautés respectives.

**Madame Yanick Agénor Auguste**, maire assesseur de Port-de-Paix, félicite le Comité d'avoir choisi le Nord-Ouest pour lancer les fora départementaux. Elle présente le département du Nord-Ouest comme la porte d'entrée du pays en se basant sur des faits historiques comme l'arrivée de Christophe Colomb le 5 décembre 1492 et la lutte pour la libération nationale avec la participation active de Capois-La-Mort. L'édile de Port-de-Paix, comme **le délégué départemental Owell Théock**, estime que « *toute initiative qui commence dans le Nord-Ouest apporte toujours de bons résultats* » ; une façon pour ces autorités locales d'attirer l'attention des membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique sur la nécessité d'aboutir à des résultats concrets dans le cadre de ces États Généraux.

**Madame Agénor Auguste** décrit un tableau sombre de la situation du pays qui résulte des maux caustiques (troubles politiques, luttes fratricides, etc.) qui rongent la société haïtienne depuis plus de deux siècles. Le maire assesseur de Port-de-Paix voit dans l'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation une opportunité offerte par le Président de la République pour réfléchir sur les problèmes du pays afin d'y apporter des solutions durables. En avant, dans cet esprit de patriotisme ! C'est le message lancé par l'édile de Port-de-Paix à l'endroit des représentants et représentants des onze (11) communes du Nord-Ouest dont la plupart viennent des sections communales. **Madame Yanick Agénor Auguste** encourage les citoyens et citoyennes du département du Nord-



Ouest à participer à ce grand dialogue national qui leur permettra de faire valoir leurs revendications et de faire des propositions aux instances chargées de réaliser ces EGSN. Le délégué départemental du Nord-Ouest considère les États Généraux de la nation comme « *une initiative qui rassemble tous les secteurs, toutes les couches sociales, toutes les confessions religieuses : prêtres, pasteurs, houngans, businessmen, paysans, citadins, etc.* ». Cette initiative exige des sacrifices et offre l'occasion de faire un dialogue sincère permettant de mettre à nu tous les problèmes de la société, de divorcer avec tout esprit de haine et d'hypocrisie : « *Les États généraux de la Nation nous permettront d'adresser les problèmes de l'agriculture, de la pêche, de l'éducation, de la santé. C'est pour nous l'occasion de faire des projections, de réfléchir sur l'avenir de notre pays. C'est le moment de poser les problèmes pour trouver des solutions* ».

La cérémonie d'ouverture a été suivie de la constitution de *focus-group* qui ont permis aux participants et participantes de réfléchir sur les problèmes auxquels sont confrontées leurs communes respectives. Un rapporteur par groupe a été désigné pour présenter les revendications de chacune des onze **communes** représentées à ce forum départemental. Cette méthodologie a été utilisée dans l'objectif de faciliter les échanges entre les délégations et les membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique. Elle a permis de mieux gérer le temps de parole et de favoriser une plus large participation des secteurs. Après trois-quarts d'heure de travail en groupe, les rapporteurs ont été invités à présenter les revendications de leurs communes respectives qui constituent un pré-diagnostic. Tenant compte de son aspect démographique, la commune de Port-de-Paix, chef-lieu du département, a eu droit à deux groupes.

## 2.1. Présentation des communes

### 2.1.1. Port-de-Paix

**Marie Anèse Fertil** et **Laurencin Souvien** responsables de *Rezo Fanm Aktiv Nòdwès* et de VIANO respectivement ont été désignés comme rapporteurs pour la commune de Port-de-Paix. Ils ont évoqué des problèmes liés à l'éducation, à la santé, aux logements sociaux, à la formation technique et professionnelle, à la protection sociale, à l'emploi, aux infrastructures routières, à l'environnement. Les bassins versants et les berges des rivières ne sont pas protégés, l'environnement se dégrade. Le Nord-Ouest se présente comme un département enclavé à cause des problèmes d'infrastructures routières qui empêchent la connexion de ses communes et sections communales avec le reste du pays. Les groupements et organisations communautaires de base (OCB) font face à des difficultés de toutes sortes, la population est livrée à elle-même et l'Etat n'a mis en place aucun programme de protection sociale au profit des couches défavorisées en particulier les personnes handicapées. L'absence de centres de loisirs encourage la délinquance juvénile à travers l'expansion du phénomène "bòdègèt" qui est une forme de débauche sexuelle.

A Port-de-Paix, il n'existe aucun programme d'aménagement du territoire, les canaux ne sont pas curés, la ville est exposée aux inondations et on assiste à la bidonvilisation des quartiers. Les représentants de Port-de-Paix évoquent également des problèmes de continuité dans les actions de l'État. De plus, ils estiment que les femmes sont négligées dans le domaine de l'éducation. Educatrice de profession, **madame Alexandrine Oréus** dénonce la politisation du système éducatif haïtien par des députés

et des sénateurs qui jouent un rôle important dans le recrutement du personnel enseignant. Lors des examens officiels, **madame Orélus** révèle que ce sont des parlementaires qui choisissent les surveillants, les étudiants et les cadres du système sont mis à l'écart ; la présence de personnes sans qualification à l'intérieur du système est le plus souvent à l'origine des mouvements de grève dans les lycées et les écoles nationales. Les élus (maires, députés, sénateurs) s'entredéchirent et n'inspirent plus confiance. Les représentants de la commune de Port-de-Paix prônent une meilleure entente entre les élus et plaident en même temps en faveur de la dépolitisation de l'éducation : *« Il n'y a aucun respect pour les élus parce qu'ils ne veulent pas s'entendre, ils ne veulent pas travailler ensemble au profit de la communauté. Il y a beaucoup de division entre magistrats et députés, entre députés et sénateurs et c'est la population qui en fait les frais ; pourtant ils ont été élus pour servir la population »*. Par ailleurs, ces citoyens et citoyennes de Port-de-Paix préconisent la formation des agents de sensibilisation avec pour mission d'assurer la protection de l'environnement et la mise en place de programmes de reboisement.

### 2.1.2. Saint-Louis du Nord

Divisée en un bourg et six sections communales, Saint-Louis du Nord est l'une des communes les plus importantes du département du Nord-Ouest. **Nicol Pierrilien** (rapporteur) a fait un état des lieux de la situation globale de sa commune : *« Il n'y a pas de marché public, l'environnement se dégrade, le système judiciaire est très mal représenté, pas de bibliothèque ni de centres de loisirs ; au lycée national il n'existe pas de salles d'informatique, les sections communales sont privées d'écoles nationales, il n'y a pas de bureaux pour les CASEC, les ASEC et les services d'État civil »*.

La commune de Saint-Louis du Nord fait face à des problèmes d'insécurité avec la présence de bandits armés et de logements sociaux pour les couches défavorisées. Les services sociaux de base (soins de santé, eau potable) sont inexistantes. Le seul centre hospitalier de la zone qui a été construit par une ONG ne peut pas fonctionner à cause des problèmes de personnel qualifié (médecins, infirmiers). Il n'y a pas de routes connectant les différentes sections communales ni de cimetière communal, les écoles publiques fonctionnent au ralenti, les professeurs ne sont pas rémunérés, il n'existe aucun programme d'accompagnement pour les paysans, ni de protection des bassins versants, pas de cantine scolaire dans les écoles alors que l'insécurité alimentaire touche une bonne partie de la population; de plus, il n'y a aucun respect des droits de l'homme dans la zone à cause du phénomène d'insécurité. La commune connaît des problèmes environnementaux qui constituent une grande préoccupation pour les habitants à cause de l'impact du changement climatique : une bonne partie de la rue du Quai est envahie par la mer. Les habitants de Saint-Louis du Nord souhaitent la construction d'un port dans la zone afin de faciliter le déplacement de la population vers les communes voisines (La Tortue, Port-de-Paix, Anse-à-Fleur). Ils demandent à l'État de construire des infrastructures sportives et de doter la zone de bureau agricole communal (BAC).

### 2.1.3. Anse-à-Fleur

Dans cette commune, vieille de plus de 130 ans, on compte cinq écoles publiques dont le lycée national qui fonctionne jusqu'à la classe de rhétorique. Anse-à-Fleur, qui a une population de 28 836 habitants, a été représenté au premier forum départemental par

une délégation de onze (11) personnes pour la plupart liées à des associations locales. Au forum du Nord-Ouest, **Jean Michel Pierre** faisait office de rapporteur pour la délégation de sa commune. Il a évoqué l'absence d'infrastructures routières, de services sociaux de base (eau potable, soins de santé, centres de loisirs) et d'encadrement pour les paysans évoluant dans le domaine de l'agriculture. La commune fait face à des problèmes environnementaux à cause du phénomène de la déforestation et de la montée du niveau de la mer. Certaines rues sont aujourd'hui envahies par la mer et les gens qui y habitaient ont dû se réfugier ailleurs. Dans le domaine de l'éducation, les écoles publiques n'existent que de nom, c'est-à-dire fonctionnent dans des espaces inappropriés : on peut retrouver trois classes dans un seul espace, jusqu'à présent, le bâtiment devant abriter le lycée n'est pas construit, les élèves sont obligés de s'asseoir à même le sol. Dans le domaine de la santé, le seul dispensaire qui existe dans la zone se trouve dans un piteux état et n'a pas la capacité de couvrir toute la population. De plus, **Jean Michel Pierre** rapporte que l'insécurité bat son plein dans la commune d'Anse-à-Foleur, les policiers ne sont pas en mesure de garantir la sécurité de la population ; de plus, l'appareil judiciaire n'est pas présent dans les sections communales. Dans le domaine de l'agriculture, **Jean Michel Pierre** parle d'absence d'agronomes et de techniciens agricoles, les paysans n'ont reçu aucun accompagnement de l'Etat. Le seul BAC qui existait dans la zone est aujourd'hui habité par un particulier.

#### 2.1.4. Chansolme

Située dans l'arrondissement de Port-de-Paix, la commune de Chansolme était représentée par une délégation de quinze (15) personnes. **Chatelain Alezi** de l'organisation COSCNO (rapporteur) a présenté un ensemble de problèmes auxquels est confrontée la commune de Chansolme. Ces problèmes concernent la santé, l'éducation, la justice, l'agriculture. Chansolme a une population de 50 000 habitants et est subdivisée en un bourg et trois sections communales. La première section compte 30 habitations, tandis qu'au niveau de la deuxième section, il existe 25 habitations et 75 localités. Sur le plan sanitaire, la zone dispose d'un centre de santé qui dessert l'ensemble de la population. Les sections communales sont inaccessibles à cause des problèmes de voie de communication. Les paysans doivent parcourir treize (13) kilomètres pour accéder à ce centre de santé, la plupart du temps certains malades transportés sur brancard sont décédés en cours de route. Les délégués de Chansolme demandent à l'Etat de construire des centres de santé dans les sections communales et d'un hôpital de référence à Chansolme. Dans le domaine de l'éducation, la commune dispose d'un lycée qui dessert également les sections communales. Ce lycée fonctionne jusqu'à la classe de rhétorique, les élèves admis en philo doivent se rendre quotidiennement à Port-de-Paix et les parents dépensent en moyenne 25 000 gourdes par année pour assurer le transport de chacun des élèves. L'État n'a pas mis assez de moyens à la disposition des écoles publiques dont la plupart connaît une carence d'enseignants et/ou de personnel qualifié, les professeurs dans la majorité des cas ne sont pas nommés, ceux qui sont nommés n'ont pas reçu leur salaire. De plus, l'éducation est très politisée, les parlementaires sont très impliqués dans le recrutement des enseignants et autres membres du personnel. Sur le plan judiciaire, la commune dispose d'un tribunal de paix qui dessert à la fois le bourg de Chansolme et les trois sections communales. Ce tribunal fonctionne grâce à la présence de deux juges titulaires qui ne résident pas dans la zone. Dans le domaine de l'agriculture, il n'existe

pas de BAC dans la commune de Chansolme, les petits agriculteurs sont livrés à eux-mêmes, ils n'ont pas d'accès au crédit agricole.

#### 2.1.5. Môle Saint Nicolas

**Dorilus Destiné** (rapporteur) présente Môle Saint Nicolas comme l'une des communes négligées par les pouvoirs publics à cause de sa position géographique : « *C'est l'endroit le plus excentré du pays* ». C'est dans cette commune que débarqua Christophe Colomb dans la nuit du 5 au 6 décembre 1492. Plus de 500 ans après, la zone se trouve dans une situation critique. Les quelques écoles publiques qui existent sont politisées par les élus locaux et les parlementaires, la commune fait face à des problèmes environnementaux, le tourisme n'est pas développé, les infrastructures routières n'existent pas. Dans le domaine agriculture, l'État n'a rien fait pour accompagner les paysans, la zone connaît régulièrement des périodes de sécheresse, la pêche est très mal exploitée. Sur le plan sanitaire, il existe un seul centre de santé pour toute la population. Les délégués de Môle Saint Nicolas demandent à l'État de construire des écoles dans leurs communautés, de dépolitiser le système éducatif, d'établir un centre d'examen dans la zone afin de permettre aux candidats de passer les examens officiels dans leur commune. Dans le domaine de la santé, ils souhaitent la construction d'un hôpital de référence dans la commune et de centres de santé dans les sections communales. Ils demandent également à l'État de prendre des dispositions pour développer les activités touristiques dans cette zone qui constitue la porte d'entrée du pays, c'est-à-dire la première localité découverte par Christophe Colomb.

#### 2.1.6. La Pointe

La commune de La Pointe a été représentée, elle aussi, à ce forum départemental. Créée par décret en 2015, cette commune n'a toujours pas de conseil municipal. **Joseph Délius**, rapporteur de la délégation, fait un état des lieux de la situation de sa commune : « *les infrastructures publiques sont totalement absentes, la population n'a pas accès à l'eau potable, aux soins de santé, il n'y a aucun embryon de marché public, les paysans écoulent leur produit sur la chaussée* ». Ces problèmes existent dans la quasi-totalité des départements du pays. Monsieur appelle à des réformes en profondeur au niveau de la Constitution haïtienne et à doter le pays d'un autre État : « *Il faut changer l'État, il faut revoir le régime parlementaire, réformer le système d'État civil, faire de l'agriculture l'une des principales priorités du pays* ». Le rapporteur de la délégation de La Pointe croit nécessaire de réunir tous les secteurs de la vie nationale afin de repenser le pays.

#### 2.1.7. Bassin Bleu

**Madame Yvette Louthe** a fait office de rapporteur pour la délégation de Bassin Bleu. La population de cette commune **fait** face à un ensemble de problèmes comme l'absence de services sociaux (eau potable, soins de santé), d'infrastructures routières, d'électricité, de centres de loisirs. Dans le domaine de l'éducation, **madame Louth** parle d'une carence de personnel qualifié, les professeurs ne sont pas nommés et ne perçoivent pas régulièrement leur salaire. La commune ne dispose d'aucun programme d'aménagement du territoire, l'absence de drainage est le plus souvent à l'origine des inondations dans la zone. De plus, **madame Louthe** rapporte que les élus locaux et les

parlementaires n'arrivent pas à travailler ensemble, la population ne bénéficie d'aucune action publique à cause des conflits qui existent entre ces élus.

#### 2.1.8. Jean Rabel

Située dans l'arrondissement du Môle Saint Nicolas, la commune de Jean Rabel s'étend sur une superficie d'environ 500 kilomètres carrés et se subdivise en un bourg et sept sections communales. Dans cette commune perçue comme l'une des zones du far West haïtien, la population fait face à un ensemble de problèmes dont la plupart ont été évoqués par la délégation de Jean Rabel à l'occasion de ce forum qui a eu lieu à Port-de-Paix. Prenant la parole au nom de la délégation, **Jisper Dorisma** énumère les six principaux problèmes auxquels est confrontée la population de Jean Rabel. Ces problèmes concernent l'éducation, la santé, l'absence d'infrastructures routières et de services sociaux de base, la justice, la sécurité et l'agriculture. **Monsieur Dorisma** rapporte que les sections communales sont déconnectées avec le reste de la commune à cause des problèmes de routes. De plus, les paysans doivent parcourir plusieurs kilomètres à pieds à la recherche de soins de santé dans d'autres communes. Les femmes enceintes transportées sur brancard à Jean Rabel sont décédées en cours de routes la plupart du temps. Dans le domaine de l'éducation, les écoles publiques ne peuvent pas fonctionner convenablement à cause de l'absence répétée des enseignants.

Les délégués de Jean Rabel souhaitent l'intervention de l'État dans ces domaines (agriculture, santé, éducation, route, justice, sécurité) afin d'offrir un nouveau cadre de vie à la population. Ils exigent de l'État la construction du barrage des trois rivières, la protection des bassins versants, la mise en place de programmes de conservation de sols, de protection des berges des rivières et souhaitent un meilleur encadrement pour les petits commerçants. De plus, les représentants de la commune de Jean Rabel plaident en faveur de la justice sociale pour les paysans et les masses défavorisées.

#### 2.1.9. Baie-de-Henne

La population de Baie-de-Henne connaît les mêmes difficultés que les habitants des autres communes du Nord-Ouest. **Bénès Foris**, rapporteur de la délégation de Baie-de-Henne, évoque des problèmes de routes, de crédit agricole, de dysfonctionnement des écoles publiques et de l'appareil judiciaire. Les tronçons de route reliant Baie-de-Henne/Anse-Rouge et Baie-de-Haine/Bombardopolis se trouvent dans un état critique. Pour avoir accès aux soins de santé, les habitants doivent se rendre dans d'autres communes comme Gonaïves (Artibonite) ou Bombardopolis. Dans le domaine de l'éducation, le lycée national fonctionne avec un personnel réduit, les professeurs ne sont pas rémunérés. Les délégués de Baie-de-Henne à ce premier forum départemental demandent à l'État de doter les sections communales d'un tribunal de paix et d'un sous-commissariat de police afin d'enrayer le phénomène de l'insécurité dans cette commune. Ils demandent également la nomination de personnel sanitaire dans la commune pour prodiguer des soins à la population notamment aux femmes enceintes. Dans le domaine de l'agriculture, ils plaident en faveur de la redynamisation du bureau agricole communal et de la mise en place des programmes de crédit agricole pour les paysans. Enfin, les délégués de Baie-de-Henne demandent à l'État de créer une nouvelle circonscription électorale afin de permettre à cette commune d'avoir un représentant au Parlement capable de défendre ses intérêts.

#### 2.1.10. Bombardopolis

La commune de Bombardopolis s'étend sur une superficie de 186 kilomètres carrés et se trouve dans l'arrondissement de Môle Saint Nicolas. C'est l'une des zones les plus exposées au phénomène « El Niño ». **Fednel Rigaud**, rapporteur de la délégation de Bombardopolis, présente sa commune comme une zone déshéritée, négligée par les pouvoirs publics. Dans cette zone du far West, **monsieur Rigaud** évoque des problèmes d'insécurité qui fait de sa commune une zone rouge en période électorale. Les infrastructures routières, sanitaires et éducatives font énormément défaut. Pour se déplacer, les habitants doivent affronter le morne « Chen » qui représente une véritable menace. L'accès à l'eau potable demeure un défi ; de plus, la population fait face à des problèmes de logements sociaux, de soins de santé, d'eau potable. Selon **Fednel Rigaud**, les élus ne s'entendent pas et n'arrivent pas à travailler sur des projets utiles à la communauté : *« A cause de leur divergence politique, ils ne veulent pas travailler ensemble, pourtant ils ont été élus pour défendre les intérêts de la population »*. Les délégués de Bombardopolis souhaitent que ces États Généraux puissent contribuer à résoudre les différents problèmes du département du Nord-Ouest. Pour cela, ils estiment nécessaire de réunir tous les secteurs, toutes les sensibilités politiques autour d'un projet commun, afin d'apporter ce changement social tant souhaité par la population.

\*

\*      \*

Après la présentation des revendications des différentes délégations, les membres du Comité et du Secrétariat Technique ont procédé à la mise en place d'un comité intercommunal de suivi composé de représentants des communes et sections communales du Nord-Ouest. Ces représentants, choisis par les membres de chaque délégation, joueront sur le terrain (communes, sections communales, habitations, localités) un rôle de facilitateur. Ils auront à mobiliser les secteurs regroupés en associations, organisations de base, coopératives, entre autres, sur la nécessité de participer à ce grand dialogue national et de produire des cahiers de revendications, de proposition et d'engagement. Dans la commune de Jean Rabel où les membres du Comité et du Secrétariat Technique s'étaient rendus le samedi 23 juin, un comité composé de représentants des sept sections communales de la zone a également été institué pour jouer ce rôle de facilitateur au niveau des sections.

### III. TABLE RONDE A JEAN RABEL, 23 JUIN 2018



Le Comité de Pilotage et le Secrétariat Technique des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) se sont entretenus, le samedi 23 juin 2018, avec des notables, leaders communautaires et membres d'organisations paysannes de Jean Rabel dans le département du Nord-Ouest. Au cours de cette table ronde, les membres du Comité de Pilotage et du Secrétariat Technique ont partagé avec les citoyens et citoyennes de Jean Rabel des informations relatives à la réalisation de ces états généraux, puis recueilli leurs doléances.

#### 3.1. Diagnostic

##### 3.1.1. L'absence de services sociaux de base

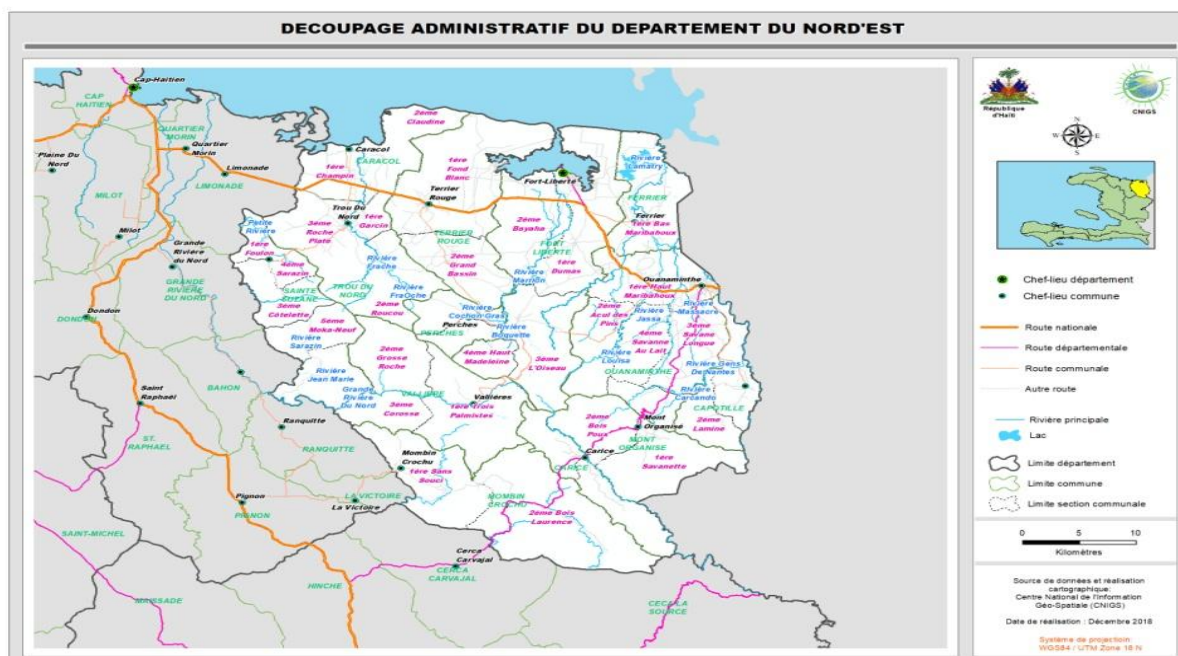
Des questions concernant l'absence de services sociaux de base (éducation, santé, eau potable) ainsi que la gestion de l'environnement et la construction des infrastructures routières ont été abordées au cours de cette table ronde.

##### 3.1.2. La mise en place d'une structure communale

Un comité réunissant les représentants des sept (7) sections communales de Jean Rabel a été mis en place avec pour mission de mobiliser les secteurs autour de l'organisation de ces États Généraux. Au niveau local, les secteurs vont travailler sur des propositions qui seront pris en compte dans la préparation des cahiers de charge à l'échelle départementale.

La rencontre à Jean Rabel fait suite au premier forum départemental organisé la veille à Port-de-Paix avec la participation des délégués venus des onze (11) communes du département du Nord-Ouest.

## IV. FORUM DEPARTEMENTAL DU NORD-EST, 30 JUIN 2018







Le 27 mars 2018, le Président de la République a pris la décision de convoquer les Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) en créant un Comité de Pilotage et en instituant un Secrétariat Technique, comme bras opérationnel chargé de mener à bien cette entreprise.

Ouanaminthe, ville du département du Nord-Est située sur la frontière avec la République Dominicaine, a accueilli le samedi 30 juin 2018 le forum préparatoire des Etats Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN). Des délégués venus des treize communes du Nord-Est (Fort-Liberté, Ouanaminthe, Trou du Nord, Ferrier, Les Perches, Capotille, Mont-Organisé, Carice, Mombin-Crochu, Terrier Rouge, Sainte-Suzanne, Vallières, Caracol) ont participé à ce grand forum départemental. On y compte des membres de groupements de base ou d'organisations paysannes, des représentants de syndicats ouvriers, des enseignants, des petits agriculteurs, des représentants d'associations de jeunes, des leaders religieux, des notables, des commerçants et des élus locaux.

Après les propos de bienvenue de **messieurs Amos Joseph et Arold Joseph**, respectivement maire assesseur et vice-délégué de Ouanaminthe, l'édile de Fort-Liberté (chef-lieu du département) **Etienne Louis-Jacques** s'appuie sur des considérations historiques pour expliquer l'importance de ces états généraux. Rappelant que l'appel au dialogue a toujours existé dans l'histoire d'Haïti, **monsieur Louis-Jacques** dit espérer que les engagements **pris** dans le cadre de ces États Généraux soient appliqués par les décideurs afin d'opérer des changements en profondeur au niveau des institutions publiques et d'assurer le bien-être économique et social de la population.

Le maire de Fort-Liberté a par ailleurs peint un tableau sombre de la situation du pays où de nombreux jeunes, sans perspective d'avenir, partent pour le Brésil, le Chili ou la République Dominicaine à la recherche d'une vie meilleure. **Monsieur Louis-Jacques**

affirme que ce dialogue national doit permettre à tous les secteurs de la vie nationale de se rassembler autour d'objectifs communs, d'adresser tous les problèmes du pays afin d'apporter ce changement social tant souhaité par la population. Très vulnérable aux catastrophes naturelles, le Nord-Est a pourtant d'énormes potentialités, ses ressources ne sont pas exploitées alors que la population fait face à des situations d'insécurité alimentaire. Le maire de Fort-Liberté soutient que les catastrophes naturelles appauvrissent les paysans et créent en même temps de nouveaux riches. A cause de leur situation de pauvreté, les citoyens ne peuvent pas s'acquitter de leurs redevances envers le fisc. Avec ses maigres recettes fiscales, la mairie n'est pas en mesure de garantir un ensemble de services à la population comme l'eau potable, l'électricité, les soins de santé, etc. Le maire de Fort-Liberté se montre très critique à l'égard des sénateurs et députés qui, dit-il, se substituent aux autorités locales alors qu'ils ont été élus pour voter des lois et contrôler l'action gouvernementale.

#### 4.1. Présentation des communes

Dans le cadre de ces fora départementaux, le Secrétariat Technique privilégie la méthode du *focus group* qui a permis aux différents délégués de se réunir en ateliers pour réfléchir sur les problèmes de leurs communes et sections communales respectives et faire des recommandations aux décideurs du pays. Ainsi les représentants des différentes communes du Nord-Est ont participé pendant plus d'une heure à ces travaux en ateliers qui leur ont permis de passer en revue les problèmes de leurs communautés et présenter un pré-cahier de charges.

##### 4.1.1. Ouanaminthe

**Armand Baptiste** (Ouanaminthe) est le premier à prendre la parole au nom des autres délégués de sa commune. Ils ont réfléchi sur trois grands axes thématiques : gouvernance politique, gouvernance économique et gouvernance socio-culturelle. En matière de gouvernance politique, la délégation de Ouanaminthe préconise un régime présidentiel : « *Il est indispensable de changer ce système politique qui est un système hybride, c'est-à-dire semi présidentiel, semi-parlementaire. Il nous faut un régime présidentiel – un président et un vice-président* ». Les délégués de cette commune croient nécessaire de revoir le système électoral haïtien, de mettre en place un conseil électoral permanent qui respecte les échéances électorales et qui jouit de toute son autonomie. Ils proposent également d'opérer des réformes au niveau des collectivités territoriales en commençant par supprimer la notion de cartel municipal pour élire une seule personne – le maire – à la tête d'une municipalité. De plus, ils plaident en faveur de la décentralisation de l'État et de la déconcentration des services publics. Ces délégués ont, par ailleurs, appelé à la restauration de l'autorité de l'État à travers le territoire national. En matière de gouvernance économique, ces délégués demandent aux autorités étatiques de prendre des mesures pour assurer une gestion rationnelle des biens de l'État, de lutter contre la corruption et la contrebande particulièrement au niveau des points frontaliers, de réformer la Cour des comptes, de renforcer la production nationale, de rétablir la transparence et la reddition des comptes et d'implanter dans chaque commune un bureau agricole communal (BAC) afin de permettre aux petits agriculteurs d'avoir accès au crédit et intrants agricoles. Sur le plan culturel, ils demandent à l'État de mettre en valeur les sites touristiques et patrimoines culturels, de créer des centres de loisirs, de dépolitiser

les médias d'État, de construire des bibliothèques communales ainsi que des installations sportives.

#### 4.1.2. Mombin-Crochu

Cette commune s'étend sur une superficie de 191 kilomètres carrés et comprend deux sections communales : Sans-Souci et Bois-Laurence. L'agriculture, l'élevage et le commerce de bétail constituent les principales activités des paysans. Cette commune fait face aux problèmes d'infrastructures routières et à l'absence de services sociaux de base. Il n'existe pas de connexion entre Mombin-Crochu et ses communes avoisinantes (Carice, Vallières). Les routes agricoles n'existent pas et pour transporter leurs marchandises au marché, les paysans éprouvent de nombreuses difficultés. Sur le plan sanitaire, la commune dispose de deux centres de santé qui ne peuvent pas desservir convenablement la population à cause de l'absence de médecin et de personnel infirmier. Pour les besoins en santé, la plupart des habitants sont obligés de se rendre en République Dominicaine. Sur le plan éducatif, les délégués de la commune de Mombin-Crochu parlent de la politisation du système par les parlementaires. Ces derniers participent au processus de recrutement des enseignants sur la base de népotisme. Les délégués de Mombin-Crochu évoquent également la difficile condition d'apprentissage des élèves. Les activités sportives représentent un atout important pour les jeunes de cette commune. Selon **Antoine César (rapporteur)**, de nombreux jeunes de Mombin-Crochu fréquentent l'université grâce à la pratique du volley-ball, la plupart d'entre eux ont pu atteindre le niveau international. Les délégués de Mombin-Crochu demandent à l'État de mettre en place des infrastructures sportives afin de permettre aux jeunes de mieux s'épanouir.

#### 4.1.3. Caracol

La délégation de Caracol a centré son intervention sur les trois gouvernances : politique, économique et socioculturelle. En matière de gouvernance politique, les délégués de Caracol estiment qu'il y a trop de partis politiques dans le pays, il faudrait regrouper les partis de même tendance et mettre en place une loi-cadre sur l'institutionnalisation des partis et regroupements politiques. Ils ont évoqué le problème du Premier Ministre, un poste qui selon eux devrait être éliminé pour faire place à un vice-président. La durée du mandat des élus ne devrait pas dépasser cinq ans selon les représentants de Caracol qui plaident en faveur de l'indépendance des trois pouvoirs. Ils préconisent le renforcement de l'État, la mise en place d'un Conseil électoral permanent, l'élection d'un sénateur par département, d'un député par commune et une seule personne à la tête d'une municipalité ; la notion de cartel municipal devrait être éliminée selon ces délégués. Ces propositions devraient être prises en compte, selon eux, dans le cadre de nouvelles réformes constitutionnelles. Les délégués de Caracol encouragent la participation citoyenne et l'organisation de sit-in, de marche pacifique, de pressions médiatiques pour porter les autorités de l'État à respecter les engagements qui seront pris aux termes de ces États Généraux.

Sur le plan de la gouvernance économique, les représentants de Caracol plaident en faveur de l'augmentation de la production nationale, de la suppression des dépenses inutiles, de l'encadrement des paysans par la mise en place de banque de crédit agricole (BCA). Ils dénoncent la prédominance de l'économie haïtienne par une certaine frange

du secteur des affaires. L'État doit réglementer le marché, améliorer l'environnement des affaires pour faciliter l'augmentation des investissements et la création d'emplois.

Dans le domaine de la santé, les délégués de Caracol ont demandé à l'État de doter tous les départements du pays d'un hôpital de référence et de construire des centres de santé dans les communes et sections communales avec un personnel qualifié. Sur le plan éducatif, ils exigent un meilleur encadrement pour les enseignants en commençant par l'ajustement des salaires par rapport au coût de la vie. Ils préconisent « *une seule école pour tous les enfants de la République avec un programme adapté à la réalité haïtienne* » et demandent à l'État de prendre des mesures pour réduire le nombre d'écoles privées dans le pays. Les délégués de Caracol souhaitent également la construction d'universités publiques dans chacun des départements du pays, la valorisation des sites touristiques pour faire bouger l'économie régionale et la construction de centres de loisirs (infrastructures sportives, théâtres, cinémas, bibliothèques, médiathèques) dans toutes les communes et sections communales.

#### 4.1.4. Mont-Organisé

Les délégués de Mont-Organisé ont évoqué des problèmes de mauvaise gouvernance, de manque de transparence au niveau de l'appareil étatique. Sur le plan agricole, le département du Nord-Est fait face à des problèmes de sécheresse, d'insécurité alimentaire chronique et de disparition de certaines cultures. Cette situation est, selon eux, l'une des conséquences du changement climatique. Sur le plan culturel, ils parlent d'acculturation et de manque d'encadrement des jeunes, de l'absence de centres de loisirs, de la non-participation des organisations de base (OCB) dans les activités de l'État. Pour faire face à ces situations, les délégués de Mont-Organisé préconisent la mise en place de tables sectorielles dans les communes, de la déconcentration des services publics, de la mise en place de banque de crédit et d'intrants agricoles, de l'encadrement des OCB, de la valorisation des compétences locales, du développement des services civiques. Ils demandent également à l'État d'opérer des réformes au niveau du système éducatif en mettant en place un seul programme pour toutes les écoles et de construire, dans le domaine de la santé, des hôpitaux de référence dans les communes et des centres de santé dans les sections communales. Les délégués de Mont-Organisé promettent de constituer des groupes de pression pour forcer l'État à assumer ses responsabilités et à appliquer les engagements pris à l'issue de ces États Généraux.

#### 4.1.5. Sainte-Suzanne

La commune de Sainte-Suzanne fait face à des problèmes de routes, d'eau potable, de centres de santé. Dans le domaine de l'éducation, les écoles publiques fonctionnent dans des conditions déplorables, les bâtiments scolaires ne sont pas construits, les professeurs ne sont pas rémunérés, d'autres attendent leurs lettres de nomination. Sur le plan agricole, les paysans n'ont pas l'accès au crédit alors que l'économie de la zone repose sur l'agriculture. Les délégués de Sainte-Suzanne demandent à l'État d'électrifier la zone, de mettre en place des banques de crédit et d'intrants agricoles, de construire des routes, des centres de santé et des blocs sanitaires dans les sections communales, de rétablir la sécurité car il n'existe aucune présence policière dans cette commune, d'élever au rang de commune la section communale de Dibuty.

#### 4.1.6. Trou du Nord

Les délégués de la commune de Trou du Nord évoquent des problèmes liés à l'éducation, la santé, la sécurité, l'environnement et la création d'emplois. La politisation de l'éducation par les élus ainsi que l'absence de programme unique pour toutes les écoles sont les deux plus grands problèmes signalés par les représentants de Trou du Nord. Ces délégués demandent de « *dépolitiser le système éducatif pris en otage par les parlementaires* » et de « *revaloriser le métier d'enseignants* ». Dans le domaine de la santé, ils croient nécessaire de « *doter les hôpitaux et centres de santé de matériels adéquats, de personnel qualifié* » et de construire des hôpitaux de référence dans les départements. Dans le domaine de l'agriculture, ils demandent à l'État de doter les communes de banque de crédit, d'intrants agricoles et d'outils aratoires, de former des techniciens agricoles pour accompagner les paysans et de prendre des dispositions pour accompagner les agriculteurs dans le stockage et la conservation des produits agricoles. La commune de Trou du Nord fait face, depuis une dizaine d'années, à un phénomène d'insécurité. Selon les délégués, des cas de meurtres perpétrés par des proches d'élus sont régulièrement recensés dans la commune. Cette situation de violence liée à la politique est présente dans tout le département. Des cas de viol sur des mineurs, des hommes et des jeunes filles, des cas de décapitation sont très récurrents dans cette commune. De plus, ils estiment que l'appareil judiciaire est dysfonctionnel à cause de sa politisation. L'insatisfaction des justiciables est souvent à l'origine de violences dans la zone. *Les délégués de Trou du Nord souhaitent l'implantation de sous-commissariats de police dans les sections communales. Par ailleurs, ils révèlent que des ouvriers du parc industriel de Caracol sont constamment victimes d'exploitation sexuelle de la part de responsables qui menacent de les révoquer en cas de refus. Ils parlent également de mauvais traitement salarial au niveau du parc.*

#### 4.1.7. Carice

La commune de Carice se trouve dans l'arrondissement de Vallières et s'étend sur une superficie d'environ 56 kilomètres carrés. Elle se subdivise en un bourg et deux sections communales. Dans cette commune du Nord-Est, la population vit de l'agriculture (banane, café, haricot, maïs, manioc). Au forum du Nord-Est, les représentants de Carice font état des différents problèmes confrontés par leur commune : « *pas de communication entre les élus et la population, il y a trop de candidats lors des élections, les élus ne s'entendent pas et ne peuvent pas travailler, dans ce cas, dans l'intérêt de la population, les paysans n'ont pas accès au crédit* ». Les délégués de Carice demandent à l'État de mettre en place des banques de crédit et d'intrants agricoles, d'accompagner les paysans dans la transformation des fruits et autres produits agricoles par le développement de l'agro-industrie. Dans le domaine d'infrastructures, ils plaident en faveur de la construction de ponts, de routes, de système d'irrigation et d'adduction d'eau potable. Les deux centres de santé existant dans la zone ne sont pas équipés et n'ont pas de personnel qualifié. Les délégués de Carice évoquent également des problèmes liés à la culture : « *les jeunes n'ont plus de repère, ils sont acculturés, il n'y a pas de loisirs* ». Dans le domaine de l'éducation, les professeurs ne sont pas recyclés, les bâtiments scolaires ne sont pas construits. De plus, la commune fait face à un sérieux problème d'électricité. Les représentants de Carice recommandent la construction des écoles publiques, la nomination d'enseignants qualifiés ainsi que la mise en place d'un

système d'énergie électrique au profit de la population. Ils demandent également à l'État de doter la commune d'un service ambulancier.

#### 4.1.8. Fort-Liberté

Chef-lieu du département du Nord-Est, la commune de Fort-Liberté fait face, elle aussi, à un ensemble de problèmes : manque de ressources humaines qualifiées à l'hôpital départemental, nécessité d'une nouvelle construction pour abriter ce centre hospitalier, manque de spécialistes en santé. Dans les sections communales, les infrastructures sanitaires font énormément défaut. Les délégués de Fort-Liberté croient nécessaire d'inclure dans le curriculum des établissements scolaires un cours sur la santé afin de permettre à la population de savoir comment réagir face à certaine maladie. Ils plaident également en faveur de la formation des agents sanitaires. Sur le plan éducatif, le lycée de Fort-Liberté fonctionne avec un personnel réduit, les professeurs ne sont pas nommés, ceux qui sont nommés ne reçoivent pas régulièrement leur salaire. Les représentants de Fort-Liberté demandent à l'État de valoriser le salaire des enseignants, de nommer les professeurs, de mettre en place un système de sécurité sociale pour accompagner le personnel éducatif. En terme de travaux d'infrastructures, ils souhaitent l'asphaltage des rues de la commune, la construction de routes secondaires, l'électrification de la ville et des sections communales, la construction du port de Fort-Liberté. Les délégués de Fort-Liberté ont par ailleurs appelé à la valorisation des sites touristiques, à la mise en place d'un programme d'encadrement des pêcheurs et des éleveurs. Ils croient également indispensables de mettre à la disposition des paysans des banques de crédit et d'intrants agricoles, de construire les routes agricoles pour faciliter le transport des denrées. Enfin, les représentants de Fort-Liberté plaident en faveur de l'application de la Constitution afin de faire atterrir la décentralisation.

#### 4.1.9. Terrier Rouge

La commune de Terrier Rouge dispose d'un centre de santé qui dessert ses deux sections communales, mais il n'y a pas d'hôpital de référence. Dans le domaine de l'éducation, les écoles publiques ne sont pas équipées et font face à une carence de professeurs. Il n'existe pas de centre de formation technique et professionnelle dans la commune, de programme d'alphabétisation pour les adultes, de service de transport pour les écoliers. Les délégués de Terrier Rouge ont également fait état des problèmes d'eau potable, de centres de loisirs, de sécurité routière. La présence d'animaux sur les routes est souvent à l'origine de nombreux accidents de la circulation dans cette commune du Nord-Est. Les délégués parlent de manque de communication entre les élus et avec la population. Les parlementaires se substituent aux élus locaux, l'éducation est politisée dans cette commune. Ils dénoncent également l'envahissement du marché par des produits importés de la République Dominicaine.

Les représentants de Terrier Rouge demandent à l'État de construire les routes reliant les sections communales, de mettre en place des programmes d'éducation civique et d'accompagnement des éleveurs, de construire des centres de loisirs, d'aménager les places publiques, de renforcer la production agricole en mettant à la disposition des paysans des intrants et outils agricoles, de créer les conditions nécessaires permettant aux jeunes de rester dans leurs communautés. Par ailleurs, les délégués de Terrier Rouge demandent à l'État d'élever au rang de commune la section communale de Grand Bassin

qui avait déjà eu ce statut sous le gouvernement de Sténio Vincent. « *Nous voulons une autre Haïti, un autre département du Nord-Est, nous voulons un autre Terrier Rouge. Nous voulons de bons résultats pour permettre au pays de reprendre son indépendance* ».

#### 4.1.10. Vallières

Avec une superficie de 158 kilomètres carrés, la commune de Vallières existe depuis 1772 et se subdivise en trois grandes sections communales. Elle est le chef-lieu de l'arrondissement de Vallières et se trouve à 54 kilomètres au sud-est de la ville du Cap-Haïtien (Nord). Pour les représentants de Vallières au forum du Nord-Est, c'est une commune marginalisée : pas d'infrastructures routières, les sections communales ne sont pas interconnectées. Les paysans doivent parcourir plus de 12 heures à pied avant d'atteindre le bourg. Les services sociaux de base demeurent inexistantes. Dans le domaine de la sécurité, la commune dispose d'un commissariat de police nouvellement construit, mais il y a seulement trois policiers pour protéger les vies et les biens de toute la population. Ces policiers ne sont pas toujours présents dans la zone. Dans le domaine de l'éducation, le bureau du district scolaire n'est pas opérationnel faute de personnel. Les écoles nationales fonctionnent avec les moyens du bord, les enseignants ne sont pas nommés et le système éducatif est très politisé avec l'influence des parlementaires. A Vallières, il n'y a pas de centre de formation technique et professionnelle ni de bibliothèques. Il n'existe dans cette commune aucun centre de loisirs. Le phénomène de la délinquance juvénile bat son plein, l'Office national d'identification (ONI) est présent mais n'est pas opérationnel. Cette structure de l'État est absente dans les sections communales qui déjà font face à des problèmes d'état civil. L'Office national d'assurance vieillesse (ONA) n'est pas représenté dans l'arrondissement de Vallières, de même que le ministère à la condition féminine et aux droits des femmes (MCFDF). Dans le domaine sanitaire, le seul centre de santé pour toute la communauté fonctionne avec un personnel non rémunéré. L'agriculture demeure la principale activité des paysans, les produits importés (en provenance de la République Dominicaine) envahissent pourtant la commune.

Les délégués de la commune de Vallières demandent à l'État de réformer le système éducatif en mettant en place une seule école pour toute la République, c'est-à-dire élaborer un seul programme pour toutes les écoles du pays. Ils recommandent : a) la fin de la dictature parlementaire; b) une meilleure répartition du budget national ; c) la construction de centres de loisirs et de marché public dans les communes ; d) la construction des routes inter communales ; e) la mise en œuvre de programme de protection de l'environnement, la création de centre de transformation des denrées agricoles. Les représentants de la commune de Vallières demandent à l'État de prendre des dispositions pour valoriser les sites touristiques en commençant par la réhabilitation du Fort Salnave, de mettre la justice au service des citoyens, de construire des hôpitaux de référence dans les communes et des centres de santé dans les sections communales, de subdiviser la circonscription électorale pour permettre à Vallières d'avoir son député, de doter les sections communales de services d'état civil, de résoudre les problèmes d'eau potable.

#### 4.1.11. Capotille

Les problèmes évoqués par les délégués de Capotille ne sont pas différents de ceux des autres communes représentées à ce forum départemental. Sur le plan économique, ils font état de problèmes liés au chômage, à l'agriculture, à l'absence d'investissement. Les délégués de Capotille demandent à l'État de favoriser la création d'emplois, de définir une grille de salaire raisonnable, de construire des fermes agricoles, de doter les communes de banque de crédit, d'intrants agricoles et d'outils aratoires, de mettre en œuvre des campagnes de reboisement pour combattre l'érosion.

Sur le plan social, ils recommandent la mise en œuvre de programme d'alphabétisation, de doter les communes et sections communales de services sociaux de base, de prendre des dispositions pour améliorer les conditions de vie de la population, de lutter contre l'insécurité alimentaire particulièrement dans le département du Nord-Est. Dans le domaine de l'éducation, ils appellent à la création d'écoles nationales dans les sections communales, à la nomination des professeurs, à la mise en œuvre de programme de formation des maîtres. Les délégués de Capotille demandent à l'État de sécuriser les frontières, de doter les communes d'infrastructures sanitaires, de former le personnel de la santé et de mettre en place un système de soins gratuits pour la population.

#### 4.1.12. Ferrier

Située dans l'arrondissement de Fort-Liberté, la commune de Ferrier s'étend sur une surface de 72 kilomètres carrés pour une population de plus de 13 000 habitants. Ferrier se subdivise en un bourg et une section communale : troisième section Maribahoux. Au forum du Nord-Est, **madame Marie Madeleine Jean** a fait office de rapporteur pour la délégation de Ferrier. Elle a évoqué un ensemble de problèmes auxquels est confrontée sa commune : *« pas de routes agricoles, pas de marché public pour écouler les produits; la plaine Maribahoux n'est pas irriguée alors qu'elle représentait, auparavant, le grenier du département »*. Marie Madeleine Jean parle de l'absence de services sociaux de base dans sa commune, de soins de santé, d'électricité, de la baisse du niveau de l'éducation, de l'absence de centres de loisirs, de la perte des valeurs culturelles avec notamment la montée du phénomène "bòdegèt" (forme de délinquance juvénile). Dans le domaine de l'éducation, la délégation de Ferrier parle de la politisation du système par les parlementaires qui interviennent dans la nomination des professeurs ; elle évoque le manque de dialogue et de collaboration entre les élus (parlementaires et élus locaux), l'absence de centre de formation technique et professionnelle. Pour résoudre ces problèmes, les délégués de Ferrier demandent à l'État de : a) revoir le concordat de 1860 qui a permis à l'église catholique d'avoir une mainmise sur le système éducatif, b) étendre l'assistance de l'État à d'autres religions ; c) garantir l'indépendance des trois pouvoirs ; d) mettre en place des tables sectorielles dans les communes avec la participation des élus ; e) construire des routes agricoles pour faciliter le transport des denrées ; f) mettre à la disposition des paysans des machines agricoles. Ils recommandent la sécurisation des frontières pour freiner la contrebande et la traite d'enfants, la construction de centres de santé dans les sections communales et d'hôpitaux de référence dans les communes. La délégation de Ferrier a plaidé en faveur du développement des petites et moyennes entreprises dans le département du Nord-Est, de la construction de centres de loisirs, de la mise en place de programme de formation

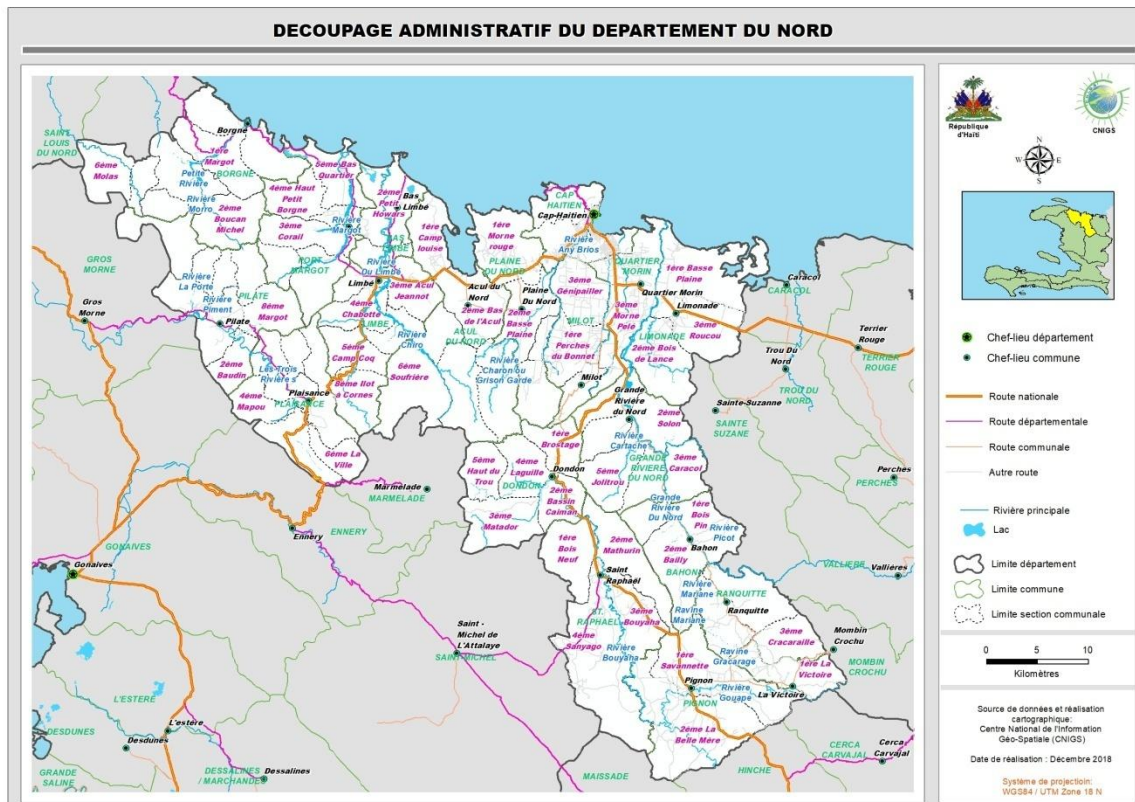


continue pour le personnel enseignant. Pour freiner l'invasion du marché par des produits importés, les délégués de Ferrier croient nécessaire de valoriser la production nationale en commençant tout d'abord par mettre en place des programmes de cantine scolaire avec des produits locaux.

Après la présentation des différentes délégations, un comité de coordination départementale a été institué pour assurer le suivi sur le terrain. Les membres de ce comité auront à assurer la promotion des états généraux auprès de l'opinion publique, mettre en place des structures inter sections communales pour travailler avec la coordination départementale dans le cadre des forums communaux, accompagner le processus d'élaboration des cahiers de charges.



## V. FORUM DEPARTEMENTAL DU NORD, 2 JUILLET 2018





Le forum départemental du Nord a eu lieu le lundi 2 juillet 2018 dans la commune du Cap-Haïtien avec la participation de près de six cents (600) délégués venus des dix-neuf communes du département. Les communes de Limonade, Quartier Morin, Borgne, Port-Margot, Limbé, Bas-Limbé, Bahon, Mombin-Crochu, Saint-Raphaël, Dondon, Ranquitte, Pignon, La Victoire, Grande Rivière du Nord, Milot, Acul du Nord, Plaine du Nord, Plaisance, Pilate ont été représentées à ces assises. Les délégués proviennent de structures organisées comme organisations communautaires de base, associations de femmes, groupes religieux, associations de planteurs, notamment.

La cérémonie d'ouverture a été suivie de travaux en ateliers regroupant les délégués par commune. Ils ont réfléchi **sur** trois grands axes thématiques : gouvernance politique, gouvernance économique et gouvernance socioculturelle. Ces ateliers ont été constitués suivant la méthode du *focus group*.

### 5.1. Présentation des communes

Selon la méthodologie utilisée dans le cadre de ces états généraux, chaque délégation désigne un rapporteur pour présenter les résultats des travaux en ateliers. Pendant environ deux heures, les délégués des dix-neuf communes du Nord parmi eux des représentants de sections communales ont réfléchi sur les problèmes de leurs communautés respectives avant de faire des recommandations aux décideurs du pays. Ainsi, les rapporteurs désignés ont été invités à présenter les résultats de ces réflexions et recommandations qui constituent des pré-cahiers de charges.

#### 5.1.1. Ranquitte

La commune de Ranquitte s'étend sur une superficie de 82 kilomètres et comprend un bourg et trois sections communales. Elle se trouve à une cinquantaine de kilomètres de la ville du Cap-Haïtien, chef-lieu du département du Nord. L'agriculture demeure la principale activité des habitants qui font face à un ensemble de problèmes dans divers domaines comme l'éducation, la santé, les infrastructures routières. La commune est privée de centre hospitalier, pour les besoins en santé les habitants doivent se rendre dans d'autres communes ou au Cap-Haïtien. Au niveau de l'éducation, les délégués de Ranquitte parlent de politisation du système par des parlementaires. Les

écoles publiques fonctionnent dans des conditions déplorables, l'État n'a construit aucun bâtiment scolaire, les professeurs ne sont pas rémunérés. Dans le domaine de l'agriculture, l'absence de techniciens agricoles et de banque de crédit et d'intrants agricoles se fait sentir. Les infrastructures routières n'existent pas. Pas d'électricité, pas d'eau potable. Les petits commerçants n'ont pas accès au crédit. Les délégués de Ranquette évoquent également des problèmes environnementaux. En termes de division territoriale, ils disent vouloir sortir de l'arrondissement de Saint-Raphaël.

#### 5.1.2. Pignon

La commune de Pignon fait partie de l'arrondissement de Saint-Raphaël et s'étend sur une superficie de 140 kilomètres carrés pour une population d'environ 40 000 habitants. Son économie repose sur la culture du café, la canne à sucre, le maïs, le haricot, notamment. La commune de Pignon est subdivisée en deux sections communales : Belle-Mère et Savanette. Au forum du Nord, cette commune a été représentée par des personnes issues d'organisations de base, de petits agriculteurs, de notables, entre autres. Ils ont réfléchi sur les problèmes de leur commune et formulé des recommandations. Dans le domaine de l'économie, les délégués de Pignon ont mis l'accent sur leurs potentialités comme la culture de la canne qui constitue une activité importante pour les paysans. Les délégués de Pignon souhaitent un meilleur encadrement de la part de l'État en facilitant le développement de l'agro-industrie dans cette commune, ce qui permettra aux paysans de vivre de leurs productions. Ils recommandent l'ouverture de banque de crédit, d'intrants et de machines agricoles, la mise en œuvre de programme de reboisement et d'irrigation des terres cultivables. Selon ces délégués, Pignon se situe entre les départements du Nord et du Centre où se trouve le barrage de Péligre, alors que l'électricité demeure une denrée rare dans cette commune.

D'un autre côté, les délégués de Pignon demandent à l'État de faire de leur commune une circonscription électorale afin d'avoir leur représentant à la chambre des députés. Les taxes collectées par la mairie profitent à d'autres communes, alors que la population n'a pas accès aux services sociaux de base. Les représentants et représentantes de Pignon exigent que les fonds communaux soient mis au service des collectivités sans passer par les parlementaires. Ils souhaitent également la création de nouvelles sections communales au niveau de la commune et plaident en même temps en faveur des réformes constitutionnelles. Dans le domaine de la religion, ils se prononcent en faveur de la légalisation du vodou à travers l'adoption d'une nouvelle loi qui reconnaît le vodou comme une religion à part entière. Dans la seule commune de Pignon, ils disent recenser 360 péristyles.

Les délégués de Pignon recommandent à l'État d'opérer des réformes au niveau du système d'État civil en facilitant la connexion entre les archives nationales, les centres hospitaliers et les services d'État civil afin de mieux contrôler (enregistrer) les naissances. Ils recommandent également la construction de centres de loisirs, d'infrastructures sportives, l'aménagement des places publiques. La dépolitisation du système de santé est également exigée par les délégués de Pignon.

### 5.1.3. La Victoire

La Victoire est une petite commune d'environ 32 kilomètres carrés située dans l'arrondissement de Saint-Raphaël. Au nord, elle est limitée par la commune de Ranquitte, au sud par la commune de Cerca-Carvajal (Plateau Central), à l'est par la commune de Mombin-Crochu et à l'ouest par la commune de Pignon. La délégation, représentant la commune de La Victoire au forum départemental du Nord, a évoqué des problèmes liés à l'éducation, la santé, l'agriculture, la division du territoire et l'absence d'infrastructures routières. Dans le domaine de l'éducation, les professeurs n'ont pas reçu leurs lettres de nomination et n'arrivent pas à percevoir leur salaire. Ils constatent, donc, une absence répétée des enseignants dans les salles de classe, la zone est privée de centre de formation technique et professionnelle. Dans le domaine de la santé, les délégués de La Victoire recommandent la construction d'un hôpital de référence doté de personnel qualifié et de centres de premiers soins dans les sections communales. Sur le plan agricole, certaines cultures comme le citrus, le sorgho, sont en voie de disparition. Les délégués souhaitent un meilleur encadrement (formation de techniciens agricoles, création de banque de crédit et d'intrants agricoles) de la part de l'État afin de permettre aux petits agriculteurs de vivre de leurs productions. Sur le plan socioculturel, les représentants et représentantes de cette commune recommandent la construction de centres de loisirs, de bibliothèque communale et d'infrastructures sportives. En termes de gouvernance économique et politique, les délégués de La Victoire plaident pour une meilleure répartition du budget de la République et demandent à l'Etat de faire de leur commune une circonscription électorale. Ils en ont profité pour attirer l'attention sur l'absence de dialogue entre les élus et la population. Les délégués de La Victoire ont enfin appelé à la construction des routes dans leurs commune et sections communales.

### 5.1.4. Pilate

Située dans l'arrondissement de Plaisance, la commune de Pilate a une superficie de 120 kilomètres carrés et se subdivise en un bourg et huit sections communales. Son économie repose sur la culture du cacao, du café, de l'igname et des fruits. Cette commune a été représentée par une forte délégation au forum départemental du Nord dont les membres ont réfléchi sur la gouvernance économique, politique et socioculturelle. Tout d'abord, les délégués de Pilate ont fait état de l'absence de politique publique dans le domaine de l'agriculture qui constitue le moteur de l'économie locale, les paysans n'ont pas accès au crédit et aux intrants agricoles. Les représentants et représentantes de Pilate parlent de la nécessité de doter leur commune de techniciens agricoles, de banque de crédit agricole, et d'assurer la formation technique des paysans dans le domaine de l'agriculture. Ils demandent à l'État de construire les tronçons de routes reliant Plaisance et Pilate ainsi que les routes secondaires, d'offrir des opportunités aux jeunes et de donner un meilleur encadrement aux agriculteurs afin de freiner l'exode rural. Pour les délégués de Pilate, « les États Généraux Sectoriels de la nation offrent l'occasion aux Haïtiens qu'ils soient de la ville ou de la campagne de faire valoir leurs opinions et leurs revendications. Nous devons saisir cette opportunité ». En dépit de sa position géographique et son importance démographique, la commune de Pilate n'a pas de banque commerciale. Les délégués évoquent des problèmes de déboisement, d'inégalités socioéconomiques dans leur commune, dénoncent le manque de conscience et l'influence des parlementaires dans divers domaines (éducation, santé). Ils parlent de

problèmes de construction anarchique, de bidonvilisation et d'absence de programme d'aménagement du territoire. Selon eux, Haïti représente une menace écologique pour les autres pays de la région, les décideurs doivent agir pour remédier à cette situation. Par ailleurs, les représentants et représentantes de Pilate font état de l'incapacité de l'État à mettre en place des politiques publiques qui tiennent compte des besoins prioritaires de la population.

#### 5.1.5. Borgne

Subdivisée en un bourg et huit sections communales, la commune de Borgne est le chef-lieu de l'arrondissement du même nom. Elle s'étend sur une surface de 202 kilomètres carrés pour une population de plus de 60 000 habitants. La commune de Borgne se situe en face de la station balnéaire de Labadie et occupe 10% de l'ensemble du territoire du département du Nord. Au forum départemental du Nord, elle a été représentée par une délégation composée de membres d'associations locales, qui ont fait un diagnostic de la situation de leur commune. Ils présentent Borgne comme une « zone enclavée » qui ne dispose d'aucune infrastructure routière et qui n'offre pas de grandes possibilités d'investissement. Les paysans pratiquent une agriculture de subsistance qui ne contribue pas au développement de l'économie locale. Les activités de pêche et d'élevage sont aujourd'hui encore au stade rudimentaire. Les délégués de Borgne demandent à l'État de prendre des mesures pour encourager la création d'emplois dans leur commune en accompagnant le développement de l'agro-industrie. Selon eux, l'éducation reste le seul secteur d'activité qui attire les jeunes de Borgne. Cependant, la plupart des enseignants du public ne sont pas nommés et ne reçoivent pas leur salaire. Cette situation est à la base des mouvements de grève dans les écoles. Par ailleurs, les délégués de Borgne parlent d'une gestion opaque des ressources de la mairie ; le budget communal a été élaboré sans aucune participation citoyenne. Les recettes fiscales sont très maigres à cause du manque d'investissement.

Sur le plan politique, ils estiment que c'est le rapport de forces qui détermine la prise du pouvoir, le verdict des urnes n'est pas toujours respecté dans cette commune. Les délégués de Borgne font également état de problèmes de communication entre les élus, d'absence de participation dans les décisions concernant la communauté, d'absence de centres de formation technique et professionnelle, d'infrastructures sanitaires. Après le bac, les jeunes sont obligés de laisser la commune à la recherche d'opportunités particulièrement à la campagne ou dans d'autres pays de la région. Les représentants et représentantes de Borgne recommandent la construction de dispensaires dans les sections communales, la valorisation des potentialités de la commune, la construction du tronçon de route reliant Borgne et le département du Nord-Ouest. Ils demandent également à l'État de doter les écoles nationales de matériels et équipements nécessaires et de mettre en œuvre un plan de développement communal.

#### 5.1.6. Plaisance

Les représentants de la commune de Plaisance, chef-lieu de l'arrondissement du même nom, situent leurs interventions dans un cadre plutôt national. Dans le domaine de la gouvernance politique, ils dénoncent la dictature parlementaire et l'absence de participation dans le choix du premier ministre. Ils parlent de l'incapacité de l'État à résoudre les problèmes du pays et de l'absence d'un projet de société durable qui prend

en compte toutes les revendications de la population. Selon eux, les dirigeants sont incompetents et irresponsables. Les délégués de Plaisance croient nécessaire de réduire le nombre de partis politiques et d'opérer des réformes constitutionnelles. Dans le domaine de l'éducation, ils préconisent la dépolitisation du système, la valorisation du métier d'enseignants, la formation continue pour les professeurs, la construction des lycées et écoles nationales ainsi que la mise en place de cantine scolaire dans les écoles. Sur le plan sécuritaire, les délégués de Plaisance recommandent la construction de tribunaux, de sous-commissariat de police et l'envoi des policiers dans les sections communales. Dans le domaine de l'économie, ils appellent à la création d'emplois et de la richesse, à la construction de marchés publics, à la valorisation de la monnaie nationale, à la fixation des prix des produits de première nécessité et à l'électrification de leur commune. Sur le plan sanitaire, ils évoquent des problèmes de médecins, de personnel infirmier, de matériels médicaux et de médicaments. Ils demandent à l'État de doter le pays d'un système de protection sociale, d'encadrer les petits agriculteurs, de faciliter l'accès à l'eau potable et autres services sociaux de base, et de rendre effective le projet de décentralisation en vue du démarrage économique du pays.

#### 5.1.7. Saint-Raphaël

La délégation de Saint-Raphaël considère l'organisation des EGSN comme « une seconde indépendance pour le pays. Une occasion permettant à la population de s'exprimer, de placer son mot en ce qui concerne l'avenir du pays ». Après avoir salué l'initiative du président de la République de convoquer les États Généraux sectoriels de la nation, les délégués de Saint-Raphaël ont fait état d'un ensemble de problèmes auxquels est confrontée leur commune. Ces problèmes concernent l'irrigation des terres cultivables, l'exclusion de la paysannerie, la difficulté à écouler les produits sur les marchés, l'absence de système d'adduction d'eau potable et d'un système de sécurité sociale. Dans cette commune, les paysans n'ont pas accès au crédit et aux intrants agricoles, les usines de transformation des fruits et autres denrées agricoles n'existent pas. Les représentants et représentantes de Saint-Raphaël recommandent la mise en place de banques de crédit et d'intrants agricoles, l'irrigation des plaines, la construction des infrastructures routières (routes principales et routes agricoles) et de marchés publics et la mise en place d'un système d'énergie électrique.

Dans le domaine de l'éducation, les délégués de Saint-Raphaël demandent la construction de lycée technique et agricole, d'une université publique dans l'arrondissement, la régularisation du système éducatif en mettant en place un seul programme pour toutes les écoles de la République et en nommant des professeurs qualifiés. Sur le plan sanitaire, ils recommandent la mise en place d'un hôpital de référence dans leur commune et de centres de santé dans les sections communales avec un personnel qualifié. Dans le domaine de la gouvernance politique, les délégués de Saint-Raphaël préconisent la formation de trois grands partis avec une idéologie clairement définie, l'élection d'une seule personne à la tête d'une municipalité, l'élimination du Sénat et l'élection d'un député par commune. Le candidat arrivé en deuxième position lors des élections présidentielles devrait être choisi pour occuper le poste de premier ministre. Les délégués de Saint-Raphaël ont par ailleurs demandé à l'État de doter leur commune d'un tribunal de première instance et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'intégration des personnes handicapées.

#### 5.1.8. Port-Margot

Avec une superficie de 147 kilomètres carrés, la commune de Port-Margot fait partie de l'arrondissement de Borgne et se subdivise en six sections communales. Son économie repose sur l'agriculture (cacao, café, fruits) et l'élevage. Dans cette commune, on trouve de nombreuses plages qui ne sont pas mises en valeur. La délégation qui a représenté Port-Margot au forum départemental du Nord fait état d'un ensemble de problèmes liés à l'absence d'infrastructures, de crédit et d'intrants agricoles, de centres de santé, entre autres. Les représentants et représentantes de Port-Margot recommandent la construction de la route principale et des routes secondaires, de centres de loisirs, de centre de formation technique et professionnelle ainsi que la mise en place de banque de crédit et d'intrants agricoles, de programmes d'accompagnement des pêcheurs et éleveurs, de valorisation des sites touristiques. Par ailleurs, les délégués de Port-Margot informent que les actes de naissance, dans la majorité des cas, ne sont pas enregistrés aux archives nationales. Ils demandent à l'État d'agir en ce sens, c'est-à-dire de moderniser le système d'État civil.

Sur le plan politique, les délégués de Port-Margot dénoncent la concentration des pouvoirs à Port-au-Prince, l'influence des parlementaires, la politisation du système éducatif, le manque de contrôle des institutions publiques. Les délégués de Port-Margot estiment que les parlementaires se substituent aux élus locaux et envahissent les ministères. Ils plaident également en faveur de la déconcentration des services publics, de la construction du commissariat de Port-Margot et du renforcement de l'effectif policier dans cette commune.

#### 5.1.9. Bahon

Située dans l'arrondissement de Grande-Rivière-du Nord, la commune de Bahon a une superficie de 76 kilomètres carrés pour une population de 24 000 habitants. Elle se subdivise en un bourg et trois sections communales. Selon les délégués de Bahon au forum du Nord, il s'agit d'une commune marginalisée qui n'a pas accès aux services sociaux et infrastructures de base. L'agriculture qui constitue la principale activité économique de la population est négligée par les pouvoirs publics. Pas de routes, les berges des rivières ne sont pas protégées, la commune dispose d'un centre de santé qui dessert toute la population. La plupart du temps, les malades et les femmes enceintes sont transportés sur brancard dans d'autres communes pour avoir accès aux soins que nécessite leur cas. Les délégués de Bahon recommandent la construction d'un hôpital de référence, d'une usine de transformation des denrées agricoles, d'un centre de loisirs et d'une école de formation technique et professionnelle. Sur le plan politique, ils demandent à l'État de faire de Bahon une circonscription électorale unique.



#### 5.1.10. Dondon

Commune de l'arrondissement de Saint-Raphaël, Dondon a une superficie de 120 kilomètres carrés et comprend cinq sections communales. Cette commune dispose d'importants sites touristiques dont une dizaine de grottes, cinq centres de loisirs dont un marché touristique, un centre sportif communal et un centre artisanal. Le « *Festival des grottes* » organisé chaque année permet à la commune d'accueillir de nombreux visiteurs. En dépit de ses potentialités touristiques, la commune de Dondon fait face à un ensemble de difficultés dont l'absence d'un bon système d'adduction d'eau potable, d'électricité, d'infrastructures routières, de bureau d'état civil. Les délégués de Dondon au forum départemental du Nord recommandent la réhabilitation du système d'adduction d'eau potable, la construction de la route principale, des tronçons reliant Dondon/Marmelade et des routes agricoles. Ils demandent également à l'État de restaurer les sites touristiques et de construire la route de Carrefour Seize connectant Dondon à la Citadelle Laferrière afin de développer les activités touristiques dans la zone. Les représentants de Dondon demandent de doter les sections communales de bureaux de l'ONI et d'état civil, de sous-commissariat de police et de construire des bureaux pour loger les Conseils d'administration de la section communale (CASEC) et les Assemblées de la section communale (ASEC). En ce qui concerne la gestion des déchets, ils demandent à l'Etat de construire des sites de décharge et de doter la mairie de camion de collecte. Dans le domaine de l'éducation, ils appellent à la construction des écoles nationales équipées de matériels informatiques, à la mise en œuvre des programmes de formation des maîtres et à la nomination des enseignants.

#### 5.1.11. Grande-Rivière-du-Nord

Les représentants de Grande-Rivière-du-Nord ont fait état d'au moins six grands problèmes auxquels est confrontée leur commune. Ils parlent de problèmes liés à l'insécurité, la justice, la santé, les infrastructures routières, l'agriculture, l'exode rural. Dans le domaine de l'agriculture, les délégués de Grande-Rivière-du-Nord, mentionnent la disparition de certaines cultures, les paysans n'arrivent pas à vivre de leurs lopins de terre, la plupart d'entre eux se trouvent dans une situation de chômage déguisée, les berges des rivières ne sont pas protégées, pas de canalisation, la zone est exposée aux inondations et autres catastrophes naturelles. Ils demandent à l'État de prendre des mesures pour améliorer la production agricole en mettant à la disposition des paysans des techniciens agricoles, des banques de crédit, d'intrants agricoles et d'outils aratoires, de cliniques vétérinaires ; puis en renforçant les organisations œuvrant dans le domaine de la transformation des fruits et denrées agricoles et en enquêtant sur les cultures en voie de disparition. De plus, les délégués de cette commune demandent à l'État de prendre des dispositions pour faire du vodou un élément de la culture haïtienne, en la séparant de la sorcellerie. Ils plaident également en faveur de la valorisation des sites touristiques et de la construction des écoles nationales. Ils promettent de s'organiser afin de veiller à la mise en œuvre des actions entreprises par l'Etat.

#### 5.1.12. Milot

Située à une douzaine de kilomètres de la ville du Cap-Haïtien, la commune de Milot est composée de trois sections communales et s'étend sur une superficie d'environ 72 kilomètres carrés. C'est dans cette commune qu'on trouve le parc national historique formé de la Citadelle, Sans-Souci, Ramiers. Ces sites touristiques sont enregistrés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982. Au forum préparatoire du Nord, Les délégués de Milot ont mis l'accent sur la

mauvaise gestion de ce parc national, la nécessité de renforcer sa gestion, de doter la commune d'un système de transport aérien par câble (téléphérique) qui permettra de mieux exploiter les sites touristiques. Ils demandent à l'État d'inclure dans le cursus scolaire des cours sur le tourisme et d'assurer la formation des guides touristiques.

Les représentants de Milot font état d'un ensemble de problèmes particulièrement dans le domaine de l'agriculture où les paysans n'ont pas accès au crédit et intrants agricoles. Certaines cultures, comme la mangue Gustave – l'une des plus importantes dans la zone – sont en voie de disparition, les terres ne sont pas irriguées alors que les nappes phréatiques sont très riches. Les délégués de Milot croient nécessaire de moderniser l'agriculture, de doter leur commune d'un microparc afin de mettre en valeur la production agricole, d'assurer la formation des techniciens agricoles, de mettre en place un système de sécurité sociale au bénéfice des exploitants agricoles. Ils plaident également en faveur d'une campagne de reboisement qui permettra de lutter contre l'érosion et de protéger les écosystèmes.

Dans le domaine de l'éducation, les délégués de Milot appellent à l'adoption d'un programme de formation continue pour les maîtres, à la régularisation du système en mettant en place un programme unique pour toutes les écoles. Ils demandent à l'État de doter le pays d'un système éducatif qui tient compte de la réalité haïtienne, de nommer les professeurs, de veiller à l'application des normes d'accessibilité universelle dans les écoles et autres établissements recevant du public afin de faciliter l'intégration des personnes à mobilité réduite. Les représentants de Milot ont de plus plaidé en faveur de la construction de centres de formation technique et professionnelle, de l'implantation de centres universitaires dans leur commune, de la construction de centres de loisirs (sports, bibliothèques, ludothèques, cinémas, théâtres), d'une école de beaux-arts. Ils demandent également à l'État d'assurer un meilleur contrôle des médias et de les impliquer dans des programmes d'éducation civique et de formation des jeunes.

Sur le plan politique, les délégués de Milot préconisent la valorisation des compétences tout en estimant que les postes électifs doivent être occupés par des personnalités disposant d'une solide formation académique. Ils plaident en ce sens en faveur de l'adoption d'un cadre légal régissant la matière. Par ailleurs, les représentants de la commune de Milot évoquent d'autres problèmes liés notamment à l'absence de cadastre, aux droits civils et politiques des Haïtiens de la diaspora, à la faiblesse des institutions de l'État, à l'intégration des personnes handicapées, à la réforme territoriale. Ils recommandent l'élimination du poste de premier ministre et la création d'un poste de vice-président. Les délégués de Milot proposent de réduire le nombre de partis politiques et de permettre au président de la République d'avoir accès à deux mandats consécutifs.

#### 5.1.13. Bas-Limbé

La commune du Bas-Limbé se subdivise en deux sections communales et s'étend sur une superficie d'environ 53 kilomètres carrés. Cette commune, qui se trouve dans l'arrondissement du Limbé, dispose d'un plan de développement communal. Au forum départemental du Nord, les délégués de Bas-Limbé ont fait mention de ce plan qu'ils promettent de partager avec le Secrétariat Technique des EGSN. Selon ces représentants, la majorité des communes du pays font face aux mêmes problèmes et l'État doit agir pour redresser la situation. Les activités économiques sont concentrées à Port-au-Prince, les services publics ne sont pas décentralisés. Les délégués de Bas-Limbé demandent à l'État de prendre des mesures pour encourager l'émergence de nouveaux acteurs économiques, créer des emplois durables et décents, construire

les infrastructures nécessaires aux investissements publics et privés. Ils plaident en faveur de la libéralisation de l'économie nationale et d'une meilleure exploitation des ressources naturelles. Dans le domaine de la gouvernance politique, les délégués de Bas-Limbé demandent d'établir un régime présidentiel, d'élire une seule personne à la tête d'une mairie (pas de cartel), de réduire le nombre de partis politiques, de créer des centres de formation des futurs dirigeants politiques. Dans le domaine de l'éducation, ils recommandent la réforme du système éducatif, la construction de lycées techniques et professionnels et la mise en place d'un programme qui tient compte des besoins du pays.

#### 5.1.14. Limbé

Chef-lieu de l'arrondissement du même nom, la commune du Limbé dispose, elle aussi, d'un plan de développement communal. Elle s'étend sur une superficie de 125 kilomètres carrés et comprend six sections communales. Dans cette commune, on trouve d'importants sites touristiques ainsi qu'un musée archéologique. Au forum départemental du Nord, les délégués du Limbé ont mis l'accent sur ces richesses culturelles tout en demandant à l'État de prendre des mesures pour les valoriser. Ils évoquent des problèmes de déforestation qui sont à la base des inondations durant les saisons pluvieuses. Les représentants de la commune du Limbé recommandent la mise en œuvre de programme de correction des rivières, de reboisement, de formation des agents forestiers et d'une police municipale. Dans le domaine des infrastructures, ils appellent à la construction de routes afin de faciliter le transport des produits agricoles et d'une meilleure connexion entre les sections communales.

Sur le plan politique, les délégués du Limbé parlent de la corruption au niveau de l'appareil judiciaire, de la faiblesse des institutions publiques, de l'incapacité des dirigeants, de l'absence de compétences au niveau de l'administration publique. Ils plaident en faveur de l'adoption d'un régime présidentiel avec un président et un vice-président, de la réforme du système électoral. Pour cela, ils croient nécessaire de doter le pays d'un régime électoral qui encourage les personnes qualifiées à s'investir dans la politique. Les représentants de la commune du Limbé préconisent la réduction du nombre de partis politiques. En matière de gouvernance économique, les délégués du Limbé plaident en faveur de l'émergence de nouveaux acteurs économiques et du renforcement des petites et moyennes entreprises.

#### 5.1.15. Acul-du-Nord

La commune de l'Acul-du-Nord s'étend sur une superficie de 186 kilomètres carrés et se subdivise en six sections communales. Son économie repose sur la pêche, l'apiculture, la production du café, du riz, des fruits notamment. Les délégués de l'Acul-du-Nord au forum départemental du Nord ont surtout mis l'accent sur l'importance de ces États Généraux qui permettront, selon eux, de donner de nouvelles directives au pays. Ils ont plaidé en faveur d'un changement de régime politique, du renforcement des institutions publiques, de la décentralisation des pouvoirs et de la déconcentration des services publics. Les délégués de l'Acul-du-Nord croient indispensables de mettre en place des politiques publiques afin d'améliorer les conditions d'existence de la population.

#### 5.1.16. Plaine du Nord

La commune de Plaine du Nord est composée de quatre sections communales et s'étend sur une surface de plus de 100 kilomètres carrés pour une population d'environ 40 000 habitants. L'économie de cette commune, située à quelque douze kilomètres du Cap-Haïtien, repose sur la

production de café, du tabac, du cacao, de la canne à sucre et des fruits. En dépit de ses potentialités touristiques et agricoles, cette commune fait face à un certain nombre de problèmes dont l'absence de banque de crédit et d'intrants agricoles, de services sociaux de base et de centre de loisirs. Au forum départemental du Nord, les délégués de la Plaine du Nord ont insisté sur la nécessité de mettre en valeur les terres cultivables, de doter la commune d'usine sucrière et de centre de transformation des produits agricoles, d'aménager les plages et sites touristiques. Pour cela, les représentants de cette commune croient nécessaire d'établir un partenariat public-privé et d'impliquer les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de programmes de développement local. En matière de gouvernance politique, ils préconisent l'élimination du poste de premier ministre, la division du pays en cinq grandes régions jouissant chacune de l'autonomie administrative et financière. Par ailleurs, les délégués de la Plaine du Nord croient qu'il est indispensable d'inclure dans le cursus scolaire des cours d'éducation civique, de valoriser la culture nationale, de mettre en place un système de sécurité sociale pour les enseignants, d'améliorer les conditions d'apprentissage, de construire des centres de loisirs, de combattre la discrimination et les inégalités sociales et de faciliter l'inclusion des personnes handicapées.

#### 5.1.17. Cap-Haïtien

Chef-lieu du département du Nord, la commune du Cap-Haïtien a une superficie de 54 kilomètres carrés et comprend trois sections communales. Elle dispose d'un plan de développement communal. Au forum départemental du Nord, elle a été représentée par une forte délégation composée d'une soixantaine de délégués évoluant dans divers secteurs d'activités. Dans le domaine de l'économie, les délégués du Cap-Haïtien évoquent un certain nombre de problèmes concernant la prévalence du commerce par rapport aux activités industrielles tout en précisant que « le commerce [de gros et de détail] n'a pas contribué à la création d'emplois » au niveau de la deuxième ville du pays, les petites et moyennes entreprises n'ont pas accès au crédit et sont, le plus souvent, victimes de répression fiscale. Les délégués du Cap-Haïtien reprochent à l'État d'avoir favorisé certains acteurs de l'économie en pénalisant d'autres. Ils dénoncent l'exclusion des firmes et techniciens locaux dans l'exécution des projets au niveau du département ainsi que la contrebande au niveau des différents points frontaliers qui contribuent davantage à l'invasion du marché par des produits dominicains. Les représentants de la ville du Cap préconisent la mise en place de programme de subvention pour les PME et les gens de petits métiers ainsi que la construction des routes reliant les différentes communes du département.

En termes de gouvernance politique, ils disent constater un déficit de confiance de la population par rapport aux dirigeants : les élus, dans la majorité des cas, ne respectent pas leurs promesses envers la population ; ce qui contribue à la réduction du taux de participation lors des élections. De plus, les délégués du Cap-Haïtien parlent de la mauvaise répartition du budget national : des secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, sont très mal lotis. Par ailleurs, ils plaident en faveur de la mise en branle du Conseil électoral permanent et du rapatriement du système électoral haïtien pris en otage par des organismes internationaux et des missions diplomatiques. Les représentants du Cap-Haïtien demandent à l'État de prendre des dispositions pour « *renforcer les partis politiques, définir la politique diplomatique du pays, établir un régime présidentiel à la place du régime semi-parlementaire, éliminer le sénat, élire un député par commune et une seule personne à la tête d'une mairie* ». Selon ces délégués, le maire peut choisir ses collaborateurs. Ils plaident également en faveur de l'adoption d'une loi sur la pratique du vodou et d'un meilleur encadrement (subvention) pour les vodouisants et les personnes

handicapées. Dans le domaine de l'éducation, les délégués du Cap-Haïtien recommandent la mise en place d'un programme unique axé sur la valorisation de la langue et de la culture créoles.

#### 5.1.18. Quartier Morin

La commune de Quartier Morin s'étend sur une superficie de 60 kilomètres carrés et se subdivise en deux sections communales. Son économie repose sur la culture de la canne à sucre, du tabac, du cacao et de l'huile essentielle. En dépit de sa proximité avec la ville du Cap-Haïtien, cette commune fait face à un ensemble de problèmes évoqués par ses représentants au forum départemental du Nord : *« pas d'hôpital de référence ni de centres de santé dans les sections communales. Pas de centre de formation technique et professionnel. Au niveau local, les compétences ne sont pas valorisées. On trouve de nombreuses personnes handicapées qui ont besoin du soutien de l'État »*. Les délégués de Quartier Morin plaident en faveur de la décentralisation et de la déconcentration des services publics, la mise en œuvre de programme d'accompagnement des organisations communautaires de base. Ils demandent à l'État d'encourager la participation citoyenne et de valoriser les compétences locales.

#### 5.1.19. Limonade

La délégation qui a représenté la commune de Limonade, située dans l'arrondissement du Cap-Haïtien, a fait des recommandations qui concernent la mise en place d'un programme de formation continue des enseignants (préscolaire, primaire et des classes fondamentales), la valorisation de la langue créole (assurer la formation des élèves en Créole), la dépolitisation du système éducatif (éliminer l'influence des parlementaires dans la gestion des écoles). Les délégués demandent également à l'État de revoir les programmes du Nouveau Secondaire. Ils ont aussi fait état des problèmes de sécheresse qui paralysent la production agricole tout en évoquant la nécessité de prendre des dispositions pour irriguer les terres cultivables. Les représentants de Limonade recommandent la construction de centres de santé, de tronçons de routes reliant les sections communales ainsi que la mise en place d'un système d'énergie électrique dans les sections.

Un participant en fauteuil roulant du nom de Smith Démétri, a fait un plaidoyer en faveur de l'intégration des personnes à besoins spéciaux. Professeur en langue des signes, monsieur Démétri encourage les autorités à prendre les dispositions pour faciliter l'application de la loi du 13 mars 2012 portant sur l'intégration des personnes handicapées. Il estime nécessaire de prendre en considération les besoins du secteur du handicap dans le cadre de ces états généraux et d'établir un système de protection sociale accessible à toute la population haïtienne.

Les rapporteurs des dix-neuf ateliers ont été choisis pour faire partie de la coordination intercommunale chargée de promouvoir les EGSN auprès des secteurs organisés, de mettre en place les comités inter sections communales et d'accompagner le processus d'élaboration des cahiers de charges.



## 6. FORUM DEPARTEMENTAL DU SUD-EST, 18 AOUT 2018

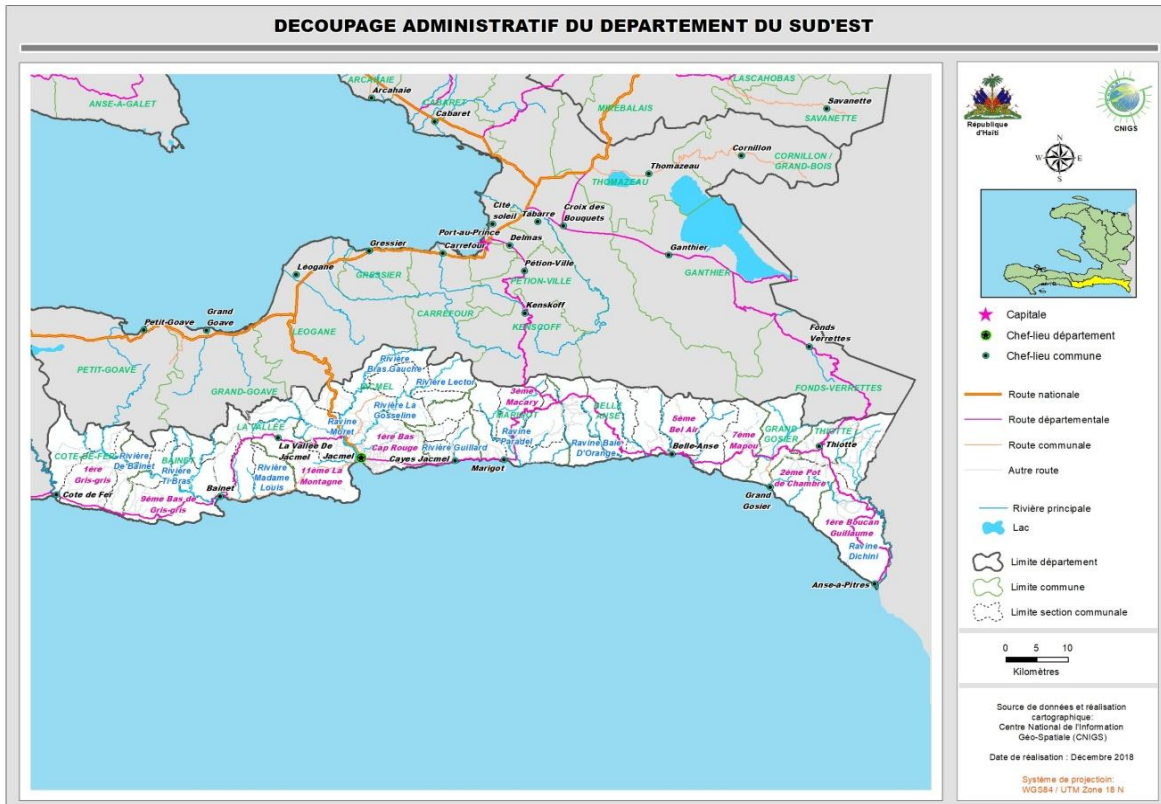
**Etats Généraux Sectoriels de la Nation**  
HAÏTI

# Forum Préparatoire SUD-EST

**Samedi 18 août 2018**  
Port Touristique de Jacmel

**9h AM**  
à  
**3h PM**

  [www.egsn.ht](http://www.egsn.ht)  
[@EGSNHT](https://www.facebook.com/EGSNHT) [info@egsn.ht](mailto:info@egsn.ht)



Le forum préparatoire des État Généraux Sectoriels de la Nation a fait escale, le samedi 18 août 2018, dans le département du Sud-Est. Cette consultation préliminaire, au niveau des départements, s'est déroulée au Port historique de Jacmel avec la participation



de délégués venus des onze communes (incluant les sections communales) du Sud-Est. En plus de la ville de Jacmel, chef-lieu du département, les communes de Belle-Anse, Anse-à-Pitre, Thiote, Grand-Gosier, Baint, Côte de Fer, Marigot, Cayes-Jacmel, La Vallée-de-Jacmel, ont été représentées à ces assises. Parmi les délégués figuraient des membres d'organisations de base, des élus locaux, des militants politiques, des leaders communautaires et de simples citoyens engagés dans la lutte pour le changement social. **Monsieur Marky KESSA**, maire de Jacmel, voit dans l'organisation des États Généraux Sectoriels de la Nation (EGSN) une opportunité offerte aux Haïtiens et Haïtiennes de réfléchir ensemble sur les problèmes du pays. L'édile de Jacmel déplore l'absence d'un plan de développement à long terme et de continuité dans les actions de l'État. Haïti est un pays non solvable qui éprouve des difficultés pour avoir accès aux fonds des institutions financières internationales, selon le maire de Jacmel qui attire l'attention sur la faible capacité d'absorption de l'État haïtien. **Monsieur Marky KESSA** a aussi parlé des problèmes de sécurité Port-au-Prince notamment avec la présence de groupes armés notamment dans les quartiers précaires de Martissant. La sécurité est indispensable pour attirer les investisseurs.

## 6.1. Présentation des communes

La cérémonie d'ouverture a été suivie de travaux en ateliers regroupant les délégués par commune. Dix ateliers représentant les dix communes du département ont donc été constitués. Toutefois, avec une forte délégation, la commune de Jacmel a été divisée en trois groupes. Pendant plus de deux heures, les participants et participantes ont réfléchi sur trois grands axes thématiques : gouvernance politique, gouvernance économique et gouvernance socioculturelle. Ils ont eu l'occasion de discuter non seulement sur les problèmes de leurs communautés mais aussi sur la situation globale du pays. Au besoin, des membres du Comité de Pilotage ainsi que des cadres du Secrétariat Technique ont été sollicités à chaque fois par les différents groupes pour apporter des précisions sur le déroulement du processus.

### 6.1.1. Cayes-Jacmel

Située dans l'arrondissement de Jacmel, la commune de Cayes-Jacmel a une population de plus de 40 000 habitants et se compose de 4 sections communales : Ravine-Normande, Gaillard, Haut-Cap-Rouge, La Selle de Fond-Melon. Elle abrite deux grandes plages publiques : Raymond-les-bain et Ti-Mouillage. Au forum départemental du Sud-Est, elle a été représentée par des délégués évoluant dans divers secteurs. **Jean-Michelet PIERRE**, rapporteur pour la commune de Cayes-Jacmel, a tout d'abord formulé des propos de compliments aux membres du Comité et du Secrétariat Technique d'avoir fait le déplacement dans la métropole du Sud-Est. Il a également félicité les représentants des dix communes et cinquante sections communales du département qui ont participé à ce forum. En guise de présentation du rapport de son atelier, il a fait état de sa frustration par rapport au mode relation qui existe entre le pouvoir central et l'arrière-pays. Il a également critiqué la méthodologie utilisée dans le cadre des EGSN. Selon lui, les documents de travail soumis par le Secrétariat Technique sont des documents d'experts rédigés en dehors de la participation citoyenne. Ce qui constitue, selon lui, un manque de respect vis-à-vis du département du Sud-Est ; car, explique-t-il, cette initiative ne vise qu'à valider un document déjà concocté à Port-au-Prince. Toutefois, un autre participant

– selon sa compréhension après avoir feuilleté les documents – a reconnu que « les documents distribués à l’ouverture du forum sont un canevas qui fournissent quelques informations sur le déroulement des états généraux ». Il s’agit effectivement d’un document de travail qui n’a rien à avoir avec un rapport d’expert selon la précision du conseiller **Max ATTYS**. Ces matériels (guide pour l’organisation des États Généraux, méthodologie, etc.) sont d’ailleurs distribués à tous les secteurs déjà rencontrés par le Comité et le Secrétariat Technique.

#### 6.1.2. Marigot

La commune de Marigot a une population de plus de 67 000 habitants répartis sur une superficie de 187 kilomètres carrés. Elle est composée de cinq sections communales : Grande Rivière Fesles, Savane Dubois, Corail Sault, Macary, Fond Jean Noël incluant une partie du quartier de Seguin. La culture du café et des fruits ainsi que l’élevage porcin constituent les principales activités économiques de la zone. Au forum du Sud-est, c’est monsieur Beauzile JEAN qui a joué le rôle de rapporteur pour la commune de Marigot. Il estime que le temps imparti aux ateliers pour réfléchir sur ces trois grands axes thématiques était insuffisant. Cependant monsieur Jean a précisé que « si nous n’agissons pas, d’autres personnes agiront à notre place. Nous avons décidé de discuter autour de ces trois grands points (...). Le document est un canevas, une marche à suivre pour présenter les revendications. Mais comment réfléchir sur ces trois grands axes en une journée ? » Le rapporteur de Marigot est d’avis que les états généraux sectoriels de la nation devraient commencer dans les sections communales. Il a précisé qu’après de nombreuses discussions autour des problèmes d’inapplicabilité de la Constitution de 1987, les délégués de Marigot préconisent « des réformes constitutionnelles à travers une assemblée nationale constituante où les citoyens pourront participer à l’adoption d’une nouvelle Constitution prenant en compte les mœurs et les coutumes de la population ».

#### 6.1.3. Côtes de Fer

La commune de Côtes-de-Fer se trouve dans l’arrondissement de Baintet et située à une cinquantaine de kilomètres de la ville de Jacmel. Avec une population d’environ 45 000 habitants, elle comprend six sections communales : Labiche, Gris-Gris, Amazone, Bras Gauche, Jamais Vu et Boucan Bélier. Cette commune a été représentée par une forte délégation au forum départemental du Sud-Est. Réuni en atelier, les délégués de Côtes de Fer ont désigné le citoyen **Francky PLEZIUS** comme rapporteur devant faire partie du Comité de coordination des EGSN au niveau communal. Il explique que son groupe a longuement discuté sur les trois grands axes thématiques qui englobent, selon lui, tous les problèmes du pays. En termes de recommandations, la commune de Côtes de Fer prône la réduction du nombre de partis politiques, l’adoption d’un régime fédéral à la place du système politique actuel, la division du ministère de l’intérieur et des collectivités territoriales en deux ministères : ministère de l’intérieur et ministère des collectivités territoriales. Les délégués de Côtes de Fer préconisent également la réalisation des élections indirectes. Dans le domaine de l’éducation, ils appellent à la création de centres techniques et professionnels dans les communes, la nomination des professeurs, l’application d’une grille de salaire pour les professeurs sur la base d’ancienneté, la formation continue pour les enseignants et une formation spécialisée pour les professeurs du Nouveau Secondaire, la construction de nouveaux

lycées. Ils demandent également aux décideurs de doter les écoles d'équipements nécessaires et de matériels didactiques.

Dans le domaine de la santé, ils préconisent la construction d'un hôpital de référence dans la commune et de centres de santé dans les sections communales afin de permettre aux habitants d'avoir accès aux soins de santé. Ils plaident pour la formation des agents polyvalents et du personnel infirmier. Les représentants de Côtes de Fer recommandent la présence de l'armée dans la commune, la formation des juges, l'amélioration des conditions de détention des prisonniers et des réformes au niveau de la chaîne pénale. Sur le plan économique, ils demandent à l'Etat de moderniser l'agriculture, de procéder à l'irrigation des terres cultivables, de mettre à la disposition des paysans des intrants agricoles, de construire des routes agricoles et de doter la commune de banques agricoles afin d'augmenter la capacité de production.

#### 6.1.4. Bainet

La commune de Bainet est le chef-lieu de l'arrondissement du même nom qui comprend également la commune de Côtes de Fer. Elle est composée de neuf sections communales : Brésilienne, La Vallée de Bainet, Trou Mahot, Haut Grandou, Bas de Grandou, Oranger, Bas des Gris-Gris, Bas de Lacroix et Bras Gauche. Cette commune compte une population d'environ 80 000 habitants répartis sur une superficie de 300 kilomètres carrés. La production du café, du coton, des fruits constituent les principales activités économiques de la zone. Au forum du Sud-Est, **Félix ESAÏE** qui a joué le rôle de rapporteur pour la délégation de Bainet. Relevant de nombreuses failles au niveau de la Constitution qui empêchent son application, la délégation de Bainet plaide en faveur des réformes constitutionnelles à travers l'organisation d'une assemblée constituante, l'élimination du poste de premier ministre pour le remplacer par un vice-président issu d'élections. Les représentants de Bainet recommandent également l'élimination de la chambre des députés et du cartel de trois membres au niveau des collectivités locales en élisant une seule personnalité à la tête d'une mairie et d'une section communale. Dans le domaine de la justice, ils demandent de doter les sections communales de tribunal de paix. Par ailleurs, les délégués de Bainet appellent à la construction de centres culturels dans les communes, de places publiques, de centres de documentation. Ils prônent également l'aménagement des sites touristiques. Sur le plan économique, ils plaident en faveur de la construction des routes et la création de banque de crédit agricole dans les communes et sections communales.

Sur les dix communes représentées, seulement cinq ont pu présenter les résultats de leur travail à cause d'un mouvement de revendication orchestré par des responsables de CASEC. Mais le Secrétariat Technique a pu récupérer le matériel produit par les cinq autres communes pour les suites nécessaires.

## 6.2. Frustration des autorités locales : les CASEC

### 6.2.1. Le malaise des CASEC

La séance de restitution des travaux en ateliers a été perturbée par des responsables de Conseil d'Administration de la Section Communale (CASEC) qui estimaient que les sections communales sont traitées en parent pauvre. Pour ces autorités

locales, « *le moment n'est pas propice pour participer à ce forum, dans la mesure où les revendications des CASEC ne sont pas prises en compte jusqu'à présent le pouvoir central. Les CASEC sont minimisés, maltraités, bafoués alors que tout le monde sait très bien que les sections communales constituent la plus petite entité territoriale du pays. On ne peut faire le développement sans les sections communales. Le développement du pays doit se faire selon l'approche bottom-up. Si aujourd'hui on veut organiser les états généraux sectoriels de la nation, il est nécessaire de prendre en compte les revendications des CASEC* ».

#### 6.2.2. Des retards de salaires

Très frustrées, ces autorités locales ont fait savoir au Comité de Pilotage et au Secrétariat technique d'organisation des EGSN qu'ils n'ont pas reçu leur paie depuis tantôt huit (8) mois, ils n'ont pas de bureaux pour travailler car leur facture de loyers reste impayée depuis plusieurs mois. Les responsables de CASEC disent n'être pas en mesure de répondre à un certain nombre de besoins au niveau de leurs communautés, l'Etat n'a pas la volonté d'accompagner les collectivités territoriales.

\*

\*       \*

Les membres du Comité et du Secrétariat technique, réunis aux termes de ce forum, ont salué le degré de participation de la population qui n'a pas cédé à la pression des autorités locales. Toutefois, ils disent reconnaître la légitimité du mouvement des responsables de CASEC qui ont profité de ce forum départemental pour faire passer leurs revendications.

## 7. FORUM DEPARTEMENTAL DES NIPPES, 20 AOUT 2018



# Forum Préparatoire NIPPES

**Lundi 20 août 2018**  
Robsi Hotel - 23, Fond  
Jean Simon, Miragoâne

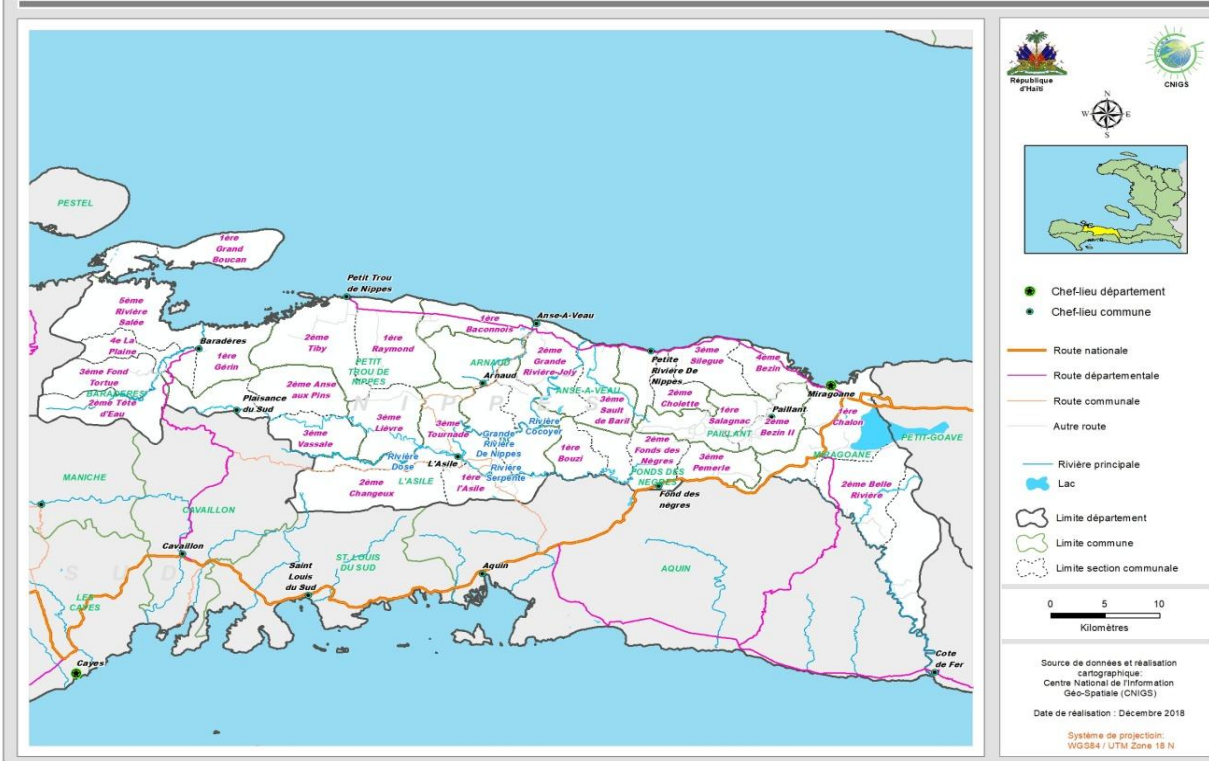
**9h AM**  
à  
**3h PM**



  [www.egsn.ht](http://www.egsn.ht)  
[@EGSNHT](https://www.facebook.com/EGSNHT) [info@egsn.ht](mailto:info@egsn.ht)

PosterMyWall.com

## DECOUPAGE ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT DES NIPPES





La ville de Miragoâne a accueilli, le lundi 20 août 2018 à l'hôtel ROBSI le forum départemental des Nippes réunissant des délégués venus de neuf des onze communes du département, à savoir Paillant, Fonds-des-Nègres, L'Asile, Petit-Trou de Nippes, Petite-Rivière de Nippes, Arnaud, Plaisance du Sud, Miragoâne, Anse-à-Veau. A l'exception des Baradères et de Grand-Boucan, les autres communes de ce département ont été représentées à ces assises en dépit d'un mouvement social ayant paralysée les voies d'accès au niveau de la localité de Chalon le jour du forum. Les délégués proviennent de structures organisées comme organisations communautaires de base, associations de femmes, groupes religieux, associations de planteurs, associations de personnes handicapées, etc. Le vice-délégué de l'arrondissement de Miragoâne, le maire de la commune, Yves Métellus, et des autorités policières au niveau du département ont participé à ce forum.

## 7.1. Présentation des communes

Les différents délégués se sont regroupés par communes – sections communales comprises – afin de réfléchir sur trois grands axes thématiques : gouvernance politique, gouvernance économique et gouvernance socioculturelle. Les communes ayant une faible représentation ont été regroupées. Pendant deux heures d'horloge, les différents ateliers constitués suivant la méthode du focus group ont réfléchi sur les problèmes de leurs communautés respectives. Ils ont chacun désigné un rapporteur pour présenter les résultats de leur travail.

### 7.1.1. Anse-à-Veau

La commune d'Anse-à-Veau, chef-lieu de l'arrondissement du même nom, est peuplée de plus de 31 000 habitants répartis sur une superficie de 103 kilomètres carrés. Fondée en 1721, c'est l'une des plus anciennes villes haïtiennes. Elle comprend les sections communales de Baconnois-Grand-Fond, Grande-Rivière-Joly et Sault-du-Baril. Son économie repose sur la culture du café, le citron vert, la canne à sucre, le coton, les orangers. Dans le cadre du forum des Nippes, la délégation de l'Anse-à-Veau a désigné monsieur **Claude Laroche** pour présenter les résultats des travaux en ateliers. En termes

de gouvernance politique, les délégués de l'Anse-à-Veau ont plaidé pour un État fort, un État au service des citoyens et citoyennes. Ils ont proposé d'établir un système présidentiel par l'élection d'un président et d'un vice-président et de permettre au président de la République de briguer deux mandats consécutifs. Ils ont préconisé l'adoption d'une nouvelle Constitution, l'intégration des jeunes universitaires dans la gestion des choses publiques.

Au niveau des collectivités territoriales, ils proposent l'élimination de la notion de cartel municipal et de conseil d'administration de la section communale, c'est-à-dire d'élire une seule personne à la tête d'une municipalité et d'une section communale. Le maire et le responsable de CASEC doivent être accompagnés de techniciens. Les délégués de l'Anse-à-Veau croient indispensable de doter le pays d'un système électoral fiable et décentralisé. Dans le domaine de la santé, les représentants de l'Anse-à-Veau appellent l'État à doter les communes d'hôpitaux de référence et les sections communales de dispensaires afin d'assurer une meilleure couverture sanitaire de la population.

En matière de gouvernance économique, les délégués de la commune d'Anse-à-Veau demandent à l'État de mieux contrôler le fonctionnement des ONG sur le territoire national, de veiller à la répartition équitable des richesses du pays, de créer des banques de crédit agricole dans chaque arrondissement et de prendre des mesures pour encourager l'agro-industrie. Ils plaident également en faveur de l'ouverture de magasins d'État dans les arrondissements, de la modernisation du système agricole, de la construction des infrastructures nécessaires au démarrage économique du pays.

En termes de gouvernance socioculturelle, les représentants de la commune d'Anse-à-Veau recommandent la dépolitisation du système éducatif, la création d'un prix d'excellence pour récompenser les lauréats des examens officiels. Ils demandent à l'État de construire des centres de loisirs dans les communes et sections communales, de mettre en place un programme unique dans toutes les écoles du pays, de construire des installations sportives et culturelles.

#### 7.1.2. Paillant

Située dans l'arrondissement de Miragoâne, la commune de Paillant se compose des sections communales de Salagnac et de Bézin et s'étend sur une superficie de 63 kilomètres carrés pour une population de plus de 15 000 habitants. C'est une ville relativement nouvelle créée dans le contexte de la scission, en 2003, de la région des Nippes avec le département de la Grand-Anse. Au forum préparatoire des Nippes, la commune de Paillant a été représentée par une forte délégation composée de représentants du centre-ville et des sections communales. Ils ont désigné deux personnes pour présenter les résultats des travaux en ateliers. Dans le domaine de la gouvernance politique, les délégués de Paillant croient nécessaire de réduire le nombre de partis politiques, de regrouper les partis de même tendance, d'appliquer la loi régissant le fonctionnement des partis politiques. De plus, ces délégués demandent de réduire les privilèges des parlementaires, de définir les tâches de tous les élus pour éviter l'intervention des parlementaires dans des domaines qui relèvent de la compétence des élus locaux.

Sur le plan de la gouvernance économique, les représentants de Paillant constatent l'absence d'un plan de développement du pays. L'État haïtien n'a pas la capacité



d'absorption, les ministères et autres organismes publics ne jouent pas toujours leur rôle. Les délégués de Paillant parlent également de problèmes de salaire et d'absence de reddition des comptes. Ils demandent à l'État de mettre en œuvre un plan de développement durable, de permettre au ministère de la planification de jouer son rôle. Ils recommandent le renforcement des institutions de contrôle et de lutte contre la corruption comme la Cour des Comptes et l'ULCC, de faire des audits internes et externes. Ils appellent à une prise de conscience collective et demandent à l'État d'encourager la participation citoyenne à tous les niveaux.

En matière de gouvernance socioculturelle, les délégués de Paillant évoquent des problèmes liés à l'acculturation, à l'absence d'activités culturelles et de centres de loisirs dans les communes et sections communales. Ils préconisent l'adoption d'une loi sur le fonctionnement des médias et de mesures favorisant le développement de la culture haïtienne. Ils demandent à l'État d'encourager les activités culturelles dans les établissements scolaires, de prévoir dans le cursus scolaire des cours sur l'orientation des élèves, d'inciter les jeunes à valoriser la culture haïtienne. De plus, ils appellent à l'adoption d'une loi sur la pratique et la liberté religieuse afin de faire respecter le principe de la laïcité de l'État.

### 7.1.3. Petit Trou de Nippes

La commune de Petit Trou de Nippes se trouve dans l'arrondissement de l'Anse-à-Veau et compte une population de plus de 27 000 habitants répartis sur une superficie de 153 kilomètres carrés. Située à l'Est de la presqu'île des Baradères, elle comprend trois sections communales : Raymond, Vigny et Tiby. La délégation de Petit Trou de Nippes qui a participé au forum départemental des Nippes a désigné **Madame Ermita Lafortune** pour présenter les travaux en ateliers au cours de ces assises. Après avoir dressé un état des lieux de la situation de sa commune, madame Lafortune a rapporté que son groupe a longuement réfléchi sur la façon dont le pays est gouverné. Les élus ne jouent pas leur rôle et ne respectent pas l'indépendance des pouvoirs. Le pays est centralisé et le gouvernement n'a fait aucun effort pour faciliter l'émergence d'une société décentralisée. Les délégués de Petit Trou de Nippes demandent à l'État de respecter le principe de la décentralisation afin de permettre aux collectivités de participer pleinement à leur développement.

Sur le plan économique, ils recommandent à l'État de prendre des mesures pour relancer la production nationale afin de mettre un terme à l'invasion du marché haïtien par des produits étrangers. Dans le département des Nippes, les délégués de Petit Trou informent qu'il existe des terres agricoles qui ne sont pas exploitées, alors que la population est condamnée à consommer des produits *pèpè*. Ils demandent à l'État de valoriser ces terres, de construire des routes agricoles pour faciliter le transport des denrées et d'accompagner les paysans. Par ailleurs, les représentants de Petit Trou de Nippes souhaitent la construction dans les communes et sections communales de commissariat de police, d'hôpitaux et centres de santé communautaire. Dans le domaine de l'éducation, ils demandent à l'État de nommer les professeurs et d'assurer leur formation continue, de mettre en place des programmes d'éducation civique, de construire des écoles dans les sections communales afin de permettre à tous les enfants

d'avoir accès au pain de l'instruction. Ils recommandent également la construction de centres de loisirs dans les communes et sections communales.

#### 7.1.4. Petite Rivière des Nippes

Formé de sections communales de Fonds des Lianes, Bézin, Silègue et Cholette, la commune de Petite Rivière des Nippes est peuplée de 25 966 habitants répartis sur une superficie de 93,7 kilomètres carrés. Son économie repose sur la culture du café, la production du riz, de la banane, du citron vert, de la canne à sucre et du coton. Au forum préparatoire du département des Nippes, c'est le jeune **Evens Charles** qui a été désigné comme rapporteur pour la délégation de cette commune. Sur le plan de la gouvernance politique, les délégués de Petite Rivière des Nippes disent constater que les élus s'entredéchirent, ce sont des gens incompetents qui ne veulent/peuvent pas travailler pour le bien de la communauté. L'incompétence des élus décourage les jeunes à s'investir dans des activités politiques. Au lieu de travailler à l'amélioration des conditions dans les communes et sections communales, les élus cherchent de préférence à défendre leurs intérêts. De nombreux jeunes, sans perspectives d'avenir, n'ont d'autres choix que de quitter le pays à la recherche de meilleures conditions de vie en République Dominicaine, au Chili, au Brésil. Les représentants de Petite Rivière des Nippes plaident en faveur de l'intégration dans les écoles des programmes d'éducation civique, de la construction de centres de loisirs et de bibliothèques dans les communes. Des campagnes de sensibilisation sont nécessaires pour permettre à la population en général et aux jeunes en particulier de s'impliquer dans la protection de leur environnement. Dans le domaine de l'agriculture, les représentants de Petite Rivière des Nippes recommandent la création de banque de crédit agricole, la modernisation/mécanisation du secteur agricole. Ils demandent également à l'État d'accompagner les petits et grands agriculteurs, de construire des marchés publics dans la commune et les sections communales, et au secteur privé des affaires d'investir dans l'arrière-pays afin de faciliter la création d'emplois. Ils ont par ailleurs plaidé en faveur de la construction, d'écoles professionnelles, de centres de santé dans les sections et d'un hôpital de référence dans leur commune.

#### 7.1.5. L'Asile

Située dans l'arrondissement de l'Anse-à-Veau, la commune de l'Asile compte une population de plus de 37 000 habitants répartis sur une superficie d'environ 154 km carrés. Elle est composée de quatre sections communales : Changieux, l'Asile ou Nan Paul, Morisseau, Tournade. Son économie repose sur la culture du café, de la canne à sucre, de vivres alimentaires, du maïs, du sorgho et du citron vert. Le lignite, roche sédimentaire composée de restes fossiles de plantes, est extraite sur le territoire communal.

Au forum des Nippes c'est **madame Ephéta Ambroise** qui a fait office de rapporteur pour la délégation de L'Asile. Les délégués de cette commune ont plaidé en faveur de la décentralisation des pouvoirs publics et des réformes en profondeur au niveau de l'administration publique. Dans ce contexte, ils demandent au gouvernement central de garantir l'autonomie des collectivités territoriales et de respecter les limites de chaque pouvoir. Sur le plan économique, ils demandent à l'État de prendre des mesures pour renforcer la production nationale et de doter les communes et sections communales

de banque de crédit et d'intrants agricoles. Ils recommandent également la construction de routes dans les sections communales pour faciliter le transport des denrées alimentaires, la modernisation/mécanisation du secteur agricole. Dans le domaine de la culture, ils appellent à la construction de centres de loisirs, de bibliothèques et à la mise en place de programmes d'intégration des jeunes.

#### 7.1.6. Arnaud

Avec une population de près de 20 000 habitants répartis sur une superficie de 77 kilomètres carrés, la commune d'Arnaud fait partie de l'arrondissement de l'Anse-à-Veau. Elle est composée des sections communales de Baquet, Arnaud ou Morcou et Baconnois-Barreau. Son économie repose sur l'agriculture et l'élevage. C'est une zone exposée aux inondations.

La délégation qui a représenté la commune d'Arnaud au forum des Nippes a désigné le citoyen **Jusner Petit-Frère** à titre de rapporteur. Pour les délégués de cette commune, les trois pouvoirs de l'État ne jouent pas leur rôle. La décentralisation n'a toujours pas laissé le stade de projet, les communes ne sont pas autonomes. Les représentants d'Arnaud préconisent des réformes en profondeur au niveau de l'État afin de permettre aux trois pouvoirs de remplir leurs missions, de faire atterrir le projet de décentralisation. Ils ont plaidé pour un État fort capable de garantir la sécurité des vies et des biens. Les délégués d'Arnaud ont également réfléchi sur la gestion des ressources environnementales, la prévention des risques et désastres, et sur la nécessité de mettre en œuvre des programmes d'éducation civique afin de permettre aux citoyens de connaître leur droit et leur devoir. Sur le plan de la gouvernance économique, les représentants de la commune d'Arnaud recommandent à l'État de prendre des dispositions pour renforcer la production nationale, de doter le pays d'une bonne politique économique et de permettre aux collectivités d'avoir leur propre budget selon les prescrits de la Constitution de 1987. Le budget des communes et des sections communales doit être prévu dans le budget national. Sur le plan culturel, ils plaident en faveur de la mise en œuvre de programmes d'intégration des jeunes, d'un meilleur encadrement pour les personnes à besoins spéciaux. Ils appellent également à la réforme du système éducatif et à la mise en place d'infrastructures sanitaires dans les communes et sections communales. En un mot, les représentants d'Arnaud demandent à l'État de mettre en place un système basé sur l'équité et la justice sociale.

#### 7.1.7. Fonds-des-Nègres

Fonds-des-Nègres, l'une des quatre communes de l'arrondissement de Miragoâne, s'étend sur une superficie de 92 kilomètres carrés pour une population de plus de 40 000 habitants. Ce territoire est partagé entre les sections communales de Bouzi, Fonds-des-Nègres ou Morne Brice, Pémerle et Cocoyers-Duchêne. La délégation de Fonds-des-Nègres a désigné **madame Célicia Trézil** comme rapporteur au forum départemental des Nippes. Maire assesseur de Fonds-des-Nègres, **madame Trézil** a non seulement énuméré un ensemble de problèmes auxquels fait face sa commune mais aussi se prononce sur la gouvernance globale du pays. Son atelier, qui a tout d'abord réfléchi sur la gouvernance politique, estime que l'actuel système politique ne cadre pas avec la réalité du pays. Il y a trop d'influence de l'Exécutif sur le Législatif et le Judiciaire : l'indépendance des trois pouvoirs n'est pas garantie, le pouvoir judiciaire n'est pas autonome. La délégation de Fonds-des-Nègres recommande l'application de la Constitution ; car c'est le non-respect

de la Constitution qui est à l'origine de l'instabilité politique dans le pays. Le problème de la décentralisation doit être posé, il faut garantir l'autonomie des collectivités territoriales. Les élus ne s'entendent pas, il faut prioriser les intérêts supérieurs de la nation. Les citoyens doivent cesser de vendre leur vote. Il faut conscientiser les citoyens, permettre aux citoyens de connaître leur droit et leur devoir.

En matière de gouvernance économique, ils parlent du déclin de la production agricole et demandent à l'État de revoir le budget consacré à l'agriculture qui constitue la principale activité de la population. Il faut mécaniser/moderniser le secteur agricole, mettre à la disposition des agriculteurs des outils et intrants agricole, ouvrir des banques de crédit agricole dans les communes et sections communales. Le marché de Fonds-des-Nègres, l'un des plus importants du pays, n'est toujours pas construit. La mairie dispose d'un terrain pour la construction de ce marché, faute de moyens, elle n'arrive pas à le faire. Les marchands continuent d'étaler leurs marchandises sur la voie publique dans des conditions insalubres. Par ailleurs, les représentants de cette commune recommandent à l'État de créer les conditions nécessaires (sécurité, infrastructures, électricité) qui permettront au secteur économique d'investir dans l'arrière-pays afin de combattre l'exode rural. Ils plaident en faveur du renforcement de la production nationale afin de mettre un terme à l'envahissement du marché local par des produits étrangers.

Dans le domaine de l'éducation, les délégués de Fonds-des-Nègres parlent d'un système improductif. Les tentatives de réforme opérées par les gouvernements qui se sont succédé n'ont pas donné de résultats. C'est un système inégalitaire, basé sur l'exclusion. Il y a une école pour les riches, une école pour les pauvres. Les représentants de Fonds-des-Nègres préconisent un système éducatif inclusif, avec un programme bien défini, qui tient compte de la réalité du pays. Dans le domaine de la santé, ils recommandent la construction d'un hôpital moderne dans la commune de Fonds-des-Nègres et de dispensaires ou centres de santé dans les sections communales. Car, disent-ils, le droit à la santé est garanti par les lois du pays. En termes de loisirs, ils appellent à la construction de centres culturels, de bibliothèques, d'installations sportives, de parc d'attraction.

#### 7.1.8. Miragoâne

Ville portuaire située sur la côte Nord de la péninsule de Tiburon, Miragoâne est le chef-lieu du département des Nippes et une population de près de 60 000 habitants répartis sur une superficie de 185 kilomètres carrés. Elle comprend quatre sections communales : Chalon, Belle-Rivière, Dessources, Saint-Michel du Sud. Sur le plan économique, Miragoâne dispose de l'un des plus importants ports de commerce du pays. Des containers en provenance des États-Unis, notamment, arrivent régulièrement au port de Miragoâne. On y trouve également des monuments historiques comme le Fort Réfléchi qui a été construit au XIV<sup>e</sup> siècle pour défendre la ville en cas d'éventuelles attaques des ennemis. L'église catholique Saint Jean-Baptiste, construit en style néogothique, date du XIX<sup>e</sup> siècle. Une forte délégation a représenté la commune de Miragoâne au forum départemental des Nippes. Comme tous les autres groupes, les délégués de cette commune ont réfléchi sur les trois grands axes thématiques (politique, économie et socio-culture). Ils parlent des problèmes de constructions anarchiques, de l'indépendance des pouvoirs, d'exclusion de certaines couches de la population. Sur le plan économique, ils recommandent la mise en place d'un programme d'assurance pour les investisseurs et les agriculteurs, et de protection sociale pour l'ensemble de la

population. Des centres de formation professionnelle sont également indispensables pour permettre aux jeunes d'apprendre un métier. Les représentants de Miragoâne prônent un État laïc qui garantit la liberté religieuse, une éducation de qualité pour tous les enfants d'Haïti, quelle que soit leur classe sociale. Ils demandent à l'État de faire du Créole la langue d'apprentissage dans les écoles. Sur le plan culturel, ils appellent à la construction de centres de loisirs, d'installations sportives dans les communes et sections communales.

Ancien directeur départemental des Nippes du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle (MENFP), monsieur **Stony Franklin** a profité de ce forum pour faire un diagnostic global de la situation du pays. Il n'a pas pu participer aux ateliers de réflexion ; toutefois il a attiré l'attention sur un ensemble de problèmes qui méritent d'être abordés dans le cadre des États Généraux Sectoriels de la Nation. Il a commencé son intervention par une interrogation sur les élections indirectes. Prévues par la Constitution de 1987, les autorités n'ont jamais pris les dispositions pour organiser ce scrutin qui doit déboucher sur la formation des conseils et assemblées départementaux. Les assemblées communales, les assemblées départementales, les assemblées interdépartementales, sont indispensables dans le cadre de la décentralisation du pays. Dans le domaine de l'éducation, monsieur Franklin estime que le MENFP est réduit à une institution chargée d'organiser des examens. L'État haïtien contrôle seulement 7% du système éducatif tandis que 93% des écoles du pays appartiennent au secteur privé. De ces 93%, 73% sont des écoles *borlettes*, les autres 20% sont des écoles gérées par des missions catholiques et protestantes. **Monsieur Stony Franklin** critique également le programme du Nouveau Secondaire introduit dans le système durant le passage de Gabriel Bien-Aimé à la tête du ministère de l'éducation nationale. Ce programme a été officialisé, selon lui, par le ministre Nesmy Manigat. C'est un bon programme, mais il n'y a pas de moyens. Les établissements scolaires ne disposent pas de laboratoires de langues, de physique, de chimie, d'informatique. Donc, intégrer ce programme dans les écoles c'est mettre la charrue avant les bœufs. Où allons-nous trouver de l'argent pour financer des laboratoires, alors que nous n'avons pas de moyens pour payer les professeurs. Nous avons donc un système éducatif bancal. De plus, l'État devrait construire des écoles dans les zones les plus reculées pour éviter que les enfants continuent de marcher plusieurs kilomètres à pieds à la recherche de l'éducation. Il faut former les professeurs, développer les métiers manuels car tout le monde ne peut pas fréquenter l'université.

Sur le fonctionnement de la Direction Générale des Impôts (DGI). – **Monsieur Franklin** estime que la DGI doit procéder au recensement des contribuables dans tous les départements. Les responsables d'ASEC et de CASEC doivent avoir le contrôle des fonds dédiés aux collectivités territoriales : Fonds de gestion et de développement des collectivités territoriales (FGDCT). Il y a des zones où la population n'a pas accès à l'eau potable, où est l'argent des collectivités territoriales ? Tout est concentré à Port-au-Prince. Sur le plan financier, ce notable de Miragoâne, candidat malheureux aux dernières élections municipales, propose la création d'un ministère du trésor qui devrait s'occuper de la collecte des taxes. Quant au ministère des finances, il devrait continuer à s'occuper des dépenses de l'État. **Monsieur Franklin** estime qu'avec un ministère du trésor, les finances publiques seront mieux gérées. De plus, il propose de doter chaque direction départementale des finances d'une section budgétaire avec pour mission de collecter des informations au niveau local qui seront utilisées pour la préparation du

budget national. Chaque département devrait préparer son budget et le budget national pourrait être élaboré à partir des budgets départementaux. Dans le budget national, l'ex-directeur départemental du MENFP conseille à l'État de prioriser quatre ministères : agriculture, santé, éducation, environnement.

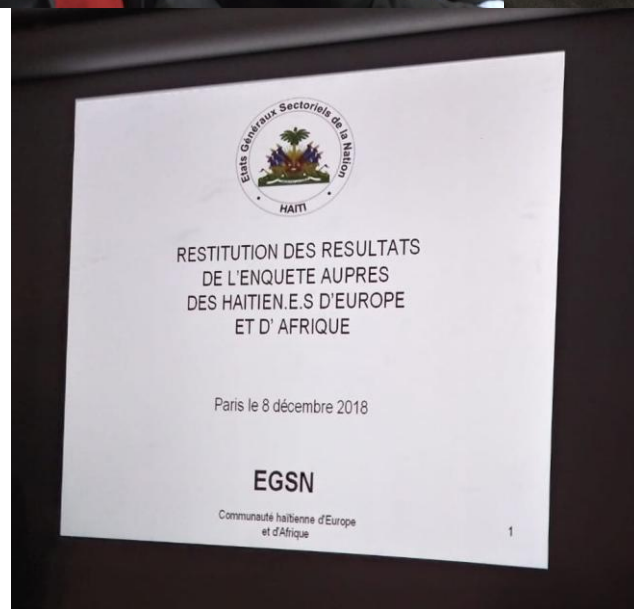
Sur la Constitution de 1987.- **Stony Franklin** questionne l'importance de certains postes au niveau de l'administration : « *la constitution ne prévoit pas le poste de chargé de mission. A quoi sert un chargé de mission ? Ce sont des dépenses inutiles. C'est le rôle du délégué départemental, des maires, des responsables de CASEC et d'ASEC* ». De plus, l'indépendance des trois pouvoirs doit être garantie. Il faut respecter l'indépendance du pouvoir judiciaire. **Monsieur Franklin** propose l'adoption d'une nouvelle Constitution qui prévoit la création d'une instance chargée de contrôler le Parlement.

Sur la question électorale.- Il propose de limiter le nombre de partis politiques, de regrouper les partis de même tendance. Dans la loi électorale, l'État devrait mettre des balises pour empêcher à n'importe qui de se porter candidat. De plus, il plaide pour l'intégration dans les écoles d'un programme d'éducation à la citoyenneté et de l'introduction du service civique.

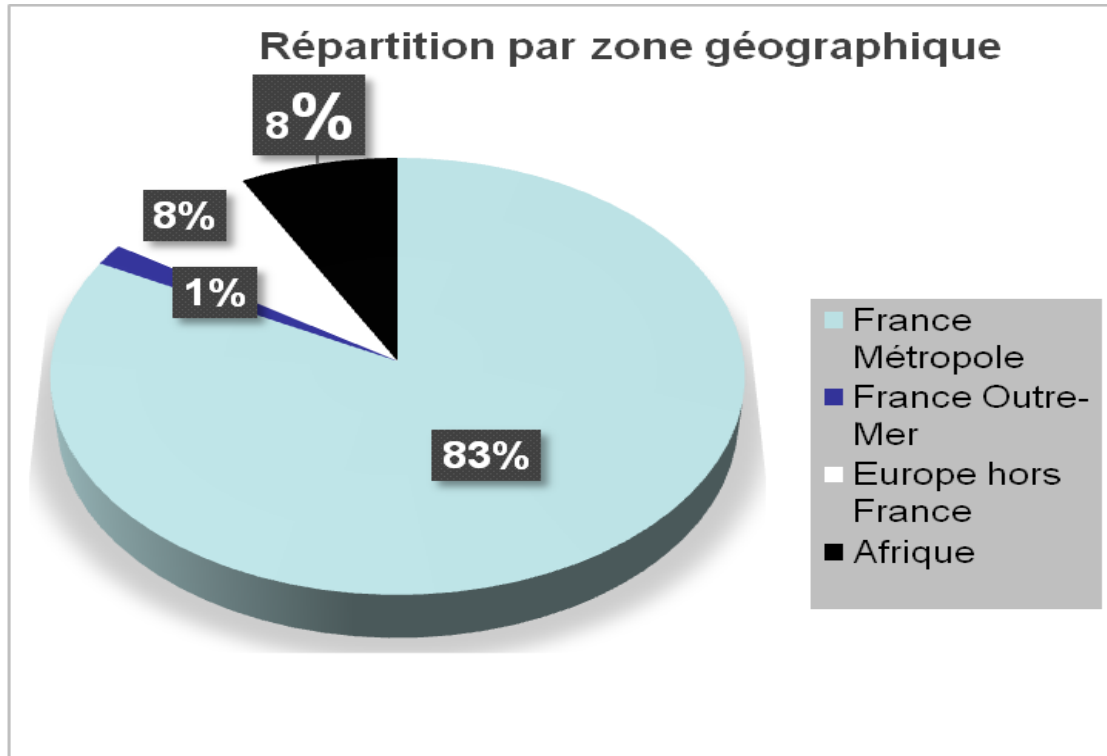
#### 7.1.9. Formation du comité intercommunal

Après la restitution des ateliers, les personnes ayant fait office de rapporteurs ont été désignés pour faire partie du comité intercommunal chargé de promouvoir les EGSN auprès des secteurs organisés, de mettre en place les comités inter sections communales et d'accompagner le processus d'élaboration des cahiers de charges. Le conseiller spécial **Evans Paul**, la conseillère **Rose Anne Auguste** et le secrétaire exécutif **Louis Naud Pierre** ont remercié les différentes délégations qui, en dépit d'un mouvement social au niveau de Chalon, ont répondu à l'appel de l'équipe chargée d'organiser les EGSN. Ils ont précisé que les rapporteurs officiellement désignés par les différents ateliers serviront d'interlocuteurs au niveau des communes et sections communales et seront impliqués dans l'organisation des forums communaux.

## 8. FORUM D'EUROPE ET D'AFRIQUE, 8 ET 26 DÉCEMBRE 2018



En plus des principales villes de France, les participants et participantes venaient pour la plupart des Pays-Bas, de la Belgique, de la Bulgarie, de l'Allemagne, de la Suisse. Une rencontre avec la diaspora haïtienne d'Afrique a également eu lieu le 26 décembre 2018 à Bénin avec la participation d'une trentaine de compatriotes.



Pour cette consultation, une méthodologie tenant compte de la configuration de la diaspora haïtienne d'Europe et d'Afrique a été adoptée afin de faciliter une plus large participation. Cette méthodologie consistait en des rencontres préparatoires avec des associations à Paris et la constitution d'un questionnaire envoyé aux Haïtiens et Haïtiennes qui ne pouvaient pas se rendre en France métropolitaine.

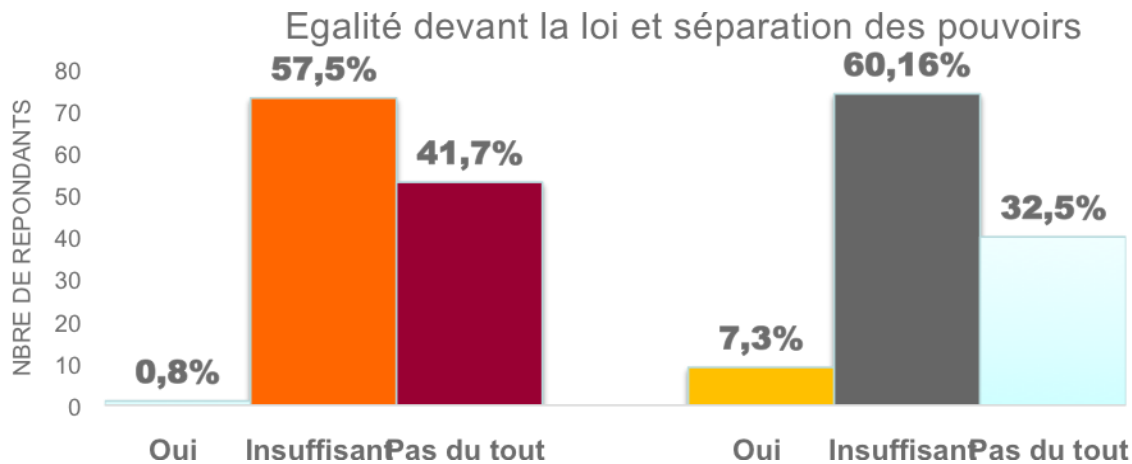
En plus de cinq rencontres avec les responsables d'associations, dix réunions préparatoires, des visites de missions consulaires, professionnelles et confessionnelles de la diaspora ont été organisées afin d'aboutir au grand forum du 8 décembre 2018.

Les participants et participantes ont réfléchi sur les trois principaux axes thématiques retenus dans le cadre des EGSN, à savoir la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gouvernance socioculturelle. L'équipe des EGSN à Paris a jugé bon d'ajouter un sous-thème qui tient compte de la contribution de la diaspora à l'économie haïtienne. Dans les échanges, la gouvernance politique a été le thème le plus discuté par les participants et participantes. Ils/elles ont évoqué des problèmes liés à l'instauration d'un véritable État de droit dans le pays, à l'application de la Constitution, à la séparation des pouvoirs, à l'insécurité, à la corruption et à l'impunité.



## 8.1. Gouvernance politique

### 8.1.1. Pour un véritable État de droit en Haïti

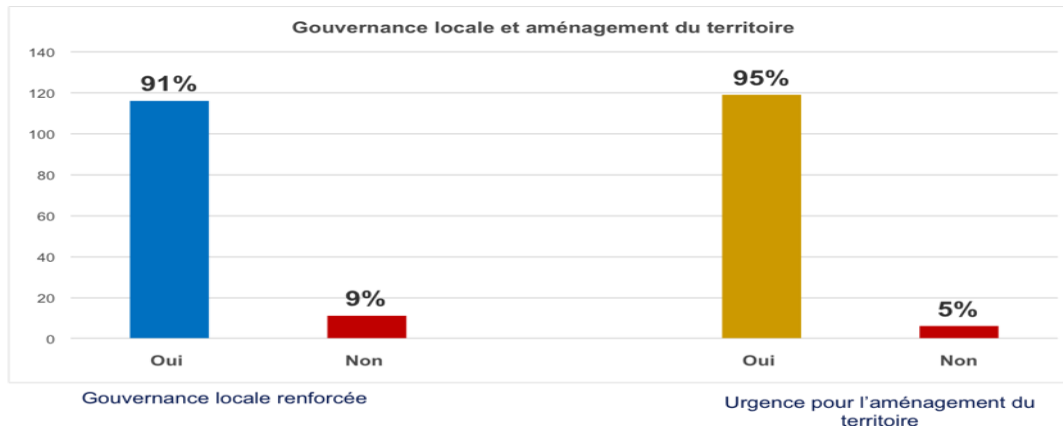


### 8.1.2. Méconnaissance de la Constitution

Près d'un tiers des répondants avouent ne pas connaître la Constitution. Les participants se demandent aussi si cette constitution est en adéquation avec la réalité d'aujourd'hui? La constitution n'est pas responsable en soi de son détournement mais elle l'est par l'action des responsables politiques. Les élus ne respectent pas le strict cadre de leur fonction. Les députés et les sénateurs remplissent par exemple les missions dévolues aux maires. Les participants recommandent donc fortement pour que la constitution soit mieux expliquée à la population et réduire la capacité de blocage des parlementaires, faire respecter la constitution et les lois en vigueur.

### 8.1.3. Sortir de la République de Port-au-Prince

Les Haïtiens d'Europe et d'Afrique plaident en faveur des mesures visant à renforcer la gouvernance locale et améliorer l'aménagement du territoire.

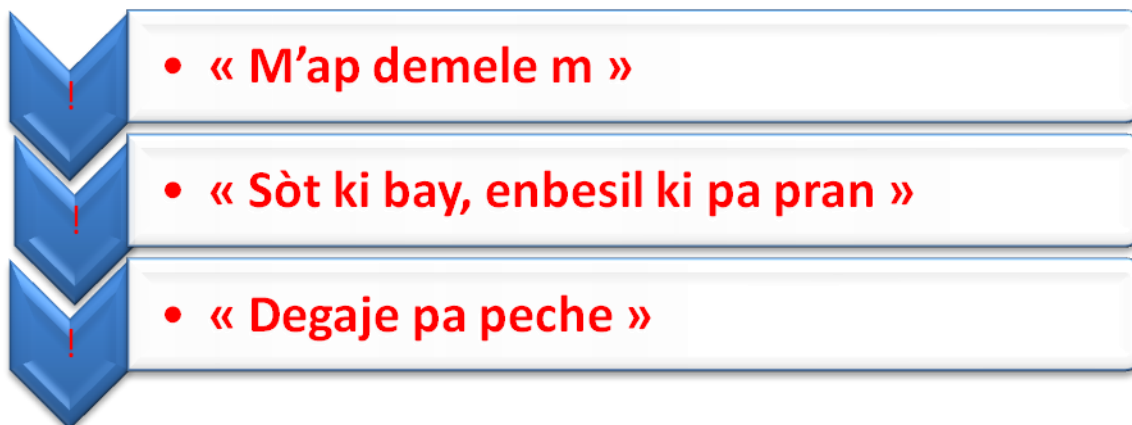


#### 8.1.4. Les partis politiques

- Les participants ne veulent plus que les parties politiques naissent comme des champignons
- Les participants exigent l'existence des parties politiques au préalable bien avant les échéances électorales
- « Les partis politiques sont là pour servir et non pour se servir »
- « Les partis politiques doivent donner une vision » « proposer des actions concrètes pour faire avancer le pays »
- Les partis politiques ne remplissent pas leur rôle.
- Un opposant est forcément un ennemi à abattre.
- Chacun veut être roi en son royaume
- Comment apprendre à vivre ensemble si on ne se fait pas confiance
- Manque de vision et de réelle et de volonté politique
- Il faut donc changer nos mentalités

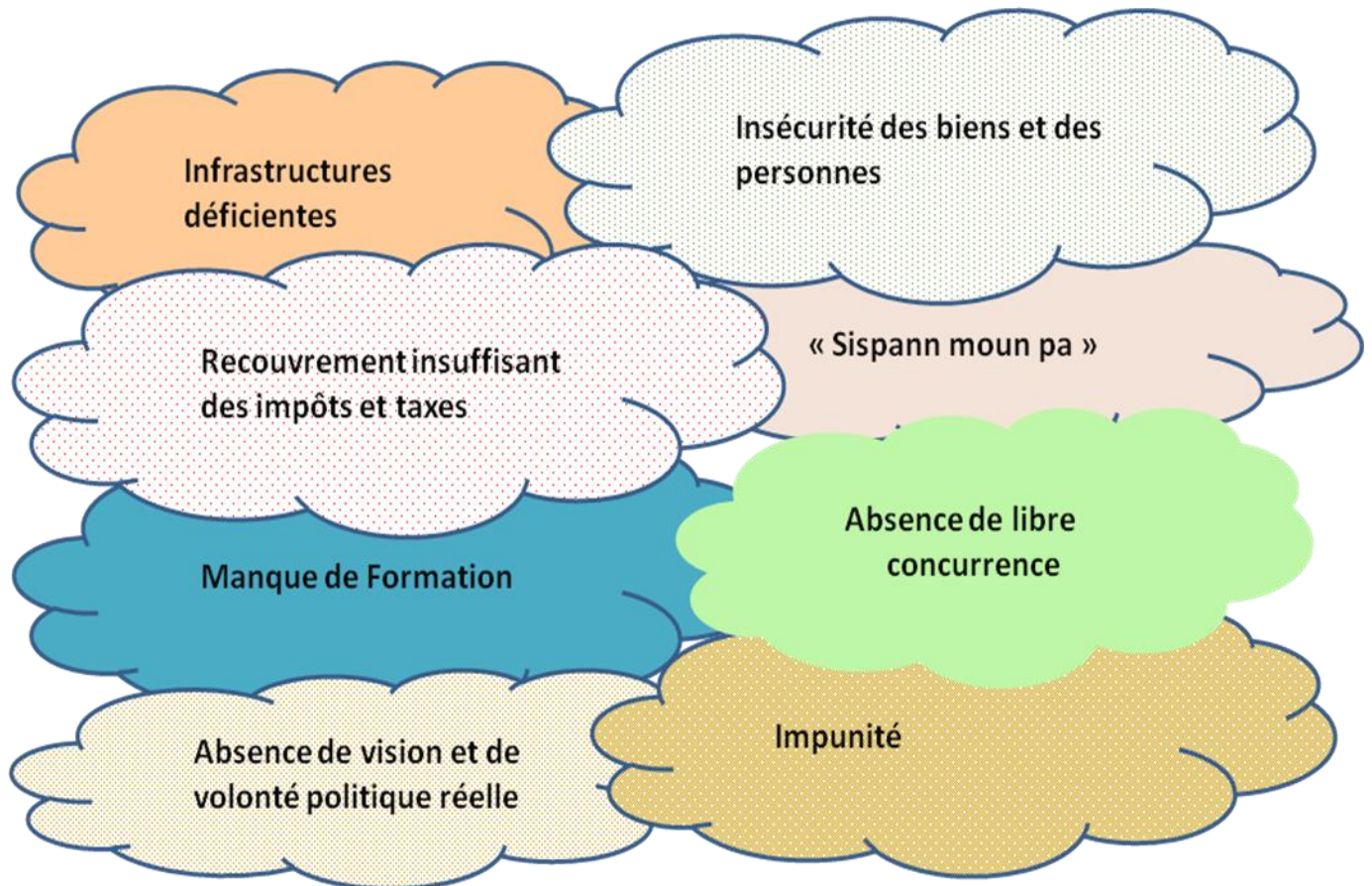
#### 8.1.5. La culture de la corruption en Haïti

« La corruption envahit tout, même la manière de voir le monde. On l'érige en vertu »



#### 8.1.6. Les recommandations avancées

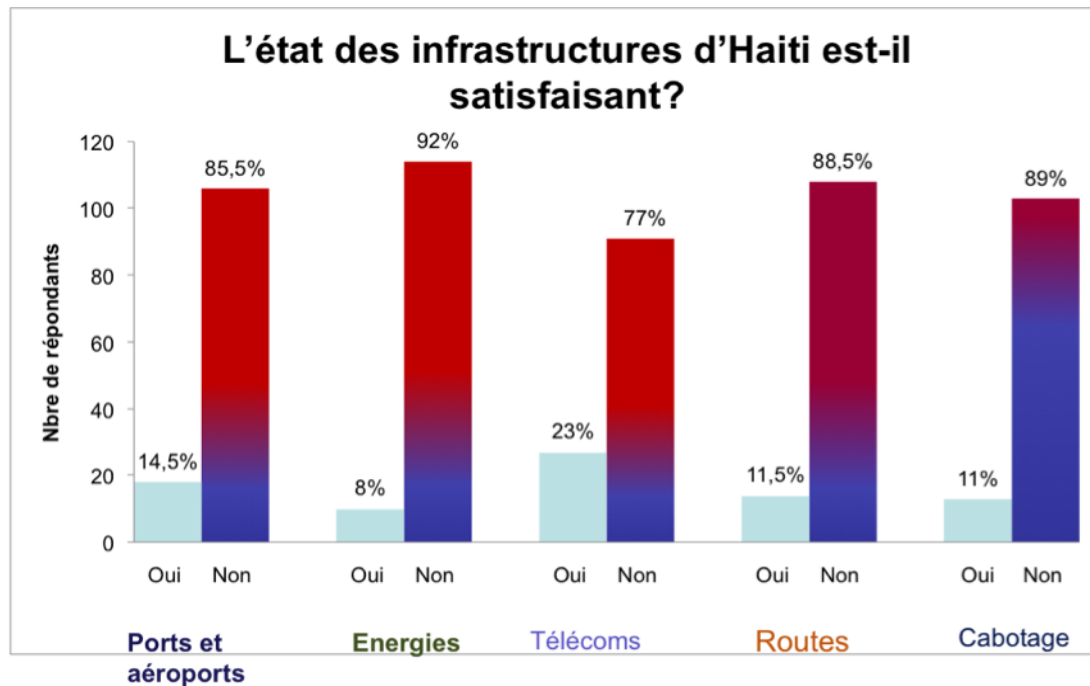
- Conscientiser la population
- Apprendre à chaque Haïtien à considérer le pays comme un bien commun et précieux;
- Généraliser l'éducation civique à l'école.



## 8.2. Gouvernance Économique

En termes de gouvernance économique, ils/elles ont parlé de problèmes d'infrastructures, de sécurité foncière, de manque de formation, d'absence de concurrence.

### 8.2.1. Déficiences des infrastructures

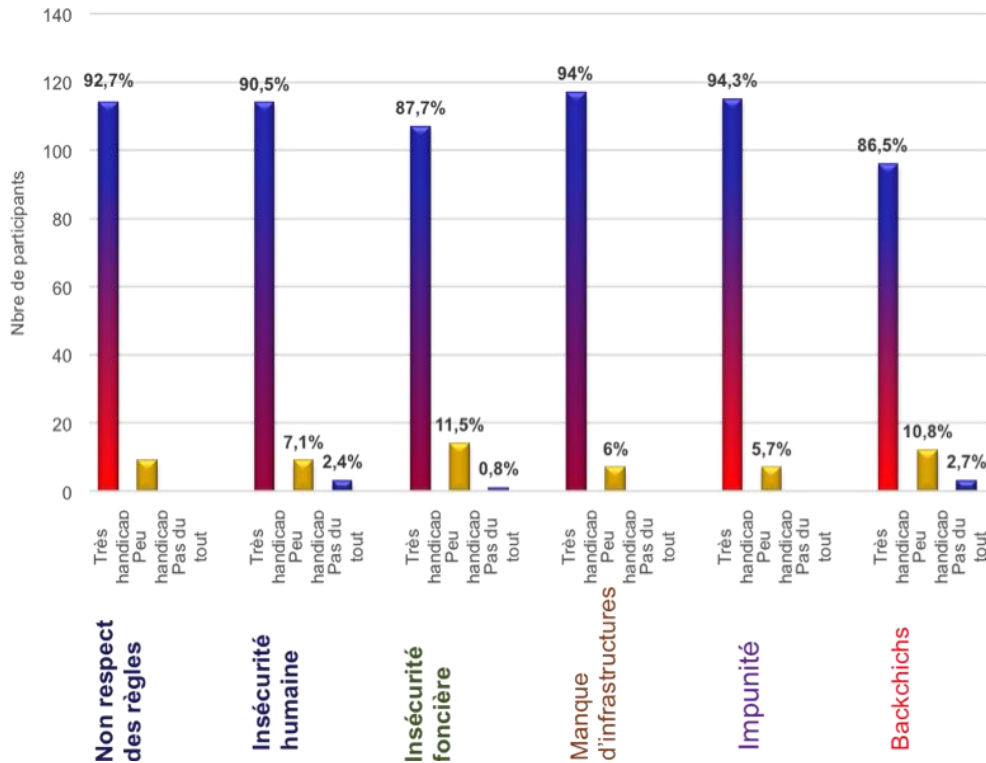


### 8.2.2. Les secteurs prioritaires identifiés

- L'Agriculture
- Les énergies renouvelables
- Les technologies
- Les participants ont été en grande partie surpris que le tourisme ne soit pas traité comme un domaine prioritaire.



### 8.2.3. Les Freins au développement



Pour accélérer le démarrage économique du pays, ils appellent à des investissements dans les domaines de l'agriculture, des énergies renouvelables et des technologies.

- Apprendre à analyser nos « ratés »
- Savoir partager les bonnes pratiques
- Briser la spirale des corruptions
- Accélérer l'efficacité de l'administration
- Recruter les fonctionnaires sur la base de leurs compétences (par concours ou tests d'évaluation) et non sur celle du clientélisme.

**Déjà à l'époque, l'alerte de Price-Mars.  
Et maintenant, un siècle plus tard...?**

*« Lorsqu'un peuple ne se sent pas d'instinct le besoin de se faire une âme nationale par l'intime solidarité de ses diverses couches ... lorsqu'au contraire ce peuple se trouve divisé en des parties à peu près distinctes, la classe dirigeante se désintéressant du sort des masses... Ce peuple est en imminence de désagrégation »*

*Jean PRICE MARS*

### 8.3. Gouvernance socio culturelle

Sur le plan social et culture, les questions relatives à l'identité haïtienne, au fonctionnement du système éducatif haïtien, à la disponibilité des services de santé, au tourisme, ont été abordées. D'autres points forts ont été signalés par les participants en ce qui concerne la gouvernance économique

- Le manque de liaison entre les différents territoires ne permet pas un bon partage des bonnes pratiques et de l'expérience
- L'État a-t-il la capacité de coordonner les compétences des ONG dans un objectif de développement économique du pays ?
- L'État doit combattre les actions prédatrices venant de l'extérieur sous prétexte d'aide
- L'État doit assurer la sécurité des personnes et des biens
- La formation professionnelle demeure une urgence et une grande priorité

Les participants ont beaucoup plaidé pour la cohésion sociale

« *Quand on n'a pas accès aux services de base, on n'est rien, on se sent exclu* ».

Pour les participants, on ne peut pas parler de cohésion sociale

- sans réduction des inégalités
- sans éducation de qualité pour tous
- sans accès aux services publics de base
- sans disparition des plafonds de verre

Qu'est ce qui vous fait dire Haïtienne ou Haïtien ?

- La grande surprise : le droit du sol l'emporte sur le droit du sang (83% vs 72%)
- On a eu droit à quelques réponses poétiques et même des déclarations d'amour pour son pays
- « J'ai choisi d'être Haïtien »
- « J'aime mon pays »

#### 8.3.1. La culture dans notre vie comme peuple

- La culture vue comme **un incontournable** de notre présence au monde
- Base d'un pouvoir d'influence (soft power)
- Une vitrine
- **Un atout** pour le développement du tourisme
- **Une exigence** : Faciliter l'accès, pour tous, aux manifestations culturelles (théâtre, concerts, art plastique, danse...)

### 8.3.2. Éducation : quelle École pour Haïti?

- Un consensus doit être dégagé pour valoriser **la fonction éducative de l'école**
- On doit mettre un focus sur **l'école fondamentale** et sur la formation professionnelle
- La grande surprise: l'État accorde une faible priorité à l'Enseignement supérieur en Haïti

#### Que faire pour améliorer la qualité de l'Éducation?

- Organiser de façon systématique la formation des enseignant.e.s
- Améliorer les conditions de travail des enseignant.e.s
- Procéder à la refonte des programmes
- Pouvoir des équipements dans les écoles en laboratoires et en bibliothèques

### 8.3.3. Santé : quelle politique de santé à adopter en Haïti?

- Il ne faut pas confondre Système de Santé et Système de Soins
- Les participants plaident pour démarche holistique (globale), multifactorielle dans le domaine de la santé
- Les acteurs intervenants dans la santé doivent se rapprocher davantage de la population
- Les diverses catégories de Personnels de santé doivent être mieux formés et être plus nombreuses et mieux réparties sur le territoire
- Il faut surtout prioriser la prévention, l'assainissement et l'hygiène des lieux sur tout le territoire

### 8.3.4. Les recommandations des participants sur la gouvernance socio culturelle

- Travailler à changer nos mentalités
- Apprendre à reconnaître nos erreurs et nos ratés. En finir avec le Sé pa fòt mwen
- Sans sens de responsabilité, il ne peut y avoir de justice
- L'école, l'école, l'école doit être une priorité des priorités
- La santé doit être à la portée de toutes et de tous

### Et Nous les Haïtiennes et les Haïtiens de la Diaspora ?

Une demande insistante pour exiger :

- La **double nationalité** sans entrave (92%)
- Le **droit de vote** (96%)
- L'**organisation effective des consultations** (96%)
- La **lutte contre la corruption** (97%) condition essentielle pour envisager une participation à la vie économique du pays
- 94% souhaitent apporter au pays les expériences acquises à l'extérieur
- 88% souhaitent une participation active aux consultations et orientations politiques pour une Haïti DEBOUT
- Malgré les difficultés, 61% des sondés se disent prêts à investir en Haïti

### 8.3.5. Engagements pris fermement par les participants

Et si nous prenions l'engagement d'interroger notre mentalité: Ces expressions ne doivent plus modéliser notre conscience

- Mòde lage – Manque de persévérance pour aboutir à quelque chose de beau
- Chire pit , querelles gratuites, refus de dialogue et résolutions de conflit
- Pito nou lèd nou la – Acceptation de la médiocrité
- Naje pou sòti – Sauver seule sa peau
- Bondye bon – Fatalité comme approche irrationnelle
- Pitit se richès – Irresponsabilité

Il faudrait donc les remplacer par :

- Men anpil, chay pa lou – entraide au travail
- Vwazinaj se fanmi – Solidarité
- Premye so pa so – persévérance
- Chita pa bay– Il faut travailler pour faire avancer les choses



## ANNEXE III :

### MATRICE DES DOLEANCES, PROPOSITIONS ET ENGAGEMENTS EMANANT DES FORUMS DEPARTEMENTAUX

<b>GOVERNANCE POLITIQUE</b>		
<b>PROBLEMES</b>	<b>SOLUTIONS</b>	<b>ENGAGEMENTs</b>
<b>Constitution</b>		
Faiblesse de la Constitution	Amendement de la Constitution	
Non respect et non application de la Constitution Non application de la Constitution	Respect des tâches confiées par la constitution	
	Application de la constitution	
	Mettre en place la cour constitutionnelle prévue par la Constitution amendée	
<b>Partis Politiques</b>		
Trop de Partis Politiques	Réduire l'effectif à 10%	
	Contrôler les partis politiques	
	Regrouper les partis de même idéologie	
	Regrouper les Partis politiques en Grande plateforme	
<b>Elections</b>		
Non respect des Lois Electorales		
Elections trop régulières	Avoir un conseil électoral permanent- Autonomie, stabilité, Harmonisation des mandats	
Elections truquées au départ	Punir sévèrement les fraudes électorales	
Système électoral centralisé	Un système électoral fiable et décentralisé	
Manque de respect de la date d'échéance des élections	Respect des échéances électorales	
Trop de candidats aux élections	Mettre des balises pour être candidats aux élections	
Non respect des critères dans le choix des candidats	Formation politique et académique des candidats	Encourager les cadres à faire de la politique active

<b>Les Trois Pouvoirs</b>		
Excès de pouvoir du Parlement	Transfert du pouvoir de contrôle du parlement au pouvoir judiciaire et élimination du pouvoir de ratification des ministres du parlement	
Législatif bicaméral	Législatif monocaméral (chambre basse)	
	Fermeture du Sénat de la République	
La non gestion des problèmes du peuple par les parlementaires	Pas de premier ministre ratifié par le parlement	
Trop de sénateurs par département	Un sénateur par département	Pression médiatique
Sénateurs et Députés remplacent le pouvoir local	Remettre les parlementaires à leurs places	
Ingérence des parlementaires dans toutes les affaires du pays	Limiter les actions des parlementaires	
Le Parlement n'est contrôlé par aucune autre institution	Mettre une instance de contrôle des parlementaires	
Inefficacité de la primature	Changement du régime afin d'éliminer la primature au profit de la vice-présidence	
Exécutif bicéphale (Président/Premier ministre)	Exécutif mono-céphal avec Vice-président	
Régime politique (hybride) à changer	Régime présidentiel (Président avec son Vice-Président) avec limitation du pouvoir législatif	
Manque de leadership des dirigeants	Les dirigeants doivent se mettre ensemble dans la commune	
Influence du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif sur le pouvoir judiciaire	Rendre le pouvoir judiciaire plus responsable dans la prise des décisions pour le renforcement de la justice	Connaître la loi
Abus d'autorité au sein du pouvoir judiciaire	Respect des droits humains	
Corruption au sein de l'Appareil judiciaire	Réforme de l'appareil judiciaire, son indépendance et formation continue par les juges	
Incompétence technique des magistrats et mauvaise gestion des dossiers	Il faut adapter contextuellement et mieux former les juges	

Nomination et transfert des juges	Trop d'influence politique, notamment celle des parlementaires dans la nomination des Juges	
Discontinuité de l'Etat	Elaboration d'un cadre légal permettant à un président d'avoir deux mandats consécutifs	
Faiblesse institutionnelle	Renforcement des institutions étatiques	
Gouvernance collégiale des collectivités territoriales	Gestion unitaire des collectivités territoriales	Le citoyen doit s'approprier des idéologies politiques
Manque de compétences des élus	Exiger un niveau de diplôme pour l'éligibilité	
Insignifiance d'Haïti sur la scène internationale	Avoir de meilleurs dirigeants afin de faire respecter Haïti	Mieux voter aux élections
Instabilité politique	Mettre en place une assemblée constituante pour régler le conflit entre les trois pouvoirs	
	Etats fort (rétablissement de l'autorité de l'Etat)	
	Etat serviteur (réellement au service de la nation)	
	Etat démocratique (à l'opposition de l'Etat anarchique qui est là maintenant)	
<b>LES ELUS LOCAUX</b>		
Mainmise du pouvoir central sous l'autorité des mairies Manque de dialogue entre les élus locaux et la population	Autonomie réelle des Mairies Enlever les Mairies sous la tutelle du MICT	
Faiblesse des autorités locales	Mettre en place l'administration des collectivités territoriales	
Centralisation de l'administration publique	Réforme de l'administration publique nationale pour permettre la décentralisation et faciliter le service à la population  Le pouvoir central doit donner le plein pouvoir aux Collectivités afin de lui donner les moyens pour travailler dans la zone  Rendre les collectivités territoriales responsables  Le pouvoir central doit donner au pouvoir local l'indépendance pour travailler au bénéfice des collectivités  Il faut que les élus donnent des rapports sur l'argent dépensé	
Conflits entre les autorités	Donner la priorité aux intérêts communs au lieu des intérêts personnels	
Manque de conscience des représentants à tous les niveaux	Application de cette formule de choix: l'homme qu'il faut à la place qu'il faut	
Attribution des tâches des élus	Respect des tâches confiées par la constitution	

Absence de cadre légal sur les qualifications pour remplir les fonctions publiques (parlementaires, municipales, ect)	Elaboration d'un cadre légal sur les qualifications pour être fonctionnaire publique, parlementaire, maire, CASEC, ect..	Participation des cadres qui sont déjà identifiés
Faiblesse des autorités locales	Implication des autorités locales dans l'élaboration du budget national	Alpha économique
Pas de présence de l'autorité étatique		
Manque d'accompagnement des autorités locales		
Pas de communication entre les élus et la population	Il doit avoir une rencontre chaque trois mois entre les élus et la population pour identifier les problèmes	
Division entre les autorités élus	Respecter le droit démocratique de tout le monde	
Pas de collaboration entre les élus sur un problème d'intérêt général	Les dirigeants doivent se mettre ensemble dans la gestion de l'Etat central et des collectives territoriales	
Manque de leadership des dirigeants		
Division entre les dirigeants	Avoir une table sectorielle entre les élus et la population	
	Construction d'un bureau de CASEC par section	Entretien/Gestion
	Système de décentralisation réelle et non-fictive: Un maire encadré par des techniciens pour la commune, Un Casec encadré par des techniciens pour la section communale	
Collégialité des collectivités territoriales (Maires, CASEC, ASEC)	Autonomie- Un maire à la tête de chaque commune, Un CASEC pour chaque section communale	
<b>SECURITE</b>		
Manque de sécurité dans le pays	Besoin d'autres commissariats, tribunaux, renforcement des policiers	
	Augmentation de l'effectif des policiers dans toutes les sections communales	
	Amélioration des conditions de vie des prisonniers	
Absence policière marquée	Application de la loi	
	Présence policière	
	Avoir un tribunal de première instance pour rendre forte la sécurité	
	Construction de sous-commissariats dans les sections communales	Obéissance civile
	Trois policiers dans chaque section communale	
Pas de comité de gestion de risque et de désastre		

Pas de commissariat	Renforcer la présence de la police et les moyens mis à leur disposition pour travailler	
Pas de polices rurales	Division du pays en cinq (5) grandes régions diriger par un gouverneur à la tête de chaque région	
	Présence de l'armée d'Haïti dans la commune	
Pas d'agents forestiers	L'autonomie régionale	
<b>ACCES AUX SERVICES PUBLICS</b>		
Services d'état civil défaillant	Connexion des états civils avec l'archive nationale	
	Connexion des états civils avec l'hôpital	
	Etat Civil pour toutes les sections	Motivation/ Education Civique
	Représentant ONI dans les sections	Motivation
Service judiciaires éloignés	Création d'un annexe de tribunal dans chaque section communale	
Trop de Ministères dans l'Etat	Réduire le nombre de Ministères et le montant des dépenses publiques	
	Création d'un ministère pour chaque secteur	
Déficiences des appareils et mécanismes de collecte des impôts et taxes auprès des citoyens	Restructuration de la Direction Générale des Impôts(DGI)  Recensement des contribuables (TCA, TMS, CAS, FDU, CFGDCT, IRI)  Créer un ministère du trésor indépendant du MEF	
Elaboration concentrée du budget de l'Etat	Doter chaque direction départementale d'une section budgétaire  Préparation du budget départemental selon les besoins  Compilation des dix budgets départementaux en un budget national (Budget de fonctionnement-Budget d'investissement) Budget national: Priorité: Education-Santé-Agriculture-Environnement	
Centralisation du pouvoir à Port-au-Prince		
	L'Etat doit retourner le pouvoir qu'on lui a donné sous forme de service et ceci avec conscience et probité	
Centralisation et concentration	Décentralisation et déconcentration des services et décloisonnement industriel	

<b>GOVERNANCE ECONOMIQUE</b>		
<b>PROBLEMES</b>	<b>SOLUTIONS</b>	<b>ENGAGEMENTS</b>
<b>Infrastructures et Agricultures</b>		
Manque d'infrastructures routières	Formation technique pour les paysans, système de crédit (accompagnement des paysans avec des outils et engrais)	Volonté et disponibilité
Pas de Routes pour le transport des produits	Réhabilitation des routes agricoles	
Pas de routes entre les sections communales	Construction des routes reliant les sections communales	
Pas d'électricité	Il faut lancer de grands travaux de construction d'infrastructures dans tout le pays	
Pas de ponts		
Pas d'accès à l'Eau potable		
Pas de Fermes Agricoles		
Pas de Système d'Irrigation		
Pas d'Engins lourds pour labourer la terre	Il faut mécaniser le travail de la terre Modernisation de l'agriculture archaïque en mécanique en mettant plus d'argent dans le budget national soit un pourcentage de 30%	
Pas d'Agro-industries pour transformer les produits	L'Etat doit construire ou aider des entrepreneurs à construire des usines de transformation des produits agricoles	Apport populaire
Pas de Marchés pour écouler les produits à bon prix	Sécuriser nos frontières	Support de tout le monde
Pas de banques agricoles	Création de banques agricoles	
Pas de banques pour faciliter les prêts aux commerçants		
\	Encadrement des agriculteurs	
La non-exploitation des ressources culturelles	Création des industries	Participation massive des citoyens pour la construction des routes vicinales de concert avec l'Etat pour remonter l'économie spécialement à Borgne
Pas de Crédit agricole	Avoir des Magasins communautaires	
Absence d'entreprise financière (financement)	Crédit agricole pour les jeunes entrepreneurs	
	Mise en place de succursale de banque pour faciliter l'échange	
Manque de formation technique	Accompagnement et formation des pêcheurs	
Problème lié à la pêche		
	Encadrement technique des planteurs	

Absence d'équipement	Approvisionnement en équipements des planteurs	
Absence d'infrastructure pour le tourisme	Créer les infrastructures touristiques adéquates et durables	
Absence de promotion pour les sites touristiques	Mettre en valeur les sites touristiques	
Disparition de nos structures	Création des routes par l'Etat pour faciliter le passage des Rivières pour éviter les inondations	
Les produits n'arrivent pas à destination	Besoin de clinique vétérinaire pour que les animaux trouvent les soins nécessaires	
Pas d'emploi	Création d'emploi et amélioration des conditions de vie pour que les jeunes puissent rester dans le pays	
Dévastation des biens du peuple par la rivière	Curage des rivières	
Faiblesse dans le système hydro-électrique		
Non exploitation des Sites touristiques	Permettre l'exploitation des sites touristiques afin de servir comme un vrai pôle économique	
Non Exploitation des ressources naturelles disponibles	Permettre l'exploitation des ressources naturelles disponibles	
	Nommer de bons techniciens et agronomes pour accompagner les paysans	
	L'Etat doit mener une enquête pour savoir pourquoi nos produits disparaissent	
	L'Etat doit construire des routes faisant la liaison entre les sections communales et la ville pour empêcher le gaspillage des produits	
	Création de banques agricoles pour permettre aux paysans de faire progresser l'agriculture	
	Démocratisation du crédit bancaire	
	Donner des formations aux membres des organisations pour être capable de transformer les produits locaux	
	L'Etat doit endiguer les rivières	
	L'Etat doit mettre des techniciens dans l'hydro-électrique et l'aménagement	
	Investir dans le pôle de Latànri afin de permettre aux paysans de trouver de l'eau pour irriguer les jardins	
Mauvaise gestion des Parcs Nationaux Historiques	Renforcement des comités de gestion des PNH	
Absence d'infrastructures (hôtel, Accessibilité, Piste d'accueil, Restauration, Téléphérique) dans les zones ou se situent les parcs nationaux historiques	Plan de gestion du PNH	
Déficit de formation en Tourisme	Formation et proposition de l'enseignement du tourisme dans les écoles	
Culture parcellaire (agriculture de subsistance)	Parc Industriel axé sur l'agro-industrie	
Pas d'encadrement technique pour les paysans	Formation de 3ème cycle des agriculteurs	
Mauvaise gestion de l'eau dans les sections communales	Elevage bovin, poule, abeille	
Absence des intrants	Renforcer la motricité agricole	
Absence de crédit agricole	Mécaniser l'agriculture	

Vulgarisation de la structure agricole (mangue, igname, citrus.)	Sécuriser la production du paysan	
Déboisement	Eviter le déboisement/renforcer les Garde forestiers	
Concentration des activités économiques dans la capitale	Déconcentration dans les zones rurales/ Création de nouveaux circuits économiques dans les zones rurales	Encourager les nouveaux acteurs économiques
Agriculture traditionnelle (Pratique archaïque)	Agro-industrie (mécanisation)	
Taux de chômage élevé surtout dans les sections communales	Création d'emplois pour encourager la population à rester dans le pays et diminuer la fuite des cerveaux	Les citoyens doivent se mettre dans des conditions pour accueillir les nouveaux employés (Formation, Travailleurs qualifiés)
Inflation galopante/ Economie de rente (pas de valeur ajoutée)	Production nationale (Production de masse) Diversifier les activités économiques	Les citoyens doivent se préparer pour profiter des nouvelles opportunités
Polarisation économique nationale	Libération du secteur économique et création d'un climat favorable pour l'investissement	Les citoyens doivent afficher un comportement responsable
Manque de l'exploitation des ressources du pays (minière, humaines, agricoles)	Exploitation efficace et efficiente des ressources du pays	Il faut que les citoyens soient disposés, responsables et qualifiés
Décloisonnement industriel (Route, eau potable, Communication, Construction, Sécurité)	Création d'emplois durables et décents	
Délabrement de diverses voies de communication routières et énergétiques	Réhabilitation des routes et distribution de l'électricité dans le pays	
Manque de protection de la propriété privée	Agents forestiers et polices municipales et autres	
Secteur privé inopérant	Emergence d'une nouvelle classe des affaires	
	Création des PME grâce à l'accès au crédit	
	Incitation à l'investissement	
Pas de Centres de transformation des produits agricoles	Développement de la production nationale	
Absence de politique publique en matière économique	Investissement et renforcement de l'économie à travers le commerce externe	
Absence de politique protectionniste	Système agricole appliqué	
Lois Economiques non-appliquées	Investissement de l'Etat dans l'irrigation, conservation du sol	
Gaspillage de certains produits	Défense frontalière	
Insécurité alimentaire	Usine de transformation et de conservation des produits	



Corruption généralisée	Il faut donner aux autorités locales leurs responsabilités dans l'Etat	
Irresponsabilité des autorités locales	Il faut que l'Etat incite le secteur privé des affaires à créer des emplois	
Inefficacité des partenariats publics et privés	Aménagement des sites touristiques et réhabilitation des plages	Sensibilisation et participation dans les prises de décisions
Valorisation des ressources économiques de la commune (sites historiques, et les zones littorales)	Mise en place un système de surveillance et de contrôle (responsabilité des collectivités territoriales)	Les autorités locales doivent gérer les ressources économiques en bon père de famille
Pas de gestion des ressources agricoles	Mise en valeur des terres cultivables (Maïs, Riz, Banane, Pêche, Cacao, Café, Igname, Pois)	Implication des autorités locales dans la prise de décision
Pas d'irrigation et drainage	Implantation d'une usine sucrière	
Pas d'assurance agricole	L'Etat doit mettre en place une Banque de crédit et d'assurance agricoles	
Absence d'industrie de transformation de certains produits agricoles saisonniers	Mettre en place des Usines de transformation de mangue, abrévitable, Cacao, Café, manioc	
Pas de banques de semences	Création d'une banque publique de semences	Participation des citoyens locaux
Pas de formation pour les agriculteurs	Faire des formations au profit des agriculteurs et mettre en place des Clinique vétérinaires dans les sections communales	Sensibilisation et encadrement techniques
Déboisement des terres cultivables	Lutter contre la déforestation et l'avancée des espaces urbains vers les espaces ruraux	Gestion des ressources humaines
Délaissement de beaucoup de terres arables	Les terres cultivables doivent être mises en valeur	
La disparition des citrus (maladies)	L'Etat doit donner (concéder) aux organisations agricoles des terres d'Etat cultivables	
La disparition des animaux suite à des maladies inconnues	Création de la Clinique vétérinaire	
Déficit de mise en valeur des potentialités des communes	Il faut évaluer la potentialité de la commune, ce qui fait sa valeur, ses ressources, les moyens; d'abord identifier les rentrés permettant l'avancement des communes	Sensibilisation et participation des citoyens
Prévalence commerce/Industrie	Renforcement industries	
Prépondérance économie informelle	Formaliser (économie)	
Répression fiscale	Equité fiscale et élargissement de l'assiette	
Dumping/Contrebande	Renforcement et contrôle /Protectionnisme	
Exclusion des techniciens du Nord	Intégration/Subvention annuelle	
Faiblesse énergétique	Innovation énergétiques	
	Energie Renouvelable	Formation
Les pêcheurs travaillent dans de mauvaises conditions: Sécurité, Matériels utilisés	Protéger les pêcheurs haïtiens	
Abandon du secteur de la pêche	Encadrer et équiper les pêcheurs	

<b>GOVERNANCE SOCIO-CULTURELLE</b>		
<b>PROBLEMES</b>	<b>RECOMMANDATIONS</b>	<b>ENGAGEMENTS</b>
<b>Santé</b>		
Pas d'hôpitaux	Construction d'Hôpitaux répondant aux besoins de la population	Suivi et entretien
Absences d'hôpitaux de référence par département	Construction d'un hôpital de référence dans chaque département	
Pas de ressources matérielles et de spécialistes à l'hôpital départemental	Equiper les hôpitaux	
	Recrutement des spécialistes nécessaires	
	Former et renforcer les agents polyvalents	
	Mettre un système d'assainissement actif dans les communes	
Manque d'Equipement pour les centres de santé	Donner les matériels dans les hôpitaux et centres de santé	Sensibilisation/Entretien/ Bonne gestion
Mauvaise Qualité des équipements	Moderniser et mécaniser le système	
Pas assez de centres de santé avec lits par commune	Implantation de Centre de Santé avec lits par commune	
	Construction de centre de santé dans chaque section communale	
	Transformer le centre de santé en hôpital de référence	
	Chaque section communale doit avoir un centre de santé avec des techniciens adaptés	
	Couverture nationale en hôpitaux de référence dans tous les arrondissements, en hôpitaux dans les communes, en dispensaires bien équipés dans les sections communales	
Absence des médecins et manque de matériels de centre de santé	Nommer des médecins et mettre des matériels disponibles dans les centres de santé	
Bâtiments de santé non sécuritaire	Construction de nouveaux hôpitaux pouvant desservir les départements	Faire pression sur l'Etat
	Sécuriser le système	
	Soins de santé améliorés et gratuits	
Absence d'ambulances	Mettre à disposition des ambulances en cas d'urgence	
Absence d'assurance de santé	Couverture nationale d'assurance en santé dès la naissance	
Eliminer la politique dans les hôpitaux	Eradiquer les pratiques de patronage des politiciens	
Absence de dispensaires dans sections communales	Construire des centres de santé au niveau des sections communales	
Manque d'équipements et de ressources humaines qualifiées dans les centres et dispensaires existant dans les sections communales	Equiper et recruter un personnel qualifié pour les centres de santé	
Les gens manquent certaines informations sur la santé particulièrement sur la santé sexuelle	Insérer dans le curriculum du ministère de l'Education des séances de formation sur la santé sexuelle et autres	
	Recruter des agents de santé pour les activités d'éducation et de sensibilisation	
	Bien définir le rôle des officiers sanitaires dans le cadre de la prévention de certaines maladies (contrôle de qualité des produits)	

<b>Education et Formation professionnelle</b>		
Pas d'encadrement des professeurs	Mieux former les enseignants Mettre en place un dispositif de formation continue	
Pas assez d'écoles publiques	Construction d'écoles nationales	
Pas d'écoles professionnelles	Construction de Centres de formation professionnelle et Mieux former les enseignants du sous-secteur de la Formation professionnelle et technique	
Pas d'Universités publiques	Ouverture d'une université dans chaque arrondissement	
La majorité des professeurs en salle ne sont pas nommés	Procéder à la nomination de tous les enseignants se trouvant en classe	
L'incompétence des enseignants	Régularisation du système éducatif	
	Rémunération adéquate des professeurs	
	Plus d'écoles au niveau des communes	
Pas de Bibliothèques communales	Construire et équiper des bibliothèques dans les communes	
Manque de formation pour les enseignants	Recyclage des enseignants	
Trop de politique dans l'éducation en Haïti	Eradiquer la politique dans les actes administratifs de recrutement, nomination et promotion dans le système éducatif.	
Mauvaise utilisation des réseaux sociaux	Mieux conscientiser les jeunes sur l'utilisation des NTIC	
Manque de surveillance des espaces médiatiques	Veiller à tout ce qui se passe dans les espaces médiatiques pour éviter d'avoir une jeunesse dépravée	
Manque d'implication des parents dans la politique éducative qui a pour conséquence un taux d'échec élevé	Sensibilisation et motivation des parents	
Problème d'infrastructure des bâtiments scolaires (Sursaturation des salles de classe)	Création des centres d'alphabétisation et prise en charge des ressources nécessaires	
Mauvaise Condition de travail des professeurs	Il faut revaloriser le métier de professeurs	
Mauvaises conditions d'apprentissage des élèves	Encadrer les élèves pour qu'ils aient de bonnes conditions pour apprendre	
Les écoles ne sont pas assez inspectées	Donner aux inspecteurs les moyens nécessaires pour remplir leur fonction	
Manque de formation continue des maitres	Assurer la formation continue des maitres	
Education (uniforme) à plusieurs vitesses; inégalités devant l'Ecole	Accès à l'éducation des personnes à besoins spéciaux	
Education pour tous	Orientation professionnelles des apprenants	
Ecoles à plusieurs vitesses	Un seul programme	
Faiblesse des Ecoles communales	Rendre opérationnel les écoles professionnelles communales	
Absence de Facultés dans les communes	Implantation de faculté communale	

Un système éducatif non-adapté à la réalité du pays	Un système d'éducation purement haïtien	
	Valorisation et promotion de la culture nationale (Carte, littérature, théâtre, cinématographique)	
	Valorisation et promotion de la culture nationale (Carte, littérature, théâtre, cinématographique)	
Absence d'encadrement technique et scientifique	Politique d'encadrement technique et scientifique à tous les niveaux	
Langue d'enseignement non-appropriée	La Langue d'enseignement doit être la langue maternelle	
Les Directeurs des écoles sont incapables de remplir leur fonction (nomination se fait sur une base politique et non par compétences)	Dépolitisation du système éducatif (népotisme, nomination de parrainage, pression des parlementaires pour la nomination d'enseignants non qualifiés, etc.)	
Pas de documents pour le nouveau secondaire		
Absence de professeurs pour dispenser les cours	Intégration des jeunes enseignants dans le nouveau secondaire	
Absence des Universités dans la gouvernance du pays	La participation des universités dans les grandes décisions de l'Etat	
	Possibilité de redoublement pour permettre aux élèves d'étudier	
Les Ecoles ne sont pas équipés en matériels didactiques	Mettre des laboratoires dans les écoles	
	Avoir des ordinateurs dans les écoles	
Faible rémunération des professeurs	Permettre aux professeurs d'avoir les moyens pour prendre soin de leur famille	
Malnutrition	Mettre la cantine scolaire dans toutes les Ecoles afin faciliter leur apprentissage	
Absence d'Ecoles professionnelles	Créer des écoles professionnelles pour permettre aux jeunes d'apprendre un métier	
Absence d'éclairage dans les communes	Faciliter l'électricité dans chaque commune et section communale pour faciliter l'apprentissage des enfants	
Pas assez de lycées dans le pays	Construire des lycées et nommer des professeurs qualifiés	
Prix des écoles privées trop élevé	Prix des Ecoles privées fixé par l'Etat	
Salaire précaire des enseignants	Ajustement des salaires par rapport à la cherté de la vie	Sitting
Trop d'écoles privées	Augmentation des Ecoles publiques	
Manque de méthodologie collective dans les écoles	Utiliser la même méthodologie dans toutes les institutions scolaires	
Pas d'écoles professionnelles, pas d'écoles nationales pour les filles		
Au niveau de certaines localités: Acul Samedi et Centre Ville, Fort Liberté certains lycées ne possèdent pas de bâtiment pour la transmission du savoir, UPNEF	Construction de deux bâtiments équipés, matériels informatiques et didactiques	
Manque de compétence de certains professeurs pour la mise en application du nouveau secondaire	Recyclage ou formation des professeurs pour l'application du nouveau programme sur une base régulière	

<b>SPORT ET LOISIRS</b>		
Pas de Centres de loisir	Création de centres de loisir	
	Construction de centre culturel, stade, équipement approprié	Responsabilité de tous les citoyens
	centre de loisir par section communale	
Pas de Loisirs (Terrain basketball, terrain football)	Construire des infrastructures de loisir	
Manque d'encadrement des talents	Promouvoir les talents	
Marginalisation de l'artisanat	Construction de centre d'artisanat	
Pas d'écoles de beaux arts	Construire et équiper des Ecoles de beaux arts	
Manque de loisirs pour les jeunes	Construire un centre de loisir dans chaque commune et section communale (terrain de football, tennis, centre de lecture)	
Délinquance juvénile	Lutter contre la délinquance juvénile	
Acculturation des jeunes (habits, rythme musical)	Il faut que l'Etat prenne le contrôle de la diffusion des musiques	
Absence de loisir, absence de laboratoire informatique	Construire des places publiques, de salles de théâtre et parcs de jeu bien équipés	
Pas d'espace pour la formation et la vulgarisation des activités socioculturelles	Création de places publiques, théâtres	
	Organisation d'activités socioculturelles d'une manière périodique	
<b>INFRASTRUCTURES ET ACCES AUX SERVICES</b>		
Pas de Restauration des sites touristiques	Restaurer et mettre en valeur les sites touristiques	
Pas d'Aménagement des sites patrimoniaux	Restaurer et mettre en valeur les sites historiques	
Pas de Sites de décharge et de transformation des déchets	Créer des sites de décharges et de traitements des déchets solides et liquides	
	Traiter et valoriser les déchets	
Les personnes handicapées sont méprisées et marginalisées	Respecter et Intégrer les personnes handicapées dans les institutions étatiques	
Problème d'eau potable	Création d'un bon système d'eau potable	
Non enregistrement des documents d'état civil	Enregistrement des documents d'état civil	

Pas d'Eau potable	Réhabilitation et augmentation du système d'addiction d'eau potable	Protection du réseau/Entretien
Pas d'électricité	Implantation du système	Contribution
Absence d'abattoirs dans les sections communales	Construction d'abattoir dans toutes les sections communales	Sensibilisation/Entretien
Immoralité	Sensibiliser les jeunes et punir les dépravés	
Bidonvilisation	Création de bon système d'urbanisation	Mairie/Etat
Exode rurale	S'assurer que tous les services arrivent dans tous les recoins du pays	Les élus locaux/Communauté
Frontière libre	Création d'un système de sécurité au niveau de toutes les frontières	Accompagner l'Etat en fournissant de bonnes informations
Manque de logements sociaux	Construction par l'Etat de logements sociaux	
Absence d'un système de sécurité sociale universelle	Application d'un plan de sécurité sociale pour chaque citoyen	
<b>CULTURE, GENRE ET RELIGION</b>		
Pas de Projet de loi pour le vodou		
Le rejet du vodou	Encadrement de la culture haïtienne	
	Renforcement de l'église, famille et école	
Absence d'encadrement du secteur vodou (législation/Subvention)	Meilleures prise en charge du secteur vodou	
Exclusion des minorités (Protestants, vodou, handicapé, ect.)	Intégration réelle de ces minorités	
Site historique et touristique (problème historique dans le vodou)	Séparation du vodou et de la sorcellerie pour enlever les barrières et l'imprégner dans notre culture pour de bon	Accompagner l'Etat dans les démarches pour protéger et sécuriser les biens
Perte d'Identité	Valorisation de la culture nationale	
Acculturation	Promouvoir la culture nationale	Par la musique, peinture, sculpture, artisanat, théâtre, cinéma, tenu vestimentaire
	L'Etat doit subventionner la création artistique	Montage de film sur les hauts faits de l'histoire nationale (bataille de Vertières, Indépendance d' Haïti, documentaires sur les lieux historiques et touristiques)
Manque de musées	Création de musées dans chaque commune	
Acculturation des Haïtiens, notamment les jeunes	Le ministère de la culture doit prendre les dispositions nécessaires pour empêcher l'acculturation, que d'autres cultures nous envahissent	Les citoyens doivent être engagés pour faire des plaidoiries
Concordat	Demander à l'Etat Haïtien de repenser à la signature du concordat avec l'église catholique	
Dévalorisation des patrimoines et sites touristiques	Mettre en valeur les patrimoines et les sites touristiques	

Absence du Ministère des cultes au niveau des départements	Décentralisation du Ministère des cultes	
Dévalorisation des monuments historiques et sites touristiques	Valorisation des sites patrimoniaux	
L'Education civique des citoyens n'est pas faite	Faire l'éducation civique de la population	
Pas de censure, production culturelles	Il faut une institution pour contrôler les contenus des programmes des medias	
Problèmes de droits d'auteurs	Protéger les droits d'auteur	
Dérive des OCB	Légiférer sur les pratiques des OCB	
Problèmes de respect du sexe féminin	Mieux protéger et valoriser les femmes	Les citoyens doivent être engagés pour faire des plaidoiries
Les sites touristiques sont délabrés	Aménagement et mise en valeur des sites touristiques	





## **ANNEXE IV :** **LES MEMBRES DES STRUCTURES DE SUPPORT**

### Le Comité de Pilotage

Jean-Claude Desgranges, Vice Président  
Evans Paul, Conseiller special  
Rosny Desroches, Rapporteur  
Amary Joseph Noël, Porte Parole  
Marie Carmèle Rose Anne Auguste, Conseillère  
Mimerose Pierre Beaubrun, Conseillère  
Pierre-Richard Casimir, Conseiller  
Frantz Bernard Craan, Conseiller  
Amos Durosier, Conseiller  
Jean Emmanuel Éloi, Conseiller  
René Julien, Conseiller  
Frédéric Lavaud, Conseiller  
Joseph Guerdy Lissade, Conseiller  
Raphaël Paul Gustave Magloire, Conseiller  
Marie Carmèle Mintor, Conseillère  
Eugénia Romain, Conseillère  
Guy Michel Vincent, Conseiller

### Le Secrétariat Technique

Louis Naud Pierre, Secrétaire exécutif  
Fritz Dorvilier, Conseiller  
Natacha Castelly, Conseillère  
Max Attys, Conseiller  
Marie Mimose Félix, Conseillère  
Creutzer Mathurin, Conseiller  
Jean-Marie Dulix Théodat, Conseiller  
Josette Bruffaerts-Thomas, Conseillère  
Pradel Henriquez, Conseiller  
Gérard Mathieu, Conseiller